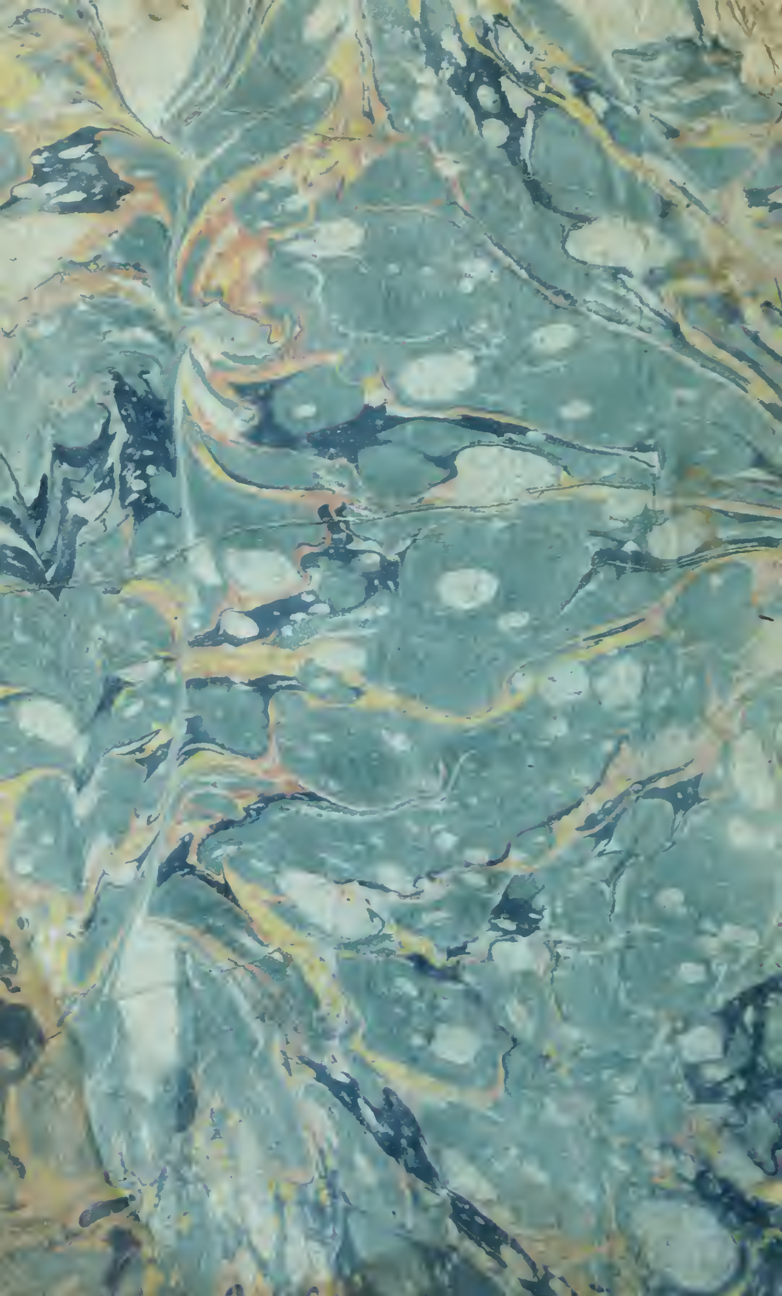






HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

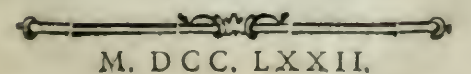
Par M. l'Abbé DE VERTOT, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Censeur Royal, Secrétaire des Commandements de S. A. S. Madame la Duchesse d'*ORLÉANS, *Administrateur de la Commanderie de Santeny, & Prieur de Sainte Marie d'Esne.*

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Imprimeur & Libraire.



M. DCC. LXXII.



A TRÈS-HAUT

ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

ADRIEN-MAURICE

DUC DE NOAILLES,

PAIR DE FRANCE,

GRAND D'ESPAGNE, CHEVALIER de l'Ordre de la Toiſon d'Or, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, ci-devant Commandant en chef celle de Catalogne, Gouverneur & Capitaine-Général des Comtés & Vigueries de Rouſſillon, Conflent & Cerdaigne, Gouverneur des Villes & Citadelles de Perpignan, Conſeiller au Conſeil de Régence, Gouverneur & Capitaine des Chaſſes de S. Germain-en-Laye.

MONSEIGNEUR,

Parmi les grands Hommes dont il eſt fait mention dans l'Hiſtoire que j'ai l'honneur de vous préſenter, je

crois qu'on en trouvera peu qui, comme le second Scipion, se soient autant distingués par leur amour pour les Sciences, que par leur valeur & leur capacité dans le métier de la guerre. Personne, *dit Velleïus Paterculus* *, n'étoit plus capable que Scipion, non-seulement de bien juger des Ouvrages de Littérature, mais encore d'en composer d'excellents. Il avoit en tout temps auprès de lui Polybe & Panœtius, deux des plus savants & des plus habiles hommes de leur siecle. Son loisir même étoit laborieux, & on n'a jamais su si bien remplir, par les agréments des Belles-Lettres, le vuide que laissent les affaires. Il s'appliquoit continuellement aux

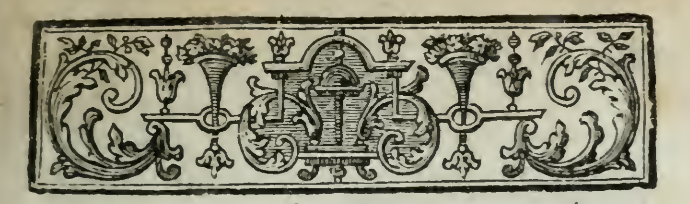
* Scipio tam elegans liberalium studiorum omnisque doctrinæ & auctor & admirator fuit, ut Polybium Panætiumque præcellentes ingenio viros, domi militiæque secum habuerit. Neque enim quisquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio dispunxit; semperque aut belli, aut pacis serviit artibus; inter arma ac studia versatus, aut corpus periculis, aut animum disciplinis exercuit. *Vell. Paterc. l. 1. cap. 13.*

fonctions de la guerre ou de la paix ; & tantôt parmi les Armes, tantôt parmi les Livres, il exerçoit ſon corps par les travaux militaires, ou ſon eſprit par l'étude.

J'eſpere, MONSEIGNEUR, *que le Public n'aura pas beaucoup de peine à faire l'application du portrait d'un ancien Capitaine à un moderne : ils ſe reſſemblent trop, & trop peu de gens leur reſſemblent. J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect,*

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
L. DE VERTOT.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Des Fondements de la République Romaine, & des principales causes de sa décadence.

L'AMOUR de la liberté a été le premier objet des Romains dans l'établissement de la République, & la cause ou le prétexte des Révolutions dont nous entreprenons d'écrire l'Histoire. Ce fut cet amour de la liberté qui fit proscrire la Royauté, qui diminua l'autorité du Consulat, & qui en suspendit le titre en différentes occasions. Le peuple même, pour balancer la puissance des Consuls, voulut avoir des Protecteurs particuliers tirés de son corps ; & ces Magistrats *Plébéïens*, sous prétexte de veiller à la conservation de la liberté, s'érigerent insensiblement en Tuteurs des Loix, & en Inspecteurs du Sénat & de la Noblesse.

Ces Inquisiteurs d'Etat tenoient en respect les Consuls mêmes & les Généraux. On verra dans la suite de cette Histoire qu'ils les obligeoient souvent, quand ils étoient sortis de charge, de venir rendre compte devant l'assemblée du peuple de leur administration & du succès de leurs armes. Ce n'étoit pas assez que de vaincre, l'éclat des plus grandes victoires ne mettoit point à couvert de leurs recherches le Général qui n'avoit pas assez ménagé la vie de ses soldats, ou qui, pendant la campagne, les avoit traités avec trop de hauteur ; il falloit qu'il sût allier la dignité du Commandant avec la modestie du ci-

citoyen. Des qualités trop brillantes étoient même suspectes dans un Etat où l'on regardoit l'égalité comme le fondement de la liberté publique. Les Romains prenoient ombrage des vertus qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'admirer ; & ces fiers Républicains ne souffroient point qu'on les servît avec des talents supérieurs & capables de les assujettir.

Ceux qui étoient convaincus d'avoir employé d'indignes voies pour parvenir au commandement, en étoient exclus pour toujours. Les charges & les emplois, si on excepte la Censure, n'étoient qu'annuels. Un Consul, en sortant du Consulat, ne conservoit d'autorité que celle que lui donnoit son mérite personnel, & après avoir commandé en chef les armées de la République, on le voyoit souvent servir dans les mêmes armées sous son successeur. Il ne pouvoit rentrer dans le Consulat, qu'après un interstice de dix ans ; & on évitoit de laisser cette grande dignité trop long-temps dans la même famille, de peur de rendre insensiblement le Gouvernement héréditaire.

Mais de toutes les précautions que les Romains prirent pour maintenir leur liberté, aucune ne paroît plus digne d'admiration que cet attachement qu'ils conserverent long-temps pour la pauvreté de leurs ancêtres. Cette pauvreté, qui dans les premiers habitants de Rome étoit un pur effet de la nécessité, devint une vertu politique sous leurs successeurs. Les Romains la regarderent comme la gardienne la plus sûre de la liberté : ils surent même la rendre honorable, afin de l'opposer comme une barriere au luxe & à l'ambition. Ce détachement des richesses à l'égard des particuliers, se tourna en maxime du gouvernement. Un Romain mettoit sa gloire à conserver sa pauvreté, en même-temps qu'il exposoit tous les jours sa vie pour enrichir le trésor public. Chacun se croyoit assez riche des richesses de l'Etat, & les Généraux, comme

les simples soldats, n'attendoient leur subsistance que de leur petit héritage qu'ils cultivoient de leurs mains; *gaudebat tellus vomere laureato.* Plin.

Les premiers Romains étoient tous Laboureurs, & les Laboureurs étoient tous soldats. Leur habillement étoit grossier, la nourriture simple & frugale, le travail assidu. Ils élevoient leurs enfants dans cette vie dure, afin de les rendre plus robustes & plus capables de soutenir les fatigues de la guerre. Mais sous des habits rustiques on trouvoit une valeur incomparable, de l'élévation & de la grandeur dans le sentiment. La gloire étoit leur unique passion, & ils la faisoient consister à défendre leur liberté, & à se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Des Ecrivains modernes qui ne peuvent souffrir des vertus pures dans les anciens, prétendent qu'on fait un mérite à ces premiers Romains de leur grossiereté, & qu'ils ne méprisoient les richesses que parce qu'ils en ignoroient le prix & les agréments.

Mais pour répondre à cette objection, on n'a qu'à jetter les yeux sur la suite de cette histoire, & on verra que dans le cinquieme & le sixieme siecle de la fondation de Rome, dans le temps même que la République étoit maîtresse de toute l'Italie, & d'une partie de la Sicile, de l'Espagne, des Gaules, & même de l'Afrique, on tiroit encore les Généraux de la charue: *Attilii manus rustico opere attritæ salutem publicam stabilierunt.* (*a*) Quelle gloire pour un Etat d'avoir des Capitaines capables de lui conquérir de grandes provinces, & assez désintéressés pour conserver leur intégrité au milieu de leurs conquêtes.

Je ne parle point des loix somptuaires qui étoient en vigueur dans le sixieme siecle, & qui, sans distinction pour la naissance, les biens de la fortune, ou les dignités, régloient la dépense de tous les citoyens. Rien n'a échappé aux sages

(a) *Cic. pro S. Rosc. Pl. l. 18. c. 3.*

législateurs qui établirent de si sévéres réglements. Tout y est fixé, soit pour les vêtements, soit pour la dépense de la table, le nombre des convives dans les festins, & jusqu'aux frais des funérailles. Qu'on lise la loi *Oppia*, (a) on verra qu'elle défend aux Dames Romaines de porter des habits de différentes couleurs, d'avoir dans leur parure des ornements qui excédassent la valeur d'une demi-once d'or, & de se faire porter dans un chariot à deux chevaux plus près de Rome que d'un mille, à moins que ce ne fût pour assister à quelque sacrifice. La loi *Orchia* régloit le nombre des convives qu'on pouvoit inviter à un festin ; & la loi *Phannia* ne permettoit pas d'y dépenser plus de cent asses, *centenos æris*, ce qui revenoit environ à cinquante sols de notre monnoie. Enfin la loi *Cornelia* fixoit à une somme encore plus modique la dépense qu'on pouvoit faire aux funérailles : tous réglements qui pourroient paroître peu dignes de la grandeur & de la puissance à laquelle les Romains étoient déjà parvenus ; mais qui, en éloignant le luxe des familles particulieres, faisoient la force & la sûreté de l'Etat.

A la faveur de cette pauvreté volontaire, & d'une vie laborieuse, la République n'élevoit dans son sein que des hommes forts, robustes, pleins de valeur, & qui, n'attendant rien les uns des autres, conservoient dans une indépendance réciproque la liberté de la patrie. Ce furent ces illustres Laboureurs qui en moins de trois cens ans assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puissance formidable de Carthage.

Mais après la destruction de cette rivale de Rome, les Romains invincibles au-dehors, succomberent sous le poids de leur propre grandeur.

(a) *Paul. Man. de l. sumpt.*

Ipsa nocet moles. Lucan. 1.
L'amour des richesses & le luxe entrerent dans Rome avec les trésors des provinces conquises : & cette pauvreté & cette tempérance qui avoient formé tant de grands Capitaines tomberent dans le mépris.

Fæcunda virorum
Paupertas fugitur. Lucan.
Et ce qui est de plus surprenant, c'est, dit Velléius Paterculus, que ce ne fut pas même par degrés, mais tout-à-coup, que se fit un si grand changement, & que les Romains se précipiterent dans le luxe & dans la mollesse : *Sublata imperii æmula, non gradu, sed præcipiti cursu à virtute descitum, ad vitia transcursum.* (*a*) Les voluptés prirent la place de la tempérance, l'oisiveté succéda au travail, & l'intérêt particulier éteignit ce zele & cette ardeur que leurs ancêtres avoient fait paroître pour l'intérêt public.

En effet, il semble que ce soit une autre Nation qui va paroître sur la scene : une corruption générale se répandit bientôt dans tous les Ordres de l'Etat. La Justice se vendoit publiquement dans les Tribunaux, on consignoit sur la place pour acheter les suffrages du peuple ; & les Consuls, après avoir acquis cette grande dignité par leurs brigues, ou à prix d'argent, n'alloient plus à la guerre que pour s'enrichir des dépouilles des Nations ; & souvent pour ravager eux-mêmes les Provinces qu'ils eussent dû conserver & défendre.

De là vinrent les richesses immenses de quelques Généraux. Qui pourroit croire qu'un citoyen Romain, que Crassus ait eu plus de sept mille talents (*b*) de bien ? Je ne parle point des trésors que Lucullus rapporta de l'Asie, & Jules-César des Gaules. Le premier à son retour

(a) *Vell. Pat. l.* 2. (b) 1050000. *l.*

fit bâtir des palais, & y vécut avec une magnificence & une délicatesse que les anciens Rois de Perse auroient eu bien de la peine à imiter; & César, plus ambitieux, outre un grand nombre d'Officiers & de soldats qu'il enrichit par des libéralités intéressées, se servit encore de l'argent des Gaulois pour corrompre les premiers de Rome, & acheter la liberté de sa patrie.

Il falloit que les provinces fournissent à ses dépenses immenses. Les Généraux, sous prétexte de faire subsister leurs troupes, s'emparoient des revenus de la République, & l'Etat s'affoiblissoit à proportion que les particuliers devenoient puissants.

Outre les tributs ordinaires, les Commandants exigeoient tous les jours de nouvelles sommes, ou à titre de présents à leur entrée dans la Province, ou par forme d'emprunt. Souvent même on ne cherchoit plus de prétextes. C'étoit assez pour piller le peuple, & pour établir de nouveaux impôts, que de leur donner de nouveaux noms : (a) *Cujus modò rei nomen reperiri poterat, hoc satis esse ad cogendas pecunias.* Et ce qui étoit encore plus insupportable, c'est que pour avoir de l'argent comptant on remettoit la levée de ces tributs extraordinaires à des Publicains qui, sous prétexte d'avoir avancé leurs deniers, doubloient les dettes de provinces, & absorboient par des usures énormes les revenus de l'année suivante.

Toutes ces richesses fondoient à Rome. Des fleuves d'or, ou pour mieux dire, le plus pur sang des peuples y couloit de toutes les provinces, & y portoit un luxe affreux. On voyoit s'élever tout-à-coup, & comme par enchantements, de superbes palais, dont les murailles, les voûtes & les plafonds étoient dorés. Ce n'étoit pas assez que les lits & les tables fussent d'argent, il falloit encore que ce riche métal

(a) *Cæs. de bell. civ. liv.* 3.

fût gravé, ou qu'il fût orné de bas-reliefs de la main des plus excellents Ouvriers.

O Pater urbis !
Unde nefas tantum latiis pastoribus! Juven. Sat. 2.

C'est de Séneque que nous apprenons un changement si surprenant dans les mœurs des Romains, & qui étant lui-même riche de sept millions d'or, n'a point eu de honte de nous laisser ces excellents discours sur la pauvreté que tout le monde admire dans ses ouvrages. Par quelle regle de Philosophie, s'écrioit Suillius, Séneque a-t-il acquis en quatre ans de faveur plus de sept millions d'or ? Il lui reprochoit que sa principale étude étoit de courir après les testaments, de prendre comme dans un filet ceux qui n'avoient point d'enfants, & de remplir l'Italie & les provinces de ses usures : *quâ sapientiâ, quibus Philosophorum præceptis, intra quadriennium regiæ amicitiæ, ter millies sestertiûm paravisset ; Romæ testamenta & orbos velut indagine ejus capi, Italiam & provincias immenso fœnore hauriri.* (a)

Tout l'argent de l'Etat étoit entre les mains de quelques Grands, des Publicains, & de certains affranchis plus riches que leurs Patrons. Personne n'ignore que ce magnifique amphithéatre qui portoit le nom de Pompée, & qui pouvoit contenir jusqu'à quarante mille personnes, avoit été bâti des deniers de Démétrius son affranci, *quem non puduit*, dit Séneque, *locupletiorem esse Pompeio.* (b)

Pallas, autre affranchi, & aussi riche que Séneque, pour avoir refusé une gratification de l'Empereur Claude son maître, en fut loué solemnellement en plein Sénat & comparé à ces anciens Romains dont nous venons de parler, si célebres par leur désintéressement. On voulut même conserver la mémoire de son refus par une inscription que la flatterie dicta. On trouve, *dit Pline*, sur le

(a) *Tac. An. l.* 13. (b) *Senec. de tranq. anim.* 8.

chemin de Tibur un monument où on lit ces mots: le Sénat a décerné à Pallas les ornements de la préture, & cent cinquante mille grands sesterces. (a) Mais il a refusé l'argent, & s'est contenté des honneurs & des distinctions attachées à cette dignité. *Ex fixum est ære publico Senatus consultum, quo libertinus sestertiûm ter millies possessor, antiquæ parcimoniæ laudibus cumulabatur.*

Quelle modération pour un affranchi qui, riche de plus de sept millions d'or, vouloit bien se contenter des ornements de la préture ! mais quelle honte pour Rome de voir cet affranchi, à peine échappé des chaînes de la servitude, paroître, dit Pline, avec les faisceaux, lui qui autrefois étoit sorti de son village les pieds nuds & blanchis de la craie dont on marquoit les esclaves ; *unde cretatis pedibus advenisset.*

Je ferois un livre au lieu d'une préface, si j'entrois dans le détail du luxe des Romains, & si j'entreprenois de représenter la magnificence de leurs bâtiments, la richesse de leurs habits, les pierreries dont ils se paroient, ce nombre prodigieux d'esclaves, d'affranchis, & de clients dont ils étoient environnés en tout temps, & surtout la dépense & la profusion de leurs tables.

Dans le temps même de la République, ils n'étoient point contents, dit Pacatus, (b) si au milieu de l'hiver les roses ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit, & si dans l'été on ne l'avoit fait rafraîchir dans des vases d'or. Ils n'estimoient les festins que par le prix des mets qu'on y servoit. Il falloit au travers des périls de la mer leur aller chercher des oiseaux du Phase ; & pour comble de corruption, on commença après la conquête de l'Asie à introduire dans ces festins des chanteuses & des baladines.

Les jeunes gens en faisoient l'objet de leurs ridicules affections. Ils se frisoient comme elles : ils

(a) 5750000. *l.* (b) *Panegy. Th. Aug.*

affectoient même d'imiter le son de leur voix, & leur démarche lascive ; ils ne surpassoient ces femmes perdues que par leur mollesse & leur lâcheté. *Capillum frangere, & ad muliebres blanditias vocem extenuare, mollitie corporis certare cum fæminis, & immundissimis se excolere munditiis, nostrorum adolescentium specimen est.* (a)

Aussi Jules-César, qui connoissoit la fausse délicatesse de cette jeunesse efféminée, ordonna à ses soldats dans la bataille de Pharsale, au lieu de lancer de loin leurs javelots, de les porter droit au visage ; (*b*) *Miles, faciem feri.* Et il arriva, comme ce grand homme l'avoit prévu, que ces jeunes gens, idolâtres de leur beauté, se tournerent en fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures & des cicatrices.

Quelle ressource pour la liberté ! ou pour mieux dire, quel augure d'une servitude prochaine ! Il n'en falloit point d'autre que de voir un Etat où la valeur étoit moins considérée que le luxe : où le pauvre Officier languissoit dans les honneurs obscurs d'une légion, pendant que les Grands tâchoient de couvrir leur lâcheté & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépense.

Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem. Lucan.

Un luxe aussi général eut bientôt consumé les biens des particuliers. Pour fournir à une dépense si excessive, après avoir vendu ses maisons & ses terres, on vendit par d'indignes adoptions & par des alliances honteuses le sang illustre de ses ancêtres ; & quand on n'eut plus rien à vendre, on trafiqua de sa liberté. Le Magistrat comme le simple citoyen, l'Officier & le soldat porterent leur servitude où ils crurent trouver leur intérêt. Les légions de la République devinrent les lé-

(a) *Sen, Rhet, Controv,* 1. (b) *Pl, l,* 4. *c,* 2.

gions des grands & des chefs de parti ; & pour attacher le ſoldat à leur fortune , ils diſſimuloient ſes brigandages , & négligeoient la diſcipline militaire , à laquelle leurs ancêtres devoient leurs conquêtes & la gloire de la République.

Le luxe & la molleſſe étoient paſſés de la Ville juſques dans le camp. On voyoit une foule de valets & d'eſclaves , avec tout l'attirail de la volupté , ſuivre l'armée comme une autre armée. Céſar après avoir forcé le camp de Pompée dans les plaines de Pharſale , y trouva les tables dreſſées comme pour des feſtins. Les buffets , dit-il , plioient ſous le poids des vaſes d'or & d'argent , les tentes étoient accommodées de gazons verds , & quelques-unes , comme celle de Lentulus , pour conſerver le frais , étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot , il vit du côté qu'il força , le luxe & la débauche ; & dans l'endroit où on ſe battoit encore , le meurtre & le carnage : *alibi prælia & vulnera ; alibi popinæ , ſimul cruor & ſtrues corporum , juxta ſcorta & ſcortis ſimile.* Tacit.

Après cela faut-il s'étonner que des hommes qui recherchoient les voluptés au milieu même des périls , & qui ne s'expoſoient aux périls que pour pouvoir fournir a leurs plaiſirs , aient vu enſevelir leur liberté dans les champs de Pharſale ; au lieu que tant que cette liberté ſi précieuſe aux premiers Romains , avoit été ſous la garde de la pauvreté & de la tempérance , l'amour de la patrie , la valeur , le courage , & toutes les vertus civiles & militaires en avoient été inſéparables.

Utinam remeare liceret
Ad veteres fines & mœnia pauperis Anci.
Claud. de Bell. Gild.

HISTOIRE



HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

Romulus, fondateur & premier Roi de Rome, est en même-temps le chef de la Religion, & établit différentes loix avec le consentement de ses sujets. Il fait faire le dénombrement de tous les citoyens qu'il partage en trois tribus. Chaque tribu est ensuite divisée en dix curies. Etablissement du Sénat & de l'Ordre des Chevaliers. Ce que c'étoient que les Plébéïens. Les Sabins, après une guerre fort animée, font une alliance fort étroite avec les Romains, & vivent sous les mêmes loix. Mort de Romulus.

Numa lui ſuccede. Il ſe ſert de la religion pour adoucir les maux farouches des habitants de la ville de Rome. Combat des Horaces & des Curiaces ſous Tullus Hoſtilius. Albe ruinée. Ses habitants transférés à Rome. Ancus Martius établit des cérémonies qui devoient précéder les déclarations de guerre. Il défait les Latins, & réunit leur territoire à celui de Rome. Tarquin l'ancien eſt élu Roi par les ſuffrages des principaux d'entre le peuple qu'il avoit gagnés. Il met au nombre des Sénateurs cent de ſes créatures. Inſtitution du cens *ſous Servius Tullius. Ce Prince eſt aſſaſſiné par Tarquin le ſuperbe, qui s'empare de la royauté ſans le conſentement du peuple ni du Sénat. Son ambition & ſa cruauté excitent un mécontentement général que l'impudicité de Sextius Tarquin ſon fils, & la mort de Lucrece font éclater. Révolte générale. Les Tarquins ſont chaſſés, & la royauté eſt proſcrite. L'Etat républicain ſuccede au Monarchique. On élit deux Magiſtrats annuels, à qui on donne le nom de* Conſuls. *La diviſion qui ſurvient bientôt après entre le peuple & le Sénat, oblige de créer une nouvelle Magiſtrature ſupérieure au Conſulat, je veux aire la* Dictature. *Les brouilleries ceſſent pour quelque temps: mais enſuite elles ſe renouvellent, & vont ſi loin que la plus grande partie du peuple abandonne la ville, & ſe retire ſur le Mont ſacré. Pour le faire rentrer dans Rome, il fallut lui accorder l'abolition de toutes les dettes, & conſentir à la création des* Tribuns du peuple.

UN PRINCE d'une puiſſance incertaine, (*a*) nourri par une perſonne proſtituée, élevé par des bergers, & depuis devenu chef de brigands, jetta les premiers fondements de la Capitale du monde. Il la conſacra au Dieu de la guerre dont il vouloit qu'on le crût ſorti, & il admit pour habitants des gens de toutes conditions, & venus de différents endroits, Grecs, Latins, Albains & Toſcans, la plupart pâtres & bandits; mais tous d'une valeur déterminée. Un aſyle (*b*) qu'il ouvrit en faveur des eſclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des priſonniers de guerre, & il ſut de ſes ennemis en faire ſes premiers citoyens.

Rome, dans ſon origine, étoit moins une ville qu'un camp de ſoldats, rempli de cabanes & entouré de foibles murailles, ſans Loix civiles, ſans Magiſtrats, & qui ſervoit ſeulement d'aſyle à des aventuriers, la plupart ſans femmes & ſans enfants, que l'impunité ou le deſir de faire du butin avoient réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que ſortirent les conquérants de l'Univers.

A peine cette ville naiſſante fut-elle élevée au-deſſus de ſes fondements, que ſes premiers habitants ſe preſſerent de donner quelque forme au gouvernement. Leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'Empire: & pour y parvenir, ils établirent une

(a) *Année de Rome environ la 3201 du monde, environ la quatrieme de la ſixieme Olympiade & la 713 avant la naiſſance de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt.*

(b) *Tit. Liv.* I. *D.* I. *c.* 8.

eſpece de Monarchie mixte, & partagerent la ſouveraine puiſſance entre le Chef ou le Prince de la nation, un Sénat qui lui devoit ſervir de Conſeil, & l'aſſemblée du peuple. Romulus, le fondateur de Rome (a), en fut élu pour le premier Roi; il fut reconnu en même-temps pour le Chef de la Religion, le ſouverain Magiſtrat de la ville, & le Général né de l'Etat. Il prit, outre un grand nombre de Gardes, douze Licteurs, eſpece d'Huiſſiers, qui l'accompagnoient (b) quand il paroiſſoit en public. Chaque Licteur étoit armé d'une hache d'armes, environnée de faiſceaux de verges, pour déſigner le droit de glaive, ſymbole de la ſouveraineté. Mais ſous cet appareil de la royauté, ſon pouvoir ne laiſſoit pas d'être reſſerré dans des bornes fort étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le Sénat & les aſſemblées du peuple; d'y propoſer les affaires; de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été réſolue par un décret public, & d'ordonner de l'emploi des finances, qui étoient ſous la garde de deux Tréſoriers, qu'on appella depuis *Queſteurs*.

Les premiers ſoins du nouveau Prince furent d'établir différentes loix par rapport à la Religion & au gouvernement civil, toutes également néceſſaires pour entretenir la ſociété entre les hommes; mais qui ne furent cependant publiées qu'avec le conſentement de tout le peuple Romain. On ne ſçait pas bien qu'elle étoit la forme du culte de ces temps ſi éloignés. On voit ſeulement par l'hiſtoire, que la Religion des premiers Romains avoit beaucoup de rapport avec leur origine. Ils célébroient la fête de la Déeſſe *Palès*, une des

(a) *Dioniſii Halicarnaſſ. l. 2. p. 81.*
(b) *D. H. l. 2. Plut. in Roma.*

Divinités tutélaires des Bergers. Pan, Dieu des forêts, avoit aussi ses autels, il étoit révéré dans les fêtes Lupercales ou des Louves : on lui sacrifioit un chien. Plutarque nous parle d'un Dieu *Consus*, qui présidoit aux Conseils ; il n'avoit pour temple qu'une grotte pratiquée sous terre. On a donné depuis un air de mystere à ce qui n'étoit peut-être alors qu'un pur effet du hazard ou de la nécessité ; & on nous a débité que ce temple n'avoit été ménagé sous terre que pour apprendre aux hommes que les délibérations des Conseils devoient être secretes.

Mais la principale Religion de ces temps grossiers, consistoit dans les augures & dans les aruspices, c'est-à-dire, dans les pronostics qu'on tiroit du vol des oiseaux ou des entrailles des bêtes. Les Prêtres & les Sacrificateurs faisoient croire au peuple qu'ils y lisoient distinctement les destinées des hommes. Cette pieuse fraude, qui ne devoit son établissement qu'à l'ignorance de ces premiers siecles, devint depuis un des mysteres du gouvernement, comme nous aurons lieu de le faire observer dans la suite, & on prétend que Romulus même voulut être le premier augure de Rome, de peur qu'un autre, à la faveur de ces superstitions (*a*), ne s'emparât de la confiance de la multitude. Il défendit par une loi expresse, qu'on ne fît aucune élection, soit pour la dignité Royale, le Sacerdoce ou les Magistratures publiques (*b*), & qu'on n'entreprît même aucune guerre qu'on n'eût pris auparavant les auspices. Ce fut par le même esprit de religion, & par une sage politique, qu'il interdit tout culte des Divinités étrangeres,

(a) *Cicero l. 3. de legibus.*
(b) *Idem l. 3. de natura Deorum.*

comme capable d'introduire de la diviſion entre ſes nouveaux ſujets. Le Sacerdoce, par la même loi, devoit être à vie ; les Prêtres ne pouvoient être élus avant l'âge de cinquante ans. Romulus leur défendit de mêler des fables aux myſteres de la religion, & d'y répandre un faux merveilleux ſous prétexte de les rendre plus vénérables au peuple. Ils devoient être inſtruits des loix & des coutumes du pays, & ils étoient obligés d'écrire les principaux événements qui arrivoient dans l'Etat ; ainſi ils en furent les premiers hiſtoriens & les premiers Juriſconſultes.

Il nous reſte dans l'hiſtoire (*a*) quelques fragments des loix civiles qu'établit Romulus. La premiere regarde les femmes mariées ; elle leur défend de ſe ſéparer de leurs maris, ſous quelque prétexte que ce ſoit, en même-temps qu'elle permet aux hommes de les répudier, & même de les faire mourir, en y appellant leurs parents, ſi elles ſont convaincues d'adultere, de poiſon, d'avoir fait fabriquer de fauſſes clefs, ou ſeulement d'avoir bu du vin. Romulus crut devoir établir une loi ſi ſévere pour prévenir l'adultere, qu'il regarda comme une ſeconde ivreſſe & comme le premier effet de cette dangereuſe liqueur. Mais rien n'approche de la dureté des loix qu'il établit à l'égard des enfants. (*b*) Il donna à leurs peres un empire abſolu ſur leurs biens & ſur leurs vies : ils pouvoient de leur autorité privée les enfermer, & même les vendre pour eſclaves juſqu'à trois fois, quelque âge qu'ils euſſent & à quelque dignité qu'ils fuſſent parvenus. Un pere étoit le premier Magiſtrat de ſes enfants. On pouvoit ſe défaire de ceux qui étoient

(a) *Gellius*, *c.* 25.
(b) *D. H. Plut. Inſt. l.* 1.

nés avec des difformités monſtrueuſes ; mais le pere étoit obligé, avant que de les expoſer, de prendre l'avis de cinq de ſes plus proches voiſins : la loi lui laiſſoit plus de liberté à l'égard de ſes filles, pourvu que ce ne fût pas l'aînée ; & s'il violoit ces réglements, la moitié de ſon bien étoit confiſquée au profit du tréſor public. Romulus qui n'ignoroit pas que la puiſſance d'un Etat conſiſte moins dans ſon étendue, que dans le nombre de ſes habitants, défendit par la même loi de tuer un ennemi qui ſe rendroit, ou même de le vendre. Il ne fit la guerre que pour conquérir des hommes, sûr de ne pas manquer de terres quand il auroit des troupes ſuffiſantes pour s'en emparer.

Ce fut pour reconnoître ſes forces qu'il fit faire un dénombrement de tous les citoyens de Rome. Il ne s'y trouva que trois mille hommes de pied, & environ trois cens cavaliers. Romulus les diviſa tous en trois tribus égales, & il aſſigna à chacun un quartier de la ville pour habiter. Chaque tribu fut enſuite ſubdiviſée en dix curies ou compagnies de cent hommes, qui avoient chacune un Centurion pour les commander. Un Prêtre, ſous le nom de Curion, étoit chargé du ſoin des ſacrifices, & deux des principaux habitants, appellés *Duumvirs*, rendoient la juſtice à tous les particuliers.

Romulus, occupé d'un auſſi grand deſſein que celui de fonder un Etat, ſongea à aſſurer la ſubſiſtance de ce nouveau peuple. Rome, bâtie ſur un fonds étranger, & qui dépendoit originairement de la ville d'Albe, n'avoit qu'un territoire fort borné (*a*) ; on prétend qu'il ne comprenoit au plus que cinq ou ſix

(a) *V. Strabon. l. 5.*

milles d'étendue. Cependant le Prince en fit trois parts quoiqu'inégales. La premiere fut consacrée au culte des Dieux ; on en réserva une autre pour le domaine du Roi & les besoins de l'Etat ; la plus considérable partie fut divisée en trente portions par rapport aux trente curies ; chaque particulier n'en eut pas plus de deux arpents pour sa subsistance.

L'établissement du Sénat succéda à ce partage. Romulus le composa de cent des principaux citoyens : on en augmenta le nombre depuis, comme nous le dirons dans la suite. Le Roi nomma le premier Sénateur, & il ordonna qu'en son absence il auroit le gouvernement de la ville ; chaque tribu en élut trois, & les trente curies en fournirent chacune trois autres ; ce qui composa le nombre de cent Sénateurs, qui devoient tenir lieu en même-temps de Ministres pour le Roi, & de protecteurs à l'égard du peuple : fonctions aussi nobles que délicates à bien remplir.

Les affaires les plus importantes devoient être portées au Sénat. Le Prince, comme le chef, y présidoit à la vérité ; mais cependant tout s'y décidoit à la pluralité des voix, & il n'y avoit que son suffrage comme un Sénateur particulier. Rome, après son Roi, ne voyoit rien de si grand & de si respectable que ces Sénateurs. On les nomma *peres*, & leurs descendants *Patriciens* : origine de la premiere Noblesse parmi les Romains. On donna aux Sénateurs ce nom de *peres* par rapport à leur âge, ou à cause des soins qu'ils prenoient de leurs concitoyens (*a*) : » ceux qui » composoient anciennement le Conseil de la » République, dit Salluste, avoient le corps » affoibli par les années ; mais leur esprit étoit

(a) *Conjur. Catil.*

» fortifié par la ſageſſe & par l'expérience. «
Les dignités civiles & militaires, mêmes celles du Sacerdoce, appartenoient aux Patriciens, à l'excluſion des Plébéïens. Le peuple obéiſſoit à des Magiſtrats particuliers qui lui rendoient juſtice; Mais ces Magiſtrats recevoient les ordres du Sénat qui étoit regardé comme la loi ſuprême & vivante de l'Etat, le gardien & le défenſeur de la liberté.

Les Romains, après l'établiſſement du Sénat, tirerent de nouveau de chaque curie dix hommes de cheval; on les nomma *Celeres*, ſoit du nom de leur chef appellé Celer, ou par rapport à leur vîteſſe, & parce qu'ils ſembloient voler pour exécuter les ordres qu'on leur donnoit. Romulus en compoſa ſa garde; ils combattoient également à pied & à cheval, dit Denis d'Halicarnaſſe, ſelon les occaſions & la diſpoſition du terrain où ils ſe trouvoient, ce qui revient aſſez à cette eſpece de milice que nous appellons *Dragons*. L'Etat leur fourniſſoit un cheval, d'où ils furent appellés Chevaliers, & ils étoient diſtingués par un anneau d'or. Mais dans la ſuite, quand leur nombre fut augmenté, cette fonction militaire fut changée en un ſimple titre d'honneur, & ces Chevaliers ne furent pas plus attachés à la guerre que les autres citoyens. On les vit au contraire ſe charger, ſous le nom de *Publicains*, de recueillir les tributs, & tenir à ferme les revenus de la République: eſpece de corps qui, quoique Plébéïen, ne laiſſoit pas de former comme un ordre ſéparé entre les Patriciens & le peuple.

De tous les peuples du monde, le plus fier dès ſon origine, & le plus jaloux de ſa liberté, a été le peuple Romain. Ce dernier ordre, quoique formé pour la plupart de pâtres & d'eſclaves, voulut avoir part dans le gouver-

nement comme le premier. C'étoit lui qui autorisoit les loix qui avoient été dirigées par le Roi & le Sénat ; & il donnoit lui-même, dans ses assemblées, les ordres qu'il vouloit exécuter. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des Magistrats, l'élection même du Souverain, dépendoit de ses suffrages. Le Sénat s'étoit seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumieres, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet Etat, qui n'étoit ni purement Monarchique, ni aussi entierement républicain. Le Roi, le Sénat & le peuple étoient, pour ainsi dire, dans une dépendance réciproque ; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du Prince, & qui assuroit en même-temps le pouvoir du Sénat & la liberté du peuple.

Romulus pour prévenir les divisions que la jalousie, si naturelle aux hommes, pouvoit faire naître entre le citoyens d'une même République, dont les uns venoient d'être élevés au rang de Sénateurs, & les autres étoient restés dans l'ordre du peuple, tâcha de les attacher les uns aux autres par des liaisons & des bienfaits réciproques. Il fut permis à ces Plébéïens de se choisir dans le corps du Sénat des *Patrons* qui étoient obligés de les assister de leurs conseils & de leur crédit ; & chaque particulier, sous le nom de *Client*, s'attachoit de son côté aux intérêts de son Patron. Si ce Sénateur n'étoit pas riche, ses Clients contribuoient à la dot de ses filles, au paiement de ses dettes ou de sa rançon, en cas qu'il eût été fait prisonnier de guerre ; & ils n'eussent osé lui refuser leurs suffrages s'il

briguoit quelque magiſtrature. Il étoit également défendu au patron & au client de ſe préſenter en juſtice pour ſervir de témoins l'un contre l'autre. Ces offices réciproques, & ces obligations mutuelles furent eſtimées ſi ſaintes, que ceux qui les violoient paſſoient pour infames, & il étoit même permis de les tuer comme des ſacriléges.

Un tempérament ſi ſage dans le gouvernement, attiroit de tous côtés de nouveaux citoyens dans Rome; Romulus en faiſoit autant de ſoldats, & déjà cet Etat commençoit à ſe rendre redoutable à ſes voiſins. Il ne manquoit aux Romains que des femmes pour en aſſurer la durée; Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins & aux nations voiſines, & pour leur propoſer de faire une étroite alliance avec Rome. Les Sabins occupoient cette contrée d'Italie qui eſt ſituée entre le Tibre, le Teveron & les Apennins. Ils habitoient de petites villes & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des Princes, & d'autres par de ſimples Magiſtrats, & en forme de République. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une eſpece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un ſeul Etat de tous les peuples de cette nation. Ces peuples étoient les plus belliqueux de l'Italie, & les plus voiſins de Rome. Comme le nouvel établiſement de Romulus leur étoit devenu ſuſpect, ils rejetterent la propoſition des Romains : quelques-uns ajouterent la raillerie au refus (*a*), & ils demanderent à ces envoyés pourquoi leur Prince n'ouvroit pas un aſyle en faveur des femmes fugitives, & des eſclaves de ce ſexe, comme il avoit fait

(a) *Tit. Liv. l. 1. c. 9.*

pour les hommes ; que ce ſeroit le moyen de former des mariages où de part & d'autre on n'auroit rien à ſe reprocher.

Romulus n'apprit qu'avec un vif reſſentiment une réponſe ſi piquante ; il réſolut de s'en venger, & d'enlever les filles de ſes voiſins. Il communiqua ſon deſſein aux principaux du Sénat ; & comme la plupart avoient été élevés dans le brigandage & dans la maxime d'emporter tout par la force, ils ne donnerent que des louanges à un projet proportionné à leur audace. Il ne fut queſtion que de choiſir les moyens les plus propres pour le faire réuſſir ; Romulus n'en trouva point de meilleur que de célébrer à Rome des jeux ſolemnels en l'honneur de Neptune Chevalier. La Religion entroit toujours dans ces fêtes, qui étoient précédées par des ſacrifices, & qui ſe terminoient par des combats de lutteurs, & par différentes ſortes de courſes à pied & à cheval.

Les Sabins les plus voiſins de Rome ne manquerent pas d'y accourir au jour deſtiné à cette ſolemnité, comme Romulus l'avoit bien prévu. On y vit auſſi un grand nombre de Céniniens, de Cruſtuminiens & d'Antemnates, avec leurs femmes & leurs enfants. Les uns & les autres furent reçus par les Romains avec de grandes démonſtrations de joie ; chaque citoyen ſe chargea de ſon hôte ; & après les avoir bien régalés, on les conduiſit & on les plaça commodément dans l'endroit où ſe faiſoient les jeux. Mais pendant que ces étrangers étoient attachés à voir le ſpectacle, les Romains, par ordre de Romulus, ſe jetterent, l'épée à la main, dans cette aſſemblée : ils enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome les peres & les meres, qui reclamoient en vain l'hoſpitalité violée. Leurs filles répan-

dirent d'abord beaucoup de larmes ; elles souffrirent ensuite qu'on les consolât ; le temps à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis des époux légitimes. Cependant l'enlevement de ces filles causa une guerre qui dura plusieurs années. Les Céniniens furent les premiers qui firent éclater leur ressentiment. Ils entrerent en armes sur les terres des Romains. Romulus marcha aussi-tôt contr'eux, les défit, tua leur Roi, ou leur Chef, appellé Acron, prit leur ville & en emmena tous les habitants, qu'il obligea de le suivre à Rome, où il leur donna les mêmes droits & les mêmes priviléges qu'aux autres citoyens. Ce Princé rentra dans Rome, chargé des armes & des dépouilles de son ennemi, dont il s'étoit fait une espece de trophée, & il les consacra à Jupiter *Feretrien*, comme un monument de sa victoire : origine de la cérémonie du triomphe chez les Romains. Les Antemnates & les Crustuminiens n'eurent pas un sort plus favorable que les Céniniens. Ils furent vaincus, Antemnes & Crustumenie furent prises. Romulus ne les voulut point détruire ; mais comme le pays étoit gras & abondant (*a*), il y établit deux colonies, qui lui servoient de ce côté-là comme des gardes avancées contre les incursions de ses autres ennemis. Tatius, Roï de Cures dans le pays des Sabins, prit à la vérité les armes le dernier ; mais il n'en fut pas moins redoutable : il surprit par trahison la ville de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre, sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque ces Sabines, qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plupart en avoient déjà eu des enfants,

(a) *L'an 4 de Rome.*

ſe jetterent au milieu des combattants, & par leurs prieres & leurs larmes ſuſpendirent l'animoſité réciproque. On en vint à un accommodement, les deux peuples firent la paix ; &, pour s'unir encore plus étroitement, la plupart de ces Sabins qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainſi ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour les citoyens & les défenſeurs. (*a*) Il eſt vrai qu'il en coûta d'abord à Romulus une partie de ſa ſouveraineté : il fut obligé d'y aſſocier Tatius le Roi des Sabins, & cent des plus nobles de cette nation furent admis en même-temps dans le Sénat. Mais Tatius ayant été tué depuis par des ennemis particuliers, on ne lui donna point de ſucceſſeur ; Romulus rentra dans tous ſes droits & réunit en ſa perſonne toute l'autorité royale.

Les Sénateurs Sabins, & tous ceux qui les avoient ſuivis, devinrent inſenſiblement Romains ; Rome commença à être regardée comme la plus puiſſante ville de l'Italie ; on y comptoit avant la fin du regne de Romulus juſqu'à quarante-ſept mille habitants, tous ſoldats, tous animés du même eſprit, & qui n'avoient pour objet que de conſerver leur liberté & de ſe rendre maîtres de celle de leurs voiſins. Mais cette humeur féroce & entreprenante les rendoit moins dociles pour les ordres du Prince ; d'un autre côté l'autorité ſouveraine, qui ne cherche ſouvent qu'à s'étendre, devint ſuſpecte & odieuſe dans le Fondateur même de l'Etat.

Romulus victorieux de cette partie des Sabins, voulut régner trop impérieuſement

(a) *An 17 de Rome 747 avant Jeſus-Chriſt.*

ſur ſes ſujets & ſur un peuple nouveau qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des loix dont il étoit convenu dans l'établiſſement de l'Etat. Ce Prince au contraire rappelloit à lui ſeul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le Sénat & l'aſſemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Commerin, de Fidene, & à ceux de Veïe, petites villes compriſes entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*; mais qui étoient ſi peu conſidérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le temps même qu'ils ſubſiſtoient, ſi on en excepte Veïe, ville célebre de la Toſcane. (*a*) Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, dont il ruina quelques-unes, & s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il diſpoſa depuis de ſa ſeule autorité. Le Sénat en fut offenſé, il ſouffroit impatiemment que le gouvernement ſe tournât en pure monarchie. (*b*) Il ſe défit d'un Prince qui devenoit trop abſolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-ſept de regne, diſparut ſans qu'on ait pu découvrir de quelle maniere ou l'avoit fait périr. (*c*) Le Sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dreſſa des autels après ſa mort, & il fit un Dieu de celui qu'il n'avoit pu ſouffrir pour Souverain.

L'autorité royale, par la mort de Romulus, ſe trouva confondue dans celle du Sénat. Les Sénateurs convinrent de la partager, & chacun ſous le nom d'entre-Roi gouvernoit à ſon tour pendant cinq jours, & jouiſſoit de tous les honneurs de la ſouveraîneté. Cette nouvelle forme de gouvernement dura un an entier,

(a) *Virgil. Æneid. l. 6.* (b) *An 37 de Rome.*
(c) *An 38 de Rome.*

& le Sénat ne ſongeoit point à ſe donner un nouveau Souverain. Mais le peuple qui s'apperçut que cet interregne ne ſervoit qu'à multiplier ſes maîtres, demanda hautement qu'on y mît fin : il fallut que le Sénat relâchât à la fin une autorité qui lui échappoit. Il fit propoſer au peuple s'il vouloit qu'on procédât à l'élection d'un nouveau Roi, ou qu'on choisît ſeulement des Magiſtrats annuels qui gouvernaſſent l'Etat. Le peuple, par eſtime & par déférence pour le Sénat, lui remit le choix de ces deux ſortes de gouvernements. Pluſieurs Sénateurs, qui goûtoient le plaiſir de ne voir dans Rome aucune dignité au-deſſus de la leur, inclinoient pour l'Etat Républicain : mais les principaux de ce corps, qui aſpiroient ſecretement à la couronne, firent décider à la pluralité des voix qu'on ne changeroit rien dans la forme du gouvernement. Il fut réſolu qu'on procéderoit à l'élection d'un Roi : & le Sénateur qui fit le dernier, durant cet interregne, la fonction *d'entre-Roi*, adreſſant la parole au peuple en pleine aſſemblée, lui dit : » éliſez un Roi, Romains, le Sénat y con» ſent; & ſi vous faites choix d'un Prince » digne de ſuccéder à Romulus, le Sénat le » confirmera dans cette ſuprême dignité. « On tint pour cette importante élection une aſſemblée générale du peuple Romain. Nous croyons qu'il ne ſera pas inutile de remarquer ici qu'on comprenoit ſous ce nom *d'aſſemblée du peuple*, non-ſeulement les Plébéïens, mais encore les Sénateurs, les Chevaliers, & généralement tous les citoyens Romains qui avoient droit de ſuffrage, de quelque rang & de quelque condition qu'ils fuſſent. C'étoient comme les Etats-généraux de la nation, & on avoit appellé ces aſſemblées, aſſemblées du peuple, parce que les voix s'y comptant par tête, les

Plébéiens ſeuls, plus nombreux que les deux autres ordres de l'Etat, décidoient ordinairement de toutes les délibérations, qui dans ces premiers temps, n'avoient cependant d'effet qu'autant qu'elles étoient enſuite approuvées par le Sénat : telle étoit alors la forme qui s'obſervoit dans les élections ; celle du ſucceſſeur de Romulus fut fort conteſtée.

Le Sénat étoit compoſé d'anciens Sénateurs & des nouveaux qu'on y avoit aggrégés ſous le regne de Tatius ; cela forma deux partis. Les anciens demandoient un Romain d'origine ; les Sabins, qui n'avoient point eu de Roi depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin, après beaucoup de conteſtations, ils demeurerent d'accord que les anciens Sénateurs nommeroient le Roi de Rome, mais qu'ils ſeroient obligés de le choiſir parmi les Sabins. Leur choix (*a*) tomba ſur un Sabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit *Numa Pompilius* (b), homme de bien, ſage, modéré, équitable, mais peu guerrier, & qui ne pouvant ſe donner de la conſidération par ſon courage, chercha à ſe diſtinguer par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout ſon regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les eſprits du côté de la Religion, & à inſpirer aux Romains une grande crainte des Dieux. Il bâtit de nouveaux temples, il inſtitua des fêtes ; & comme les réponſes des Oracles & les prédictions des Augures & des Aruſpices faiſoient toute la religion de ce peuple groſſier, il n'eut pas de peine à lui perſuader que des Divinités qui prédiſoient ce qui devoit arriver d'heureux ou de malheureux, pouvoient bien être la cauſe

(a) *An 39 de Rome.*
(b) *Tit. Liv. D. Hal. Plut.*

du bonheur ou du malheur qu'ils annonçoient : la vénération pour ces êtres ſupérieurs d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une ſuite de ces préjugés Rome ſe remplit inſenſiblement de ſuperſtitions ; la politique les adopta & s'en ſervit utilement pour tenir dans la ſoumiſſion un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'Etat ſans conſulter ces fauſſes Divinités ; & Numa, pour autoriſer ces pieuſes inſtitutions & s'attirer le reſpect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egerie*, qui lui avoit révélé, diſoit-il, la maniere dont les Dieux vouloient être ſervis. (*a*) Sa mort, après un regne de 43 ans, laiſſa la couronne à *Tullus Hoſtilius*, que les Romains élurent pour troiſieme Roi de Rome. C'étoit un Prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui, ſur le plan de Romulus, ne ſongea à conſerver ſon Etat que par de nouvelles conquêtes.

Si la conduite pacifique de Numa avoit été utile aux Romains pour adoucir ce qu'il y avoit de féroce & de ſauvage dans leurs mœurs, le caractere fier & entreprenant de Tullus ne fut pas moins néceſſaire dans un Etat fondé par la force & la violence (*b*), & environné de voiſins jaloux de ſon établiſſement. Le peuple de la ville d'Albe faiſoit paroître le plus d'animoſité, quoique la plupart des Romains en tiraſſent leur origine, & que la ville d'Albe fût conſidérée comme la métropole de tout le Latium. Différents ſujets de plaintes réciproques & ordinaires entre des Etats voiſins, allumerent la guerre, ou, pour mieux dire, l'ambition

(a) *An de Rome* 81.

(b) *An de Rome* 82.

ſeule & un eſprit de conquéte leur firent prendre les armes. Les Romains & les Albains ſe mirent en campagne. Comme ils étoient voiſins, les deux armées ne furent pas long-temps ſans s'approcher ; on ne diſſimuloit plus qu'on alloit combattre pour l'empire & la liberté. Comme on étoit prêt d'en venir aux mains, le Général d'Albe, ſoit qu'il redoutât le ſuccès du combat, ou qu'il voulût ſeulement éviter l'effuſion du ſang, propoſa au Roi de Rome de remettre la deſtinée de l'un & de l''autre peuple à trois combattants de chaque côté, à condition que l'empire ſeroit le prix du parti victoriux. La propoſition fut acceptée ; les Romains & les Albains nommerent chacun trois Champions ; on voit bien que je veux parler (*a*) des Horaces & des Curiaces. Je n'entrerai point dans le détail de ce combat : tout le monde ſait que les trois Curiaces & les deux Horaces périrent dans ce fameux duel (b), & que Rome triompha par le courage & l'adreſſe du dernier des Horaces. Le Romain rentrant dans la ville, victorieux & chargé des armes & des dépouilles de ſes ennemis, rencontra ſa ſœur qui devoit épouſer un des Curiaces. Celle-ci voyant ſon frere revêtu de la cotte d'armes de ſon amant qu'elle avoit faite elle-méme, ne put retenir ſa douleur, répandit un torrent de larmes ; elle s'arracha les cheveux, & dans les tranſports de ſon affliction, elle fit les plus violentes imprécations contre ſon frere.

Horace, fier de ſa victoire, & irrité de la douleur que ſa ſœur faiſoit éclater mal-à-propos au milieu de la joie publique, dans le tranſport de ſa colere, lui paſſa ſon épée au travers du corps : » va, lui dit-il, trouver ton

(a) *T. Liv. Dec.* 1. *l.* 1, *c.* 25.
(b) *An de Rome* 87.

» amant, & portes lui cette passion insensée » qui te fait préférer un ennemi mort à la gloire » de ta patrie. » Tout le monde détestoit une action si inhumaine & si cruelle. On arrêta aussi-tôt le meurtrier : il fut traduit devant les *Duumvirs*, Juges naturels de ces sortes de crimes ; Horace fut condamné à perdre la vie, & le jour même de son triomphe auroit été celui de son supplice, si, par le conseil de Tullus Hostilius, il n'eût appellé de ce jugement devant l'assemblée du peuple. Il y comparut avec le même courage & la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans son combat contre les Curiaces. Le peuple crut qu'en faveur d'un si grand service il pouvoit oublier un peu la rigueur de la loi. Horace fut renvoyé absous, » plutôt, dit Tite-Live, par admiration pour » son courage, que par la justice de sa cause ».

Nous n'avons rapporté cet événement que pour faire voir, par le conseil que donna le Roi de Rome à Horace d'en appeller au peuple (*a*), que l'autorité de cette assemblée étoit supérieure à celle du Prince, & que ce n'étoit que dans le concours des suffrages du Roi & des différents ordres de l'état que se trouvoit la véritable souveraineté de cette nation.

L'affaire d'Horace étant terminée, le Roi de Rome songea à faire reconnoître son autorité dans la ville d'Albe, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux. Ce Prince, en suivant l'esprit & les maximes de Romulus, ruina cette ville, dont il transféra les habitants à Rome : ils y reçurent le droit de citoyens (*b*), & même les principaux furent admis dans le Sénat : tels furent les Juliens, les Serviliens, les Quintiens, les Geganiens, les Curiaces,

(a) *Cic. pro Milone.*

(b) *An de Rome* 87.

& les Cleliens, dont les descendants remplirent depuis les principales dignités de l'Etat, & rendirent de très-grands services à la République, comme nous le verrons dans la suite. Tullus Hostilius, ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitants, tourna ses armes contre les Sabins.

Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet (*a*) ; je me contenterai de dire que ce Prince, après avoir remporté différents avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxieme année de son regne ; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius par l'assemblée du peuple, & que le Sénat confirma ensuite cette nouvelle élection.

Comme ce Prince tiroit toute sa gloire de son aïeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre : mais ces pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontieres ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience que le trône exige encore d'autre vertus que la piété. Cependant pour soutenir toujours son caractere, avant que de prendre les armes, il envoya aux ennemis un Héraut que les Romains appelloient *Fecialem* : ce Héraut portoit une javeline ferrée, comme la preuve de sa commission. Etant arrivé sur la frontiere, il cria à haute voix : » écoutez, Jupi» ter, & vous, Junon, écoutez. Quirinus, écou» tez. Dieu du ciel, de la terre & des enfers, » je vous prends à témoin que le Peuple Latin

(a) *An de Rome* 113.

» eſt injuſte ; & comme ce peuple a outragé le peu-
» ple Romain, le peuple Romain & moi, du con-
» ſentement du Sénat, lui déclarons la guerre. »

On voit par cette formule que nous a conſervée Tite-Live, qu'il n'eſt fait aucune mention du Roi, & tout ſe fait au nom & par l'autorité du peuple, c'eſt-à-dire de tout le corps de la nation.

Cette guerre fut auſſi heureuſe qu'elle étoit juſte. Ancus battit les ennemis, ruina leurs villes, en tranſporta les habitants à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin premier, ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint à la couronne après la mort d'Ancus (*a*), & il l'acheta par des ſecours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conſerver leur affection & récompenſer ſes créatures, qu'il en fit entrer cent dans le Sénat : mais pour ne pas confondre les différents ordres de l'Etat, il les fit Patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, avant que de les élever à la dignité de Sénateurs, qui ſe trouverent juſqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant pluſieurs ſiecles. On ſera peut-être étonné que dans un Etat gouverné par un Roi, & aſſiſté du Sénat, les loix, les ordonnances & le réſultat de toutes les délibérations ſe fiſſent toujours au nom du peuple, ſans faire mention du Prince qui régnoit ; mais on doit ſe ſouvenir que ce peuple généreux s'étoit réſervé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne ſe prenoit aucune réſolution, ſoit pour la guerre ou pour la paix, que dans ſes aſſemblées : on les appelloit en ce temps-là aſſemblées par curies, parce qu'elles ne devoient être compoſées que des ſeuls habitants de Rome diviſés en trente curies. C'eſt-là

(a) *An de Rome* 118. *D. H. l.* 2.

qu'on créoit les Rois, qu'on élisoit les Magistrats & les Prêtres, qu'on faisoit des loix, & qu'on administrois la justice. C'étoit le Roi qui, de concert avec le Sénat, convoquoit ces assemblées, & décidoit, par un *Sénatus-Consulte*, du jour qu'on devoit les tenir, & des matieres qu'on y devoit traiter. Il falloit un second Sénatus-Consulte pour confirmer ce qui y avoit été arrêté ; le Prince ou premier Magistrat présidoit à ces assemblées, qui étoient toujours précédées par des auspices & par des sacrifices, dont les Patriciens étoient les seuls Ministres.

Mais cependant, comme tout se décidoit dans ces assemblées à la pluralité des voix, & que les suffrages se comptoient par tête, les Plébéïens l'emportoient toujours sur le Sénat & les Patriciens, ensorte qu'ils formoient ordinairement le résultat des délibérations par préférence au Sénat & aux Nobles.

Servius Tullius, sixieme Roi de Rome (*a*), Prince tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la plus vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la Noblesse & des Patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes, & moins d'entêtement. L'entreprise n'étoit pas sans de grandes difficultés. Ce Prince avoit affaire au peuple de toute la terre le plus fier & le plus jaloux de ses droits : &, pour l'obliger à en relâcher une partie, il falloit le savoir tromper par l'appât d'un bien plus considérable. Les Romains payoient en ce temps-là par tête un tribut au profit du trésor public : & comme dans leur origine la fortune des particuliers étoit à peu près égale, on les avoit as-

(a) *An de Rome 175.*

ſujettis au même tribut, qu'ils continuerent de payer avec la même égalité, quoique par la ſucceſſion des temps il ſe trouvât beaucoup de différence entre les biens des uns & des autres.

Servius, pour éblouir le peuple, & pour connoître les forces de ſon Etat, repréſenta dans une aſſemblée, que le nombre des habitants de Rome & leurs richeſſes étant conſidérablement augmentés par cette foule d'étrangers qui s'étoient établis dans la ville, il ne lui paroiſſoit pas juſte qu'un pauvre citoyen contribuât autant qu'un plus riche aux charges de l'Etat ; qu'il falloit régler ces contributions ſuivant les facultés des particuliers : mais que, pour en avoir une connoiſſance exacte, il falloit obliger tous les citoyens, ſous les plus grandes peines, à en donner une déclaration fidelle, & qui pût ſervir de regle pour faire cette répartition.

Le peuple, qui ne voyoit dans cette propoſition que ſon propre ſoulagement, la reçut avec de grands applaudiſſements, & toute l'aſſemblée, d'un mutuel conſentement, donna au Roi le pouvoir d'établir dans le gouvernement l'ordre qui lui paroîtroit le plus convenable au bien public. Ce Prince, pour parvenir à ſes fins, diviſa d'abord tous les habitants de la ville, ſans diſtinction de naiſſance ou de rang, en quatre *tribus*, appellées les tribus de la ville. Il rangea ſous vingt-ſix autres tribus les citoyens qui demeuroient à la campagne & dans le territoire de Rome. Il inſtitua enſuite le cens, qui n'étoit autre choſe qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens Romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profeſſion, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfants & de leurs eſclaves. Il ſe trouva alors dans Rome (*a*) & aux environs plus

(a) *Fabius Paſtor.*

plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre en ſix claſſes, & il compoſa chaque claſſe de différentes Centuries de gens de pied. Il mit dans la premiere claſſe quatre-vingt Centuries, dans leſquelles il ne fit entrer que des Sénateurs, des Patriciens, ou des gens diſtingués par leurs richeſſes, & tous ne devoient pas avoir moins que cent mines ou dix mille dragmes de bien : ce qui pouvoit revenir en ces temps-là à un peu plus de mille écus de notre monnoie ; ce que nous n'oſons pas cependant affirmer bien poſitivement, à cauſe de la différence qui ſe trouve dans les opinions des Savants ſur la valeur & la variation des monnoies. On ne ſait pas plus préciſément ſi chaque Centurie de cette premiere claſſe étoit compoſée de cent hommes effectifs. Il y a lieu de croire au contraire que Servius, dans la vue de multiplier les ſuffrages des Patriciens, avoit augmenté le nombre de leurs Centuries ; & il cachoit ce deſſein ſecret ſous le prétexte plauſible que les Patriciens étant plus riches que les Plébéïens, une Centurie, compoſée d'un petit nombre de ce premier ordre, devoit autant contribuer aux charges de l'Etat qu'une Centurie complete de Plébéïens.

Ces quatre-vingt compagnies de la premiere claſſe furent partagées en deux ordres. Le premier compoſé des plus âgés, & qui étoient au-deſſus de quarante-cinq ans, étoit deſtiné pour la garde & la défenſe de la ville ; & les quarante autres Compagnies, formées des plus jeunes, depuis dix-ſept ans juſqu'à quarante-cinq, devoient marcher en campagne, & aller à la guerre. Ils avoient tous pareilles armes offenſives & défenſives : les offenſives étoient le javelot, la pique ou la hallebarde & l'épée ; & ils avoient pour armes défenſives le caſque, la cuiraſſe & les cuiſſarts d'airain.

On rangea encore ſous cette premiere claſſe toute la cavelerie, dont on fit dix-huit Centuries, compoſées des plus riches & des principaux de la ville. On y ajouta deux autres Centuries d'artiſans qui ſuivoient le camp ſans être armés ; & leur emploi conſiſtoit à conduire & à dreſſer les machines de guerre.

La ſeconde claſſe n'étoit compoſée que de vingt Centuries, & de ceux qui poſſédoient au moins la valeur de ſoixante-quinze mines de bien, c'eſt-à-dire un peu plus de deux mille livres de notre monnoie. Ils ſe ſervoient à peu près des mêmes armes que les citoyens de la premiere claſſe, & ils n'étoient diſtingués que par l'écu qu'ils portoient au lieu de bouclier.

Il n'y avoit pareillement que vingt Centuries dans la troiſieme claſſe, & il falloit avoir au moins cinquante mines de bien pour y entrer, c'eſt-à-dire un peu plus de cinq cens écus de notre monnoie.

La quatrieme claſſe étoit compoſée du même nombre de Centuries que les deux précédentes ; & ceux qui étoient rangés dans cette claſſe devoient avoir au moins vingt-cinq mines de bien, c'eſt-à-dire environ ſept cens cinquante livres de notre monnoie.

Il y avoit trente Centuries dans la cinquieme claſſe, & on avoit placé dans ces Centuries tous ceux qui avoient au moins douze mines & demi de bien, c'eſt-à-dire un peu plus de trois cens livres de notre monnoie. Ils ne ſe ſervoient que de frondes pour armes, & ordinairement ils combattoient hors des rangs & ſur les ailes de l'armée.

La ſixieme claſſe n'avoit qu'une Centurie, (a) & même c'étoit moins une Centurie qu'un amas confus des plus pauvres citoyens. On les appelloit *Prolétaires*, comme n'étant utiles à la

(a) *Aul. Gell, l. 6. c. 10.*

République que par les enfants qu'ils engendroient : ou *Exempts*, à cauſe qu'ils étoient diſpenſés d'aller à la guerre, & de payer aucun tribut.

On avoit compris ſous la ſeconde claſſe deux Centuries de charpentiers & d'ouvriers de machines militaires, & il y en avoit deux autres de trompettes, attachées à la quatrieme claſſe. Toutes ces claſſes ſe partageoient, comme la premiere, entre les vieillards qui reſtoient pour la défenſe de la ville, & les jeunes gens dont on formoit les légions qui devoient marcher en campagne. Elles compoſoient en tout cent quatre-vingt-treize Centuries, commandées chacune par un Centurion diſtingué par ſon expérience & par ſa valeur.

Servius ayant établi cette diſtinction entre les citoyens d'une même République, ordonna qu'on aſſembleroit le peuple par Centuries, lorſqu'il ſeroit queſtion d'élire des Magiſtrats, de faire des loix, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la République, ou contre les privileges de chaque ordre. L'aſſemblée ſe devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au Souverain ou au premier Magiſtrat à convoquer ces aſſemblées comme celles des Curies : & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auſpices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au Prince & aux Patriciens, qui étoient revêtus dss principales charges du Sacerdoce. On convint outre cela qu'on recueilleroit les ſuffrages par Centuries ; au lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit Centuries de la premiere claſſe donneroient leurs voix les premieres. Servius par ce réglement tranſporta adroitement dans ce corps, compoſé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement ; & ſans priver ouvertement les Plébéiens du droit de ſuffrage, il

ſut par cette diſpoſition le rendre inutile. Car toute la Nation n'étant compoſée que de cent quatre-vingt-treize Centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiere claſſe, s'il y en avoit ſeulement quatre-vingt-dix-ſept du même avis, c'eſt-à-dire une de plus que la moitié des cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit concluë, & alors la premiere claſſe, compoſée, comme nous avons dit, des grands de Rome, formoit ſeule les decrets publics; & s'il manquoit quelque voix, & que quelques Centuries de la premiere claſſe ne fuſſent pas du même ſentiment que les autres, on appelloit la ſeconde claſſe. Mais quand ces deux claſſes ſe trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de paſſer à la troiſieme. Ainſi le petit peuple ſe trouvoit ſans pouvoir quand on recueilloit les voix par Centuries, au lieu que quand on les prenoit par Curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre Plébéïen avoit autant de crédit que le plus conſidérable des Sénateurs. Depuis ce temps-là les aſſemblées par Curies ne ſe firent plus que pour élire les *Flamines*, c'eſt-à-dire les Prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand Curion, & de quelques Magiſtrats ſubalternes dont on aura lieu de parler dans la ſuite. Nous ne ſommes entrés dans un détail ſi exact de ce nouveau plan de gouvernement, que parce que, ſans cette connoiſſance, il ſeroit difficile d'entendre ce que nous rapporterons dans la ſuite des différents qui s'éleverent entre le Sénat & le peuple Romain au ſujet du gouvernement.

La royauté, après cet établiſſement, parut à Servius comme une piece hors d'œuvre, & inutile dans un Etat preſque Républicain. On prétend que pour achever ſon ouvrage, & pour rendre la liberté entiere aux Romains, il avoit réſolu d'abdiquer généreuſement la couronne,

& de réduire le gouvernement en pure République, ſous la régence de deux Magiſtrats annuels qui ſeroient élus dans une aſſemblée générale du peuple Romain. Mais un deſſein ſi héroïque n'eut point d'effet par l'ambition de Tarquin le Superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de régner, fit aſſaſſiner ſon Roi & ſon beau-pere. Il prit en même-temps poſſeſſion du Trône (a) ſans nulle forme d'élection, & ſans conſulter ni le Sénat ni le peuple, & comme ſi cette ſuprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût due qu'à ſon courage & à ſa valeur.

Une action ſi inhumaine le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde déteſtoit également ſon ambition & ſa cruauté. Parricide & tyran en même-temps, il venoit d'ôter la vie à ſon beau-pere & la liberté à ſa patrie; & comme il n'étoit monté ſur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Il ne laiſſa pas de ſe conduire d'abord dans ſa tyrannie avec beaucoup d'habileté; il s'aſſura de l'armée, qu'il regardoit comme le plus ferme ſoutien de ſa puiſſance. Fier & cruel dans Rome & à l'égard des grands, qui pouvoient s'oppoſer à ſes deſſeins; mais doux, humain, même familier à l'armée & avec les Soldats, il les récompenſoit magnifiquement; plus d'une fois il abandonna des villes ennemies au pillage. Il ſembloit qu'il ne fît la guerre que pour les enrichir, ſoit qu'il en craignît les forces réunies, ou qu'il voulût les attacher plus étroitement à ſa perſonne & à ſes intérêts. Il embellit la ville de différents édifices publics; & comme il faiſoit travailler aux fondements d'un temple, on trouva bien avant dans la terre la tête d'un homme encore en chair, & qui s'étoit conſervée ſans corruption; ce qui fit donner le nom de Capitole à ce temple. Les

(a) *An de Rome* 218.

devins & les augures qui tiroient avantage des moindres événements, prirent occasion de publier que Rome seroit un jour la maîtresse du monde, & la capitale de l'univers.

Tarquin présidoit à ces différents travaux ; mais toujours accompagné d'une troupe de gardes qui lui servoient en même-temps de satellites & d'espions. Ces esclaves du tyran répandus dans les différents quartiers de la ville, observoient avec soin s'il ne se formoit point secretement quelque conspiration contre lui. Le moindre soupçon étoit puni de la mort, ou du moins de l'exil. Plusieurs Sénateurs des premiers de Rome périrent par des ordres secrets, sans d'autre crime que celui d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius qui avoit épousé une Tarquin, fille de Tarquin l'ancien ; mais qui lui étoit suspect à cause de ses richesses. Il le fit périr, & se défit en même-temps du fils aîné de cet illustre Romain, dont il redoutoit le courage & le ressentiment. Lucius Junius, un autre fils de Marcus, eût couru la même fortune, si, pour échapper à la cruauté du tyran, il n'eût feint d'être hébêté, & d'avoir perdu l'esprit ; ce qui lui fit donner par mépris le nom de *Brutus*, qu'il rendit depuis si illustre, comme nous le dirons dans la suite. Les autres Sénateurs incertains de leur destinée, se tenoient cachés dans leurs maisons : le tyran n'en consultoit aucun ; le Sénat n'étoit plus convoqué ; il ne se tenoit plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur les ruines des loix & de la liberté. Les différents Ordres de l'Etat, également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement, sans l'oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus fils de Tarquin, & la mort violente de la chaste Lucrece, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le Roi, & même contre la royauté.

Perſonne n'ignore un événement ſi tragique : nous dirons ſeulement, pour l'éclairciſſement de ce qui doit ſuivre, que cette vertueuſe Romaine ne pouvant ſe réſoudre à ſurvivre à la violence qu'elle venoit de ſouffrir, fit appeller ſon pere, ſon mari, ſes parents & les principaux amis de ſa maiſon, auxquels elle en demanda la vengeance. Elle s'enfonça en même-temps un poignard dans le cœur, & tomba morte aux pieds de ſon pere & de ſon mari. Tous ceux qui ſe trouverent préſents à ce funeſte ſpectacle jetterent de grands cris : mais pendant qu'ils s'abandonnoient à leur douleur, Lucius Junius, plus connu par le nom de Brutus qu'on lui avoit donné à cauſe de cet air ſtupide qu'il affectoit, laiſſant, pour ainſi dire, tomber le maſque, & ſe montrant à découvert : « oui, dit-il en prenant le poignard » dont Lucrece s'étoit frappée, je jure de venger » hautement l'injure qui lui a été faite, & je vous » prends à témoins, Dieux tout-puiſſants, que » j'expoſerai ma vie & que je répandrai juſqu'à » la derniere goutte de mon ſang pour empê» cher qu'aucun de cette maiſon, ni même que » qui que ce ſoit, regne jamais dans Rome. »

Il fit paſſer enſuite ce poignard entre les mains de Collatin, de Lucretius, de Valerius, & de tous les aſſiſtants, dont il exigea le même ſerment. Ce ſerment fut le ſignal d'un ſoulevement général. Il eſt bien vraiſemblable que le peuple d'abord regarda comme un prodige & comme une preuve ſenſible que le Ciel s'intéreſſoit à la vengeance de Lucrece, ce changement ſi prompt qui venoit de ſe faire en apparence dans l'eſprit de Brutus. La pitié pour le ſort de cette infortunée Romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes ſentiments ſe révolta ; & par un décret public les Tarquins furent bannis de Rome. Le Sénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour

le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ces Princes avoient fait de la puissance souveraine fit proscrire la royauté même. On dévoua aux Dieux des enfers (a), & on condamna aux plus cruels supplices ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie. L'Etat républicain succéda au monarchique ; le Sénat & la Noblesse profiterent des débris de la royauté, ils s'en approprierent tous les droits ; Rome devint en partie un Etat aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Au lieu d'un Prince perpétuel, on élut pour gouverner l'Etat, deux Magistrats annuels, tirés du corps du Sénat, auxquels on donna le titre modeste de *Consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les Souverains de la République que ses conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire.

Brutus, l'auteur de la liberté, fut élu pour premier Consul, & on lui donna pour collegue Collatin, mari de Lucrece, dans la vue qu'il seroit plus intéressé que tout autre à la vengeance de l'outrage qu'elle avoit reçu.

Mais cette République naissante pensa être détruite dès son origine. Il se forma dans Rome un parti en faveur de Tarquin : quelques jeunes gens des premiers de la ville, élevés à la cour, & nourris dans la licence & les plaisirs, entreprirent de rétablir ce Prince. La forme austere d'un gouvernement Républicain, sous lequel les loix seules, toujours inexorables, ont droit de régner, leur fit plus de peur que le tyran même : accoutumés aux distinctions flatteuses de cour, ils ne pouvoient souffrir cette égalité humiliante qui les confondoit dans la multitude. Ce parti grossissoit tous les jours ; & ce qui est

(a) *Depuis la fondation de Rome 244 ans complets.*

de plus ſurprenant, les enfants même de Brutus, & les Aquiliens, neveux de Collatin, ſe trouverent à la tête des mécontents. Mais avant que la conſpiration éclatât, ils furent tous découverts, & on prévint leurs mauvais deſſeins. Brutus, pere & juge des criminels, vit bien qu'il ne pouvoit ſauver ſes enfants ſans autoriſer des nouvelles conjurations, & que c'étoit ouvrir lui-même les portes de Rome à Tarquin. Ainſi préférant ſa patrie à ſa famille, & ſans écouter la voix de la nature, il fit couper, en ſa préſence, la tête à ſes deux fils comme à des traîtres. Le peuple admira la triſte fermeté avec laquelle il avoit préſidé lui-même à leur ſupplice. Son autorité en devint encore plus grande, & après la mort des deux fils du Conſul, il n'y eut plus aucun Romain qui osât ſeulement penſer au retour de Tarquin. Collatin, collegue de Brutus, par une conduite oppoſée à la ſienne, & pour avoir voulu ſauver ſes neveux, ſe rendit ſuſpect, & fut dépoſé du Conſulat. Le peuple jaloux & comme furieux de ſa liberté, le bannit de Rome; il n'oſa ſe fier à la haine déclarée que ce Romain faiſoit paroître contre Tarquin. Il craignit ſeulement qu'étant parent du Prince il n'en eût l'eſprit de domination, & qu'il ne fût plus ennemi du Roi que de la royauté. Publius Valerius fut mis en ſa place, & Tarquin n'eſpérant plus rien du parti qu'il avoit dans Rome, entreprit d'y rentrer à force ouverte. Les Romains s'y oppoſerent toujours avec une conſtance invincible; on en vint aux armes, & dans la premiere bataille qui fut donnée auprès de la ville contre les Tarquins, Brutus & Arronce, fils aîné de Tarquin s'entretuerent à coups de lance : ainſi les deux premiers Conſuls de la République n'acheverent pas leur année de Conſulat. Valerius reſta ſeul quelque temps dans cette ſuprême dignité; le peuple en prit ſujet de le ſoupçonner de vouloir régner ſeul. Une maiſon qu'il faiſoit bâtir ſur

une éminence augmenta ce ſoupçon ; ſes envieux & ſes ennemis publioient que c'étoit une Citadelle qu'il faiſoit conſtruire pour en faire le ſiege de ſa tyrannie. Mais ce grand homme diſſipa la malignité de ces diſcours, & les fit tomber par ſa modération & la ſageſſe de ſa conduite. Il fit abattre lui-même cette maiſon, l'objet de la jalouſie de ſes concitoyens, & le Conſul des Romains fut obligé de loger dans une maiſon d'emprunt. Avant que de ſe donner un collegue, & pendant qu'il avoit ſeul toute l'autorité, il changea, par une ſeule loi faite en faveur du peuple, toute la forme du Gouvernement ; au lieu que ſous les Rois les *Plébiciſcites*, ou Ordonnances du peuple, n'avoient force de loi qu'autant qu'elles étoient autoriſées par un Sénatus-Conſulte, Valerius publia une loi toute contraire, qui permettoit de porter devant les aſſemblées du peuple l'appel du jugement des Conſuls. Par cette nouvelle loi il étendit les droits du peuple, & la puiſſance conſulaire ſe trouva affoiblie dès ſon origine.

Il ordonna en même-temps qu'on ſéparât les haches des faiſceaux que les Licteurs portoient devant les Conſuls, comme pour entendre que ces Magiſtrats n'avoient point le droit de glaive, ſymbole de la ſouveraine puiſſance : & dans une aſſemblée du peuple, la multitude apperçut avec plaiſir qu'il avoit fait baiſſer les faiſceaux de ſes Licteurs comme un hommage tacite qu'il rendoit à la ſouveraineté du peuple Romain. Pour éloigner le ſoupçon qu'il fût capable d'affecter la tyrannie, il fit publier une loi qui permettoit de tuer ſans aucune formalité précédente celui qui aſpiroit à ſe rendre maître de la liberté de ſes concitoyens. Il étoit porté par cette loi que l'aſſaſſin ſeroit déclaré abſous de ce meurtre, pourvu qu'il apportât des preuves des mauvais deſſeins de celui qu'il auroit tué.

Ce fut par le même principe de modération qu'il ne voulut point être chargé du dépôt de l'argent public qui se levoit pour fournir aux frais de la guerre ; on le porta dans le temple de Saturne, & le peuple, par son conseil, élut deux Sénateurs, qu'on appella depuis Questeurs, qui furent chargés des deniers publics. Il déclara ensuite Lucretius, pere de Lucrece, son collegue au consulat ; & il lui céda même, à cause qu'il étoit plus âgé, l'honneur de faire porter devant lui les faisceaux de verges, & toutes les marques de la souveraine puissance.

Une conduite si pleine de modération, & des loix si favorables au peuple, firent donner à un Patricien le nom de *Publicola*, ou de populaire ; & ce fut moins pour mériter ce titre, que pour attacher plus étroitement le peuple à la défense de la liberté publique, qu'il relâcha de son autorité par ces différens réglements.

Le Sénat animé du même esprit, & qui comprenoit de quelle conséquence il lui étoit d'intéresser le peuple à la conservation de la république (*a*), eut grand soin de sa subsistance pendant la guerre & le siege de Rome. Il envoya en différents endroits de la Campanie, & jusqu'à Cumes, chercher du bled, qu'on distribua au peuple à vil prix, de peur que s'il manquoit de pain, il ne fût tenté d'en acheter aux dépens de la liberté commune, & qu'il n'ouvrît les portes de Rome à Tarquin.

Le Sénat voulut même que le peuple ne payât aucun impôt pendent la guerre. Ces sages Sénateurs se taxerent eux-mêmes plus haut que les autres, & il sortit de cette illustre compagnie cette maxime si généreuse & si pleine d'équité : » que le peuple payoit un assez grand tribut à la » République, en élevant des enfants qui pussent un jour la défendre «.

(a) *An de Rome* 245.

Mais une si juste condescendance pour les besoins du peuple ne dura qu'autant que durerent le siege de Rome & la crainte des armes de Tarquin. A peine la forme de la République parut-elle affermie par la levée de ce siege, qu'on vit éclater l'ambition des Patriciens ; & le Sénat fit bien-tôt sentir qu'en substituant deux Consuls tirés de son corps en la place du Prince, le peuple n'avoit fait que changer de maîtres, & que c'étoit toujours la même autorité, quoique sous des noms différents. La royauté étoit à la vérité abolie, mais l'esprit de la royauté n'étoit pas éteint, il étoit passé parmi les Patriciens. Le Sénat délivré de la puissance royale, qui le tenoit en respect, voulut réunir dans son corps toute l'autorité du gouvernement. Il possédoit dans les dignités civiles & militaires attachées à cet ordre, la puissance, & même les richesses qui en sont une suite : & le premier objet de sa politique fut de tenir toujours le peuple dans l'abaissement & dans l'indigence.

Ce peuple, dont les suffrages étoient recherchés si ambitieusement dans les élections & dans les assemblées publiques, tomboit dans le mépris hors des *comices*. La multitude en corps étoit ménagée avec de grands égards, mais le Plébéïen particulier étoit peu considéré ; aucun n'étoit admis dans l'alliance des Patriciens. La pauvreté réduisit bientôt le peuple à des emprunts qui le jetterent dans une dépendance servile des riches ; ensuite vint l'usure, remede encore plus cruel que le mal ; enfin la naissance, les dignités & les richesses mirent une trop grande inégalité parmi les citoyens d'une même République.

Les vues de ces deux ordres devinrent bientôt opposées. Les Patriciens pleins de valeur, accoutumés au commandement, vouloient toujours faire la guerre, & ils ne cherchoient qu'à étendre la puissance de la République au-dehors ;

mais le peuple vouloit Rome libre au dedans, & il se plaignoit que, pendant qu'il exposoit sa vie pour subjuguer les peuples voisins, il tomboit souvent lui-même, au retour de la campagne, dans les fers de ses propres concitoyens, par l'ambition & l'avarice des Grands ; c'est ce qu'il faut développer, comme le fondement des révolutions dont nous allons parler.

De toutes les manieres de subsister que les besoins de la nature ont fait inventer aux hommes, les Romains ne pratiquoient que le labourage & la guerre ; ils vivoient de leurs moissons, ou de la récolte qu'ils faisoient, l'épée à la main, sur les terres de leurs ennemis. Tous les arts méchaniques qui n'avoient point pour objet ces deux professions, étoient ignorés à Rome, ou abandonnés aux esclaves & aux étrangers. Généralement parlant, tous les Romains, depuis les Sénateurs jusqu'aux moindres Plébéïens, étoient laboureurs, & tous les laboureurs étoient soldats : & nous verrons dans la suite de cette Histoire qu'on alloit prendre à la charrue de grands Capitaines pour commander les armées. Tous les Romains, même les premiers de la République, accoutumoient leurs enfants à de semblables travaux, & ils les élevoient dans une vie dure & laborieuse, afin de les rendre plus robustes & plus capables de soutenir les fatigues de la guerre.

Cette discipline domestique avoit son origine dans la pauvreté des premiers Romains ; on fit ensuite une vertu d'un pur effet de la nécessité ; & des hommes courageux regardent cette pauvreté égale entre tous les citoyens, comme un moyen de conserver leur liberté plus entiere. Chaque citoyen n'eut d'abord pour vivre que deux arpens de terre, comme nous l'avons dit ; Rome étendit depuis peu à peu son territoire par les conquêtes qu'elle fit sur ses voisins. On vendoit ordinairement une moitié de ces terres conquises

pour indemniſer l'Etat des frais de la guerre, & l'autre moitié ſe réuniſſoit au domaine public, que l'on donnoit enſuite, ou gratuitement, ou ſous un cens modique ou à rente, & aux plus pauvres citoyens pour les aider à ſubſiſter : tel étoit l'ancien uſage de Rome ſous les Rois, c'eſt-à-dire pendant plus de deux cens ans. Mais depuis l'extinction de la Royauté, les Nobles & les Patriciens, qui ſe regardoient comme les ſeuls Souverains de la République, s'approprierent, ſous différents prétextes, la meilleure partie de ces terres conquiſes qui étoient dans leur voiſinage & à leur bienſéance ; & ils étendoient inſenſiblement leur domaine aux dépens de celui du public ; ou bien, ſous des noms empruntés, ils ſe faiſoient adjuger à vil prix les différentes portions qui étoient deſtinées pour la ſubſiſtance des plus pauvres citoyens. Ils les confondoient enſuite dans leurs propres terres, & quelques années de poſſeſſion, avec un grand crédit, couvroient ces uſurpations. L'Etat y perdoit une partie de ſon domaine ; & le ſoldat, après avoir répandu ſon ſang pour étendre les frontieres de la République, ſe trouvoit privé de la portion de terre qui lui devoit ſervir en même-temps de ſolde & de récompenſe.

L'avidité de certains Patriciens ne ſe bornoit pas à ces ſortes d'uſurpations. Mais quand la récolte manquoit dans des années ſtériles, ou par les irruptions des ennemis, ils ſavoient, par des ſecours intéreſſés, ſe faire un droit ſur le champ de leurs voiſins. Le ſoldat alors ſans paie & ſans aucune reſſource, étoit contraint, pour ſubſiſter, d'avoir recours aux plus riches. On ne lui donnoit point d'argent qu'à de groſſes uſures, & ces uſures étoient même en ce temps-là arbitraires, ſi nous en croyons Tacite. Il falloit que le débiteur engageât ſon petit héritage, & ſouvent même ce cruel ſecours lui coûtoit la liberté. Les Loix de ce temps-là permettoient au créancier, faute de

paiement, d'arrêter ſon débiteur, & de le retenir dans ſa maiſon, où il étoit traité comme un eſclave. On exigeoit ſouvent le principal & les intérêts à coups de fouet & à force de tourments; on lui enlevoit ſa terre par des uſures accumulées; & ſous prétexte de l'obſervation des Loix & d'une juſtice exacte, le peuple éprouvoit tous les jours une juſtice extrême.

Un gouvernement ſi dur dans une République naiſſante, excita bientôt un murmure général. Les Plébéïens qui étoient chargés de dettes, & qui craignoient d'être arrêtés par leurs créanciers, s'adreſſoient à leurs Patrons & aux Sénateurs les plus déſintéreſſés. Ils leur repréſentoient leur miſere, la peine qu'ils avoient à élever leurs enfants, & ils ajoutoient qu'après avoir combattu contre les Tarquins pour la défenſe de la liberté publique, ils ſe trouvoient expoſés à devenir les eſclaves de leurs propres concitoyens.

Des menaces ſecretes ſuccéderent à ces plaintes, & les Plébéïens ne voyant poins d'adouciſſement à leurs peines, éclaterent à la fin ſous le conſulat de T. Largius & de Q. Clelius.

Rome, comme nous l'avions dit, étoit environnée de quantité de petits peuples (a) inquiets & jaloux de ſon agrandiſſement. Les Latins, les Eques, les Sabins, les Volſques, les Herniques & les Veïens, tantôt ſéparés, & ſouvent réunïs, lui faiſoient une guerre preſque continuelle. Ce fut peut-être à l'animoſité de ces voiſins que les Romains furent redevables de cette valeur & de cette diſcipline militaire qui dans la ſuite les rendirent les maîtres de l'Univers.

Tarquin vivoit encore, il avoit ménagé ſecre; tement une ligue puiſſante c ontreles Romains trente villes du pays Latin (b) s'intereſſerent à ſon rétabliſſement. Les Herniques & les Volſ-

(a) *An de Rome* 256. (b) *An de Rome* 257.

ques favoriserent cette entreprise : il n'y eut que les peuples d'Etrurie qui voulurent voir l'affaire plus engagée avant que de se déclarer ; & ils resterent neutres, dans la vue de prendre parti suivant les événements.

Les Consuls & le Sénat ne virent pas sans inquiétude une conspiration si générale contre la République ; on songea aussi-tôt à se mettre en défense. Comme Rome n'avoit point d'autres soldats que ses citoyens, il fallut faire prendre les armes au peuple ; mais les plus pauvres, & ceux sur-tout qui étoient chargés de dettes, déclarerent que c'étoit à ceux qui jouissoient des dignités & des biens de la République à la défendre ; que pour eux ils étoient las d'exposer tous les jours leurs vies pour des maîtres si avares & si cruels. Ils refuserent de donner leurs noms, suivant l'usage, pour se faire enrôler dans les Légions ; les plus emportés disoient même qu'ils n'étoient pas plus attachés à leur patrie, où on ne leur laissoit pas un pouce de terre en propriété, qu'à tout autre climat, quelqu'étranger qu'il fût ; que du moins ils n'y trouveroient point de créanciers ; que ce n'étoit qu'en sortant de Rome qu'ils s'affranchiroient de leur tyrannie ; & ils menacerent hautement d'abandonner la Ville, si par un Senatus-Consulte on n'abolissoit toutes les dettes.

Le Sénat inquiet d'une désobéissance peu différente d'une révolte déclarée, s'assembla aussitôt : on ouvrit différents avis. Les Sénateurs les plus modérés opinerent en faveur du soulagement du peuple. M. Valerius, frere de Publicola, & qui à son exemple affectoit d'être populaire, représenta que la plupart des pauvres Plébéïens n'avoient été contraints de contracter des dettes que par les malheurs de la guerre ; que si dans la conjoncture où une partie de l'Italie s'étoit déclarée en faveur de Tarquin, on n'adoucissoit pas les peines du peuple, il étoit à

craindre que le déſeſpoir ne le jettât dans le parti du tyran, & que le Sénat, pour vouloir porter trop loin ſon autorité, ne la perdît entierement par le rétabliſſement de la royauté.

Pluſieurs Sénateurs, & ceux ſur-tout qui n'avoient point de débiteurs, ſe rangerent de ſon ſentiment; mais il fut rejetté avec indignation par les plus riches. Appius Claudius s'y oppoſa auſſi, mais par des vues différentes. Ce Sénateur auſtere dans ſes mœurs, & ſévere obſervateur des loix, ſoutenoit qu'on n'y pouvoit faire aucun changement ſans péril pour la République. Quoique ſenſible à la miſere des particuliers qu'il aſſiſtoit tous les jours de ſon bien, il ne laiſſa pas cependant de déclarer, en plein Sénat, qu'on ne pouvoit pas avec juſtice refuſer le ſecours des loix aux créanciers qui voudroient pourſuivre avec rigueur les débiteurs.

Mais avant que d'entrer dans un plus grand détail de cette affaire, peut-être ne ſera-t'il pas inutile de faire connoître particulierement un Patricien qui eut tant part, auſſi-bien que ſes deſcendants, aux différentes révolutions qui agiterent depuis la République.

Appius Clauſus ou Claudius étoit Sabin de naiſſance & des principaux de la ville de Regille. Des diſſenſions civiles dans leſquelles ſon parti ſe trouva le plus foible l'obligerent d'en ſortir. Il ſe retira à Rome (*a*), qui ouvroit un aſyle à tous les étrangers. Il fut ſuivi de ſa famille & de ſes partiſans, que Velleïus Paterculus fait monter juſqu'au nombre de cinq mille.

On leur accorda le droit de bourgeoiſie, avec des terres pour habiter, ſituées ſur la riviere de Teveron: telle fut l'origine de la Tribu Claudienne. Appius, qui en étoit le chef, fut reçu dans le Sénat, & il s'y fit bientôt diſtinguer par la ſageſſe de ſes conſeils, & ſur-tout par ſa

(a) *An de Rome 250.*

fermeté. Il s'opposa hautement à l'avis de Valerius, comme nous venons de le dire, & il représenta en plein Sénat que la justice étant le plus ferme soutien des Etats, on ne pouvoit abolir les dettes des particuliers sans ruiner la foi publique, le seul lien de la société parmi les hommes. Que le peuple même en faveur de qui on sollicitoit un Arrêt si injuste, en souffriroit le premier; que dans de nouveaux besoins, les plus riches fermeroient leurs bourses; que le mécontentement des grands n'étoit pas moins à craindre que le murmure du peuple, & qu'ils ne souffriroient peut-être pas qu'on annullât des contrats qui étoient le fruit de leur épargne & de leur tempérance. Il ajouta que personne n'ignoroit que Rome, dans son origine, n'avoit pas assigné une plus grande quantité de terres aux Nobles & aux Patriciens, qu'aux Plébéïens. Que ceux-ci venoient encore de partager les biens des Tarquins; qu'ils avoient fait souvent un butin considéable à la guerre, & que s'ils avoient consumé ces biens dans la débauche, il n'étoit pas juste qu'on les en dédommageât aux dépens de ceux qui avoient vécu avec plus de sagesse & d'économie; qu'après tout il falloit considérer que les mutins & ceux qui faisoient le plus de bruit, n'étoient que les Plébéïens des dernieres classes, & qu'on ne plaçoit ordinairement dans les batailles que sur les ailes ou la queue des légions; qu'ils n'étoient la plupart armés que de frondes; qu'il n'y avoit ni grands services à espérer, ni beaucoup à craindre de pareils soldats; que la République ne perdoit pas beaucoup en perdant des gens qui ne servoient que de nombre, & qu'il n'y avoit qu'à mépriser la sédition pour la dissiper & pour voir ces mutins recourir avec soumission à la clémence du Sénat.

Quelques Sénateurs qui vouloient trouver un milieu entre deux avis si opposés, proposerent

que les créanciers ne puſſent au moins exercer de contrainte ſur la perſonne de leurs débiteurs. D'autres vouloient qu'on ne remît les dettes qu'à ceux qui étoient notoirement dans l'impuiſſance de les acquitter ; & il y en eut qui, pour ſatisfaire en méme-temps à la foi publique & à l'intérêt des créanciers, propoſerent de les payer des deniers publics. Le Sénat ne prit aucun de ces partis ; il réſolut de ne point donner atteinte à des actes auſſi ſolemnels que des contrats ; mais afin d'adoucir le peuple, & pour l'engager à prendre plus volontiers les armes, il rendit un Sénatus-Conſulte qui accordoit une ſurſéance pour toutes ſortes de dettes juſqu'à la fin de la guerre.

Cette condeſcendance du Sénat étoit un effet de l'approche de l'ennemi, qui s'avançoit du côté de Rome. Mais pluſieurs d'entre les Plébéïens devenus plus fiers par la même raiſon, déclarerent, ou qu'ils obtiendroient une abolition abſolue de toutes les dettes, ou qu'ils laiſſeroient aux riches & aux grands le ſoin de la guerre, & la défenſe d'une ville à laquelle ils ne s'intéreſſoient plus, & qu'ils étoient même prêts d'abandonner. La fermeté qu'ils faiſoient paroître leur attira des compagnons. Le nombre des mécontents groſſiſſoit tous les jours, & pluſieurs même d'entre le peuple, qui n'avoient ni dettes ni créanciers, ne laiſſoient pas de ſe plaindre de la rigueur du Sénat, ſoit par compaſſion pour ceux de leur ordre, ou par cette averſion ſecrete que tous les hommes ont naturellement pour toute domination.

Quoique les plus ſages & les plus riches des Plébéïens, & ſur-tout les clients des nobles, n'euſſent pas de part à la ſédition, cependant la ſéparation dont menaçoient les mécontents, & le refus qu'ils faiſoient obſtinément de prendre les armes, étoient d'un dangereux exemple, ſur-tout dans une conjoncture où la plupart des

Latins, commandés par le fils & le gendre de Tarquin, étoient aux portes de Rome. Le Sénat pouvoit à la vérité faire le procès aux plus mutins, & aux chefs de la sédition ; mais la loi *Valeria*, qui autorisoit les appels devant l'assemblée du peuple, ouvroit un asyle à ces séditieux, qui ne pouvoient manquer d'être absous par les complices de leur rebellion.

Le Sénat, pour éluder l'effet de ces privileges si préjudiciables à son autorité, résolut de créer un Magistrat suprême également au-dessus du Sénat même & de l'assemblée du peuple, & auquel on déférât une autorité absolue. Pour obtenir le consentement du peuple, on lui représenta dans une assemblée publique, que dans la nécessité de terminer ces dissensions domestiques, & de repousser en même-temps les ennemis, il falloit donner à la République un seul chef, au-dessus même des Consuls, qui fût l'arbitre des loix, & comme le pere de la patrie ; & de peur qu'il ne s'en rendît le tyran, & qu'il n'abusât de cette autorité suprême, qu'il ne falloit la lui confier que pour l'espace de six mois.

Le peuple, qui ne prévit pas les conséquences de ce changement, y consentit ; & il semble qu'on convint que le premier Consul seroit en droit de nommer le Dictateur, comme pour le dédommager de l'autorité qu'il perdoit par la création de cette éminente dignité. Clelius nomma T. Largius, son collegue (a) : ce fut le premier Romain qui, sous le titre de *Dictateur*, parvint à cette suprême dignité, qu'on pouvoit regarder dans une République comme une Monarchie absolue, quoique passagere. En effet, dès qu'il étoit nommé, lui seul avoit pouvoir de vie & de mort sur tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, & sans qu'il y

(a) *An de Rome* 259. *Avant J. C.* 498.

eût aucune voie d'appel. L'autorité & les fonctions des autres Magiſtrats ceſſoient ou lui étoient ſubordonnées : il nommoit le Général de la Cavalerie, qui étoit à ſes ordres, & qui lui ſervoit de Lieutenant-Général.

Le Dictateur avoit des Licteurs armés de haches comme les Rois ; il pouvoit lever des troupes ou les congédier, ſelon qu'il jugeoit à propos. Quand la guerre étoit déclarée, il commandoit les armées & y décidoit des entrepriſes militaires, ſans être obligé de prendre l'avis du Sénat, ni du peuple ; & après que ſon autorité étoit expirée, il ne rendoit compte à perſonne de tout ce qu'il avoit fait pendant ſon adminiſtration.

T. Largius étant revêtu de cette grande dignité, nomma, ſans la participation du Sénat & du peuple, Spurius Caſſius Viſcellinus pour Général de la Cavalerie ; & quoiqu'il fût le plus modéré du Sénat, il affecta de faire toute choſe avec hauteur, pour ſe faire craindre du peuple & pour le faire rentrer plutôt dans ſon devoir. La fermeté du Dictateur jetta une grande crainte dans les eſprits ; on vit bien que ſous un Magiſtrat ſi abſolu, & qui ne manqueroit pas de faire un exemple du premier rebelle, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la ſoumiſſion.

T. Largius aſſis dans une haute chaire, & comme dans un trône qu'il avoit fait mettre dans la place publique, & environné de ſes Licteurs armés de leurs haches, fit appeller tous les citoyens les uns après les autres. Les Plébéïens, ſans oſer remuer, ſe préſenterent docilement pour être enrôlés ; & chacun, rempli de crainte, ſe rangea ſous les enſeignes. Cependant cet appareil formidable de guerre ſe tourna en négociation : les Sabins épouvantés demanderent la paix ſans la pouvoir obtenir. Mais il y eut comme une treve qui dura près d'un an, & le

ſage Dictateur ſut, par une conduite également ferme & modérée, ſe faire craindre & reſpecter des ennemis & de ſes concitoyens.

Mais la fin de la Dictature fit bientôt renaître ces diſſenſions domeſtiques, que l'appréhenſion d'une guerre prochaine n'avoit que ſuſpendues. Les créanciers recommencerent à pourſuivre leurs débiteurs; ceux-ci renouvellerent leurs murmures & leurs plaintes. Cette grande affaire excita de nouveaux troubles; & le Sénat, qui voulut en prévenir les ſuites, fit tomber le Conſulat à Appius Claudius dont il connoiſſoit la fermeté. Mais de peur qu'il ne la portât trop loin, on lui donna pour collegue Servilius, perſonnage d'un caractere doux & humain, & agréable aux pauvres & à la multitude. Ces deux Magiſtrats ne manquerent pas de ſe trouver d'avis oppoſés. Servilius, par bonté & par compaſſion pour les malheureux, inclinoit à la ſuppreſſion des dettes, ou du moins il vouloit qu'on diminuât du principal ces intérêts uſuraires & accumulés qui l'excédoient conſidérablement. Il exhortoit le Sénat à en faire un réglement qui ſoulageât le peuple, & qui aſſurât pour toujours la tranquillité de l'Etat.

Mais Appius, ſévere obſervateur des loix, ſoutenoit avec ſa fermeté ordinaire, qu'il y avoit une injuſtice manifeſte à vouloir ſoulager les débiteurs aux dépens de la fortune de leurs créanciers; que ce projet alloit même à la ruine de la ſubordination néceſſaire dans un Etat bien policé; que la condeſcendance que Servilius vouloit qu'on eût pour les beſoins du peuple ne ſeroit regardée par les mutins que comme une foibleſſe déguiſée, & feroit naître de nouvelles prétentions; qu'au contraire rien ne marqueroit mieux la puiſſance de la République que la juſte ſévérité dont on uſeroit envers ceux qui par leurs cabales & par leur déſobéiſſance avoient violé la majeſté du Sénat.

Le peuple, instruit de ce qui s'étoit passé dans le Sénat, & informé des dispositions différentes des deux Consuls, donne autant de louanges à Servilius, qu'il répand d'imprécations contre Appius. Les plus mutins s'attroupent de nouveau; on tient des assemblées secretes de nuit, & dans les lieux écartés; tout est en mouvement, lorsque la calamité d'un particulier fait éclater le mécontentement public, & excite une sédition générale.

Un Plébéïen chargé de fers vint se jetter dans la place publique comme dans un asyle. Ses habits étoient déchirés; il étoit pâle & défiguré; une grande barbe, des cheveux négligés & en désordre rendoient son visage affreux. On ne laissa pas de le reconnoître, & quelques personnes se souvinrent de l'avoir vu dans les armées commander & combattre avec beaucoup de valeur. Il montroit lui-même les cicatrices des blessures qu'il avoit reçues en différentes occasions; il nommoit les Consuls & les Tribuns sous lesquels il avoit servi, & adressant la parole à une multitude de gens qui l'environnoient, & qui lui demandoient avec empressement la cause de l'état déplorable où il étoit réduit, il leur dit que pendant qu'il portoit les armes dans la derniere guerre qu'on avoit faite contre les Sabins, non-seulement il n'avoit pu cultiver son petit héritage, mais que les ennemis mêmes dans une course, après avoir pillé sa maison, y avoient mis le feu. Que les besoins de la vie & les tributs qu'on l'avoit obligé de payer malgré cette disgrace, l'avoient forcé de faire des dettes; que les intérêts s'étant insensiblement accumulés, il s'étoit vu réduit à la triste nécessité de céder son héritage pour en acquitter une partie. Mais que le créancier impitoyable n'étant pas encore entierement payé, l'avoit fait traîner en prison avec deux de ses enfants; que pour l'obliger à accélérer le

paiement de ce qui reſtoit dû, il l'avoit livré à ſes eſclaves, qui, par ſon ordre, lui avoient déchiré le corps : en même temps il ſe découvrit & montra ſon dos encore tout ſanglant des coups de fouet qu'il avoit reçus.

Le peuple déjà en mouvement, & touché d'un traitement ſi barbare, pouſſa mille cris d'indignation contre les Patriciens. Ce bruit ſe répandit en un inſtant dans toute la ville, & on accourut de tous côtés dans la place. Ceux qu'un pareil ſort retenoit dans les chaînes de leurs créanciers, échappent : il ſe trouve bientôt des chefs & des partiſans de la ſédition. On ne reconnoît plus l'autorité des Magiſtrats ; & les Conſuls qui étoient accourus pour arrêter ce déſordre par leur préſence, entourés du peuple en fureur, ne trouvent plus ni reſpect ni obéiſſance dans le citoyen.

Appius, odieux à la multitude, alloit être inſulté s'il n'eût échappé à la fureur du tumulte. Servilius, quoique plus agréable au peuple, ſe vit réduit à quitter ſa robe conſulaire ; & ſans aucune marque de ſa dignité, il ſe jette dans la foule, careſſe, embraſſe les plus mutins, & les conjure, les larmes aux yeux, d'appaiſer ce déſordre. Il s'engage d'aſſembler inceſſamment le Sénat, & il leur promet d'y prendre les intérêts du peuple avec autant de zele & d'affection que pourroit faire un Plébéïen ; & pour preuve de ſa promeſſe, il fait publier, par un Héraut, défenſe d'arrêter pour dettes aucun citoyen juſqu'à ce que le Sénat y eût pourvu par un nouveau réglement.

Le peuple, ſur ſa parole, ſe ſépara, le Sénat s'aſſembla auſſi-tôt. Servilius expoſa la diſpoſition des eſprits, la néceſſité, dans une pareille conjoncture, de relâcher quelque choſe de la ſévérité des loix. Appius au contraire, toujours invariable dans ſes premiers ſentiments, s'y oppoſa conſtamment. La diverſité d'avis fit naître de

de l'aigreur entr'eux. Appius, qui ne pouvoit s'empêcher de joindre à l'utilité de ses conseils l'austérité de son caractere & la dureté de ses manieres, traite publiquement son collegue de flatteur & d'esclave du peuple. Servilius de son côté lui reproche sa fierté, son orgueil, & l'animosité qu'il faisoit paroître contre les Plébéïens. Le Sénat se partage contre ces deux grands hommes ; chacun prend parti suivant sa disposition ou ses intérêts. La différence des avis & l'opposition des sentiments excitent de grands cris dans l'assemblée. Pendant ce tumulte arrivent à toute bride des Cavaliers qui rapportent qu'une armée de Volsques marchoit droit à Rome.

Cette nouvelle fut reçue bien différemment par le Sénat & par le peuple. Les Sénateurs, leurs clients, & les plus riches d'entre le peuple prirent les armes. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, montrant leurs chaînes, demandoient avec un souris amer, si de pareils ornements méritoient qu'ils exposassent leurs vies pour les conserver, & tous ces Plébéïens refuserent opiniâtrement de donner leurs noms pour se faire enrôler.

La ville étoit dans cette agitation qui précede ordinairement les plus grandes révolutions ; les Consuls divisés, le peuple désobéissant à ses Magistrats, & les Volsques aux portes de Rome. Le Sénat, qui craignoit presqu'également le citoyen & l'ennemi, engagea Appius à se charger de la défense de la ville, dans la vue que le peuple suivroit plus volontiers son collegue en campagne. Servilius étant destiné pour s'opposer aux ennemis, conjure le peuple de ne le pas abandonner dans cette expédition ; & pour l'obliger à prendre les armes, il fait publier une nouvelle défense de retenir en prison aucun citoyen Romain qui voudroit le suivre en campagne, ni d'arrêter ses enfants ou de saisir son

bien : & par le même Edit il s'engage au nom du Sénat, de donner au peuple à son retour toute satisfaction au sujet des dettes.

Cette déclaration n'eut pas été plutôt publiée, que le peuple courut en foule se faire enrôler, les uns par affection pour le Consul, qu'ils savoient leur être favorable, & les autres pour ne pas rester dans Rome sous le gouvernement févere & impérieux d'Appius. Mais de tous les Plébéïens il n'y en eut point qui se fissent enrôler plus volontairement, ni qui montrassent plus de courage contre l'ennemi, que ceux-mêmes qui avoient eu le plus de part au dernier tumulte : Les Volsques furent défaits, & le Consul, pour récompenser le soldat de la valeur qu'il avoit fait paroître, lui abandonna le pillage du camp ennemi dont il s'étoit rendu maître, sans en rien réserver, suivant l'usage, pour le trésor public.

Le peuple à son retour les reçut avec de grands applaudissements, & il attendoit avec confiance l'effet de ses promesses. Servilius n'oublia rien pour porter le Sénat à accorder une abolition générale de dettes. Mais Appius, qui regardoit tout changement dans les loix comme dangereux, s'opposa hautement aux intentions de son collegue. Il autorisa de nouveau les créanciers, qui traînoient leurs débiteurs en prison ; & les applaudissements qu'il en recevoit des riches, & les imprécations des pauvres concouroient également à entretenir la dureté de ce magistrat.

Ceux qu'on arrêtoit en appelloient à Servilius ; ils lui représentoient les promesses qu'il avoit faites au peuple avant la campagne, & les services qu'ils avoient rendus à la guerre. On crioit tout haut devant son tribunal, ou qu'en qualité de Consul & de premier Magistrat il prît la défense de ses concitoyens, ou que comme Général il n'abandonnât pas les in-

térêts de ſes ſoldats. Mais Servilius, d'un caractere doux & timide, n'oſa ſe déclarer ouvertement contre le corps entier des Patriciens; & en voulant ménager les deux partis, il les offenſa tous deux, enſorte qu'il ne put éviter la haine de l'un & le mépris de l'autre.

Le peuple ſe voyant abandonné de Servilius, & perſécuté par ſon collegue, s'aſſemble tumultuairement, confere & prend la réſolution de ne devoir ſon ſalut qu'à lui-même, & d'oppoſer la force à la tyrannie. Les débiteurs pourſuivis juſques dans la place par leurs créanciers, y trouvent un aſyle aſſuré dans la foule; la multitude en fureur frappe, écarte & repouſſe ces impitoyables créanciers qui implorent en vain le ſecours des loix. Une nouvelle irruption des Volſques, des Sabins & des Eques hauſſe encore le courage du peuple, qui refuſe ouvertement de marcher contre l'ennemi.

A. Virginius & T. Vetuſius, qui avoient ſuccédé dans le Conſulat, à Appius & à Servilius (a), tenterent, par un coup d'autorité, de diſſiper ce tumulte. Ils firent arrêter un Plébéïen qui refuſoit de s'enrôler; mais le peuple toujours furieux l'arracha des mains des Licteurs, & les Conſuls éprouverent dans cette occaſion combien la majeſté ſans la force eſt peu conſidérée. Une déſobéiſſance ſi déclarée, & peu différente d'une révolte, alarma le Sénat, qui s'aſſembla extraordinairement. T. Largius, que nous avons vu Dictateur, opina le premier. Cet ancien Magiſtrat, ſi reſpectable par ſa ſageſſe & par ſa fermeté, dit qu'il voyoit avec beaucoup de douleur Rome comme partagée en deux nations, & former comme deux villes différentes. Que la premiere n'étoit remplie que de richeſſes & d'orgueil, & la ſeconde de miſere & de rebellion. Que dans l'une &

(a) *An de Rome* 219.

dans l'autre on ne voyoit ni justice, ni honneur, ni même de bienséance, & que la fierté des grands n'étoit pas moins odieuse que la désobéissance du petit peuple. Qu'il étoit cependant obligé d'avouer qu'il prévoyoit que l'extrême pauvreté du peuple entretiendroit toujours la dissension, & qu'il ne croyoit pas qu'on pût rétablir l'union & la concorde entre ces deux ordres, que par une abolition générale des dettes.

D'autres Sénateurs étoient d'avis qu'on restreignît cette grace en faveur de ceux qui dans les dernieres guerres avoient servi utilement la République ; & ils représentoient que c'étoit une justice qui leur étoit due, & que la parole de Servilius y étoit même engagée.

Appius, quand ce fut à son rang à opiner, s'opposa également à ces deux avis : » Tant de mutineries, dit-il, ne procedent pas de la misere du peuple, c'est bien plutôt l'effet d'une licence effrenée qu'il plaît à des séditieux d'appeller du nom de liberté. Tout ce désordre n'a pris naissance que de l'abus que le peuple fait de la loi *Valeria*. On viole impunément la majesté des Consuls, parce que les mutins ont la faculté d'appeller de la condamnation du crime devant les complices de ce même crime ; & quel ordre peut-on jamais espérer d'établir dans un Etat où les Ordonnances des Magistrats sont soumises à la révision & au jugement d'une populace qui n'a pour regle que son caprice & sa fureur. Seigneurs, ajouta Appius, il faut créer un Dictateur dont les jugements sont sans appel ; & ne craignez pas après cela qu'il y ait des Plébéiens assez insolents pour repousser les Licteurs d'un Magistrat qui sera maître de disposer souverainement de leurs biens & de leurs vies. »

Les jeunes Sénateurs, jaloux de l'honneur

du Sénat, & ceux ſur-tout qui étoient intéreſſés dans l'abolition des dettes, ſe déclarerent pour l'avis d'Appius : ils vouloient même lui déférer cette grande dignité. Ils diſoient qu'il n'y avoit qu'un homme auſſi ferme & auſſi intrépide qui fût capable de faire rentrer le peuple dans ſon devoir. Mais les anciens Sénateurs, & les plus modérés, trouverent que cette ſouveraine puiſſance étoit aſſez formidable d'elle-même, ſans en revêtir encore un homme naturellement dur & odieux à la multitude. L'un des Conſuls, par leur avis, nomma pour Dictateur (*a*) Manius Valerius, fils de Voleſius. C'étoit un Conſulaire âgé de plus de ſoixante & dix ans, & d'une maiſon dont le peuple n'avoit à craindre ni orgueil ni injuſtice.

Le Dictateur, Plébéïen d'inclination, nomma pour Général de la Cavalerie Quintus Servilieus, frere de celui qui avoit été Conſul, & qui trouvoit, comme lui, qu'il y avoit de la juſtice dans les plaintes du peuple : il convoqua enſuite une aſſemblée générale dans la place des Comices. Il y parut avec une contenance grave & modeſte tout enſemble ; & adreſſant la parole au peuple, il lui dit qu'il ne devoit pas craindre que ſa liberté, ni la Loi *Valeria*, qui en étoit le plus ferme appui, fuſſent en danger ſous un Dictateur de la famille de Valerius Publicola. Qu'il n'étoit point monté ſur ſon tribunal pour les ſéduire par de fauſſes promeſſes ; qu'il falloit à la vérité marcher aux ennemis qui s'avançoient du côté de Rome, mais qu'il s'engageoit en ſon nom, & de la part du Sénat, de leur donner au retour de la campagne, une entiere ſatisfaction ſur leurs plaintes ; » & en attendant, dit-il, par la puiſſance ſouveraine » dont je ſuis revêtu, je déclare libres vos per- » ſonnes, vos terres & vos biens. Je ſuſpends » l'effet de toute obligation dont on pourroit ſe

(a) *An de Rome* 259.

» ſervir pour vous inquiéter : venez nous aider
» à vous conquérir de nouvelles terres ſur nos
» ennemis. »

Ce diſcours remplit le peuple d'eſpérance & de conſolation. Tout le monde prit les armes avec joie, on leva dix légions completes, on en donna trois à chaque Conſul, le Dictateur s'en réſerva quatre. Les Romains marcherent aux ennemis par différents endroits : le Dictateur battit les Sabins, & le Conſul Vetuſius remporta une victoire ſignalée ſur les Volſques, prit leur camp & enſuite Velitre, où il entra l'épée à la main, en pourſuivant les vaincus ; & A. Virginius, l'autre Conſul, défit les Eques, & remporta une victoire que la fuite précipitée des ennemis rendit peu ſanglante.

Le Sénat, qui craignoit que les ſoldats de retour ne demandaſſent au Dictateur l'exécution de ſes promeſſes, lui fit dire & aux deux Conſuls, de les retenir toujours ſous les enſeignes, ſous prétexte que la guerre n'étoit pas terminée. Les deux Conſuls obéirent ; mais le Dictateur, dont l'autorité étoit plus indépendante du Sénat, licencia ſon armée. Il déclara ſes ſoldats abſous du ſerment qu'ils avoient prêté en s'enrôlant ; & pour donner une nouvelle preuve de ſon affection pour le peuple, il tira de cet ordre quatre cens des plus conſidérables qu'il fit entrer dans celui des Chevaliers. Il fut enſuite au Sénat, & il demanda qu'on eût, par un Sénatus-Conſulte, à dégager ſa parole, & à abolir toutes les dettes. Les plus anciens Sénateurs, & les plus gens de bien, ſi on en excepte Appius, étoient de cet avis. Mais la cabale des riches l'emporta, & ils étoient ſoutenus par les jeunes Sénateurs, qui croyoient qu'on diminuoit de l'autorité du Sénat tout ce qu'on propoſoit en faveur du ſoulagement du peuple. Il y en eut même pluſieurs qui ſe prévalant de l'extrême bonté du Dictateur lui re-

procherent qu'il recherchoit avec bassesse les applaudissements d'une vile populace. Sa proposition fut rejettée avec de grands cris ; & on lui fit sentir que s'il n'eût pas été au-dessus des loix par sa dignité, le Sénat lui auroit fait rendre compte du congé qu'il avoit donné à ses soldats, comme d'un attentat contre les loix militaires, & sur-tout dans une conjoncture où les ennemis de la République étoient encore en armes.

» Je vois bien, leur dit ce vénérable vieillard, » que je ne vous suis pas agréable : on me » reproche d'être trop populaire ; fassent les » Dieux que tous les défenseurs du peuple Ro» main qui s'éleveront dans la suite me ressem» blent, & soient aussi modérés que je le suis. » Mais n'attendez pas que je trompe des ci» toyens qui, sur ma parole, ont pris les armes, » & qui, au prix de leur sang, viennent de » triompher de vos ennemis. Une guerre étran» gere, & nos dissensions domestiques ont été » cause que la République m'a honoré de la » Dictature. Nous avons la paix au-dehors, & » on m'empeche de l'établir au-dedans : ainsi » mon ministere devenant inutile, j'ai résolu » d'abdiquer cette grande dignité. J'aime mieux » voir la sédition comme personne privée, » qu'avec le titre de Dictateur. » En finissant ces mots, il sortit brusquement du Sénat, & convoqua une assemblée du peuple.

Quand l'assemblée fut formée, il y parut avec toutes les marques de sa dignité ; il rendit graces d'abord au peuple de la promptitude avec laquelle, sur ses ordres, il avoit pris les armes ; & il donna en même-temps de grandes louanges à la valeur & au courage qu'il avoit fait paroître contre les ennemis de la République. » Vous avez, dit-il, en bons citoyens, satisfait à votre devoir. Ce seroit à moi à m'acquitter à mon tour de la parole que je vous ai donnée ;

mais une brigue plus puiſſante que l'autorité même d'un Dictateur, empéche aujourd'hui l'effet de mes ſinceres intentions. On me traite publiquement d'ennemi du Sénat ; on cenſure ma conduite ; on me fait un crime de vous avoir abandonné les dépouilles de nos ennemis, & ſur-tout de vous avoir abſous du ſerment militaire. Je ſais de quelle maniere dans la force de mon âge j'aurois repouſſé de pareilles injures ; mais on mépriſe un vieillard plus que ſeptuagénaire : & comme je ne puis ni me venger, ni vous rendre juſtice, j'abdique volontiers une dignité qui vous eſt inutile. Si cependant quelqu'un de mes concitoyens veut encore ſe plaindre de l'inexécution de ma parole, je lui abandonne de bon cœur le peu de vie qui me reſte, il peut me l'ôter ſans que je m'en plaigne, ni que je m'y oppoſe. »

Le peuple n'écouta ce diſcours qu'avec des ſentiments de reſpect & de vénération : tout le monde lui rendit la juſtice qui lui étoit due ; & il fut reconduit par la multitude juſqu'en ſa maiſon, avec autant de louanges que s'il eût prononcé l'abolition des dettes. Le peuple tourna toute ſon indignation contre le Sénat, qui l'avoit tant de fois trompé. On ne garde plus alors aucunes meſures ; les Plébéïens s'aſſemblent publiquement, & les avis les plus violents ſont les plus agréables à la multitude. Les deux Conſuls, qui tenoient encore les ſoldats engagés par leur ſerment, ſous prétexte d'un avis qu'ils s'étoient fait donner que les ennemis armoient de nouveau, ſe mirent en campagne de concert avec le Sénat. Le peuple, qui ſentit l'artifice, ne ſortit de Rome qu'avec fureur ; les plus emportés propoſerent, même avant que d'aller plus loin, de poignarder les Conſuls, afin de ſe dégager tout-d'un-coup du ſerment qui les tenoit attachés ſous leurs ordres. Mais

les plus ſages, & ceux qui avoient la crainte des Dieux, leur ayant repréſenté qu'il n'y avoit point de ſerment dont on pût ſe dégager par un crime, ces ſoldats prirent un autre parti. Ils réſolurent d'abandonner leur patrie, & de ſe faire hors de Rome un nouvel établiſſement. Ils levent auſſi-tôt leurs enſeignes, changent leurs Officiers, & par les conſeils & ſous la conduite d'un Plébéïen appellé Sicinius Bellutus, ils ſe retirent (a); & vont camper ſur une montagne appellée depuis le Mont-ſacré, ſitué à trois milles de Rome, & proche la riviere de Teveron.

Une déſertion ſi générale, & qui paroiſſoit être le commencement d'une guerre civile, cauſa beaucoup d'inquiétude au Sénat. On mit d'abord des gardes aux portes de la ville, tant pour ſa ſureté, que pour empêcher le reſte des Plébéïens de ſe joindre aux mécontents. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, les plus mutins & les plus ſéditieux, s'échapperent malgré cette précaution; & Rome vit à ſes portes une armée redoutable composée d'une partie de ſes citoyens, & qui pouvoient faire craindre qu'ils ne tournaſſent à la fin leurs armes contre ceux qui étoient reſtés dans la ville.

Les Patriciens ſe partagerent auſſi tôt; les uns à la tête de leurs clients, & les Plébéïens qui n'avoient point voulu prendre de part à la ſédition, occupent les poſtes les plus avancés; d'autres ſe fortifient à l'entrée de la ville, les vieillards ſe chargent de la défenſe des murailles, & tous montrent également du courage & de la fermeté.

Le Sénat, après ces précautions, députe aux mécontents pour leur offrir une amniſtie, & les exhorter à revenir dans la ville ou ſous leurs enſeignes. Mais cette démarche faite trop tôt,

(a) *An de Rome* 259.

& dans la premiere chaleur de la ſédition, ne ſervit qu'à faire éclater l'inſolence du ſoldat. Les députés furent renvoyés avec mépris, & on leur donna pour toute réponſe, que les Patriciens éprouveroient bientôt à quels ennemis ils avoient à faire.

Le retour de ces envoyés augmenta le trouble dans la ville. Les deux Conſuls dont la Magiſtrature expiroit, indiquerent l'aſſemblée pour l'élection de leurs ſucceſſeurs; perſonne dans une conjoncture ſi fâcheuſe ne ſe préſenta pour demander cette dignité (a); pluſieurs même la refuſerent. Enfin on obligea Poſthumius Cominius, & Spurius Caſſius Viſcellinus, perſonnages Conſulaires, de l'accepter; & le Sénat fit tomber ſur eux les ſuffrages, parce qu'ils étoient également agréables aux Nobles & aux Plébéïens, & que Caſſius ſur-tout s'étoit toujours ménagé avec beaucoup d'art entre les deux partis.

Les premiers ſoins des nouveaux Conſuls furent de convoquer le Sénat, pour délibérer ſur les moyens les plus prompts & les plus faciles de rétablir la paix & l'union entre les différents Ordes de l'Etat.

Menenius Agrippa, perſonnage Conſulaire, illuſtre par l'intégrité de ſes mœurs, auquel on demanda le premier ſon avis, opina qu'il falloit renvoyer de nouveaux députés aux mécontents, avec un plein pouvoir de finir une affaire auſſi facheuſe, aux conditions que ces Commiſſaires jugeroient les plus utiles à la République. Quelques Sénateurs trouvoient que c'étoit commettre la dignité du Sénat que de députer de nouveau à des rebelles qui avoient reçu ſi indignement ſes premiers envoyés. Mais Menenius repréſenta qu'il n'étoit pas temps de s'arrêter à une vaine formalité; que le ſalut de la Républi-

(a) *An de Rome 260. ou 261.*

que, & une néceſſité indiſpenſable, à laquelle les Dieux mêmes cédoient, obligeoient le Sénat de rechercher le peuple. Que Rome, la terreur de ſes voiſins, étoit comme aſſiégée par ſes propres citoyens; qu'à la vérité ils n'avoient encore fait aucun acte d'hoſtilité; mais que c'étoit par cette même raiſon qu'il falloit empêcher le commencement d'une guerre qui ne pouvoit être que funeſte à l'Etat, quel qu'en fût le ſuccès.

Il ajouta que les Sabins, les Volſques, les Eques & les Herniques, tous ennemis irréconciliables du nom Romain, ſe ſeroient déjà joints aux rebelles, s'ils n'avoient peut-être pas jugé plus à propos de laiſſer les Romains s'affoiblir & ſe détruire par leurs propres diviſions. Qu'il ne falloit pas eſpérer de grands ſecours de leurs alliés; que les peuples de la Campanie & de la Toſcane n'avoient qu'une foi douteuſe, & toujours ſoumiſe aux événements; qu'on n'étoit guere plus aſſuré des Latins, nation jalouſe de la ſupériorité de Rome, & toujours avide de la nouveauté. Que les Patriciens ſe trompoient, s'ils ſe flattoient de pouvoir réſiſter avec leurs clients & leurs eſclaves à tant d'ennemis domeſtiques & étrangers, qui s'uniroient pour détruire une puiſſance qui leur étoit odieuſe.

M. Valerius dont nous venons de parler, & qui avoit l'eſprit aigri contre le Sénat, ajouta à l'avis de Menenius, qu'on devoit tout craindre des deſſeins des mécontents, dont la plupart avoient déjà abandonné le ſoin de leurs héritages & la culture des terres, comme des gens qui renonçoient à leur patrie, & qui ſongeoient à s'établir ailleurs. Que Rome alloit être déſerte, & que le Sénat pour être trop inflexible, ruinoit les pricipales forces de la République par la retraite forcée & la déſertion d'un ſi grand nombre de citoyens. Que ſi au contraire on eût ſuivi les conſeils qu'il donna pendant ſa dicta-

ture, on auroit pu, par l'abolition des dettes, conſerver l'union & la paix entre les différents Ordres de l'Etat; mais qu'il ne falloit pas ſe flatter que le peuple, tant de fois trompé par les vaines promeſſes du Sénat, ſe contentât à préſent de cette abolition. Qu'il craignoit bien que les mauvais traitements qu'il avoit eſſuyés ne l'engageaſſent à demander encore des ſûretés pour la conſervation de ſes droits & de ſa liberté. Qu'on ne pouvoit diſconvenir que la plupart des Plébéïens ſe voyoient dépouillés de leurs héritages; qu'on enchaînoit les malheureux comme des criminels, & qu'ils ſe plaignoient peut-être avec juſtice que les Nobles & les Patriciens, au préjudice de la conſtitution originaire de l'Etat, ne travailloient qu'à ſe rendre ſeuls maîtres du gouvernement. qu'à la création d'un Dictateur, invention moderne du Sénat, rendoit inutile la loi *Valeria*, le refuge du peuple & l'aſyle de la liberté. Que cette puiſſance abſolue confiée à un ſeul homme, en feroit quelque jour le tyran de ſa patrie; que ces nouveautés & ces changements avoient leur ſource dans les maximes impérieuſes d'Appius Claudius, & de ſemblables, qui ne paroiſſoient occupés que du deſſein d'établir la domination des Nobles ſur les ruines de la liberté publique, & de réduire des citoyens libres à la vile condition de ſujets & d'eſclaves du Sénat.

Appius ſe leva quand ce fut ſon tour à parler, & adreſſant la parole à M. Valerius : » ſi vous vous étiez renfermé, lui dit-il, à dire ſimplement votre avis, ſans m'attaquer ſi injuſtement, vous ne vous ſeriez pas expoſé à entendre aujourd'hui des vérités peu agréables. Mais avant que de les expoſer à la vue de cette compagnie, il eſt juſte de répondre à vos calomnies. Dites-moi, Valerius, quels ſont les Romains que j'ai pourſuivis en Juſtice pour les obliger de me payer ce qu'ils me doivent?

Nommez les citoyens que j'ai retenus dans les chaînes ; allez jusqu'au Mont Velie, & cherchez parmi cette foule de mécontents, s'il y en a un seul qui se plaigne qu'il n'a quitté la ville que par la crainte que je le fisse arrêter. Tout le monde sait au contraire que j'ai traité mes débiteurs comme mes clients & mes amis ; que sans égard à d'anciennes dettes, je les ai secourus gratuitement dans leurs besoins, & qu'autant qu'il a été en moi, les citoyens ont toujours été libres. Ce n'est pas que je prétende proposer ma conduite pour regle de celle des autres ; je soutiendrai toujours l'autorité des loix en faveur de ceux qui y auront recours. Je suis même persuadé qu'à l'égard de certains débiteurs, & de ces gens qui passent leur vie dans la mollesse & les débauches, il y a autant de justice à s'en faire payer, qu'il est honnête & généreux de remettre les dettes à des citoyens paisibles & laborieux, mais qui par malheur sont tombés dans une extrême indigence : telle a été ma conduite, & telles sont ces maximes impérieuses qu'on me reproche. Mais je me suis, dit-on, déclaré le partisan des grands, & c'est par mes conseils qu'ils se sont emparés du gouvernement. Ce crime, Messieurs, ajouta, Appius en se tournant vers les principaux du Sénat, m'est commun avec vous. Le gouvernement vous appartient, & vous êtes trop sages pour l'abandonner à une populace effrénée, à cette bête féroce qui n'écoute que ses flatteurs ; mais aussi dont les esclaves deviennent souvent les tyrans : & c'est, Messieurs, ce que nous avons à craindre de M. Valérius, qui n'ayant de considération dans la République que par les dignités dont nous l'avons honoré, s'en sert aujourd'hui pour ruiner nos loix, pour changer la forme de notre gouvernement, & pour se frayer par ses bassesses un chemin à la tyrannie. Vous

l'avez entendu, & vous avez pu appercevoir qu'étant mieux instruit que nous des desseins pernicieux des rebelles, il vous prépare à de nouvelles prétentions ; & sous prétexte de demander des garants de la liberté du peuple, il ne cherche qu'a opprimer celle du Sénat.

» Mais venons au principal sujet qui nous a assemblés aujourd'hui. Je dis donc que c'est ébranler les fondements d'un Etat que d'en changer les loix, & qu'on ne peut donner atteinte aux contrats des particuliers, sans blesser la foi publique, & sans ruiner ce contrat original qui a formé les premieres sociétés entre les hommes. Accordez-vous aujourd'hui à des séditieux qui sont à la veille de tourner leurs armes contre leur patrie, ce que vous avez sagement refusé plusieurs fois à des citoyens soumis & à des soldats qui combattoient sous vos enseignes ? Songez que vous ne pouvez vous relâcher sur l'article des dettes, que vous n'ouvriez en même-temps la porte à de nouvelles prétentions. Bientôt les chefs de la sédition, de concert avec M. Valerius, voudront être admis aux premieres dignités de l'Etat. Fassent les Dieux tutélaires de Rome que son gouvernement ne tombe pas à la fin entre les mains d'une vile populace, qui vous punisse de votre bassesse, & qui vous bannisse vous-même de votre patrie ! On veut vous faire peur des armes des rebelles ; mais n'avez-vous pas pour ôtages leurs femmes & leurs enfants ? Viendront-ils attaquer à force ouverte une ville qui renferme ce qu'ils ont de plus cher ? Mais je veux qu'ils n'aient pas plus d'égard pour les liaisons du sang que pour les loix du gouvernement : ont-ils des Généraux, des vivres & l'argent nécessaire pour se soutenir dans une pareille entreprise ? Que deviendront-ils pendant l'hiver qui est proche, sans pain, sans retraite & sans pouvoir s'écarter, qu'ils

ne tombent entre nos mains ? S'ils se refugient chez nos voisins, n'y trouveront-ils pas, comme à Rome, le gouvernement entre les mains des grands ? Des rebelles & des transfuges en peuvent-ils espérer d'autre condition que celle de malheureux esclaves ? Mais peut-être qu'on craint qu'ils ne joignent leurs armes, & qu'ils ne viennent assiéger Rome destituée d'habitans nécessaires pour sa défense, comme si les forces de la République consistoient dans les seuls rebelles. Mais n'avez-vous pas parmi les Patriciens une jeunesse florissante & pleine de courage ? Nos clients qui forment la plus saine partie de la République, ne sont-ils pas attachés comme nous à ses intérêts ? Armons même s'il le faut nos esclaves ; faisons-en un peuple nouveau & un peuple soumis. Ils ont appris à notre service & par nos exemples à faire la guerre. Avec quel courage ne combattront-ils pas si la liberté est le prix de leur valeur ? Mais si tous ces secours ne vous paroissent pas encore suffisants, rappellez vos colonies. Vous savez, par le dernier dénombrement du cens, que la République nourrit dans son sein cent trente mille chefs de famille ; à peine en trouvera-t-on la septieme partie parmi les mécontents. Enfin, plutôt que de recevoir la loi de ces rebelles, accordez aux Latins le droit de citoyens de Rome qu'ils vous demandent depuis si long-temps. Vous les verrez accourir aussi-tôt à votre secours, & vous ne manquerez ni de soldats ni de citoyens. Pour réduire mon sentiment en peu de paroles, je suis persuadé qu'il ne faut point envoyer des députés aux rebelles, ni rien faire qui marque de la frayeur ou de l'empressement. Que s'ils rentrent d'eux-mêmes dans leur devoir, on doit les traiter avec modération ; mais il faut les poursuivre les armes à la main s'ils persistent dans leur révolte. «

Un avis ſi plein de fermeté fut ſuivi, quoique par des vues différentes, par la faction des riches & par tous les jeunes Sénateurs. Les deux Conſuls au contraire, Plébéïens d'inclination, & qui vouloient gagner l'affection de la multitude, & les vieillards naturellement timides, ſoutenoient que la guerre civile étoit le plus grand malheur qui pût arriver dans un Etat. Ils étoient appuyés par ceux du Sénat, qui ne conſidéroint que l'intérêt de la liberté publique, & qui craignoient qu'il ne s'élevât du corps même du Sénat quelque homme ambitieux & entreprenant, qui, à la faveur de ces diviſions, ſe rendît ſeul maître du gouvernement. Mais à peine furent ils écoutés, on n'entendoit de tous côtés que des cris & les menaces. Les plus jeunes Sénateurs, fiers de leur naiſſance & jaloux des prérogatives de leur dignité, s'emporterent juſqu'à faire ſentir aux Conſuls qu'ils leur étoient ſuſpects. Ils leur remontrerent qu'ils repréſentoient la perſonne des Rois, qu'ils en avoient l'autorité, & celle du Sénat à ſoutenir contre les entrepriſes du peuple ; & les plus violents proteſterent que ſi on y donnoit la moindre atteinte, ils prendroient les armes pour conſerver dans leur ordre une puiſſance qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres.

Les deux Conſuls, qui vouloient favoriſer le peuple, après avoir conféré en ſecret, réſolurent de laiſſer calmer les eſprits, & de remettre la déciſion de cette grande affaire à la premiere aſſemblée. Cependant avant que de ſe ſéparer, & pour tenir en reſpect les jeunes Sénateurs qui leur avoient parlé avec trop d'audace, ils leur déclarerent que s'ils ne ſe comportoient à l'avenir avec plus de modeſtie dans une aſſemblée ſi reſpectable, ils ſauroient bien les en exclure, en fixant l'âge que devoit avoir un Sénateur ; comme il n'y avoit encore rien de décidé là-deſſus, les jeunes Sénateurs, plus at-

tachés à leur dignité qu'à leur ſentiment, plierent ſous cette menace & ſous la puiſſance des Conſuls, qui ſe ſervirent en même temps d'un autre prétexte contre les Sénateurs plus âgés, qui s'oppoſoient à l'abolition des dettes; ils leur dirent qu'ils ne pouvoient ſouffrir cette diviſion dans les avis du Sénat, & que ſi les Peres ne prenoient des réſolutions plus uniformes, ils porteroient cette affaire devant le peuple, & qu'on ne pouvoit ſans injuſtice lui en ôter la connoiſſance, ſuivant ce qui s'étoit pratiqué, même pendant le gouvernement des Rois.

Les Sénateurs qui avoient embraſſé l'avis d'Appius avec le plus de chaleur, virent bien par le tour que les Conſuls donnoient à cette affaire, qu'elle leur alloit échapper, s'ils perſiſtoient dans leurs premiers ſentimens. La crainte de tomber entre les mains du peuple les ébranla; les larmes & les cris des femmes, des enfants qui embraſſoient leurs genoux, & qui leur redemandoient leurs peres & leurs maris, acheverent de les gagner; & le Sénat s'étant raſſemblé, la plus grande partie ſe déclara pour la réunion. Appius, toujours inébranlable dans ſes ſentiments & incapable d'en changer, reſta preſque ſeul de ſon avis, avec quelques-uns de ſes parents, qui par honneur n'oſerent l'abandonner.

Les Conſuls triomphoient d'avoir réduit le Sénat, preſque malgré lui, à ſuivre leur avis. Appius perſuadé que toute négociation avec les rebelles alloit à la diminution de l'autorité du Sénat, adreſſa la parole aux deux Conſuls: » Quoique vous paroiſſiez réſolus, leur » dit-il, de traiter avec le peuple aux condi» tions qu'il lui plaira de vous preſcrire, & que » même ceux qui étoient du ſentiment contrai» re en aient changé par foibleſſe ou par intérêt, » pour moi je déclare encore une fois qu'à la

» vérité on ne peut avoir trop d'égard à la mi-
» ſere d'un peuple ſoumis & fidele ; mais je ſou-
» tiens que toute négociation eſt dangereuſe
» tant qu'il aura les armes à la main «.

Comme le Sénat avoit pris ſon parti, ce diſcours ne fut écouté qu'avec peine, & on le regarda comme celui d'un homme zélé à la vérité pour la gloire du Sénat ; mais trop prévenu de ſon habileté, & incapable, ſoit par vanité, ſoit par la dureté de ſon humeur, de changer jamais de ſentiment.

Le Sénat, ſans s'y arrêter, nomma dix Commiſſaires pour traiter avec les mécontents, & il les choiſit parmi ceux de ſon corps qui s'étoient toujours déclarés en faveur du peuple. T. Largius, Menenius Agrippa & M. Valerius étoient à la tête de cette députation, tous trois conſulaires, & dont deux avoient gouverné la République & commandé ſes armées en qualité de Dictateurs ; ils s'acheminerent avec leurs collegues vers le camp. Cette grande nouvelle y étoit déjà paſſée : les ſoldats ſortirent en foule pour recevoir ces anciens Capitaines ſous leſquels ils avoient été tant de fois à la guerre. La honte & la colere étoient confondues ſur le viſage de ces rebelles, & on voyoit encore, au travers du mécontentement public, un reſte de cet ancien reſpect que produit la dignité du commandement, ſur-tout quand elle eſt ſoutenue par un grand mérite.

La préſence ſeule de ces grands hommes eût été capable de faire rentrer les rebelles dans leur devoir, ſi des eſprits dangereux n'euſſent pris ſoin d'entretenir le feu de la diviſion.

Sicinius Bellutus s'étoit emparé, comme nous l'avons dit, de la confiance de ſes ſoldats : c'étoit un Plébéïen ambitieux, grand artiſan de diſcordes, & qui vouloit trouver ſon élévation dans les troubles de l'état. Il étoit ſoutenu dans ſes vues par un autre Plébéïen à peu près du

même caractere, mais plus habile, appellé Lucius Junius, comme le libérateur de Rome, quoique d'une famille bien différente : il affectoit même le ſurnom de Brutus, par une vanité ridicule de ſe comparer à cet illuſtre Patricien. Ce Plébéïen conſeilla à Sicinius de traverſer d'abord la négociation des députés, & de faire naître de nouveaux obſtacles à la réunion & à la paix, afin de pénétrer quel avantage ils en pourroient tirer, & à quel prix on voudroit l'acheter. « Le Sénat a peur, lui dit-il, nous » ſommes les maîtres ſi nous ſavons nous pré- » valoir des conjonctures : laiſſez parler ces » graves Magiſtrats ; je me charge de leur ré- » pondre au nom de nos camarades, & je me » flatte que ma réponſe leur ſera également utile » & agréable ».

Ces deux chefs du parti Plébéïen étant convenus des différents rôles qu'ils devoient jouer, Sicinius introduiſit les députés dans le camp. Tous les ſoldats les environnerent, & après qu'ils eurent pris leur place dans un endroit d'où ils pouvoient être entendus par la multitude, on leur dit d'expoſer leur commiſſion. M. Valeriús, prenant la parole, dit qu'il leur apportoit une heureuſe nouvelle ; que le Sénat vouloit bien oublier leur faute ; qu'il les avoit même chargés de leur accorder toutes les graces qui ſe trouveroient conformes au bien commun de la patrie ; que rien ne les empêchoit de rentrer dans la ville, d'aller revoir leurs Dieux domeſtiques, & de recevoir les embraſſements de leurs femmes & de leurs enfants qui ſoupiroient après leur retour.

Sicinius leur répondit qu'avant que le peuple fit cette démarche, il étoit juſte qu'il exposât lui-même ſes griefs & ſes prétentions, & qu'il vît ce qu'il devoit eſpérer de ces promeſſes ſi magnifiques du Sénat ; & il exhorta en même temps ceux des ſoldats qui voudroient dé-

fendre la liberté publique, de se présenter. Mais un profond silence régnoit dans l'assemblée ; chacun se regardoit, ces soldats ne se sentant point le talent de la parole, n'osoient se charger de soutenir la cause commune. Pour lors ce Plébéïen qui avoit pris le nom de Brutus, se leva comme il en étoit convenu secretement avec Sicinius, & adressant la parole aux soldats : » Il semble, mes compagnons, leur dit-il, à voir ce morne silence, que vous soyez encore obsédés par cette crainte servile dans laquelle les Patriciens & vos créanciers vous ont retenus si long-temps. Chacun cherche dans les yeux des autres s'il y démêlera plus de résolution qu'il ne s'en trouve lui-même, & aucun de vous n'est assez hardi pour oser dire en public ce qui fait le sujet ordinaire de vos entretiens particuliers. Ignorez-vous que vous êtes libres ? Ce camp, ces armes ne vous assurent-ils pas que vous n'avez plus de tyrans ; & si vous en pouviez encore douter, la démarche que vient de faire le Sénat ne suffiroit elle pas pour vous en convaincre ? Ces hommes si impérieux & si superbes viennent nous rechercher : ils ne se servent plus, ni de commandements séveres, ni de menaces cruelles : ils nous invitent comme leurs concitoyens à rentrer dans notre commune patrie, & nos Souverains ont la bonté de venir jusques dans notre camp nous offrir une amnistie générale. D'où vient donc ce silence obstiné après des graces si singulieres ? Si vous doutez de la sincérité de leurs promesses, si vous craignez, que sous l'appât de quelques discours flatteurs on ne cache vos anciennes chaînes, que ne parlez-vous ? & si vous n'osez ouvrir la bouche, écoutez du moins un Romain assez courageux pour ne rien craindre, que de ne pas dire la vérité ».

Pour lors, ſe tournant vers Valerius : » Vous nous invitez, lui dit-il, à rentrer dans Rome ; mais vous ne dites point à quelles conditions, Des Plébéïens pauvres, mais libres, peuvent-ils ſe réunir à des nobles ſi riches & ſi ambitieux ? & quand même nous ſerions convenus de ces conditions, quelle sûreté donneront-ils de leurs paroles, ces fiers Patriciens, qui ſe font un mérite dans leur corps d'avoir trompé le peuple ? On ne nous parle que de pardon & d'amniſtie, comme ſi nous étions vos ſujets, & des ſujets rebelles : c'eſt ce qu'il faut approfondir. Il eſt queſtion de ſavoir qui a tort du peuple ou du Sénat, lequel de ces deux ordres à violé le premier cette ſociété commune qui doit être entre les citoyens d'une même république.

» Pour en juger ſans préoccupation, ſouffrez que je rapporte ſimplement un certain nombre de faits dont je ne veux pour témoins que vous-même & vos collegues.

» Notre Etat a été fondé par des Rois, & jamais le peuple Romain n'a été plus libre ni plus heureux que ſous leur gouvernement. Tarquin même, les dernier de ces Princes, Tarquin, ſi odieux au Sénat & à la nobleſſe, nous étoit auſſi favorable qu'il vous étoit contraire ; il aimoit les ſoldats, il faiſoit cas de la valeur, il vouloit qu'elle fût toujours récompenſée ; & on ſait qu'ayant trouvé des richeſſes immenſes dans Sueſſe, ville des Volſques, dont il s'étoit rendu maître, il aima mieux abandonner le butin à ſon armée, que de ſe l'approprier ; enſorte qu'outre les eſclaves ; les chevaux, les grains & les meubles, il en revint encore à chaque ſoldat cinq mines d'argent.

» Cependant pour venger vos propres injures, nous avons chaſſé ce Prince de Rome ; nous avons pris les armes contre un Souverain qui ne ſe défendoit que par les prieres qu'il

nous faisoit de nous séparer de vos intérêts ; & de rentrer sous sa domination. Nous avons depuis taillé en pieces les armées de Véïens & de Tarquinie qui vouloient le rétablir sur le trône. La puissance formidable de Porsenna, la famine qu'il a fallu endurer pendant un long siege, des assauts, des combats continuels, rien enfin a-t-il pu ébranler la foi que nous vous avions donnée ? Trente villes des Latins s'unissent pour rétablir les Tarquins ; qu'auriez-vous fait alors si nous vous avions abandonnés, & si nous nous étions joints à vos ennemis ? Quelles récompenses n'aurions-nous pas obtenues de Tarquin, pendant que le Sénat & les nobles auroient été les victimes de son ressentiment ? Qui est-ce qui a dissipé cette ligue si redoutable ? A qui êtes-vous redevables de la défaite des Latins ? N'est-ce pas à ce même peuple, l'auteur d'une puissance que vous avez depuis tournée contre lui ? Car quelle récompense avons-nous tirée du secours si utile de nos armes ? La condition du peuple Romain en est-elle devenue plus heureuse ? L'avez-vous associé à vos charges & à vos dignités ? Nos pauvres citoyens ont-ils seulement trouvé quelque soulagement dans leur misere ? N'a-t'on pas vu au contraire nos plus braves soldats accablés sous le poids des usures, gémir dans les fers d'impitoyables créanciers ? Que sont devenues tant de vaines promesses d'abolir à la paix toutes les dettes que la dureté des grands leur avoit fait contracter ? A peine la guerre a-t-elle été finie, que vous avez également oublié nos services & vos serments. Que venez-vous donc faire ici ? Pourquoi vouloir encore séduire ce peuple par l'enchantement de vos paroles ? Y a-t'il des serments assez solemnels pour fixer votre foi ? Que gagnerez-vous après tout dans une réunion formée par artifice, entretenue avec une dé-

fiance réciproque, & qui ne ſe terminera à la fin que par une guerre civile ? Evitons de part & d'autre de ſi grands malheurs ; profitons du bonheur de notre ſéparation ; ſouffrez que nous nous éloignions d'un pays où l'on nous enchaîne comme des eſclaves, & où devenus fermiers de nos propres héritages, nous ſommes réduits à les cultiver pour le profit de nos tyrans. Nous trouverons notre patrie par-tout où il nous ſera permis de vivre en liberté ; & tant que nous aurons les armes à la main, nous ſaurons bien nous ouvrir une route à des climats plus fortunés ".

Un diſcours ſi hardi renouvella dans l'aſſemblée le fâcheux ſouvenir de tant de maux dont le peuple ſe plaignoit ; chacun s'empreſſoit de citer des exemples de la dureté des Patriciens. Les uns avoient perdu leurs biens, d'autres ſe plaignoient d'avoir gémi long-temps dans les priſons de leurs créanciers, pluſieurs montroient encore les veſtiges des coups qu'ils avoient reçus, & il n'y en avoit aucun qui, dans l'intérêt général, ne trouvât encore une injure particuliere à venger.

T. Largius, chef de la députation, crut devoir répondre à tant de plaintes, & il le fit avec cette exacte équité & la droiture qui lui étoient ſi naturelles. Il dit qu'on n'avoit pu empêcher des gens qui avoient prêté leur bien de bonne foi, d'en exiger le paiement, & qu'il étoit ſans exemple dans tout Etat bien policé, que le Magiſtrat refusât le ſecours des loix à ceux qui le réclamoient, tant que ces loix & la coutume ſervoient de regle dans le gouvernement. Que cependant le Sénat vouloit bien entrer en connoiſſance des beſoins du peuple, & y remédier par de nouveaux réglements ; mais auſſi qu'il étoit de ſa juſtice de diſtinguer ceux qui par une ſage conduite méritoient le ſecours de la République, de certaines gens qui n'étoient tombés dans la

pauvreté que par la pareſſe & par l'intempérance ; que des ſéditieux qui ne paroiſſoient occupés que du ſoin d'entretenir la diviſion entre le Sénat & le peuple, ne méritoient pas plus de grace, & que la République gagneroit beaucoup en perdant de tels citoyens.

T. Largius alloit continuer un diſcours plus ſincere que convenable à la conjoncture préſente, lorſque Sicinius irrité de ce qu'il venoit de dire au ſujet des chefs de la ſédition, l'interrompit bruſquement, & adreſſant la parole à l'aſſemblée : » Vous voyez, mes compagnons, leur dit-il, par le diſcours ſuperbe de ce Patricien, ce que vous devez eſpérer de ſa négociation, & quel traitement on vous prépare à Rome, ſi le Sénat peut une fois vous retenir ſous ſa puiſſance ; & ſe tournant tout-d'un-coup vers les députés ; propoſez nettement, leur dit-il, les conditions qu'on offre pour notre retour, ou ſortez à l'inſtant de ce camp où l'on n'eſt pas diſpoſé à vous ſouffrir plus long-temps.

Menenius, qui vit bien que de pareilles explications n'étoient propres qu'à aigrir les eſprits, prit la parole, & s'adreſſant à ſon tour à toute l'aſſemblée, il repréſenta qu'ils n'étoient pas venus dans le camp ſeulement pour juſtifier la conduite du Sénat ; que ces ſages Magiſtrats, attentifs au bien public, avoient recherché avec ſoin les malheureuſes cauſes de leurs diviſions ; qu'ils avoient reconnu que l'extrême indigence des Plébéïens & la dureté de leurs créanciers en étoient la véritable origine, & que pour y remédier tout-d'un-coup, ils avoient déterminé par un conſentement unanime, & par l'autorité ſouveraine dont ils étoient revêtus, de caſſer toutes les obligations, & de déclarer les pauvres citoyens quittes de toute dette : & qu'à l'égard de celles qu'on pourroit contracter dans la ſuite, il y ſeroit pourvu par un réglement nouveau, & qui ſeroit concerté entre le peuple & le Sénat : qu'on

qu'on en feroit enſuite un Sénatus-Conſulte qui auroit force de loi, & que tout ce qu'ils étoient de Commiſſaires dans l'aſſemblée offroient au peuple leurs propres vies, & qu'ils ſe dévouoient eux & leurs enfants aux Dieux infernaux, s'ils manquoient à leur parole.

Cet habile Magiſtrat voyant les eſprits adoucis par ſa promeſſe, & cherchant à diminuer la jalouſie qui étoit entre les pauvres & les riches, leur repréſenta combien il étoit néceſſaire que dans un Etat il y eût une partie des Citoyens plus riche que l'autre : & on prétend que pour faire goûter cette maxime à ce peuple encore groſſier, il eut recours à cet apologue ſi connu d'une conſpiration de tous les membres du corps humain contre l'eſtomac, ſous prétexte que ſans travailler il jouiſſoit lui ſeul du travail de tous les autres. Après en avoir fait l'application au peuple & au Sénat, il leur repréſenta que cet auguſte corps, comme l'eſtomac, répandoit dans les différents membres qui lui étoient unis la même nourriture qu'il recevoit, mais bien mieux préparée, & que c'étoit de lui ſeul qu'ils tiroient leurs vies & leurs forces. » Ne ſont-ce pas les Patriciens, ajouta-t'il, qui les premiers ſe ſont déclarés pour la liberté ? A qui êtes-vous redevables de l'établiſſement de la République ? Dans les plus grands périls, de quel côté tournez-vous les yeux, & d'où ſont ſortis ces conſeils généreux qui ont ſauvé l'Etat ? Rien n'eſt plus cher à cette ſage compagnie que votre conſervation & votre union. Le Sénat vous aime tous avec l'affection raiſonnable d'un pere, mais ſans s'abaiſſer aux careſſes infideles d'un flatteur. Vous demandez l'abolition des dettes, il vous l'accorde ; mais il ne vous l'accorde que parce qu'il la croit juſte & utile au bien de la patrie. Revenez donc avec confiance dans le ſein de cette mere commune qui nous a tous nourris

dans des ſentiments également généreux & libres. Recevez nos embaſſements pour prémices de la paix ; rentrons tous enſemble dans Rome ; allons de concert y porter les premieres nouvelles de notre réunion, & faſſent les Dieux protecteurs de cet Empire qu'elle ſoit célébrée dans la ſuite par de nouvelles victoires contre nos ennemis. »

Le peuple ne put entendre un diſcours ſi touchant ſans répandre des larmes ; tous ces Plébéïens comme de concert, s'adreſſant a Menenius, s'écrierent qu'ils étoient contents, & qu'il les ramenât dans Rome. Mais ce faux Brutus qui venoit de parler ſi vivement contre le Sénat, arrêta cette ſaillie. Il dit au peuple qu'à la vérité il devoit être ſatisfait pour le préſent par l'abolition des dettes ; mais qu'il ne pouvoit diſſimuler que l'avenir lui faiſoit peur, & qu'il craignoit que le Sénat ne ſe vengeat un jour de la juſtice qu'il avoit été forcé de leur rendre ; à moins, ajouta-t'il, qu'on ne trouve les moyens d'aſſurer l'état & la liberté du peuple contre les entrepriſes d'un corps ſi ambitieux.

» Quelle sûreté pouvez-vous exiger, repartit Menenius, autre que celle que vous donne nos loix & la conſtitution de la République ? Accordez-nous, lui répondit Brutus, des Officiers qui ne puiſſent être tirés que de l'ordre des Plébéïens. Nous ne demandons point qu'ils ſoient diſtingués par les marques honorables de la Magiſtrature, ni qu'ils en aient la robe bordée de pourpre, ni la chaiſe curule, ni les Licteurs. Nous laiſſons volontiers toute cette pompe à des Patriciens, fiers de leur naiſſance ou de leurs dignités ; il nous ſuffit que nous puiſſions élire tous les ans quelques Plébéïens qui ſoient ſeulement autoriſés pour empêcher les injuſtices qu'on pourroit faire au peuple, & qui défendent les intérêts publics & particuliers.

Si vous êtes venu ici avec une volonté ſincere de nous donner la paix, vous ne pouvez rejetter une propoſition ſi équitable. «

Le peuple, qui eſt toujours de l'avis du dernier qui parle, applaudit auſſi-tôt au diſcours de Brutus. Les députés furent extrêmement ſurpris d'une pareille demande ; ils s'éloignerent un peu de l'aſſemblée pour conférer enſemble, & après y être retournés, Menenius leur dit qu'ils demandoient une choſe bien extraordinaire, qui même, dans la ſuite, pourroit être la ſource de nouvelles diſſenſions, & qui paſſoit abſolument leurs inſtructions & leurs pouvoirs ; que cependant M. Valerius & quelques-uns des Commiſſaires en alloient faire leur rapport au Sénat, & qu'ils ne ſeroient pas longtemps ſans en rapporter la réponſe.

Ces Commiſſaires ſe rendirent en diligence à Rome ; on convoqua auſſi-tôt l'aſſemblée du Sénat, où ils expoſerent les nouvelles prétentions du peuple. M. Valerius s'en rendit le protecteur : il repréſenta qu'il ne falloit pas eſpérer de pouvoir gouverner un peuple guerrier, ſoldat & citoyen tout enſemble, comme on pourroit faire de paiſibles bourgeois qui n'auroient jamais quitté leurs foyers domeſtiques. Que la guerre & l'exercice continuel des armes inſpiroient une ſorte de courage peu compatible avec cette ſervile dépendance qu'on vouloit exiger de ces braves ſoldats : qu'il y avoit même de la juſtice à traiter avec de grands égards un peuple généreux, qui, aux dépens de ſon ſang, avoit éteint la tyrannie ; qu'il étoit d'avis de leur accorder les Officiers particuliers qu'ils demandoient ; & que peut-être de pareils Inſpecteurs ne ſeroient pas inutiles dans un Etat libre, pour veiller ſur ceux qui parmi les Grands ſeroient tentés de porter leur autorité trop loin.

Appius ne put entendre ce diſcours ſans fré-

mir d'indignation. Il prit les Dieux & les hommes à témoin de tous les maux que causeroit à la République une pareille innovation dans le gouvernement : & , comme si son zele & sa colere lui eussent tenu lieu d'inspiration , il prédit au Sénat que par un excès de facilité il alloit laisser établir un tribunal qui s'éleveroit insensiblement contre son autorité , & qui la détruiroit à la fin. Mais ce généreux Sénateur fut peu écouté , & on ne regarda ses remontrances que comme le discours d'un homme attaché avec opiniâtreté à son sentiment , & chagrin de ce qu'on ne le suivoit pas. Le parti contraire prévalut ; la plupart des Sénateurs , las de ces divisions , vouloient la paix à quelque prix que ce fût ; ainsi , presque d'un commun accord , on consentit à la création de ces nouveaux Magistrats , qui furent appellés *Tribuns du peuple.*

Il en fut fait un Sénatus-Consulte , qui renfermoit en même-temps l'abolition des dettes. Les envoyés du Sénat le porterent au camp. comme le sceau de la paix. Il sembloit que le peuple n'eût plus rien qui le retînt hors de Rome ; mais les chefs de la sédition ne souffrirent point qu'on se séparât avant qu'on eût procédé à l'élection des nouveaux Magistrats du peuple. L'assemblée se tint dans le camp même ; on prit les auspices , les voix & les suffrages furent recueillis par centuries , & on élut pour les premiers Tribuns du peuple , selon Denis d'Halicarnasse , L. Junius Brutus & C. Sicinius Bellutus , les chefs de la révolte , qui associerent en même-temps à leur dignité C. & P. Licinius , & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus furent les premiers Tribuns qui se donnerent trois collegues , parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus ; & cet Historien ajoute qu'il y avoit des Auteurs qui prétendoient qu'il n'y

eût d'abord que deux Tribuns élus dans cette aſſemblée.

Quoi qu'il en ſoit, ces premiers Tribuns & ces chefs de la ſédition, pour prévenir le reſſentiment du Sénat, eurent l'adreſſe d'intéreſſer tout le corps de la nation dans leur conſervation. Le peuple, avant que de quitter le camp, déclara, par leur conſeil, la perſonne de ſes Tribuns, ſacrée. Il en fut fait une loi par laquelle il étoit défendu, ſous peine de la vie, de faire aucune violence à un Tribun, & tous les Romains furent obligés de jurer par les ſerments les plus ſolemnels, l'obſervation de cette loi. Le peuple ſacrifia enſuite aux Dieux ſur la montagne même qu'on appella depuis le *Mont-Sacré*, d'où il rentra dans Rome à la ſuite de ſes Tribuns & des députés du Sénat.

Fin du premier Livre.

LIVRE II.

Les Tribuns du peuple, qui n'avoient été créés que pour empêcher l'oppreſſion des Plébéïens, tâchent de détruire l'autorité du Sénat. Origine des Ediles Plébéïens. De quelle maniere les Tribuns vinrent à bout de ſe faire donner le droit de convoquer les aſſemblées du peuple. Coriolan ſe déclare hautement contre les entrepriſes des Tribuns. Caractere de ce Patricien. Les Tribuns veulent l'obliger à rendre compte de ſa conduite devant l'aſſemblée du peuple. Coriolan refuſe de reconnoître l'autorité de ce Tribunal. Le Sénat intervient d'abord en ſa faveur, mais à la fin il l'abandonne, & donne un arrêt qui renvoie la déciſion de ce différent à l'aſſemblée du peuple. Coriolan eſt condamné à un exil perpétuel. Il ſe retire chez les Volſques, à qui il vient à bout de faire prendre les armes contre les Romains. Il entre ſur leurs terres à la tête d'une nombreuſe armée. Tout plie devant lui; Rome même avoit tout à craindre, lorſqu'elle ſe voit délivrée de danger par la ſageſſe & la prudence de deux Romaines entr'autres, dont l'une étoit la femme & l'autre la mere de Coriolan.

ROME par l'établissement du Tribunal changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé, comme nous venons de le voir, de l'Etat Monarchique à une espece d'Aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du Sénat & des grands : mais par la création des Tribuns on vit s'élever insensiblement, & comme par degrés, une nouvelle Démocratie, dans laquelle le peuple, sous différents prétextes, s'empara de la meilleure partie du gouvernement.

Il sembloit d'abord que le Sénat n'eût rien à craindre des Tribuns, qui n'avoient d'autre pouvoir que celui de s'intéresser à la défense de tous les Plébéïens. Ces nouveaux Magistrats n'avoient même dans leur origine ni la qualité de Sénateurs, ni tribunal particulier, ni jurisdiction sur leurs concitoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillés comme de simples particuliers & escortés d'un seul domestique appellé *Viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du Sénat ; ils n'y étoient admis que lorsque les Consuls les faisoient appeller pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple. Toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux Ordonnances du Sénat par ce mot latin *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses décrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple ; & cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs : & afin que le peuple eût toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux Tribuns de s'en éloigner un jour entier, si ce n'étoit dans les *Feries Latines*. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de

tenir la porte de leurs maiſons ouverte jour & nuit pour recevoir les plaintes des citoyens qui auroient recours à leur protection. De ſemblables Magiſtrats ſembloient n'avoir été inſtitués que pour empêcher ſeulement l'oppreſſion des malheureux ; mais ils ne ſe continrent pas longtemps dans un état ſi plein de modération. Il n'y eut rien dans la ſuite de ſi grand & de ſi élevé où ils ne portaſſent leurs vues ambitieuſes. Nous les verront bientôt entrer en concurrence avec les premiers Magiſtrats de la République ; & ſous prétexte d'aſſurer la liberté du peuple, ils n'eurent pour objet que de ruiner inſenſiblement l'autorité du Sénat.

Une des premieres démarches de ces Tribuns, fut de demander permiſſion au Sénat de choiſir deux Plébéïens, qui, ſous le titre *d'Ediles*, les puſſent ſecourir dans la multitude des affaires dont ils ſe diſoient accablés dans une auſſi grande ville que Rome, ſur-tout au commencement d'une nouvelle Magiſtrature.

Le Sénat toujours diviſé, & qui avoit perdu de vue le point fixe de ſon gouvernement, ſe laiſſa entraîner au gré de ces ambitieux ; on leur accorda encore cette nouvelle demande. Telle fut l'origine des Ediles Plébéïens, créatures & miniſtres des premiers Tribuns, & auxquels on attribua dans la ſuite l'inſpection ſur les édifices publics, le ſoin des temples, des bains, des aqueducs, & la connoiſſance d'un grand nombre d'affaires qui étoient auparavant du reſſort des Conſuls : nouvelle breche que les Tribuns firent à l'autorité du Sénat.

Cependant les Sénateurs les plus populaires ſe flattoient, en relâchant quelque choſe de leurs droits, d'avoir au moins rétabli le calme dans la République. Rome en effet paroiſſoit tranquille, & il ſembloit que la réunion du peuple avec les Patriciens fût ſincere & durable. Mais le feu de la diviſion, caché au fond des cœurs, ne tarda

guere à ſe rallumer. Une famine qui ſurvint l'année ſuivante (*a*), ſous le Conſulat de T. Geganius & de P. Minucius, ſervit de prétexte aux Tribuns pour ſe déchaîner de nouveau contre les Grands & le Sénat. Sp. Icilius étoit cette année le premier des Tribuns ; & Brutus & Sicinius, pour demeurer toujours à la tête des affaires, étoient paſſés du tribunat à la charge d'Ediles. Ces ſéditieux, dont le crédit ne ſubſiſtoit que par la méſintelligence qu'ils entretenoient entre les deux ordres de la République, publioient avec malignité que les Patriciens, ayant leurs greniers remplis de grains, avoient procuré la diſette publique, pour ſe dédommager par le prix exceſſif qu'ils le vendroient de l'abolition des dettes ; que c'étoit une nouvelle ſorte d'uſure inventée par ces tyrans pour avoir à vil prix le peu de terres qui reſtoient aux pauvres Plébéïens.

Cependant ces Tribuns ne pouvoient ignorer que c'étoit le peuple même, & ſa déſertion ſur le Mont-Sacré dans la ſaiſon qu'on ſeme les bleds, qui avoient cauſé cette diſette, parce que dans ce déſordre général où la plupart des mécontents ſongeoient à s'établir ailleurs, les terres étoient demeurées incultes ſans être enſemencées. Mais ces artiſans de diſcorde ne cherchoient que des prétextes. Ils ſavoient bien que les moins vraiſemblables étoient toujours des raiſont ſolides pour une populace qui manquoit de pain, & ils ne décrioient le gouvernement que pour s'en rendre les maîtres, ou du moins pour le changer ſuivant leurs intérêts.

Le Sénat n'oppoſoit à ces invectives que des ſoins conſtants & généreux, & une application continuelle à pourvoir aux néceſſités du peuple. Il faiſoit acheter du bled de tous côtés ; &, parce que les peuples voiſins de Rome, jaloux de ſon agrandiſſement, refuſoient d'en fournir, on fut

(a) *An de Rome 261.*

obligé d'en envoyer chercher jusqu'en Sicile. P. Valerius, fils du fameux *Publicola*, & L. Geganius, frere du Consul, furent chargés de cette commission.

Cependant comme les Tribuns continuoient à répandre des bruits désavantageux à la conduite du Sénat, pour tâcher de soulever le peuple, les Consuls convoquerent une assemblée du peuple pour le détromper, & pour lui faire voir par les soins qu'on avoit pris de sa subsistance, l'injustice & la malignité de ces Tribuns. Ceux-ci leur disputerent la parole; & comme dans cette concurrence les uns & les autres parloient en même-temps, aucun n'étoit entendu. On représenta en vain aux Tribuns qu'ils n'avoient aucun pouvoir de traiter directement avec le peuple, & que leurs fonctions se bornoient au seul droit d'opposition, quand même on auroit fait au peuple quelque proposition contraire à ses intérêts. Ceux-ci renvoyoient les Consuls à l'assemblée du Sénat, comme au seul endroit où ils pouvoient présider; mais ils soutenoient avec opiniâtreté qu'il leur appartenoit, par préférence aux autres Magistrats, de prendre la parole dans les assemblées du peuple.

Ces prétentions réciproques augmenterent le tumulte: la dispute s'échauffoit insensiblement, & les plus emportés de chaque parti étoient prêts d'en venir aux mains, lorsque Brutus, qui n'étoit cette année qu'Edile, comme nous l'avons dit, crut, à la faveur de ce désordre, pouvoir étendre l'autorité des Tribuns; & s'adressant aux deux Consuls, il leur promit d'appaiser la sédition s'ils vouloient bien lui permettre de parler en public.

Les Consuls, qui trouvoient dans cette permission que leur demandoit un Plébéïen en présence de ses Tribuns, une nouvelle preuve du droit qu'ils avoient de présider à toute l'assemblées du peuple Romain, consentirent qu'il pût

dire librement ſon avis., ne doutant pas que, comme il ſavoit que ſous le nom d'aſſemblée du peuple on comprenoit également les Sénateurs & les Chevaliers, auſſi-bien que les Plébéïens, il portât les Tribuns à ſe déſiſter de leurs prétentions. Mais Brutus avoit une vue bien différente, & au lieu d'adreſſer la parole au peuple ou aux Tribuns, il ſe tourna vers le Conſul Geganius, qui avoit été un des Commiſſaires que le Sénat avoit envoyés ſur le Mont-Sacré : » Vous ſouvenez-vous, lui dit-il, que » dans le temps que nous travaillions de concert à » la réunion des deux Ordres de la République, » aucun Patricien n'interrompit ceux qui étoient » chargés des intérêts du peuple, & qu'on en » convint même exprès, afin que chaque parti » pût expoſer ſes raiſons avec plus d'ordre & de » tranquillité ? Je m'en ſouviens fort bien, répon- » dit Geganius. Pourquoi donc, continua Bru- » tus, interrompez-vous aujourd'hui nos Tri- » buns, dont la perſonne eſt ſacrée & revêtue » d'une Magiſtrature publique ? Nous les inter- » rompons avec juſtice, repartit Geganius, parce » qu'ayant convoqué nous-mêmes l'aſſemblée, » ſuivant le privilege de notre dignité, la parole » nous appartient. « Le Conſul ajouta avec trop de précipitation, & ſans prévoir les conſéquences d'un pareil diſcours, *que ſi les Tribuns avoient convoqué l'aſſemblée*, bien loin de les interrompre, il ne voudroit pas même les venir écouter, quoiqu'en qualité de ſimple citoyen Romain il eût droit d'aſſiſter à toutes les aſſemblées du peuple.

Brutus n'eut pas plutôt entendu ces dernieres paroles, qu'il s'écria, tranſporté de joie : » Vous » avez vaincu, Plébéïens : Tribuns, cédez » la place aux Conſuls ; qu'ils haranguent au- » jourd'hui tant qu'il leur plaira : demain je vous » ferai voir quelle eſt la dignité & la puiſſance » de vos charges. Faites ſeulement que par vos

» ordres, & ſous votre convocation, le peuple » ſe rende ici de bonne heure. Si j'abuſe de » ſa confiance & de la vôtre, je ſuis prêt d'ex- » pier des promeſſes téméraires par la perte de » ma vie. «

On fut obligé de congédier l'aſſemblée, à cauſe de la nuit qui ſurvint durant ces diſputes. Le peuple ſe ſépare dans l'impatience de voir le lendemain l'effet des promeſſes de Brutus, & les Patriciens ſe retirerent de leur côté, mépriſant les diſcours d'un particulier incapable, à ce qu'ils prétendoient, de donner plus d'étendue à la fonction de Tribun, que la voie de ſimple oppoſition qui lui avoit été attribuée ſur le Mont-Sacré.

Mais Brutus, plus habile que ne le croyoit le Sénat, fut trouver le Tribun Icilius. Il paſſa une partie de la nuit à conférer avec lui & avec les autres Tribuns, & leur fit part de ſes deſſeins. » Il n'eſt queſtion pour réuſſir, leur dit-il, » que de faire voir au peuple que le Tribunat » lui devient inutile ſi les Tribuns n'ont pas » le pouvoir de convoquer les aſſemblées pour » lui repréſenter ce qui eſt de ſon intérêt. Le » peuple ne nous refuſera jamais de paſſer une » Loi qui ne peut que lui être avantageuſe ; » toute la difficulté conſiſte à prévenir le Sénat & » les Patriciens qui pourroient s'y oppoſer. Pour » cela il faut tenir l'aſſemblée le plus matin » qu'on pourra, & ſe ſaiſir de bonne heure de » tous les poſtes qui environnent la Tribune aux » harangues. « Les Tribuns ayant approuvé ſon projet, envoyerent dans les différents quartiers de la ville ſolliciter les principaux Plébéiens de ſe rendre dans la place à la pointe du jour avec le plus de monde qu'il leur ſeroit poſſible. Ils s'y trouverent eux-mêmes avant le jour, & par le conſeil de Brutus, ils s'emparerent d'abord du Temple de Vulcain, où ſe plaçoient ordinairement ceux qui vouloient haranguer. Une foule

innombrable de peuple eut bientôt rempli la place. Icilius prit la parole, & pour renouveller l'aigreur & l'animosité dans les esprits, il commença par rappeller tout ce que le peuple avoit souffert de l'avarice & de l'inhumanité des Grands avant l'établissement du tribunat. Il repésenta ensuite que la misere publique n'auroit point eu de fin, s'il ne se fût trouvé deux citoyens assez courageux pour s'opposer à la tyrannie des Patriciens. Qu'après l'abolition des dettes, ces mêmes Patriciens se servoient de la famine pour réduire de nouveau le peuple dans la servitude; qu'ils prétendoient interdire aux Tribuns l'usage de la parole dans les assemblées, de peur qu'ils n'éclairassent le peuple sur ses véritables intérêts. Que cette tyrannie visible rendoit le tribunat inutile, & qu'il falloit, ou que le peuple renonçât lui-même à cette Magistrature, ou que, par une nouvelle loi, il autorisât ses Magistrats à convoquer des assemblées pour y traiter ses droits, & qu'il fût défendu alors, sous de grieves peines, de les interrompre & de les troubler dans l'exercice de leurs charges.

Ce discours fut reçu à l'ordinaire avec de grands applaudissements. Le peuple s'écria aussitôt, qu'il proposât la loi lui-même. Il l'avoit dressée pendant la nuit, & la tenoit toute prête, de peur que si on eût été obligé d'en remettre la publication à la prochaine assemblée, le Sénat & les Patriciens ne s'y fussent trouvés pour s'y opposer: ainsi il la lut tout haut, & elle étoit conçue en ces termes:

» Que personne ne soit assez hardi pour interrompre un Tribun qui parle dans l'assemblée du peuple Romain. (a) Si quelqu'un viole cette loi, qu'il donne caution sur le champ de payer l'amende à laquelle il sera condam-

(a) *An de Rome* 262.

» né ; s'il refuse, qu'il soit mis à mort, & ses » biens confisqués. «

Le peuple autorisa cette loi par ses suffrages. Les Consuls ayant voulu la rejetter, en disant que ce n'étoit qu'une loi surprise par artifice, & dans une assemblée furtive, faite sans auspices & sans convocation légitime, les Tribuns déclarerent hautement qu'ils n'auroient pas plus d'égard pour les Sénatus-Consultes, que le Sénat en auroit pour ce Plébiscite. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes, où tout se passa en reproches de part & d'autre, mais, sans jamais en venir aux voies de fait. Enfin le Sénat, comme un bon pere, céda à l'opiniâtreté des Plébéïens, qu'il regardoit toujours comme ses enfants. La loi fut reçue par un consentement général des deux Ordres. Le peuple content d'avoir augmenté la puissance de ces Tribuns, supportoit la famine avec patience ; & dans sa misere il conservoit encore assez d'équité pour respecter ces grands hommes qui lui résistoient avec tant de courage & de fermeté.

La ville demeura quelque temps tranquille ; mais l'abondance produisit ce que la famine n'avoit pu faire, & une flotte chargée de grains, & qui arriva aux côtes de Rome, fournit une nouvelle occasion aux Tribuns d'étendre leur pouvoir & de rallumer la sédition.

P. Valerius & L. Geganius, que le Sénat avoit envoyés en Sicile, comme nous l'avons dit, en revinrent avec un grand nombre de vaisseaux chargés de bled, sous le Consulat (a) de M. Minucius & de A. Sempronius. Gelon tyran de Sicile en avoit fait présent de la meilleure partie, & les envoyés du Sénat avoient acheté le surplus des deniers publics. Il étoit alors question du prix qu'on y mettroit : les Tribuns furent mandés dans le Sénat pour en dire leur avis. Les Séna-

(a) *An de Rome 26.*

teurs, qui n'avoient pour objet que de rétablir une parfaite intelligence entre le peuple & le Sénat, opinerent à ce qu'on distribuât gratuitement aux plus pauvres le bled qui venoit de la libéralité de Gelon, & qu'on vendît à vil prix celui qui auroit été acheté des deniers publics. Mais quand ce fut à Coriolan à dire son avis, ce Sénateur, à qui l'institution du Tribunat étoit odieuse, soutint que cette condescendance du Sénat pour les besoins du peuple ne serviroit qu'à nourrir son insolence; qu'on ne le retiendroit jamais dans le devoir que par la misere, & que le temps étoit enfin venu de venger la majesté du Sénat violée par des séditieux, dont les chefs, par un nouveau crime, avoient extorqué des dignités comme la récompense de leur rebellion. Ce fut ainsi que s'expliqua ce Sénateur en présence même des Tribuns.

Mais avant que de rapporter les suites de cette affaire, je ne crois pas que nous puissions nous dispenser de faire connoître un peu plus particulierement un homme qui va jouer un si grand rôle dans cet endroit de l'histoire, & dont la fortune eut plus d'éclat que de bonheur.

Caïus Marcius Coriolanus étoit issu d'une des plus illustres familles Patriciennes de Rome. On lui avoit donné le surnom de Coriolan pour avoir emporté l'épée à la main Corioles une des principales villes des Volsques. Ayant perdu son pere dès sa plus tendre jeunesse, il fut élevé avec un grand soin par sa mere appellée Veturie, femme d'une austere vertu, & qui n'avoit rien oublié pour inspirer ses sentiments à son fils.

Coriolan étoit sage, frugal, désintéressé, d'une probité exacte, attaché inviolablement à l'observation des loix. Avec ces vertus paisibles jamais on n'avoit vu une si haute valeur & tant de capacité pour le métier de la guerre. Il sembloit qu'il fût né Général; mais il étoit dur & impérieux dans le commandement; sévere aux

autres comme à lui-même ; ami généreux, implacable ennemi ; trop fier pour un républicain. Content de la droiture de ſes intentions, il alloit au bien ſans ménagement & ſans ces inſinuations ſi néceſſaires dans un Etat dont l'égalité & la modération faiſoient le fondement. Il avoit demandé le Conſulat l'année précédente, & la plupart des Sénateurs, perſuadés qu'un ſi grand Capitaine rendroit des ſervices importants à l'Etat s'il étoit revêtu de cette dignité, l'avoient briguée en ſa faveur. Ce fut un titre d'excluſion à l'égard du peuple que cette recommandation des grands. Les Tribuns, qui redoutoient ce courage élevé & cette grande fermeté de Coriolan, avoient fait enviſager aux Plébéïens les ſollicitations du Sénat comme une conſpiration ſecrete contre leur Ordre : c'eſt ce qui fit que le peuple lui refuſa ſes ſuffrages. Ce refus lui fut très-ſenſible, & jetta dans ſon eſprit de vifs reſſentiments qu'il fit éclater dans cette occaſion. » Si le peuple prétend, diſoit-il en plein Sénat, avoir part à nos libéralités, s'il demande des vivres à vil prix, qu'il rende au Sénat ſes anciens droits, & qu'il efface juſqu'aux traces des dernieres ſéditions. Pourquoi verrai-je dans la place & à la tête du peuple des Magiſtrats inconnus à nos peres former dans l'enceinte de la même ville comme deux Républiques différentes ? Souffrirai-je un Sicinius, un Brutus régner impérieuſement dans Rome, moi qui n'ai pu y ſouffrir des Rois ? Serai-je réduit à ne regarder qu'avec crainte des Tribuns qui ne doivent leur puiſſance qu'à notre propre foibleſſe ? Ne ſouffrons pas plus longtemps une telle indignité, & rendons à nos Conſuls cette autorité légitime qu'ils doivent avoir ſur tout ce qui porte le nom Romain. Si Sicinius en eſt mécontent, qu'il ſe retire une ſeconde fois avec ces rebelles qui nourriſſent ſon inſolence & qui ſoutiennent ſa tyrannie.

Le chemin du Mont-Sacré leur eſt encore ouvert ; il ne nous faut que des ſujets ſoumis & paiſibles, & il vaudroit encore mieux s'en paſſer que de partager avec une vile populace le gouvernement & les dignités de l'Etat «.

Les Sénateurs les plus âgés, ceux ſur-tout qui avoient ménagé la réunion, trouvoient plus de hauteur que de prudence dans un diſcours ſi véhément. Les jeunes Sénateurs au contraire, qui n'en prévoyoient pas les ſuites, lui donnoient de grandes louanges. Admirateurs de la vertu de Coriolan, ils ſe récrierent qu'il étoit le ſeul qui eût le courage d'un véritable Romain : chacun ſe reprochoit comme une lâcheté inexcuſable le conſentement qu'il avoit donné à l'érection du Tribunat ; on parloit tout haut de l'abolir ; & le plus grand nombre de voix alloit à rétablir le gouvernement de la République ſur ſes anciens fondements.

Les Tribuns que les Conſuls avoient fait entrer dans le Sénat, comme nous l'avons dit, voyant cette eſpece de conjuration contre leur Ordre, en ſortirent pleins de fureur, invoquant les Dieux vengeurs du parjure, & les prenant à témoin des ſerments ſolemnels avec leſquels le Sénat avoit autoriſé l'établiſſement du Tribunat. Ils aſſemblerent le peuple tumultuairement, & ils crioient du haut de la tribune, que les Patriciens avoient formé une conſpiration pour les faire périr avec leurs femmes & leurs enfants, à moins que les Plébéïens ne remiſſent leurs Tribuns enchaînés en la puiſſance de Coriolan ; que c'étoit un nouveau tyran qui s'élevoit dans la République, & qui vouloit, ou leur mort, ou leur ſervitude.

Le peuple prend feu auſſi-tôt, il pouſſe mille cris confus remplis d'indignation & de menaces. Rome à peine tranquille, voit renaître une ſédition plus dangereuſe que la premiere. Il n'eſt plus queſtion de ſe retirer ſur le Mont-Sacré ;

le peuple qui a, pour ainſi dire, eſſayé ſes forces, prétend diſputer aux Patriciens l'Empire de Rome au milieu de Rome même. On ne parle pas moins que d'aller ſur le champ arracher Coriolan du Sénat pour l'immoler à la haine publique. Mais les Tribuns qui le vouloient perdre plus ſûrement, ſous prétexte d'obſerver les formes de la Juſtice, l'envoyerent ſommer de venir rendre compte de ſa conduite devant l'aſſemblée du peuple, dans la vue, s'il obéiſſoit, d'être les maîtres & les arbitres de la vie de leur ennemi, ou de le rendre plus odieux au peuple, s'il refuſoit de reconnoître ſon autorité.

Coriolan naturellement fier & hautain, ayant renvoyé l'Appariteur avec mépris, comme les Tribuns l'avoient prévu, ceux-ci ſe firent ſuivre auſſi-tôt par une troupe des plus mutins d'entre les Plébéïens, & ils furent l'attendre à la ſortie du Sénat pour l'arrêter. Ils le rencontrerent accompagné à ſon ordinaire d'une foule de ſes clients & d'un grand nombre de jeunes Sénateurs attachés à ſa perſonne, & qui faiſoient honneur de ſuivre ſon avis dans le Sénat & ſes exemples à la guerre. Les Tribuns ne l'eurent pas plutôt apperçu qu'ils ordonnerent à Brutus & à Icilius, qui faiſoient cette année la fonction d'Ediles, de le conduire en priſon. Mais il n'étoit pas aiſé d'exécuter une pareille commiſſion, & l'entrepriſe étoit auſſi hardie qu'extraordinaire. Coriolan & ſes amis ſe mettent en défenſe. On repouſſe les Ediles à coups de poing : c'étoient les ſeules armes d'uſage en ce temps-là dans une ville où l'on ne prenoit l'épée que quand on ſortoit pour marcher aux ennemis. Les Tribuns irrités de cette réſiſtance, appellent le peuple à leur ſecours ; les Patriciens de leur côté accourent pour défendre un des plus illuſtres perſonnages de leur corps. Le tumulte s'augmente, on en vient aux injures &

aux reproches. Les Tribuns se plaignent qu'un simple particulier ose violer une magistrature sacrée. Les Sénateurs leur demandent à leur tour par quelle autorité ils osent faire arrêter un Sénateur & un Patricien d'un ordre supérieur au peuple, & s'ils prétendent s'ériger en Tribuns du Sénat, comme ils le sont du peuple. Pendant ces disputes arrivent les Consuls qui écartent la foule ; & autant par prieres que par autorité, ils obligent le peuple à se retirer.

Mais les Tribuns n'en demeurent pas-là ; ils convoquerent l'assemblée pour le lendemain. Les Consuls & le Sénat, qui virent le peuple courir dès la pointe du jour à la place, s'y rendirent de leur côté en diligence pour prévenir les mauvais desseins de ces Magistrats séditieux, & pour les empêcher de faire prendre au peuple, qu'ils gouvernoient, quelque résolution précipitée, & contraire à la dignité du Sénat & au salut de Coriolan. Leur présence n'empêcha point ces Tribuns de se déchaîner à leur ordinaire contre tout l'ordre des Patriciens. Tournant ensuite l'accusation contre Coriolan, ils rapporterent le discours qu'il avoit tenu dans le Sénat au sujet de la distribution des grains.

On lui fit un nouveau crime de ce grand nombre d'amis que sa vertu attachoit à sa suite, & que les Tribuns appelloient les satellites du tyran. » C'est par son ordre, disoient-ils, en » adressant la parole au peuple, que vos Ediles » ont été maltraités. Il ne cherchoit par ces » premiers coups qu'à engager la querelle ; & si » nous n'avions pas eu plus de modération que » lui, peut-être qu'une guerre civile auroit ar- » mé vos citoyens les uns contre les autres «. Après s'être épuisés en invectives pour rendre Coriolan plus odieux à la multitude, ils ajouterent que s'il y avoit quelque Patricien qui

voulût entreprendre sa défense, il pouvoit monter dans la tribune & parler au peuple.

Minucius, premier Consul, se présenta, & après s'être plaint en général, & avec beaucoup de modération, de ceux qui saisissoient le moindre prétexte pour exciter de nouveaux troubles dans la République, il remontra au peuple que bien loin qu'on pût accuser le Sénat & les Patriciens d'avoir procuré la famine, tout le monde savoit que ce malheur n'étoit arrivé que par la désertion du peuple, & par la faute de ceux qui avoient négligé l'année précédente de cultiver & de semer leurs terres. Qu'il ne lui seroit pas plus difficile de détruire les autres calomnies dont on les entretenoit dans les harangues séditieuses, comme si le Sénat eût formé le projet d'abolir le tribunat & de faire périr tout le peuple par la famine. Que pour faire tomber tout d'un coup des discours si faux & si injurieux, il leur déclaroit que le Sénat confirmoit de nouveau la dignité Tribunitienne, avec tous les droits qui y avoiant été attachés sur le Mont-Sacré ; qu'à l'égard de la distribution des grains, il laissoit le peuple maître & arbitre d'y mettre lui-même tel prix qu'il jugeroit à propos.

Le Consul, après un préambule si propre à adoucir les esprits & à se concilier la bienveillance du peuple, ajouta, comme par un doux reproche, qu'il ne pouvoit s'empêcher de les blâmer de la précipitation avec laquelle ils se laissoient entraîner aux premiers bruits que répandoient quelques mutins. Qu'il étoit bien surprenant qu'ils voulussent faire un crime au Sénat des différents avis qui se proposoient, avant même qu'il eût rien statué. » Souvenez-» vous, leur dit-il, que pendant votre retraite » sur le Mont-Sacré, vos vœux, vos requêtes & » vos prieres se bornoient à obtenir l'abolition » des dettes. A peine vous eut-on accordé une si

» grande grace, que vous vous fîtes comme un
» nouveau droit de la facilité du Sénat, pour de-
» mander la création de deux Magiſtrats de votre
» corps, dont toute l'autorité, de votre propre
» aveu, devoit être renfermée à empêcher qu'un
» Plébéïen ne pût être opprimé par un Patricien :
» nouvelle grace qui nous attira vos remercie-
» ments, & qui parut remplir tous vos ſouhaits.
» On ne vous vit point dans ces temps fâcheux,
» lors même que la ſédition étoit la plus échauf-
» fée, demander qu'on diminuât l'autorité du
» Sénat, ou qu'on changeât la forme de notre
» gouvernement. De quel droit donc vos Tribuns
» prétendent-ils aujourd'hui porter leurs vues &
» leur cenſure ſur ce qui ſe paſſe dans nos Con-
» ſeils ? Quand s'eſt-on aviſé de faire un crime à
» un Sénateur pour avoir dit librement ſon avis
» dans le Sénat ? Quelles loix peuvent vous
» autoriſer à pourſuivre avec tant d'animoſité ſon
» exil ou ſa mort ? Mais je ſuppoſe que, par un
» renverſement inoui de tout ordre, le corps
» entier du Sénat fût juſticiable de vos Tribuns ;
» ſuppoſons encore, ſi on le veut, qu'il ſoit
» échappé à Coriolan quelque choſe de trop dur
» en diſant ſon avis, n'eſt-il pas de votre équité
» d'oublier quelques paroles vaines & qui ſe ſont
» perdues en l'air, en faveur de ſes ſervices
» réels, dont vous avez vous-même recueilli tout
» le fruit ? Conſervez la vie à un excellent ci-
» toyen, conſervez à la patrie un grand Capitai-
» ne ; & ſi vous ne voulez pas l'abſoudre com-
» me innocent, donnez-le du moins comme cri-
» minel à tout le Sénat qui vous en prie par ma
» bouche. Ce ſera-là le lien qui, en nous réuniſ-
» ſant, ſervira au Sénat comme d'un nouveau
» motif pour l'engager à vous continuer ſes bien-
» faits. Au lieu que ſi vous perſiſtiez à vouloir
» perdre ce Sénateur, peut-être que l'oppoſition
» que vous y trouveriez de la part des Patriciens
» produiroit des maux qui vous feroient repentir

» d'avoir pouſſé trop loin votre reſſentiment «.

Ce diſcours fit impreſſion ſur la multitude, & tourna les eſprits du côté de la paix & de l'union. Sicinius en fut conſterné : mais diſſimulant ſes mauvais deſſeins, il donna de grandes louanges à Minutius & à tous les Sénateurs, d'avoir bien voulu s'abaiſſer juſqu'à rendre compte au peuple de leur conduite, & de n'avoir pas même dédaigné d'interpoſer leurs prieres & leurs offices en faveur de Coriolan. Se tournant enſuite vers ce Sénateur : » Et vous, excellent » citoyen, lui dit-il d'un ton ironique, ne ſou» tiendrez-vous pas aujourd'hui devant le peu» ple ces avis ſi utiles à la République, que vous » avez propoſés ſi hardiment dans le Sénat ; ou » plutôt, pourquoi n'avez-vous pas recours à la » clémence du peuple Romain ? apparemment » que Coriolan croit indigne de ſon courage de » s'abaiſſer juſqu'à demander pardon à ceux » qu'il a voulu perdre «.

L'artificieux Tribun lui parloit ainſi, parce qu'il étoit perſuadé qu'un homme du caractere de Coriolan, incapable de plier & de changer d'avis, aigriroit de nouveau le peuple par la fierté de ſes réponſes. Il ne fut pas trompé dans ſes eſpérances ; car, bien loin que Coriolan s'avouât coupable, ou qu'il tâchât d'adoucir le peuple, comme avoit fait Minutius, il ruina au contraire l'effet du diſcours de ce Conſul par une fermeté à contre-temps, & par la dureté de ſes expreſſions. Il ſe déchaîna avec plus de force qu'il n'avoit encore fait contre les entrepriſes des Tribuns ; & il déclara nettement que le peuple n'avoit aucune autorité légitime pour pouvoir juger un Sénateur ; mais que ſi quelqu'un ſe trouvoit offenſé de l'avis qu'il avoit ouvert dans le Sénat, il le pouvoit citer devant les Conſuls & les Sénateurs, qu'il reconnoiſſoit pour ſes Juges naturels, & devant leſquels il ſeroit toujours prêt de rendre compte de ſa conduite.

Les jeunes Sénateurs charmés de l'intrépidité qu'il faiſoit paroître, & ravis qu'il ſe trouvât quelqu'un qui osât dire tout haut ce qu'ils penſoient tous, s'écrierent qu'il n'avoit rien avancé qui ne fût conforme aux loix ; mais le peuple qui ſe croyoit mépriſé réſolut de lui faire ſentir ſon pouvoir. On lui fit ſon procès ſur le champ, comme à un rebelle & à un citoyen qui refuſoit de reconnoître l'autorité du peuple Romain. Sicinius, après avoir conféré en ſecret avec ſes collegues, ſans daigner même recueillir les ſuffrages de l'aſſemblée, prononça contre lui une ſentence de mort, & il ordonna qu'on le précipitât du haut de la roche Tarpéïenne : ſupplice dont on puniſſoit les ennemis de la patrie.

Les Ediles, Miniſtres ordinaires de toutes les violences des Tribuns, s'avancerent pour ſe ſaiſir de ſa perſonne ; mais le Sénat, & tout ce qu'il y avoit de Patriciens dans l'aſſemblée, accourent à ſon ſecours ; ils le mirent au milieu d'eux, & s'étant fait des armes des premiers objets que l'indignation & la colere leur préſentoient, ils paroiſſoient réſolus d'oppoſer la force à la violence.

Le peuple, qui craint toujours quand on ne le craint point, refuſa ſon ſecours aux Ediles, & demeura comme en ſuſpens, ſoit qu'il n'osât attaquer un corps où il voyoit ſes Magiſtrats & ſes Capitaines, ſoit qu'il trouvât que ſes Tribuns euſſent pouſſé l'animoſité trop loin, en condamnant un citoyen à mort pour de ſimples paroles. Sicinius, qui craignoit que Coriolan ne lui échappât, fit approcher Brutus, ſon conſeil & ſon orateur, auſſi ſéditieux, mais moins emporté, & qui avoit des vues plus étendues. Il lui demanda ſecretement ſon avis ſur l'irréſolution du peuple qui déconcertoit tous ſes deſſeins.

Brutus lui dit qu'il ne devoit pas ſe flatter de pouvoir faire périr Coriolan, tant qu'il ſeroit environné de toute la Nobleſſe qui lui ſervoit

de gardes ; qu'on murmuroit même dans l'assemblée de ce qu'il vouloit être en même-temps juge & partie ; que le peuple, qui passe en un instant de la colere la plus violente à des sentiments de compassion, avoit trouvé trop de rigueur dans la condamnation de mort ; que dans la disposition où il voyoit les esprits, il ne réussiroit pas assurément par les voies de fait ; mais que, sous le prétexte toujours spécieux de ne vouloir rien faire que dans les formes, il devoit exiger du Sénat que Coriolan ne pût être jugé que par l'assemblée du peuple ; & sur-tout qu'il falloit obtenir, à quelque prix que ce fût, que l'assemblée seroit convoquée par tribus, où les grands & les plus riches étoient confondus avec les plus pauvres ; au lieu que si on recueilloit les suffrages par centuries, il étoit à craindre que les citoyens riches, qui seuls en composoient le plus grand nombre, ne sauvassent Coriolan.

Sicinius s'étant déterminé à suivre cet avis, fit signe au peuple qu'il vouloit parler, & après qu'on lui eut donné audience :

» Vous voyez, Romains, leur dit-il, qu'il ne tient pas aux Patriciens qu'on ne repande aujourd'hui beaucoup de sang, & qu'ils sont prêts d'en venir aux mains pour soustraire à la justice l'ennemi déclaré du peuple Romain. Mais nous leur devons de meilleurs exemples, nous ne ferons rien avec précipitation. Quoique le criminel soit assez convaincu par son propre aveu, nous voulons bien lui donner encore du temps pour préparer ses défenses. Nous t'ajournons, dit-il, en s'adressant à Coriolan, à comparoître devant le peuple dans vingt-sept jours. A l'égard de la distribution des grains, si le Sénat n'en prend pas le soin qu'il doit, les Tribuns y donnerent ordre eux-mêmes. « Et là-dessus il congédia l'assemblée.

Le Sénat pendant cet intervalle, pour se rendre le peuple favorable, fixa la vente des grains

au plus bas prix qu'ils eussent été même avant la sédition, & les Consuls entrerent en conférence avec les Tribuns sur l'affaire de Coriolan, dans la vue de les adoucir, & de réduire ces Magistrats populaires à se conformer aux anciennes regles du gouvernement. Minucius qui portoit la parole, leur représenta que depuis la fondation de Rome on avoit toujours rendu ce respect au Sénat de ne renvoyer aucune affaire au jugement du peuple que par un Sénatus-Consulte; que les Rois mêmes avoient eu cette déférence pour un corps si auguste. Qu'il les exhortoit à se conformer aux usages de leurs ancêtres: mais que s'ils avoient des griefs considérables à proposer contre Coriolan, ils s'adressassent au Sénat qui leur feroit justice, & qui sur la nature du crime & la solidité des preuves le renverroit par un Sénatus-Consulte au jugement du peuple, qui pour lors seulement seroit en droit de faire le procès à un citoyen.

Sicinius s'opposa avec son insolence ordinaire à cette proposition, & il déclara qu'il ne souffriroit jamais que l'on décidât par un Sénatus-Consulte de l'autorité du peuple Romain. Ses collegues aussi mal intentionnés, mais plus habiles dans la conduite de leurs desseins, virent bien qu'ils se rendroient odieux mêmes aux Plébéïens s'ils s'éloignoient si ouvertement des formes ordinaires de la justice. Ainsi ils obligerent Sicinius à se désister de son opposition, sous prétexte de condescendance pour les Consuls. Mais cette complaisance apparente leur coûtoit d'autant moins qu'ils étoient bien résolus, si le Sénatus-Consulte ne leur étoit pas favorable, de se fonder sur la loi *Valeria* pour en appeller devant l'assemblée du peuple; & par-là cette affaire devant toujours revenir à leur tribunal, il n'étoit au plus question que de

ſavoir ſi elle y ſeroit portée en premiere ou en ſeconde inſtance.

Ainſi ces Tribuns convinrent ſans peine que le Sénat décideroit à ſon ordinaire ſi le peuple devoit prendre connoiſſance de cette accuſation ; & ils demanderent qu'ils puſſent être entendus dans le Sénat ſur les griefs qu'ils prétendoient propoſer contre l'accuſé.

Les Conſuls & les Tribuns étant convenus de cette forme préliminaire, on introduiſit le lendemain ces Magiſtrats du peuple dans le Sénat. Décius, un de ces Tribuns, quoique le plus jeune, portoit la parole, & on lui avoit déféré cet honneur à cauſe de ſon éloquence & de ſa facilité de s'énoncer en public : qualité indiſpenſable dans tout gouvernement populaire, & ſur-tout à Rome, où le talent de la parole n'étoit pas moins néceſſaire pour s'avancer, que le courage & la valeur. Ce Tribun s'adreſſant à tout le Sénat : » Vous ſavez, Peres conſcripts, leur dit-il, qu'ayant chaſſé les Rois par notre ſecours, vous établîtes dans la République la forme du gouvernement qui s'y obſerve & dont nous ne nous plaignons pas. Mais vous n'ignorez pas auſſi que dans tous les différents que des pauvres Plébéïens eurent dans la ſuite avec des Nobles & des Patriciens, ces Plébéïens perdoient toujours leurs procès, parce que leurs parties étoient leurs Juges, & que tous leurs tribunaux n'étoient remplis que de Patriciens. Cet abus obligea P. Valerius Publicola d'établir la loi qui permettoit d'appeller devant le peuple des Ordonnances du Sénat & du jugement des Conſuls.

» Telle eſt la loi appellée *Valeria*, qu'on a toujours regardée comme la baſe & le fondement de la liberté publique. C'eſt à cette loi que nous avons recours aujourd'hui, ſi vous nous refuſez la juſtice que nous demandons

contre un homme noirci du plus grand crime qu'un puiſſe commettre dans une République. Ce n'eſt point un ſeul Plébéïen qui ſe plaint, c'eſt le corps entier du peuple Romain qui demande la condamnation d'un tyran qui a voulu faire mourir de faim ſes concitoyens, qui a violé notre magiſtrature, & repouſſé, la force à la main, nos Officiers & les Ediles de la République. C'eſt Coriolan que nous accuſons d'avoir propoſé l'abolition du tribunat, cette magiſtrature conſacrée par les ſerments les plus ſolemnels. Qu'eſt-il beſoin après cela de Sénatus Conſulte pour juger un pareil crime ? Ne ſait-on pas que ces décrets particuliers du Sénat n'ont lieu que dans des affaires imprévues & extraordinaires, & ſur leſquelles les loix n'ont encore rien ſtatué ? Mais dans l'eſpece dont il s'agit, où la loi eſt ſi formelle, où elle dévoue ſi expreſſément aux Dieux infernaux ceux qui le violeront, n'eſt-ce pas ſe rendre complice du crime que d'en vouloir douter ? Ne craignez-vous point que par ces retardements affectés de prononcer contre le criminel, ſous prétexte de la néceſſité imaginaire d'un Sénatus-Conſulte, le peuple ne ſe perſuade que Coriolan n'a été que l'interprete de vos ſentiments ?

» Je ſais que pluſieurs parmi vous ſe plaignent que ce n'a été que par violence qu'on a arraché votre conſentement pour l'abolition des dettes, & l'établiſſement du tribunat. Je veux même que dans ce haut degré de puiſſance où vous étiez élevés depuis l'expulſion des Rois, il ne vous ait été ni utile ni même honorable d'en relâcher une partie en faveur du peuple ; mais vous l'avez fait, & tout le Sénat s'y eſt engagé par les ſerments les plus ſolemnels. Après l'établiſſement de ces loix ſacrées, & qui rendent la perſonne de nos Tribuns inviolable, irez-vous au gré du premier ambi-

tieux, révoquer ce qui fait la sûreté & le repos de l'Etat ? Vous ne le ferez pas assurément, & j'en réponds tant que je verrai dans cette assemblée les vénérables Magistrats qui ont tant eu de part à la réunion qui s'est faite sur le Mont-Sacré. Devoit-on seulement souffrir qu'on mît un si grand crime en délibération ? Coriolan est le premier qui par des avis séditieux a tâché de rompre ces liens sacrés, qui, à la faveur de nos loix, unissent les différents ordres de l'Etat. C'est lui seul qui veut détruire la puissance tribunitienne, l'asyle du peuple, le rempart de la liberté, & le gage de notre réunion. Pour arracher le consentement du peuple, il veut faire réussir un crime par un plus grand crime. Il ose dans un lieu saint, & au milieu du Sénat, proposer de laisser mourir le peuple de faim. Ne songeoit-il point, cet homme cruel & insensé tout ensemble, que ce peuple qu'il vouloit faire mourir avec tant d'inhumanité, plus nombreux & plus puissant qu'il ne souhaite, réduit au désespoir, se seroit jetté dans les maisons des plus riches, qu'il auroit enfoncé ces greniers & ces caves qui recelent tant de biens, & qu'il auroit, ou succombé sous la puissance des Patriciens, ou qu'eux-mêmes auroient été exterminés par une populace en furie, qui n'auroit pris alors la loi que de la nécessité & de son ressentiment ? «

» Car enfin, vous ne l'ignorez pas, nous ne nous serions pas laissés consumer par une famine fomentée par nos ennemis. Mais après avoir pris à témoin les Dieux vengeurs de l'injustice, nous aurions rempli Rome de sang & de carnage. Tel eût été le funeste succès des conseils de ce perfide citoyen, si des Sénateurs plus affectionnés à la patrie n'en avoient empêché l'exécution. C'est à vous, Peres conscripts, que nous adressons nos

justes plaintes. C'eſt votre ſecours & la ſageſſe de vos Ordonnances que nous réclamons pour réduire cet ennemi public à venir devant tout le peuple Romain aſſemblé par tribus, rendre compte de ſes pernicieux conſeils. C'eſt-là, Coriolan, que tu dois ſoutenir tes premiers ſentiments, ſi tu l'oſes, ou les accuſer ſur la précipitation de ta langue. Quitte, ſi tu m'en crois, tes maximes hautaines & tyranniques. Fais-toi plus petit, rends-toi ſemblable à nous, prends même des habits de deuil ſi conformes à l'état préſent de ta fortune. Implore la pitié de tes concitoyens, & peut-être que tu en obtiendras la grace & le pardon de tes fautes. »

Ce Tribun ayant ceſſé de parler, les Conſuls demanderent l'avis de l'aſſemblée : ils commencerent par les Conſulaires & par les Sénateurs les plus anciens. Car en ce temps-là, dit Denis d'Halicarnaſſe, les jeunes Sénateurs n'étoient pas aſſez préſomptueux pour ſe croire capables d'ouvrir un avis. Cette jeuneſſe modeſte & retenue, ſans oſer parler, déclaroit ſeulement ſon ſentiment par quelque ſigne, & en paſſant du côté qui lui paroiſſoit le plus juſte. Ce fut de cette maniere d'opiner qu'ils furent appellés Sénateurs *Pédaires*, parce qu'on ne connoiſſoit leurs avis que par le parti où ils alloient ſe ranger : auſſi diſoit-on communément qu'un avis pédaire reſſembloit à une tête ſans langue.

Tous les Sénateurs, par différents motifs, attendoient les uns avec impatience, d'autres avec inquiétude, quel ſeroit le ſentiment d'Appius Claudius. Quand ce fut ſon tour pour opiner : » Vous ſavez, Peres conſcripts, leur dit-il, que pendant long-temps je me ſuis oppoſé ſouvent tout ſeul à la trop grande facilité avec laquelle vous accordiez au peuple toutes ſes demandes. Je ne ſais ſi je ne me ſuis pas même rendu importun par les funeſ-

tes présages que je faisois de la réunion que l'on vous proposoit avec ces déserteurs de la République. L'événement n'a que trop justifié mes justes soupçons. On tourne contre vous aujourd'hui cette partie de la Magistrature que vous avez relâchée à des séditieux. Le peuple vous punit par vos propres bienfaits ; il se sert de vos graces pour ruiner votre autorité. C'est en vain que vous vous cachez à vous-même le péril où se trouve le Sénat ; vous ne pouvez ignorer qu'on veut changer l'ancienne forme de notre gouvernement. Les Tribuns, pour faire réussir leurs desseins secrets, vont comme par degrés à la tyrannie. D'abord on n'a demandé que l'abolition des dettes ; & ce peuple aujourd'hui si fier, & qui veut s'ériger en Juge souverain des Sénateurs, crut alors avoir besoin d'une amnistie pour la maniere peu soumise dont il avoit demandé cette premiere grace.

» Votre facilité a fait naître de nouvelles prétentions : le peuple a voulu avoir ses Magistrats particuliers. Vous savez avec quelle force je m'opposai à ces nouveautés : mais, malgré mon opposition, on se relâcha encore sur cette demande. On accorda des Tribuns au peuple, c'est-à-dire, des chefs perpétuels de sédition. Le peuple, enivré de fureur, voulut même qu'on consacrât d'une maniere particuliere cette nouvelle Magistrature, ce qu'on n'avoit pas fait pour le Consulat, la premiere dignité de la République. Le Sénat consentit à tout, moins par bonté que par foiblesse ; on déclara la personne des Tribuns sacrée & inviolable, & on en fit une loi. Le peuple exigea qu'elle fût autorisée par les serments les plus solemnels, & ce jour-là, Messieurs, vous jurâtes sur les autels votre propre perte & celle de vos enfants. Qu'ont produit tant de graces ? Votre facilité n'a ser-

vi qu'à vous attirer le mépris du peuple, & à augmenter l'orgueil & l'insolence de ses Tribuns. Ils se sont fait eux-mêmes des droits nouveaux; & ces Magistrats modernes, qui devroient vivre comme de simples particuliers, convoquent aujourd'hui les assemblées du peuple, à notre insu, font recevoir des loix par le suffrage d'une vile populace.

» C'est cependant à ce tribunal si odieux qu'on cite aujourd'hui un Patricien, un Sénateur, un citoyen de votre Ordre, en un mot, Coriolan, ce grand Capitaine & cet homme de bien en même-temps, encore plus illustre par son attachement aux intérêts du Sénat, que par sa valeur. On ose faire un crime à un Sénateur, d'avoir dit son avis, en plein Sénat, avec cette liberté si digne d'un Romain; & si vous-même ne lui aviez pas servi de bouclier & de rempart, on auroit assassiné à vos yeux un de vos plus illustres citoyens. La majesté du Sénat alloit être violée par ce meurtre; on perdoit à votre égard le respect dû à votre dignité, & vous perdiez vous-même la liberté & l'empire.

» La fermeté & le courage que vous fites paroître dans cette occasion a comme réveillé ces furieux de leur ivresse. Il semble qu'ils soient honteux aujourd'hui d'un crime qu'ils n'ont pu achever; ils se désistent des voies de fait qui ne leur ont pas réussi, & ils ont recours en apparence à la justice & aux regles de droit.

» Mais quelle est cette justice, Dieux immortels, que ces hommes de sang veulent introduire! Ils tâchent avec des manieres soumises de surprendre un *Sénatus-Consulte* qui les mette en état de pouvoir traîner au supplice le meilleur de vos citoyens. On vous cite la loi *Valeria* comme la regle de votre conduite; mais ne sait-on pas que cette Loi, qui autorise les

appels devant l'aſſemblée du peuple, ne regarde que les Plébéïens qui, deſtitués de protection, pourroient être opprimés par le crédit d'une cabale puiſſante ? Le texte de la Loi y eſt formel : il eſt expreſſément porté qu'il ſera permis à un citoyen condamné par les Conſuls, d'en appeller devant le peuple. Publicola par cette loi ouvroit ſeulement un aſyle aux malheureux qui pouvoient ſe plaindre d'avoir été condamnés par des Juges prévenus. L'objet de la loi n'étoit que de faire revoir leur procès ; & quand vous avez conſenti depuis à l'établiſſement des Tribuns, ni vous, ni même le peuple, n'avez prétendu, en créant ces nouveaux Magiſtrats, que de donner à cette loi des Protecteurs, & aux pauvres des Avocats qui les empêchaſſent d'être oprimés par les Grands. Qu'a de commun une pareille loi avec l'affaire d'un Sénateur d'un ordre ſupérieur au peuple, & qui n'eſt comptable qu'au Sénat de ſa conduite ? Pour faire voir que la Loi *Valeria* ne regarde que de ſimples Plébéïens, depuis environ dix-ſept ans qu'elle eſt établie, que Decius me montre un ſeul Patricien qui, en vertu de cette Loi, ait été traduit en jugement devant le peuple, & notre diſpute ſera terminée. Quelle juſtice y auroit-il donc, après tout, de livrer un Sénateur à la fureur des Tribuns, & que le peuple fût juge dans ſa propre cauſe, comme ſi ce peuple, dans ſes aſſemblées tumultueuſes, & conduit par des Magiſtrats ſéditieux, étoit ſans préjugés, ſans haine & ſans paſſion. Ainſi, Meſſieurs, je vous conſeille, avant que de rien ſtatuer, de ſonger ſérieuſement que dans cette occaſion vos intérêts ſont inſéparables de ceux de Coriolan. Du reſte, je ne ſuis point d'avis qu'on révoque les graces que vous avez faites au peuple, de quelque maniere qu'il les ait obtenues ; mais je ne puis m'empêcher de vous

exhorter à refuſer courageuſement dans la ſuite tout ce qu'on prétendra obtenir de vous contre votre propre autorité & contre la forme de notre gouvernement. «

On voit par ces diſcours ſi oppoſés de Decius & d'Appius que l'affaire de Coriolan ne ſervoit que de prétexte à de plus grands intérêts. Le véritable ſujet de la diſpute & de l'animoſité des deux partis rouloit ſur ce que les Nobles & les Patriciens prétendoient que par l'expulſion des Rois ils avoient ſuccédé à leur autorité, & que le gouvernement devoit être purement Ariſtocratique ; au lieu que les Tribuns tâchoient par de nouvelles loix de le tourner en démocratie, & d'attirer toute l'autorité dans l'aſſemblée du peuple, qu'ils gouvernoient à leur gré. Ainſi l'ambition, l'intérêt & la jalouſie animoient ces différents partis, & faiſoient craindre aux plus ſages une nouvelle ſéparation, ou une guerre civile.

C'eſt ce que M. Valerius, ce Conſulaire qui avoit eu tant de part à la réunion ſur le Mont-Sacré, repréſenta au Sénat en des termes également forts & touchants. C'étoit un véritable Républicain, & qui ſouffroit impatiemment que les nobles & ceux de ſon ordre affectaſſent une diſtinction & un empire toujours odieux dans un Etat libre. Comme il avoit une éloquence douce & inſinuante, il dit d'abord beaucoup de choſes en général à la louange de la paix, & ſur la néceſſité d'entretenir l'union dans la République. De-là il paſſa à l'affaire de Coriolan ; il fut d'avis qu'on en renvoyât la connoiſſance à l'aſſemblée du peuple. Il ſoutint que le Sénat, en cédant quelque choſe de ſon autorité, en aſſureroit la durée ; qu'elle ſeroit plus ferme, ſi elle étoit moindre, & que rien n'étoit plus propre à déſarmer le reſſentiment du peuple contre cet illuſtre accuſé, que de lui en abandonner le jugement : que la multi-

tude charmée de cette déférence s'abstiendroit de prononcer contre un homme qu'elle savoit être si cher au Sénat : que pour achever de l'adoucir, il étoit d'avis que tous les Sénateurs se répandissent dans l'assemblée, & que par des manieres plus douces & plus populaires, ils tâchassent chacun de leur côté de gagner les Plébéiens qui étoient de leur connoissance.

Valerius se tournant ensuite vers Coriolan, le conjura dans les termes les plus touchants, de donner la paix à la Répubique. » Allez, Coriolan, lui dit-il, vous présenter vous-même généreusement au jugement du peuple ; c'est la seule maniere de vous justifier qui soit digne de vous ; c'est le moyen le plus propre à imposer silence à ceux qui vous accusent d'affecter la tyrannie. Le peuple charmé de voir ce grand courage plier enfin sous la puissance de ses Tribuns, ne se résoudra jamais à prononcer contre Coriolan ; au lieu que si vous persistez à mépriser ce Tribunal, si vous déclinez sa Justice, & si vous vous obstinez à n'être jugé que par les Consuls, vous commettrez le Sénat avec le peuple, & vous allumerez une cruelle sédition. Vous seul en serez le flambeau fatal ; & qui sait jusqu'où se portera l'incendie ? représentez-vous l'image affreuse d'une guerre civils ; les loix sans force ; les Magistrats sans pouvoit ; la fureur & la violence régner dans les deux partis ; le fer & le feu briller de toutes parts, vos citoyens s'égorger les uns les autres ; la femme vous redemander son mari, le pere ses enfants ; tous vous charger d'imprécations. Enfin représentez-vous Rome, à qui les Dieux avoient promis de si grandes destinées, succomber sous les fureurs des deux partis, & s'ensevelir sous ses propres ruines. «

Valerius qui aimoit sincérement sa patrie, attendri par l'idée de ces grands malheurs, ne

put retenir des larmes qui lui échappoient malgré lui : & ces larmes d'un Consulaire vénérable par son âge & par ses dignités, encore plus éloquentes que son discours, toucherent la plupart des Sénateurs, & disposerent les esprits à la paix.

Pour lors Valerius, se voyant maître de l'Assemblée, éleva sa voix ; & comme s'il eût repris de nouvelles forces, ou qu'il eût été un autre homme, il se montra à découvert, & il leur parla avec cette autorité que lui donnoient son âge & une longue expérience dans les affaires. » On » veut nous faire peur, s'écria-t-il, pour la li- » berté publique, si nous donnons tant de pou- » voir au peuple, & si on lui remet le jugement » de ceux de notre Ordre qui seront accusés par » les Tribuns ; je suis persuadé au contraire que » rien n'est plus propre pour la maintenir. La » République est composée de deux Ordres, de » Patriciens & de Plébéïens ; il est question de » décider auquel de ces deux Ordres il est plus » sûr de confier la garde & le dépôt sacré de no- » tre liberté. Je soutiens qu'elle sera plus en » sûreté entre les mains du peuple, qui ne de- » mande que de n'être pas opprimé, que dans » celles de Nobles qui ont tous une violente pas- » sion de dominer. Ces Patriciens, revêtus des » premieres Magistratures, distingués par leur » naissance, leurs richesses & leurs dignités, » seront toujours assez puissants pour retenir le » peuple dans son devoir ; & le peuple, auto- » risé par les Loix, attentif aux démarches des » Grands, naturellement ennemi & jaloux de » toute élévation, fera craindre la sévérité de ses » jugements à ceux des Patriciens qui seroient » tentés d'aspirer à la tyrannie. Vous avez, Peres » conscripts, aboli la royauté, parce que l'au- » torité d'un seul devenoit trop absolue. Non- » contents de partager le pouvoir souverain en- » tre deux Magistrats annuels, vous leur avez

» encore donné un conseil de trois cens Séna-
» teurs qui servent d'inspecteurs de leur con-
» duite, & de modérateurs de leur autorité.
» Mais ce même Sénat si formidable aux Rois &
» aux Consuls, ne trouve rien dans la Répu-
» blique qui balance son autorité. Je sais bien que
» jusqu'ici nous n'avons, graces aux Dieux,
» qu'à nous louer de sa modération. Mais je n'i-
» gnore pas aussi que peut-être en sommes-nous
» redevables à la crainte du dehors, & à ces
» guerres continuelles qu'il nous a fallu soutenir.
» Mais qui nous répondra que dans la suite nos
» successeurs devenus plus fiers & plus puissants
» par une longue paix, n'attenteront point à la
» liberté de leur patrie, & qui ne se formera
» point dans le Sénat même quelque faction puis-
» sante dont le chef se fasse le tyran de son pays,
» s'il ne se trouve en même-temps hors du Sé-
» nat une autre puissance qui, à la faveur des ac-
» cusations qu'on pourra porter dans l'assemblée
» du peuple, soit en état de s'opposer aux en-
» treprises ambitieuses des Grands ?

» On me reprochera peut-être si on n'a pas
» le même inconvénient à craindre de la part du
» peuple, & si on pourra empêcher qu'il ne
» s'éleve un jour parmi les Plébéïens quelque
» chef de parti qui abuse de son pouvoir sur les
» esprits de la multitude, & qui, sous le prétexte
» ordinaire de défendre les intérêts du peuple,
» n'opprime à la fin sa liberté & celle du Sénat.
» Mais vous n'ignorez pas qu'au moindre péril
» où vous paroîtroit la République de ce côté-là,
» nos Consuls sont en droit de nommer un Dic-
» tateur qu'ils ne tireront jamais que de votre
» corps; que ce Magistrat souverain & maître
» absolu de la vie de ses concitoyens, est seul
» capable par son autorité de dissiper une faction
» populaire; & la sagesse de nos Loix ne lui a
» même laissé cette puissance redoutable que
» pour six mois, de peur qu'il n'en abusât, & que,

» pour rétablir ſa propre tyrannie, il n'em-
» ployât une autorité qui ne lui étoit confiée
» que pour détruire celles des autres. C'eſt ainſi,
» ajouta Valerius, que par une inſpection réci-
» proque le Sénat veillera ſur la conduite des
» Conſuls, le peuple ſur celle du Sénat; & le
» Dictateur, quand l'état des affaires deman-
» dera qu'on ait recours à cette dignité, ſervira
» de frein à l'ambition des uns & des autres.
» Plus il y aura d'yeux ouverts ſur la condui-
» de chaque particulier, plus notre liberté ſera
» aſſurée, & plus la conſtitution de notre Gou-
» vernement ſera parfaite. «

D'autres Sénateurs qui étoient du même avis, ajouterent que rien n'étoit plus propre à maintenir la liberté que de laiſſer à tout citoyen Romain compris ſous le cens, le pouvoir d'intenter action devant l'aſſemblée du peuple contre ceux qui auroient violé les Loix; que ce droit d'accuſation, non-ſeulement tiendroit les Grands en reſpect, mais ſerviroit encore à exhaler, pour ainſi dire, les murmures du peuple, qui ſans ce ſecours pourroient ſe tourner en ſédition. Ainſi on réſolut, à la pluralité des voix, de renvoyer cette affaire au jugement du peuple. On prit d'autant plus volontiers ce parti, que la requiſition que faiſoient au préalable les Tribuns, d'un Sénatus-Conſulte pour pouvoir faire le procès à l'accuſé, ſerviroit à l'avenir d'un nouveau titre de la puiſſace & de l'autorité du Sénat. Quoique la Compagnie ſût qu'elle alloit ſacrifier un innocent à la paſſion de ſes ennemis, l'intérêt public l'emporta ſur le particulier, & on dreſſa auſſi-tôt le Sénatus-Conſulte. Mais avant qu'il fût ſigné, Coriolan, qui vit bien que le Sénat l'abandonnoit, demanda la liberté de parler, & l'ayant obtenue: » Vous ſavez,
» Peres conſcripts, dit-il en adreſſant la parole
» aux Sénateurs, quelle a été juſqu'ici ma con-
» duite. Vous ſavez que cette haine opiniâtre

» du peuple, & les persécutions si injustes que
» j'en souffre, ne viennent que cet attache-
» ment inviolable que j'ai toujours fait paroître
» pour les intérêts de cette Compagnie. Je ne
» parle point de la récompense que j'en reçois
» aujourd'hui : l'événement justifiera la foibles-
» se & peut-être la malignité des conseils qu'on
» vous donne à mon sujet. Mais puisqu'enfin l'a-
» vis de Valerius a prévalu, que je sache au
» moins quel est mon crime, & à quelles condi-
» tions on me livre à la fureur de mes ennemis. «

Coriolan s'expliquoit ainsi pour tâcher de pénétrer si les Tribuns feroient rouler leur accusation sur le discours qu'il avoit tenu en plein Sénat. C'étoit à la vérité l'unique cause du déchaînement des Tribuns contre ce Sénateur, à qui ils ne pouvoient pardonner la proposition qu'il avoit faite d'abolir le tribunat ; mais comme ils craignoient de se rendre trop odieux au Sénat s'ils prétendoient faire un crime à chaque Sénateur des avis qu'il ouvriroit dans les délibérations publiques, ils déclarerent, après en avoir conféré ensemble, qu'ils renfermeroient toute leur accusation dans le seul crime de tyrannie.

Si cela est ainsi, repartit Coriolan, & que je n'aie à me défendre que d'une calomnie si mal fondée, je m'abandonne librement au jugement du peuple, & je n'empêche point que le Sénatus-Consulte n'en soit signé.

Le Sénat ne fut pas fâché que l'affaire eût pris ce tour, & qu'on fût convenu de ne point parler de ce qui s'étoit passé dans la derniere assemblée, ce qui auroit intéressé l'honneur & l'autorité de la Compagnie. Ainsi, du consentement de toutes les Parties, l'Arrêt fut signé, & il y fut statué que l'accusé auroit vingt-jours pour préparer ses défenses. On remit cet Arrêt entre les mains des Tribuns ; & de peur que, contre leur parole, ils ne prétendissent toujours

faire un crime à Coriolan, dans l'assemblée du peuple, de ce qu'il avoit avancé au sujet du Tribunat, & du prix qu'il falloit mettre aux grains, on rendit un nouveau Sénatus-Consulte qui le déchargeoit de toute action qui pourroit être intentée contre lui à ce sujet : précaution que le Sénat prit pour ne pas voir discuter devant le peuple jusqu'à quel point les Sénateurs pouvoient porter la liberté de leurs avis. Les Tribuns, après avoir fait la lecture du décret du Sénat dans la premiere assemblée du peuple, exhorterent tous les citoyens de la République, tant ceux qui demeuroient dans Rome, que les habitans de la campagne, de se trouver dans la place au jour marqué pour y donner leurs suffrages. La plupart des Plébéïens attendoient ce terme avec impatience, dans le dessein de signaler leur haine contre Coriolan, & ils paroissoient animés contre ce Sénateur, comme si sa perte eût été le salut de la République.

Enfin on vit paroître le jour fatal où l'on devoit décider cette grande affaire ; une foule innombrable de peuple remplit de grand matin toute la place. Les Tribuns qui avoient leurs vues, les séparerent par tribus avant l'arrivée des Sénateurs ; au lieu que depuis le regne de Servius Tullius on avoit toujours recueilli les voix par centuries. Cette seule différence décida en cette occasion, & depuis fit toujours pencher la balance, ou en faveur du peuple, ou en faveur des Patriciens. Les Consuls étant arrivés dans l'assemblée vouloient maintenir l'ancien usage, ne doutant point de sauver Coriolan, si on comptoit les voix par centuries, dont les Patriciens & les plus riches citoyens composoient le plus grand nombre. Mais les Tribuns, aussi habiles & plus opiniâtres, représenterent que dans l'affaire, où il s'agissoit des droits du peuple & de la liberté publique, il étoit juste que tous les citoyens, sans égard au rang & aux

richesses, pussent donner chacun leurs suffrages avec égalité de droit, & ils déclarerent hautement qu'ils ne consentiroient jamais qu'on recueillît les voix autrement que par tête & par tribus. On poussa fort la dispute sur ce sujet ; à la fin, le Sénat qui ne vouloit pas faire sa cause de celle de Coriolan, & qui craignoit qu'on n'attaquât directement son autorité, céda à son ordinaire à l'opiniâtreté des Magistrats du peuple.

Cependant Minucius, le premier Consul, pour couvrir en quelque maniere ce qu'il y avoit de foible & de honteux dans cette conduite du Sénat, monta à la Tribune aux harangues. Il ouvrit son discours par les avantages que produisoit l'union & la paix, & par les malheurs qui suivoient de la discorde. Il passa de ces lieux communs à l'affection que le Sénat avoit pour le peuple & aux bienfaits dont il l'avoit comblé en différents temps. Il déclara qu'il ne demandoit pour toute reconnoissance que la grace de Coriolan ; il exhorta les Plébéïens à faire moins d'attention à quelques paroles échappées dans la chaleur du discours, qu'aux services importants que ce généreux citoyen avoit rendus à la République ; » Contentez-vous, Romains, ajouta-t-il, de la soumission de ce grand homme, & qu'il ne soit pas dit qu'un citoyen si illustre passe par les formes de la justice comme un criminel. « Sicinius lui répondit que si une pareille indulgence avoit lieu dans de gouvernement des Etats, il n'y en auroit point qui fussent en sûreté. Que tous ceux qui auroient rendu de grands services pourroient entreprendre impunément les choses les plus injustes. Que dans les monarchies les Rois pouvoient faire grace ; mais que dans les Républiques les loix seules régnoient, & que les loix, sourdes aux sollicitations, punissoient le crime avec la même exactitude qu'elles récompensoient la vertu.

» Puiſque, malgré nos prieres, lui repartit Minucius, vous vous opiniâtrez à faire juger Coriolan par les ſuffreges de l'aſſemblée, je demande que, ſuivant que vous en êtes convenu dans le Sénat, vous renfermiez toute votre accuſation dans le ſeul chef du crime de tyrannie, & que vous en fourniſſiez les preuves & les témoins. Car, ajoûta ce Conſul, à l'égard des diſcours qu'il a tenus en opinant dans nos aſſemblées, outre que vous n'avez pas droit d'en connoître, le Sénat l'en a déchargé. « Pour juſtifier ce qu'il avançoit, il lut tout haut le Sénatus-Conſulte qui en faiſoit mention : il deſcendit enſuite de la Tribune, & ce fut tout le ſecours que cet illuſtre accuſé tira de la timide politique du Sénat.

Sicinius prit la parole, & repréſenta au peuple qu'il y avoit long-temps que Coriolan, deſcendu des Rois de Rome, cherchoit à ſe faire le tyran de ſa patrie. Que ſa naiſſance, ſon courage, ce grand nombre de partiſans qu'on pouvoit appeller ſes premiers ſujets, ne devoient le rendre que trop ſuſpect. Qu'on ne pouvoit trop craindre que cette valeur tant vantée par les Patriciens ne devînt pernicieuſe à ſes concitoyens. Qu'il étoit même déjà trop criminel dès qu'il s'étoit rendu ſuſpect & redoutable. Qu'en matiere de gouvernement, le ſeul ſoupçon d'affecter la tyrannie étoit un crime qui méritoit la mort, ou du moins l'exil. Sicinius ne voulut pas s'expliquer plus ouvertement avant qu'il eût entendu Coriolan dans ſes défenſes, afin de tourner dans une replique tout le fort de l'accuſation contre les endroits moins défendus ; artifice dont il étoit convenu avec Decius, qui devoit parler à ſon tour dans cette affaire.

Coriolan ſe préſenta enſuite dans l'aſſemblée avec un courage digne d'une meilleure fortune, & il n'oppoſa aux ſoupçons que le Tribun avoit voulu répandre avec tant de malignité ſur ſa

conduite, que le ſimple récit de ſes ſervices. Il commença par ſes premieres campagnes ; il rapporta toutes les occaſions où il s'étoit trouvé, les bleſſures qu'il avoit reçues, les récompenſes militaires dont ſes Généraux l'avoient honoré, & enfin les différents grades à la milice par où il avoit paſſé. Il expoſa à la vue de tout le peuple un grand nombre de différentes couronnes qu'il avoit reçues, ; ſoit pour être monté le premier ſur la breche dans un aſſaut, ſoit pour avoir forcé le premier le camp ennemi, ſoit enfin pour avoir, en différents combats, ſauvé la vie à un grand nombre de citoyens. Il les appella tout haut chacun par leurs noms, & il les cita comme témoins de ce qu'il avançoit. Ces hommes, la plupart Plébéïens, ſe leverent auſſi-tôt & rendirent un témoignage public des obligations qu'ils lui avoient. » Nous l'avons vu pluſieurs fois, s'écrioient-ils, percer lui ſeul les bataillons ennemis les plus ſerrés, pour ſauver un citoyen accablé par la foule des ennemis. C'eſt par lui ſeul que nous vivons, & que nous nous trouvons aujourd'hui dans notre patrie, & dans le ſein de nos familles. On lui fait un crime de notre reconnoiſſance ; on accuſe ce grand homme & cet excellent citoyen de mauvais deſſeins, parce que ceux à qui il a ſauvé la vie s'attachent à ſa ſuite comme ſes Clients. Pouvons-nous en uſer autrement ſans ingratitude ? Nous eſt-il permis d'avoir des intérêts ſéparés des ſiens ? Si vous ne demandez qu'une amende, nous offrons tous nos biens ; ſi vous l'exilez, nous nous banniſſons avec lui, & ſi la fureur opiniâtre de ſes ennemis en veut à ſa vie, qu'on prenne plutôt les nôtres. C'eſt ſon bien par le plus juſte de tous les titres : nous ne ferons que lui rendre ce que chacun de nous tient de ſa valeur, & nous conſerverons un excellent citoyen à la République «.

Ces généreux Plébéïens en prononçant ces

paroles versoient des larmes en abondance, tendoient les mains vers l'assemblée en forme de suppliants, & tâchoient de fléchir la multide. Pour lors Coriolan déchira sa robe, montra son estomac couvert de cicatrices d'un grand nombre de blessures qu'il avoit reçues. » C'est pour sauver ces gens de bien, dit-il, c'est pour arracher ces bons citoyens à nos ennemis que j'ai mille fois exposé ma vie. Que les Tribuns allient, s'ils le peuvent, de pareilles actions avec les desseins perfides dont ils me veulent rendre suspect. Est-il vrai-semblable qu'un ennemi du peuple se fût exposé à tant de périls dans la guerre pour le salut de ce même peuple qu'on dit qu'il veut faire périr dans la paix « ?

Ce discours, soutenu d'un air noble & de cette confiance que donnent l'innocence & la vérité, fit honte au peuple de son animosité. Les plus honnêtes gens de cet ordre s'écrierent qu'il falloit renvoyer absous un si bon citoyen. Mais le Tribun Decius alarmé de ce changement, prenant la parole comme il en étoit convenu avec Sicinius son collegue : » Quoique le Sénat ne nous permette pas, dit-il, de prouver les mauvais desseins de cet ennemi du peuple par les discours odieux qu'il a tenus en plein Sénat, d'autres preuves aussi essentielles ne nous manqueront pas. Je rapporterai des actions où cet esprit de tyrannie & son orgueil ne se montrent pas moins à découvert. Vous savez que par nos loix les dépouilles des ennemis appartiennent au peuple Romain ; que ni les soldats ni leur Général même ne peuvent en disposer, mais que tout doit être vendu, & le prix qui en provient porté par un Questeur dans le trésor public. Tel est l'usage & la forme de notre gouvernement. Cependant, au préjudice de ces loix aussi anciennes que Rome même, Coriolan ayant fait

un butin considérable sur les terres des Antiates, de son autorité privée, il le distribua entre ses amis, & ce tyran leur donna le bien du peuple, comme les premiers gages de leur conjuration «.

» Il faut donc qu'il nie un fait certain & avéré, & qu'il dise qu'il n'a point disposé de ce butin, ou qu'il l'a pu faire sans violer les loix. Ainsi sans m'arrêter à ces vaines exclamations de ses partisans, ni à toutes ces cicatrices qu'il montre avec tant d'ostentation, je le somme de répondre à cet unique chef que je propose contre lui «.

Il est vrai que Coriolan avoit fait cette distribution du butin, ou plutôt qu'il avoit souffert que ses soldats en prissent chacun leur part. Mais, bien loin qu'il en eût disposé seulement en faveur de ses amis & de ses créatures, comme on le lui objectoit, il est constant que ses soldats, qui faisoient partie de ce même peuple qui le poursuivoit avec tant d'animosité, avoient tiré toute l'utilité de ce pillage. Pour éclaircir ce fait, il faut savoir que les Antiates se prévalant de la famine dont Rome étoit affligée, & de la discorde qui étoit entre le peuple & le Sénat, étoient venus faire des courses jusqu'aux portes de la ville, sans qu'on eût pu engager le peuple à en sortir pour repousser les ennemis. Coriolan ne put souffrir cette insulte, il demanda aux Consuls la permission de prendre les armes; il se mit à la tête de ses amis, & pour engager les soldats Plébéïens à le suivre dans cette expédition, il leur promit de les ramener chargés de butin. Les soldats, qui connoissoient sa valeur & son expérience dans la guerre, & qui d'ailleurs se trouvoient pressés par la faim, coururent se ranger sous ses enseignes. Coriolan suivi des plus braves Plébéïens, sortit de Rome, surprit les ennemis répandus dans la campagne, les battit en différentes oc-

casions, les repoussa jusques sur leurs terres, & les força à la fin de se renfermer dans Antium. Il usa même de représailles, & pendant qu'il tenoit les portes de cette ville comme scellées par la crainte de ses armes & par la terreur de son nom, ses soldats à leur tour en fourragerent le territoire, couperent les grains & firent la récolte l'épée à la main. Ce Général ne consentit qu'ils retinssent ce grain que pour les aider à faire subsister leurs femmes & leurs enfants, & qu'afin d'exciter par leur exemple les autres Plébéïens à aller généreusement chercher des vivres jusques sur les terres de leurs ennemis.

Mais ceux du peuple qui n'avoient point eu de part à cette expédition, ne virent qu'avec une jalousie secrete les soldats de Coriolan entrer dans Rome chargés de bled. Decius qui avoit démêlé ces sentiments, résolut d'en profiter, & il ne douta point que ces Plébéïens jaloux du bonheur de leurs voisins, ne consentissent à faire un crime à Coriolan d'une action généreuse dont ils n'avoient point profité.

Ce Tribun vif & pressant demandoit insolemment à Coriolan s'il étoit le Roi de Rome, & par quelle autorité il avoit disposé du bien de la République. Coriolan surpris d'un accusation contre laquelle il n'avoit point préparé de défenses, se contenta d'exposer simplement le fait de la maniere dont nous venons de le rapporter. Ils représentoit qu'une partie du peuple avoit profité des dépouilles des ennemis, & il appelloit à haute voix les Centurions & les principaux Plébéïens qui l'avoient suivi dans cette course, pour rendre témoignage à la vérité. Mais ceux qui n'avoient point eu de part au pillage du bled des Antiates, étant en plus grand nombre que les soldats de Coriolan, faisoient tant de bruit, que ces chefs de bandes ne se purent faire entendre. Les Tribuns,

voyant que le petit peuple reprenoit ſa premiere animoſité, profiterent de cette diſpoſition pour faire recueillir les ſuffrages ; & Coriolan fut enfin condamné à un exil perpétuel.

La plupart des Nobles & des Patriciens ſe crurent comme exilés avec ce grand homme, qui avoit toujours été le défenſeur & le ſoutien de leur Ordre. D'abord la conſternation fut générale, & bientôt la colere & l'indignation ſuccéderent à ce premier ſentiment. Les uns reprochoient à Valerius qu'il avoit ſéduit le Sénat par ſon diſcours artificieux ; d'autres ſe reprochoient à eux-mêmes leur excès de complaiſance pour le peuple ; tous ſe repentoient de n'avoir pas plutôt ſouffert les dernieres extrémités, que d'abandonner un citoyen ſi illuſtre à l'inſolence d'une populace mutinée.

Le ſeul Coriolan inſenſible en apparence à ſa diſgrace (a), ſortit de l'aſſemblée avec la même tranquillité que s'il eût été abſous. Il fut d'abord à ſa maiſon où il trouva ſa mere appellée Veturie, & Volomnie ſa femme toutes en larmes, & dans les premiers tranſports de leur affliction. Il les exhorta en peu de paroles à ſoutenir ce coup de la fortune avec fermeté ; & après leur avoir recommandé ſes enfants encore jeunes, il ſortit ſur le champ de ſa maiſon & de Rome, ſeul & ſans vouloir être accompagné par aucun de ſes amis, ni ſuivi par ſes domeſtiques & ſes eſclaves. Quelques Patriciens & quelques jeunes Sénateurs l'accompagnerent juſqu'aux portes de la ville ; mais ſans qu'il lui échappât aucune plainte. Il ſe ſépara d'eux ſans leur faire ni remerciement pour le paſſé, ni prieres pour l'avenir.

Jamais le peuple n'avoit fait paroître tant de joie, même après avoir vaincu les plus grands ennemis de Rome, qu'il en fit éclater pour l'a-

(a) *An de Rome 262.*

vantage qu'il venoit de remporter ſur le Sénat & ſur le corps de la Nobleſſe. La forme du gouvernement venoit d'être abſolument changée par la condamnation & l'exil de Coriolan ; & ce peuple qui dépendoit auparavant des Patriciens, ſe trouvoit leur Juge & en droit de décider du ſort de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Etat.

En effet, l'autorité ſouveraine venoit de paſſer du Sénat dans l'aſſemblée du peuple, ou, pour mieux dire, entre les mains de ſes Tribuns, qui, ſous prétexte de défendre les intérêts des particuliers, ſe rendoient les arbitres du gouvernement. Les Conſuls, ces chefs ſuprêmes de la République, leur étoient ſeuls redoutables. Ce fut pour en affoiblir le pouvoir & la conſidération, qu'ils tâcherent de ne faire tomber cette dignité qu'à des Patriciens dévoués à leurs intérêts, ou ſi peu eſtimés qu'ils n'en euſſent rien à craindre. Et pour préparer la multitude à donner ſes ſuffrages ſelon leurs vues, ils inſinuoient avec beaucoup d'art dans toutes les aſſemblées, que les plus grands Capitaines n'étoient pas les plus propres au gouvernement d'une République. Que ces courages ſi fiers, accoutumés dans les armées à un pouvoir abſolu, rapportoient avec la victoire un eſprit de hauteur toujours à craindre dans un Etat libre. Que dans l'aſſujettiſſement fatal où ſe trouvoit le peuple de ne pouvoir tirer les Conſuls que du corps des Patriciens, il étoit très-important de ne choiſir au moins que des eſprits modérés, capables des affaires, mais ſans trop d'élévation, & ſans ſupériorité.

Le peuple, qui n'agiſſoit plus que par l'impreſſion qu'il recevoit de ſes Magiſtrats, refuſa ſes ſuffrages aux plus grands hommes de la République dans les comices qui ſe tinrent ſous le Conſulat de Q. Sulpitius, & de Sep. Lar-

gius (*a*), pour l'élection de leurs successeurs. Le Sénat & les Patriciens disposoient ordinairement de cette souveraine dignité, parce que l'on ne pouvoit être élu que dans une assemblée par centuries, où la Noblesse avoit le plus grand nombre de voix. Mais dans cette occasion le peuple l'emporta sur les Patriciens par l'habileté de ses Tribuns, qui surent engager quelques-uns & intimider les autres. C. Julius & P. Pinarius Rufus furent proclamés Consuls (*b*); ils étoient peu guerriers, sans considération dans le Sénat, & ne seroient jamais parvenus à cette dignité, s'ils en avoient été dignes.

On peut dire à ce sujet que le Sénat & le peuple, toujours opposés de sentiments, alloient l'un & l'autre contre leurs véritables intérêts, & sembloient vouloir allier deux choses incompatibles. Tous les Romains, tant Patriciens que Plébéïens, aspiroient à la conquête de l'Italie. Le commandement des armées étoit réservé aux seuls Patriciens qui étoient en possession des dignités de l'Etat. Ils n'avoient pour soldats que des Plébéïens en qui ils eussent bien voulu trouver cette soumission timide & cette dépendance servile qu'à peine eussent-ils pu exiger de vils artisans, & d'une populace élevée & nourrie dans l'obscurité. Le peuple au contraire puissant, nombreux & plein de cette férocité que donne l'exercice continuel des armes, ne cherchoit, pour diminuer l'autorité du gouvernement, que des Consuls & des Généraux indulgents, foibles, pleins d'égards pour la multitude, qui eussent plutôt avec leurs soldats les manieres modestes de l'égalité, que cet air élevé & ce caractere d'empire que donne le commandement des armées. Il falloit pour faire cesser la mésintelligence qui étoit entre ces deux ordres,

(a) *An de Rome* 233.
(b) *An de Rome* 234.

dres de la République, ou que les uns & les autres résolussent de concert de se renfermer paisiblement dans les bornes étroites de leur petit état, sans entreprendre de faire des conquêtes ; ou que les Patriciens, s'ils vouloient subjuguer leurs voisins, donnassent plus de part dans le gouvernement à ce peuple guerrier, bourgeois & citoyen pendant l'hiver, mais soldat pendant tout l'été ; & le peuple à son tour ne devoit choisir pour le commander que les plus habiles Généraux de la République.

Je dois cette réflexion aux événements qui suivent, & on va voir que le peuple ne fut pas long-temps sans se repentir d'avoir remis le gouvernement de l'Etat & le commandement des armées à deux hommes qui en étoient également incapables.

Coriolan, errant au sortir de Rome, cherchoit moins un asyle & une retraite, que le moyen & les occasions de se venger. Ce courage si élevé, ce Romain si ferme en apparence, livré enfin à lui-même, ne put se défendre contre les mouvements secrets de son ressentiment ; & dans les desseins qu'il forma pour la perte de ses ennemis, il n'eut point de honte d'y comprendre la ruine même de sa patrie. Il passa les premiers jours de son exil dans une maison de campagne. Son esprit agité d'une passion violente, formoit successivement différents projets. Enfin, après avoir jetté les yeux sur différents peuples voisins & ennemis de Rome, Sabins, Eques, Toscans, Volsques & Herniques, il n'en trouva point qui lui parussent plus animés contre les Romains, & en même-temps qui fussent plus en état d'entreprendre la guerre que les Volsques, peuples de l'ancien Latium.

C'étoit une République & comme une communauté formée de plusieurs petites villes qui s'étoient unies par une ligue, & qui se gouvernoient par une assemblée de députés de chaque

canton. Cette nation voiſine de Rome, & jalouſe de ſon agrandiſſement, s'y étoit toujours oppoſée avec beaucoup de courage, mais la guerre ne lui avoit pas été heureuſe. Les Romains leur avoient enlevé pluſieurs bourgades, & une partie de leur territoire, de ſorte que dans la derniere guerre les Volſques, après avoir été battus en différentes rencontres, avoient enfin été réduits à demander une treve pour deux ans, dans la vue de rétablir leurs forces à la faveur de cette ſuſpenſion d'armes. L'animoſité n'en étoit pas moins vive dans leur cœur; ils cherchoient dans toute l'Italie à ſuſciter de nouveaux ennemis aux Romains, & c'étoit ſur leur reſſentiment que Coriolan fondoit l'eſpérance de leur faire reprendre les armes. Mais il étoit moins propre qu'un autre pour lui inſpirer ce grand deſſein, lui ſeul leur avoit fait plus de mal que tous les Romains; il avoit plus d'une fois taillé en pieces leurs troupes, ravagé leur territoire, pris & pillé leurs villes: le nom de Coriolan étoit auſſi odieux que formidable dans toute la communauté des Volſques.

D'ailleurs cette petite République étoit gouvernée alors par Tullus Attius, Général de cette nation, jaloux de la gloire de Coriolan, qui l'avoit battu dans toutes les occaſions où ils s'étoient trouvés oppoſés: outrage qu'on voudroit ſe pouvoir cacher à ſoi-même, mais qu'on ne pardonne jamais. Il n'y avoit pas d'apparence de s'aller livrer entre les mains d'un ennemi qui, pour couvrir la honte de ſa défaite, pouvoit perſuader à ſes citoyens de le faire arrêter, & peut-être même de le faire périr; mais le deſir immodéré de la vengeance l'emporta dans un cœur qui n'étoit guere acceſſible à la crainte, & il réſolut de s'adreſſer directement à Tullus même.

Il ſortit de ſa retraite après s'être déguiſé, &

au commencement de la nuit il entra dans Antium, principale ville de la communauté des Volſques. Il fut droit à la maiſon de Tullus, le viſage couvert : il s'aſſit ſans dire un ſeul mot auprès du foyer domeſtique, lieu ſacré dans toutes les maiſons de l'ancien Paganiſme. Une conduite ſi extraordinaire, & certain air d'autorité qui n'abandonne jamais les grands hommes, ſurprirent les domeſtiques : ils coururent en avertir leur maître. Tullus vint, & lui demanda qui il étoit, & ce qu'il exigeoit de lui.

Coriolan ſe découvrant alors : » ſi tu ne me reconnois pas encore, lui dit-il, je ſuis Caïus Marcius, mon ſurnom eſt Coriolan ; ſeule récompenſe qui me reſte de tous mes ſervices. Je ſuis banni de Rome par la haine du peuple & la foibleſſe des grands ; je dois me venger, il ne tiendra qu'à toi d'employer mon épée contre mes ennemis & ceux de ton pays. Si ta République ne veut pas ſe ſervir de moi, je t'abandonne ma vie, fais périr un ancien ennemi qui pourroit peut-être un jour cauſer de nouvelles pertes à ta patrie. »

Tullus, étonné de la grandeur de ſon courage, lui tendit la main : » Ne crains rien, lui dit-il, Marcius, ta confiance eſt le gage de ta ſûreté. En te donnant à nous, tu nous rends plus que tu nous a ôté. Nous ſaurons auſſi mieux reconnoître tes ſervices que n'ont fait tes concitoyens. Il eſt bien juſte qu'un ſi grand Capitaine n'attende que de grandes choſes des Volſques. » Il le conduiſit enſuite dans ſon appartement, où ils conférerent en ſecret des moyens de renouveller la guerre.

Nous avons dit qu'il y avoit alors une treve entre les Volſques & les Romains ; il étoit queſtion de déterminer les premiers à la rompre. Mais l'entrepriſe n'étoit pas ſans difficulté, à cauſe des pertes & des diſgraces récentes que les Volſques avoient eſſuyées dans la derniere

guerre. Tullus, de concert avec Coriolan, chercha un prétexte pour faire renaître leur ancienne animosité. Les Romains se disposoient à faire représenter des jeux publics qui faisoient partie de la religion; les peuples voisins de Rome y accoururent de tous côtés, & il s'y trouva surtout un grand nombre de Volsques. Ils étoient répandus dans différents quartiers de la ville, il y en eut même plusieurs qui n'ayant pu trouver d'hôtes pour les recevoir, coucherent sous des tentes dans les places publiques. Ce grand nombre d'étrangers causa de l'inquiétude aux Consuls, & pour l'augmenter, Tullus leur fit donner un faux avis que les Volsques devoient mettre le feu en différents endroits de Rome. Les Consuls en firent leur rapport au Sénat, & comme on n'ignoroit pas leur animosité, les Magistrats firent publier une Ordonnance dans toute la ville, qui enjoignoit à tous les Volsques d'en sortir avant la nuit, & on leur prescrivit même la porte par où ils devoient se retirer. Cet ordre fut exécuté avec rigueur, & tous ceux de cette nation furent chassés de Rome à l'instant; ils porterent chacun dans leurs cantons la honte de ce traitement & le désir de la vengeance. Tullus se trouva sur le chemin, comme par hazard; & après avoir appris la maniere indigne dont on les avoit obligés de sortir de Rome: » est-il possible, disoit-il, pour » augmenter leur ressentiment, qu'on vous ait chassés d'une fête publique, & pour ainsi dire d'une assemblée des Dieux & des hommes, comme des profanes & des méchants? Pouvez-vous, après un traitement si indigne, vous cacher à vous-même la haine que vous portent les Romains? Attendez-vous que malgré la treve qui nous a fait quitter les armes, ils viennent vous surprendre, & ravager de nouveau votre territoire? «

On tint tumultuairement une assemblée des

États. Les avis les plus violents alloient à prendre les armes ſur le champ, & pour ſe venger, à porter le fer & le feu dans le territoire de Rome. Mais Tullus, qui conduiſoit cette affaire, leur conſeilla, avant que d'éclater, d'appeller Coriolan dans leur aſſemblée. » Ce Capitaine, leur dit-il, dont nous avons tant de fois éprouvé la valeur, à préſent plus ennemi des Romains que les Volſques, ſemble avoir été conduit ici pour rétablir nos affaires, & il ne nous donnera point de conſeils dont il ne partage les périls de l'exécution. «

Le Romain fut appellé & introduit dans l'aſſemblée; il y parut avec une contenance triſte & ferme en même-temps; tout le monde avoit les yeux tournés ſur un homme qui leur avoit été plus redoutable que tous les Romains enſemble, & on l'écouta avec ce reſpect que s'attire toujours le mérite perſécuté.

» Perſonne de vous n'ignore, leur dit-il, que j'ai été condamné à un exil perpétuel par la malice ou par la foibleſſe de ceux qui en ſont les auteurs ou les complices. Si je n'avois cherché qu'un aſyle, je pouvois me retirer ou chez les Latins nos alliés, ou dans quelque colonie Romaine. Mais une vie ſi obſcure m'eût été inſupportable, & j'ai toujours cru qu'il valoit mieux y renoncer, que de ſe voir réduit à ne pouvoir, ni ſervir ſes amis, ni ſe venger de ſes ennemis. Telle eſt ma diſpoſition, je cherche à mériter par mon épée l'aſyle que je vous demande, joignons nos reſſentiments communs. Vous n'ignorez pas que ces citoyens ingrats qui m'ont banni ſi injuſtement, ſont vos plus cruels ennemis; Rome, cette ville ſuperbe, vous menace de ſes fers. Il eſt de votre intérêt d'affoiblir des voiſins ſi redoutables: je vois avec plaiſir qne vous vous diſpoſez à renouveller la guerre, & j'avoue que c'eſt l'unique moyen d'arrêter les

progrès de cette ambitieuse nation. Mais pour rendre cette guerre heureuse, il faut qu'elle soit juste devant les Dieux, ou du moins qu'elle le paroisse devant les hommes; il faut que le motif ou le prétexte qui vous fera reprendre les armes intéresse vos voisins, & vous procure de nouveaux alliés. Feignez que vous aspirez à convertir la treve qui est entre les deux nations en une paix solide; que les Ambassadeurs que vous enverrez à Rome ne demandent pour toute condition que la restitution des terres qui vous ont été enlevées, ou par les malheurs de la guerre, ou dans des traités forcés. Vous n'ignorez pas que le territoire de Rome, dans l'origine de cette ville, n'avoit au plus que cinq ou six milles d'étendue. Ce petit canton est devenu insensiblement un grand pays par les conquêtes, ou pour mieux dire par les usurpations des Romains. Volsques, Sabins, Eques, Albains, Toscans, Latins, il n'y a point de peuples dans leur voisinage, dont ils n'aient envahi des villes & une partie du territoire. Ce seront autant d'alliés qui se joindront à vous dans une affaire qui vous est commune, & qui vous intéresse tous également. «

» Si les Romains intimidés par la crainte de vos armes, se disposent à vous rendre les villes, les bourgs & les terres qu'ils vous ont enlevées, pour lors, à votre exemple, les autres peuples d'Italie redemanderont chacun les fonds dont on les a dépouillés, ce qui réduira tout-d'un-coup cette fiere nation à la même foiblesse où elle étoit dans son origine. Ou si elle entreprend, comme je ne doute pas, de retenir ses usurpations par la force des armes, alors vous aurez dans une guerre si juste, & les Dieux, & les hommes favorables. Vos alliés s'uniront plus étroitement avec vous; il se formera une ligue redoutable &

capables de détruire, ou du moins d'humilier une République si superbe. Je ne vous parle point du peu de capacité que j'ai acquise dans les armées : Soldat ou Capitaine, dans quelque rang que vous me placiez, je sacrifierai volontiers ma vie pour vous venger de nos ennemis communs. »

Ce discours fut écouté avec plaisir comme tous ceux qui intéressent & qui flattent nos passions. On résolut la guerre, la communauté des Volsques en confia la conduite à Tullus & à Coriolan ; & pour attacher le Romain plus étroitement à la nation des Volsques, on lui déféra la qualité de Sénateur. On dépécha en même-temps, suivant son avis, des Ambassadeurs à Rome. Ils n'y furent pas plutôt arrivés qu'ils représenterent au Sénat que leurs Supérieurs, à l'exemple des Latins, aspiroient à la qualité d'alliés du peuple Romain ; mais pour rendre cette union inaltérable, » nous demandons, dirent ces Am-
» bassadeurs, que la République nous resti-
» tue les villes & les terres que nous avons per-
» dues par les malheurs de la guerre. Ce sera le
» gage assuré d'une paix solide & durable : autre-
» ment nous ne pourrions nous dispenser de les
» reprendre par la force des armes. »

Ces Ambassadeurs s'étant retirés, le Sénat n'employa pas beaucoup de temps à délibérer. On ne savoit à Rome ce que c'étoit que de plier sous les menaces ; & c'étoit une maxime fondamentale du gouvernement de ne céder pas même à des ennemis victorieux : ainsi on fit bientôt rentrer les Ambassadeurs. Le premier Consul leur répondit en peu de mots, que la crainte ne feroit jamais rendre aux Romains ce qu'ils avoient conquis par leur valeur, & que si les Volsques prenoient les premiers les armes, les Romains ne les quitteroient que les derniers ; on les congédia ensuite. Le retour de ces Ambassadeurs fut suivi de la déclaration de

la guerre. Tullus & Coriolan, qui avoient prévu la réponse du Sénat, tenoient leurs troupes prêtes à entrer en action. Tullus, avec un corps de réserve, resta dans le pays pour en défendre l'entrée aux ennemis, pendant que Coriolan, à la tête de la principale armée, se jetta sur les terres des Romains & de leurs alliés, avant que les Consuls eussent pris aucune mesure pour lui résister. Selon Tite-Live, il chassa d'abord de Circée une colonie de Romains qu'on y avoit établie; mais Denis d'Halicarnasse prétend que les habitants, intimidés par l'approche de l'ennemi, ouvrirent les portes, & que Coriolan se contenta d'en tirer des vivres & des habits pour ses soldats. Il enleva ensuite aux Romains Satricum, Longule, Polusca & Corioles, qu'ils avoient conquises depuis peu de temps sur les Volsques; il prit encore Corbion, Vitellie, Trebie, Labique & Pedum: Voles, pour avoir voulu se défendre, fut emportée l'épée à la main, & ses habitants exposés à la fureur d'un ennemi victorieux & irrité. Les soldats de Coriolan répandus dans la campagne portoient le fer & le feu de tous côtés. Mais dans ce pillage & cet incendie général ils avoient des ordres secrets d'en exempter les maisons & les terres des Patriciens. Coriolan affectoit une distinction si marquée, soit par son ancien attachement pour ceux de cet ordre, soit, comme il est plus vraisemblable, pour rendre le Sénat suspect au peuple, & augmenter les dissensions qui étoient entre les uns & les autres.

Cette conduite eut tout l'effet qu'il en avoit prévu. Le peuple ne manqua pas d'accuser publiquement le Sénat d'être d'intelligence avec Coriolan, & de l'avoir fait venir exprès à la tête d'une armée pour abolir la puissance Tribunitienne. Les Patriciens de leur côté reprochoient au peuple qu'il avoit forcé un si grand

Capitaine à ſe jetter par déſeſpoir parmi les ennemis. Les ſoupçons, la défiance, la haine régnoient dans l'un & l'autre parti, & dans ce déſordre on ſongeoit moins à repouſſer les Volſques qu'à décrier & à perdre l'ennemi domeſtique. Les deux Conſuls cachés derriere les murailles de Rome, ne faiſoient des levées que lentement. Spurius Nautius & Sextus Furius qui leur ſuccéderent, ne firent pas paroître plus de courage & de réſolution. On voyoit bien qu'ils craignoient de ſe commettre avec un ſi grand Capitaine. Le peuple même & ſes Tribuns, ſi fiers dans la place publique, ne ſe preſſoient point de donner leurs noms pour ſe faire enrôler; perſonne ne vouloit ſortir de Rome, ſoit qu'ils ne fuſſent pas prévenus en faveur de leurs Généraux, ſoit qu'ils ſe viſſent abandonnés de leurs alliés, qui avoient changé avec la fortune.

Coriolan ne trouvant point d'armée en campagne qui s'opposât à ſes deſſeins, avance toujours, emporte Lavinium, & vient enfin camper aux foſſes Cluiliennes, à cinq milles de Rome.

Au bruit de ces heureux ſuccès, la plupart des Volſques accoururent dans l'armée de Coriolan. Les ſoldats même de Tullus, dans l'eſpérance de la priſe & du pillage de Rome, abandonnent leur Général, & publient qu'ils n'en reconnoiſſent point d'autre que le Romain: ce fut comme une nouvelle victoire que Coriolan remporta ſur Tullus, & qui laiſſa de vifs reſſentiments dans le cœur du Volſque. Toute l'Italie avoit les yeux tournés ſur les Romains & les Volſques, qui par le ſeul changement de Généraux en éprouvoient un ſi grand dans leur fortune, tant il eſt vrai que les forces d'un Etat conſiſtent moins dans le nombre & le courage des troupes, que dans la capacité de celui qui les commande. La conſternation étoit gé-

nérale dans Rome. Le peuple, qui du haut de ses murailles voyoit les ennemis répandus dans la campagne, demande la paix avec de grands cris, on dit tout haut dans la place qu'il faut casser l'Arrêt de condamnation qui avoit été porté contre Coriolan, & le rappeller de son exil : enfin ce même peuple qui venoit de le bannir avec tant de fureur, demande son retour & son rappel avec la même violence.

La plupart des Patriciens s'y opposerent, soit pour éloigner le soupçon qu'ils eussent conservé la moindre intelligence avec lui, ou seulement par cet esprit de générosité si ordinaire parmi les Romains, de ne marquer jamais plus d'éloignement de la paix que dans les mauvais succès. Il sortit alors du Sénat cette réponse si fiere & si hautaine, mais qui fut mal soutenue dans la suite : » que les Romains n'accorderoient jamais rien à un rebelle, tant qu'il auroit les armes à la main. «

Coriolan instruit & irrité de cette réponse, leve son camp, marche droit à Rome & investit la place, comme pour en former le siege.

Un dessein si hardi jette les Patriciens & le peuple dans une consternation égale : tous manquent de cœur & de résolution ; la haine cede à la peur. Pour lors le Sénat & le peuple conviennent également de demander la paix : on envoie des députés à Coriolan, & on choisit même pour cette négociation cinq Consulaires & ceux du Sénat qui avoient fait paroître plus d'attachement pour ses intérêts.

Les Volsques firent passer ces députés au milieu de deux rangs de soldats qui étoient sous les armes, & Coriolan environné de ses principaux Officiers, les reçut d'assis dans son tribunal, avec la fierté d'un ennemi qui vouloit donner la loi.

Les Romains l'exhorterent en des termes touchans & modestes à donner la paix à l'une

& à l'autre nation, & ils le conjurerent de ne pousser pas si loin les avantages que ses armes donnoient aux Volsques, qu'il en oubliât les intérêts de sa patrie. Mais ils n'en rapporterent que cette rigoureuse réponse : qu'on pourroit traiter de la paix rendant aux Volsques les pays qu'on leur avoit enlevés, en donnant à ces peuples le même droit de bourgeoisie que les Latins avoient obtenu, & en rappellant les Colonies Romaines des villes dont ils s'étoient emparés injustement. Coriolan ayant traité avec tant de hauteur ce qui regardoit les intérêts publics, prit des manieres plus gracieuses avec les Envoyés. Il leur offrit en particulier de leur faire tous les plaisirs qu'ils pouvoient justement attendre d'un ancien ami. Mais ces généreux Romains ne lui demanderent pour toute grace que de vouloir bien éloigner ses troupes de la campagne de Rome pendant que le Sénat & le peuple se détermineroient, soit pour la guerre, soit pour la paix. Coriolan, à leur considération accorda trente jours de treve pour le seul territoire de Rome : il congédia ensuite ces députés, avec lesquels il étoit convenu que le Sénat lui renverroit une réponse décisive dans les trente jours. Il employa ce temps à prendre encore différentes villes des Latins, & après cette expédition il parut de nouveau aux portes de Rome avec toute son armée.

On lui envoya aussi-tôt de nouveaux députés, qui le conjurerent de n'exiger rien qui ne fût convenable à la dignité du nom Romain; mais Coriolan, naturellement dur & inflexible, sans colere apparente, & aussi sans pitié, leur répondit séchement que les Romains n'avoient point d'autre parti à prendre que la guerre ou la restitution; qu'il ne leur donnoit plus que trois jours pour se déterminer, & qu'après ce terme il ne leur seroit pas permis de revenir dans son camp.

Le retour de ces envoyés augmenta la consternation publique. Tout le monde court aux armes ; les uns se postent sur les remparts, d'autres font la garde aux portes de peur d'être trahis par les partisans secrets de Coriolan ; quelques-uns se fortifient même jusques dans leurs maisons, comme si l'ennemi eût déjà été maître de la ville. Dans cette confusion il n'y avoit ni discipline ni commandement. Les Consuls, qui ne savoient que craindre, sembloient avoir renoncé aux fonctions de leur dignité ; on n'entendoit plus parler des Tribuns. Dans cette terreur générale, les particuliers ne prenoient l'ordre, pour ainsi dire, que de leur timidité. Ce n'étoient plus ces Romains si fiers & si intrépides ; il sembloit que le courage de cette nation fût passé avec Coriolan dans le parti des Volsques. Le Sénat s'assemble, ce ne sont que Conseils sur Conseils, on ne forme aucun dessein digne du nom Romain ; tout se termine à envoyer de nouveaux députés à l'ennemi, & pour le fléchir on emploie les ministres de la religion.

Les Prêtres, les Sacrificateurs, les Augures & les Gardiens des choses sacrées, revêtus de leurs habits de cérémonie, sortent de Rome comme en procession. Ils entrent dans le camp ennemi avec une contenance grave & modeste, propre à imposer à la multitude. Celui qui portoit la parole, conjure Coriolan par le respect dû aux Dieux, & par tout ce que la Religion a de plus sacré, de donner la paix à sa patrie ; mais ils le trouverent également dur & inexorable. Il leur répondit que ce qu'ils demandoient dépendoit uniquement des Romains, & qu'ils auroient la paix dès qu'ils se mettroient en état de restituer les pays qu'ils avoient usurpés sur leurs voisins. Il ajouta qu'il n'ignoroit pas que les premiers Rois de Rome, pour exciter l'ambition des Romains & justifier leurs brigandages, avoient eu l'adresse de répandre dans le public que les

Dieux destinoient l'empire du monde à la ville de Rome. Que la Sénat qui avoit pris grand soin d'entretenir une opinion que la Religion rendoit respectable, & que le peuple prévenu & entêté de ces visions trouvoit justes & saintes toutes les guerres qui alloient à l'agrandissement de leur patrie. Mais que les voisins de Rome ne se croyoient pas obligés de se soumettre sur des révélations suspectes & si intéressées. Que la conjoncture présente en justifioit assez la fausseté; qu'il ne pouvoit leur dissimuler qu'il étoit sûr d'emporter la place en peu de temps. Que les Romains, pour ne pas rendre des terres injustement acquises, s'exposoient à perdre leurs propres Etats; & que pour lui il protestoit devant les Dieux qu'il étoit innocent de tout le sang qu'on alloit répandre que par leur opiniâtreté à retenir le fruit de leurs usurpations. Ayant ensuite donné quelques marques de respect & de vénération extérieure qu'il croyoit devoir à la sainteté de leur caractere, il les renvoya sur le champ, & sans vouloir rien relâcher de ses premieres propositions.

Quand on les vit revenir à Rome sans avoir pu rien obtenir, on crut la République à la veille de sa ruine. Les temples n'étoient remplis que de vieillards, de femmes, d'enfans, qui, tous les larmes aux yeux, & prosternés aux pieds des autels, demandoient aux Dieux la conservation de leur patrie. Telle étoit la triste situation de la ville, lorsqu'une Romaine, appellée Valérie, sœur de Valerius Publicola, comme émue par une inspiration divine, sortit du Capitole, accompagnée d'un grand nombre de femmes de sa condition, auxquelles elle avoit communiqué son dessein, & fut droit à la maison de Véturie, mere de Coriolan. Elles la trouverent avec Volomnie, femme de ce Romain, qui déploroient leurs propres malheurs & ceux de Rome.

Valérie les aborda avec un air de tristesse convenable à l'état présent de la République : » ce sont des Romaines, leur dit-elle, qui ont recours à deux Romaines pour le salut de leur patrie commune. Ne souffrez pas, femmes illustres, que Rome devienne la proie des Volsques, & que nos ennemis triomphent de notre liberté. Venez avec nous jusques dans le camp de Coriolan lui demander la paix pour ses concitoyens ; toute notre espérance est dans ce respect si connu, & dans cette tendre affection qu'il a toujours eue pour une mere & pour une femme si vertueuses. Priez, pressez, conjurez. Un si grand homme de bien ne pourra résister à vos larmes. Nous vous suivrons toutes avec nos enfans ; nous nous jetterons à ses pieds. Et qui sait si les Dieux, touchés de notre juste douleur, ne conserveront point une ville dont il semble que les hommes abandonnent la défense. «

Les larmes que Valérie répandoit en abondance interrompirent un discours si touchant, auquel Véturie répondit avec une tristesse égale : » vous avez recours, Valérie, à une foible ressource, en vous adressant à deux femmes abymées dans la douleur. Depuis ce malheureux jour où le peuple furieux bannit si injustement Coriolan, nous vîmes disparoître ce respect filial & cette tendre affection qu'il avoit eus jusqu'alors pour sa mere, & pour une femme très-chere. Au sortir de l'assemblée où il venoit d'être condamné, il nous aborda d'un air farouche ; & après être demeuré quelque temps dans un morne silence : c'en est fait, nous dit-il, Coriolan est condamné : des citoyens ingrats viennent de me bannir pour toujours du sein de ma patrie. Soutenez ce coup de la fortune avec un courage digne de deux Romaines. Je vous recommande mes enfants : adieu, je pars, & j'abandonne sans

peine une ville où l'on ne peut souffrir les gens de bien : il s'échappe en disant ces mots. Nous nous mîmes en état de le suivre : je tenois son fils aîné par la main, & Volomnie, qui fondoit en larmes, portoit le plus jeune dans ses bras. Pour lors se tournant vers nous : n'allez pas plus loin, nous dit-il, & finissez des plaintes inutiles. Vous n'avez plus de fils, ma mere ; & vous, Volomnie, la meilleure de toutes les femmes, votre mari est perdu pour vous. Fassent les Dieux que vous en trouviez bientôt un autre digne de votre vertu, & plus heureux que Coriolan : sa femme, à un discours si dur & si inhumain, tombe évanouie, & pendant que je cours à son secours il nous quitte brusquement avec la dureté d'un barbare, sans daigner recevoir nos derniers embrassements, & sans nous donner, dans une si grande affliction, la plus légere marque de compassion pour nos malheurs. Il sort de Rome, seul, sans domestique, sans argent, sans nous dire seulement de quel côté il tournoit ses pas. Depuis qu'il nous a abandonnées, il ne s'est point informé de sa famille, & ne nous a point donné de ses nouvelles : ensorte qu'il semble que, dans la haine générale qu'il fait paroître contre sa patrie, sa mere & sa femme soient ses plus grands ennemis. «

» Quel succès pouvez-vous donc espérer de nos prieres auprès d'un homme si implacable ? Deux femmes pourront-elles fléchir ce cœur si dur, que les Ministres mèmes de la religion n'ont pu adoucir ? Et après tout, que lui dirai-je ? que puis-je honnêtement exiger de lui ? qu'il pardonne à des citoyens ingrats qui l'ont traité comme un homme noirci des plus grands crimes ? qu'il ait pitié d'une populace furieuse qui n'en a point eu de son innocence ; & qu'il trahisse une nation qui non-seulement lui a ouvert un asyle, mais même qui l'a pré-

féré à ſes plus illuſtres citoyens dans le commandement des armées ? De quel front oſerai-je lui propoſer d'abandonner de ſi généreux protecteurs, pour ſe livrer de nouveau à ſes plus cruels ennemis ? une mere & une femme Romaines peuvent-elles exiger avec bienſéance d'un fils & d'un mari des choſes qui les déshonoreroient devant les Dieux & devant les hommes ? Triſte ſituation où il ne nous eſt pas même permis de haïr le plus redoutable ennemi de notre patrie ! abandonnez-nous donc à nos malheureuſes deſtinées : laiſſez-nous enſévelies dans notre douleur. «

Valérie & les autres femmes qui l'accompagnoient, ne lui répondirent que par leurs larmes. Les unes embraſſent ſes genoux ; d'autres ſupplient Volomnie de joindre ſes prieres aux leurs ; toutes conjurent Véturie de ne pas refuſer ce dernier ſecours à ſa patrie. La mere de Coriolan, vaincue par des prieres ſi preſſantes, leur promet de ſe charger de cette nouvelle députation, ſi le Sénat y conſentoit. Valérie en donna avis aux Conſuls, qui en firent la propoſition en plein Sénat. On agita long-temps cette affaire ; les uns s'y oppoſoient, dans la crainte que Coriolan ne retînt toutes ces femmes qui étoient des premieres maiſons de Rome, & qu'il ne s'en ſervît enſuite pour s'en faire ouvrir les portes ſans tirer l'épée. Quelques-uns propoſoient même de s'aſſurer de ſa mere, de ſa femme & de ſes enfants, comme d'autant d'ôtages qui pourroient le porter à quelque ménagement. Mais le plus grand nombre approuva cette députation, en diſant que les Dieux qui avoient inſpiré ce pieux deſſein à Valérie, le feroient réuſſir ; & qu'on n'avoit rien à craindre du caractere de Coriolan, fier à la vérité, dur & inflexible, mais incapable de violer le droit des gens.

Cet avis l'emporta, & le lendemain tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre parmi les femmes

Romaines, ſe rendit chez Véturie. On les fit monter auſſi-tôt dans des charriots que les Conſuls leur avoient fait préparer, & elles prirent ſans eſcorte le chemin du camp ennemi.

Coriolan ayant apperçu cette longue file de coches & de charriots, les envoya reconnoître. On lui rapporta peu de temps après que c'étoit ſa mere, ſa femme, & un grand nombre d'autres femmes qui venoient droit au camp. Il fut d'abord ſurpris que des femmes Romaines, élevées dans cette auſtere retraite qui leur faiſoit tant d'honneur, euſſent pu ſe réſoudre à venir ſans eſcorte dans une armée ennemie, parmi les ſoldats, où regne ordinairement tant de licence. Il jugea bien par cette députation d'une eſpece ſi nouvelle, quelles pouvoient être les vues des Romains : il comprit que c'étoit la derniere reſſource que le Sénat employoit pour le fléchir. Il réſolut de les recevoir avec le même reſpect qu'il avoit rendu aux Miniſtres de la Religion, c'eſt-à-dire d'avoir pour des femmes ſi reſpectables, tous les égards qui leur étoient dûs, & de ne leur accorder au fond aucune de leurs demandes. Mais il comptoit ſur une dureté dont il ne fut point capable ; & il n'eut pas plutôt reconnu ſa mere & ſa femme à la tête de cette troupe de Romaines, que, ſaiſi & ému par la vue de perſonnes ſi cheres, il courut avec précipitation les embraſſer. Les uns & les autres n'exprimerent d'abord la joie qu'ils avoient de ſe revoir que par leurs larmes ; mais après qu'on eut donné quelque temps à ces premiers mouvements de la nature, Véturie voulant entrer en matiere, Coriolan, pour ne ſe pas rendre ſuſpect aux Volſques, fit appeller les principaux Officiers de ſon armée, afin qu'ils fuſſent témoins de ce qui ſe paſſeroit dans cette négociation. Ils ne furent pas plutôt arrivés, que Véturie prenant la parole, pour engager ſon fils à avoir plus d'égards à la priere qu'elle venoit

faire, lui dit que toutes ces femmes Romaines qu'il connoiſſoit, & qui étoient des premieres familles de la République, n'avoient rien oublié depuis ſon abſence pour la conſoler & Volomnie ſa femme. Que touchées des malheurs de la guerre, & craignant les ſuites funeſtes du ſiege de Rome, elles venoient lui demander de nouveau la paix. Qu'elle le conjuroit au nom des Dieux de la procurer à ſa patrie, & de tourner ailleurs l'effort de ſes armes.

Coriolan lui répondit qu'il offenſeroit ces mêmes Dieux qu'il avoit pris à témoin de la foi qu'il avoit donnée aux Volſques, s'il lui accordoit une demande ſi injuſte. Qu'il étoit incapable de trahir les intérêts de ceux qui, après lui avoir donné un rang honorable dans leur Sénat, venoient encore de lui confier le commandement de leur armée. Qu'il avoit trouvé dans Antium plus d'honneurs & de biens qu'il n'en avoit perdu à Rome par l'ingratitude de ſes concitoyens; & qu'il ne manqueroit rien à ſa félicité ſi elle vouloit bien la partager avec lui, s'aſſocier ſa fortune, & venir jouir parmi les Volſques des honneurs qu'on rendroit à la mere de leur Général.

Les Officiers Volſques, qui aſſiſtoient à cette conférence, témoignerent par leurs applaudiſſements combien une pareille réponſe leur étoit agréable; mais Véturie, ſans entrer dans une comparaiſon de Rome avec Antium, qui les auroit peut-être offenſés, ſe contenta de dire à ſon fils qu'elle n'exigeroit jamais rien de lui qui pût intéreſſer ſon honneur; mais qu'il pouvoit, ſans manquer à ce qu'il devoit aux Volſques, ménager une paix qui fût également avantageuſe aux deux nations. » Et pouvez-vous, mon fils, ajouta-t-elle en élevant ſa voix, refuſer une propoſition ſi équitable, à moins que vous ne vouliez préférer une vengeance cruelle & opiniâtre aux prieres & aux larmes de votre

mere ? Songez que votre réponſe va décider de ma gloire & même de ma vie. Si je remporte à Rome l'eſpérance d'une paix prochaine, ſi j'y rentre avec les aſſurances de votre réconciliation, avec quels tranſports de joie ne ſerai-je pas reçue par nos citoyens ! Le peu de jours que les Dieux me deſtinent encore à paſſer ſur la terre ſeront environnés de gloire & d'honneurs. Mon bonheur ne finira pas même avec cette vie mortelle ; & s'il eſt vrai qu'il y ait différents lieux pour nos ames après la mort, je n'ai rien à craindre de ces endroits obſcurs & ténébreux où ſont relégués les méchants : les Champs Eliſées, ce ſéjour délicieux deſtiné pour les gens de bien, ne ſuffiront pas même pour ma récompenſe. Après avoir ſauvé Rome, cette ville ſi chere à Jupiter, j'oſe eſpérer une place dans cette région pure & ſublime de l'air qu'on dit être habitée par les enfans des Dieux. Mais je m'abandonne trop à des idées ſi flatteuſes. Que deviendrai-je ſi tu perſiſtes dans cette haine implacable dont nous n'avons que trop reſſenti les effets ? Nos colonies chaſſées par tes armes de la plupart des villes qui reconnoiſſoient l'Empire de Rome, tes ſoldats furieux répandus dans la campagne, & portant le fer & le feu de tous côtés, ne devroient-ils pas avoir aſſouvi ta vengeance ? As-tu bien eu le courage de venir piller cette terre qui t'a vu naître, & qui t'a nourri ſi long-temps ? De ſi loin que tu as pu appercevoir Rome, ne t'eſt-il pas venu dans l'eſprit que tes Dieux, ta maiſon, ta mere, ta femme & tes enfants étoient renfermés dans ſes murailles ? Crois-tu que, couverte de la honte d'un refus injurieux, j'attende paiſiblement que tes armes aient décidé de notre deſtinée ? Une femme Romaine ſait mourir quand il le faut ; & , ſi je ne te puis fléchir, apprends que j'ai réſolu de me donner la mort

en ta présence. Tu n'iras à Rome qu'en passant sur le corps de celle qui t'a donné la vie ; & si un spectacle aussi funeste n'est pas capable d'arrêter ta fureur, songe au moins qu'en voulant mettre Rome aux fers, ta femme & tes enfants ne peuvent éviter la mort, ou une prompte servitude «.

Coriolan agité de différentes passions paroissoit interdit : la haine & le desir de la vengeance balançoient dans son cœur l'impression qu'y faisoit malgré lui un discours si touchant. Véturie qui le voyoit ébranlé, mais qui craignoit que la colere ne l'emportât sur la pitié : » pourquoi ne me réponds-tu point, mon fils, lui dit-elle ? méconnois-tu ta mere ? As-tu oubliai les soins que j'ai pris de ton enfance ? Et toi qui ne fais la guerre que pour te venger de l'ingratitude de tes concitoyens, peux-tu, sans te noircir du même crime que tu veux punir, refuser la premiere grace que je t'aie jamais demandée ? Si j'exigeois que tu trahisses les Volsques qui t'ont reçu si généreusement, tu aurois un juste sujet de rejetter une pareille proposition. Mais Véturie est incapable de proposer rien de lâche à son fils : & ta gloire m'est encore plus chere que ma propre vie. Je demande seulement que tu éloignes tes troupes des murailles de Rome : accorde-nous une treve d'un an, pendant lequel on puisse travailler à établir une paix solide. Je t'en conjure, mon fils, par Jupiter tout bon & tout-puissant, qui préside au Capitole ; par les mânes de ton pere & de tes ancêtres. Si mes prieres & mes larmes ne sont pas capables de te fléchir, vois ta mere à tes pieds qui te demande le salut de ta patrie. « En disant ces mots, & fondant en larmes, elle lui embrasse les genoux, sa femme & ses enfants en font autant, & toutes les femmes Romaines qui les accompagnoient demandent grace par leurs larmes & par leurs cris.

Coriolan tranſporté & comme hors de lui de voir Véturie à ſes pieds, s'écrie : » ah ! ma mere, que faites-vous ? » & lui ſerrant tendrement la main en la relevant : Rome eſt ſauvée, lui dit-il, mais votre fils eſt perdu, « prévoyant bien que les Volſques ne lui pardonneroient pas la déférence qu'il alloit avoir pour ſes prieres. Il la prit enſuite en particulier avec ſa femme, & il convint avec elle qu'il tâcheroit de faire conſentir les principaux Officiers de ſon armée à lever le blocus. Qu'il emploieroit tout ſon crédit & tous ſes ſoins pour obtenir la paix de la communauté des Volſques ; & que s'il ne pouvoit réuſſir, & que les ſuccès précédents les rendiſſent trop opiniâtres, il ſe démettroit du commandement, pour ſe retirer dans quelque ville neutre ; que ſes amis pourroient alors négocier ſon rappel & ſon retour à Rome. Il ſe ſépara enſuite de ſa mere & de ſa femme, après les avoir tendrement embraſſées, & ne ſongea plus qu'à procurer une paix honorable à ſa patrie.

Il aſſembla le lendemain le Conſeil de guerre ; il y repréſenta la difficulté de former le ſiege d'une place où il y avoit une armée redoutable pour garniſon, & autant de ſoldats qu'il s'y trouvoit d'habitants, & il conclut à ſe retirer. Perſonne ne contredit ſon avis, quoiqu'après ce qui s'étoit paſſé on ne pût pas ignorer les motifs de ſa retraite. L'armée ſe mit en marche, & les Volſques plus touchés de ce reſpect filial qu'il avoit fait paroître pour ſa mere, que de leurs propres intérêts, ſe retirerent chacun dans leurs cantons.

Mais Tullus, ce Général qui l'avoit reçu d'abord avec tant d'humanité, jaloux du crédit qu'il avoit acquis parmi les ſoldats, ſaiſit cette occaſion pour le perdre ; & ne le vit pas plutôt de retour dans la ville d'Antium, qu'il publia hautement que ce banni avoit trahi les intérêts des Volſques. Coriolan, pour ſe diſculper, de-

manda à rendre raiſon de ſa conduite devant le Conſeil général de la nation ; mais Tullus, qui ne redoutoit pas moins ſon éloquence que ſa valeur, excita un tumulte à la faveur duquel ſes partiſans ſe jetterent ſur le Romain, & le poignarderent ; ſort funeſte & preſque inévitable pour tous ceux qui ont le malheur de prendre les armes contre leur patrie.

Telle fut la fin de ce grand homme, trop fier à la vérité pour un Républicain ; mais qui par ſes grandes qualités & ſes ſervices méritoit un meilleur traitement des Volſques & des Romains. Quand on apprit ſa mort à Rome, le peuple n'en témoigna ni joie ni douleur ; & peut-être qu'il ne fut pas fâché que les Volſques l'euſſent tiré de l'embarras de rappeller un Patricien qu'il ne craignoit plus & qu'il haïſſoit encore.

Fin du ſecond Livre.

LIVRE III.

Sp. Cassius Viscellinus, Patricien, conçoit l'espérance de se faire couronner Roi de Rome, à la faveur des divisions qui regnent dans la ville. Pour mettre le peuple dans ses intérêts, il propose dans le Sénat de faire faire le dénombrement des terres conquises, afin de les partager également entre tous les citoyens. C'est ce qu'on a appellé la loi Agraire. Virginius, collegue de Cassius dans le Consulat, & C. Rabuléïus, Tribun du peuple, contribuent également à empêcher l'exécution de la proposition du Consul. Arrêt du Sénat qui autorise Q. Fabius & C. Cornelius, Consuls désignés, à nommer les Commissaires pour le partage des terres. Cassius condamné à mort. Menenius, fils d'Agrippa, & Sp. Servilius sont mis en justice par les Tribuns, pour s'être opposés pendant leur consulat à la nomination de ces Commissaires. Le premier est condamné à une amende, & s'enferme dans sa maison, où il se laisse mourir de faim: le second dissipe le danger par sa fermeté. Volero. Loi qu'il propose pour les assemblées par tribus. Cette loi passe malgré Appius. Les Tribuns, de concert avec les Consuls, demandent l'exécution de l'Arrêt du Sénat pour le partage des terres conquises. Appius empêche l'effet de cette demande. La mort de ce Consulaire donne moyen aux Tribuns de poursuivre cette affaire; mais sans succès.

CEtte haine du peuple pour tout ce qui portoit le nom de Patriciens, ne venoit que de la jalousie du gouvernement. Mais comme il n'en avoit encore coûté au Sénat que l'établissement des Tribuns & l'exil d'un particulier, les Républicains zélés n'étoient pas fâchés de cette opposition d'intérêts qui, en balançant également le crédit des grands & l'autorité du peuple, ne serviroit qu'à maintenir la liberté publique. Telle étoit la disposition des esprits, lorsqu'un Patricien ambitieux crut qu'en poussant plus loin la division, & en se mettant à la tête d'un des partis, il pourroit les détruire tous deux, & jetter sur leurs ruines les fondements de sa propre élévation.

Ce Patricien s'appelloit Sp. Cassius Viscellinus; il avoit commandé les armées, obtenu l'honneur du triomphe (*a*), & étoit actuellement Consul pour la troisieme fois. Mais c'étoit un homme naturellement vain & plein d'ostentation, qui exagéroit ses services, méprisoit ceux des autres, & rappelloit à lui seul toute la gloire des bons succès. Dévoré d'ambition, il osa aspirer à la royauté, si solemnellement proscrite par les loix; & dans le dessein secret qu'il avoit formé depuis long-temps de la rétablir en sa personne, il ne balança point sur le parti qu'il avoit à prendre. Il résolut de gagner d'abord l'affection du peuple, qui se livre toujours aveuglément à ceux qui le savent tromper sous le prétexte spécieux de favoriser ses intérêts.

Sa partialité éclata ouvertement pendant son second Consulat, dans le temps qu'il s'agissoit de l'établissement des Tribuns. On pouvoit à la vérité attribuer ses ménagements politiques au désir

(a) *An de Rome* 267, *ou* 268.

désir de voir le peuple réuni avec le Sénat ; mais la conduite équivoque qu'il venoit de tenir actuellement, tant à l'égard des Herniques, que du peuple Romain, persuada entierement le Sénat qu'il avoit d'autres vues & d'autres intérêts que ceux de la République.

Les Herniques ou Herniciens étoient de ces petits peuples voisins de Rome que nous avons dit qui habitoient proche du *Latium*. Depuis la mort de Coriolan ils s'étoient ligués avec les Volsques contre les Romains. Aquilius, qui étoit alors Consul avec T. Sicinius, les avoit défaits. Cassius qui lui succéda dans le Consulat & dans la conduite de cette guerre, les réduisit par la seule terreur de ses armes à demander la paix : ils s'adresserent au Sénat, qui renvoya l'affaire au Consul. Cassius, se prévalant de cette commission, & sans communiquer au Sénat les articles du traité, accorda la paix aux Herniques, & leur laissa le tiers de leur territoire. Il leur donna par le même traité le titre si recherché d'*alliés* & de *citoyens* de Rome : ensorte qu'il traita des vaincus aussi favorablement que s'ils avoient été victorieux. Pour se faire des partisans au dedans & au dehors de l'Etat, il destina aux Latins la moitié de ce qui restoit des terres des Herniques, & réserva le surplus pour de pauvres Plébéiens de Rome. Il tenta même de retirer des mains de quelques particuliers des terres qu'il disoit appartenir au public, & qu'il vouloit encore distribuer à de pauvres citoyens ; il avoit demandé auparavant les honneurs du triomphe avec autant de confiance que s'il eût remporté une glorieuse victoire : & il avoit obtenu par son crédit un honneur qu'on n'accordoit jamais qu'à des Généraux qui avoient remporté une victoire importante, & qui avoient laissé au moins cinq mille des ennemis sur la place.

Le lendemain de son triomphe il rendit

compte, suivant l'usage, dans une assemblée du peuple, de ce qu'il avoit exécuté de glorieux & d'utile à la République pendant la campagne. Comme ses exploits ne lui fournissoient rien d'assez brillant, il se jetta sur ses services précédents. Il représenta que dans son premier consulat il avoit vaincu les Sabins; que son second consulat avoit été illustré par la part qu'il avoit eue à l'érection du tribunat; qu'il venoit dans le troisieme d'incorporer les Herniques dans la République, & qu'il se proposoit avant la fin de son consulat de rendre la condition des Plébéïens si heureuse qu'ils n'envieroient plus celle des Patriciens. Il ajouta qu'il se flattoit que le peuple Romain ne pourroit disconvenir qu'il n'avoit jamais reçu tant de bienfaits d'un seul de ses citoyens.

Ce discours fut écouté avec plaisir par le peuple toujours avide de nouveautés. Le Sénat, au contraire, qui redoutoit l'esprit ambitieux de Cassius, n'étoit pas sans inquiétude. Tout le monde dans Rome, par différents motifs, attendoit avec impatience l'éclaircissement de ces promesses si magnifiques. Cassius s'étendit ensuite sur les louanges du peuple. Il représenta que Rome lui étoit redevable non-seulement de sa liberté, mais encore de l'empire qu'elle avoit acquis sur une partie de ses voisins. Qu'il lui paroissoit très-injuste qu'un peuple si courageux, & qui exposoit tous les jours sa vie pour étendre les bornes de la République, languît dans une honteuse pauvreté, pendant que le Sénat, les Patriciens, & tout le corps de la Noblesse, jouissoient seuls du fruit de ses conquêtes. Et pour développer le fond de ses intentions, il ajouta qu'il étoit d'avis, pour rapprocher de pauvres citoyens de la condition des riches, & pour leur donner le moyen de subsister, de faire faire un dénombrement exact de toutes les terres qu'on avoit enlevées aux ennemis, & dont

les Patriciens s'étoient emparés. Qu'il falloit en faire un nouveau partage ſans aucun égard pour ceux qui, ſous différents prétextes, ſe les étoient appropriées. Que ce partage mettroit les pauvres Plébéïens en état de pouvoir nourrir des enfants utiles à l'Etat, & qu'il n'y avoit même qu'un partage ſi équitable qui pût rétablir l'union & l'égalité qui devoit être entre les citoyens d'une même République. Ce fut alors, dit Tite-Live, que la Loi Agraire fut propoſée pour la premiere fois.

Il ſeroit difficile d'exprimer la ſurpriſe, l'indignation & la colere du Sénat à l'ouverture d'une pareille propoſition. Mais pour bien comprendre à quelle point elle étoit ruineuſe à l'égard des grands, & tout l'appas qu'elle devoit avoir pour le peuple, je ne puis, ce me ſemble, me diſpenſer de rappeller en partie ce que j'ai déjà dit au ſujet de ces terres publiques. Quand les Romains avoient eu quelque avantage conſidérable ſur leurs voiſins, ils ne leur accordoient jamais la paix qu'ils ne leur enlevaſſent une partie de leur territoire, qui étoit auſſi-tôt incorporé dans celui de Rome. C'étoit l'objet le plus ordinaire de la guerre & le principal fruit qu'on enviſageoit dans la victoire. On ſait, & je l'ai déjà dit, qu'une partie de ces terres de conquêtes ſe vendoit pour indemniſer l'Etat des frais de la guerre. On en diſtribuoit gratuitement une autre portion à de pauvres Plébéiens nouvellement établis à Rome, qui ſe trouvoient ſans aucun fonds de bien en propre: quelquefois on en donnoit quelques cantons à *cens* & par forme d inféodation, & les détenteurs payoient les redevances en argent, en fruits ou en grains, qui ſe vendoient au profit du tréſor public. Enfin, comme la principale richeſſe des Romains conſiſtoit en ces temps-là en beſtiaux & en nourriture, on laiſſoit en communes, & pour ſervir de pâturages, ce qui reſtoit de ces terres conquiſes.

Cette diſpoſition banniſſoit la pauvreté de la République & attachoit ſes citoyens à ſa défenſe. Mais des Patriciens avides enleverent ces différents ſecours au petit peuple. Des terres d'une vaſte étendue, qui devoient fournir à la ſubſiſtance de tout l'Etat, devinrent inſenſiblement le patrimoine de quelques particuliers. Si on en vendoit quelque partie pour indemniſer l'Etat des frais de la guerre, les Sénateurs ſeuls, riches en ce temps-là, maîtres & arbitres des adjudications, ſe les faiſoient adjuger à très-vil prix; enſorte que le tréſor public n'en tiroit preſque aucun profit. C'étoit par la même autorité qu'ils prenoient, ſous leurs noms, ou ſous des noms empruntés, les terres qu'on devoit donner à *cens* aux pauvres Plébéïens, pour leur aider à élever leurs enfants. Souvent par des prêts intéreſſés & des uſures accumulées, ils s'étoient fait céder les petits héritages que le peuple avoit reçus de ſes ancêtres. Enfin les riches en reculant peu à peu les bornes de leurs terres, y avoient abſorbé & confondu la plupart des communes : enſorte que ni l'Etat en général, ni les Plébéïens en particulier, ne tiroient preſque plus aucun avantage de ces terres étrangeres. Les Patriciens qui s'en étoient emparés les avoient enfermées de murailles : on avoit élevé deſſus des bâtiments; des troupes d'eſclaves faits des priſonniers de guerre, les cultivoient pour le compte des grands de Rome, & déjà une longue preſcription couvroit ces uſurpations. Les Sénateurs & les Patriciens n'avoient guere d'autres biens que ces terres du public, qui étoient paſſées ſucceſſivement en différentes familles par ſucceſſion, par partage, ou par vente.

Quelque apparence d'équité qu'eût la propoſition de Caſſius, on ne pouvoit en faire une loi ſans ruiner tout-d'un-coup le Sénat & la principale Nobleſſe, & ſans exciter une infinité de

procès en garantie parmi toutes les familles de Rome : auſſi la plupart des Sénateurs s'éleverent contre lui avec beaucoup d'animoſité. Sans reſpecter ſa dignité, ils lui reprocherent publiquement ſon orgueil, ſon ambition & l'envie qu'il avoit d'exciter des troubles dans la République. Ils diſoient hautement que Caſſius agiſſoit moins comme Conſul, que comme un Tribun ſéditieux.

Caſſius s'étoit bien attendu de trouver une oppoſition générale à ſa propoſition de la part des Grands de Rome. Mais comme il ſe flattoit que le peuple, toujours avide des choſes nouvelles, & ſéduit par l'eſpérance du partage des terres, ſe déclareroit en ſa faveur, il convoqua une nouvelle aſſemblée, & parmi beaucoup de choſes qu'il dit au mépris de la Nobleſſe & en faveur du peuple, il ajouta qu'il ne tiendroit qu'à ce dernier ordre de la République de ſe tirer tout-d'un-coup de la miſere dans laquelle l'avoit réduit l'avarice des Patriciens. Qu'il n'y avoit pour cela qu'à faire une loi ſolemnelle du partage des terres de conquêtes, & dont il leur avoit propoſé en partie le modele dans ce qu'il deſtinoit de faire des terres des Herniques ; qu'il falloit même faire rendre aux pauvres Plébéïens l'argent dont ils avoient payé le bled que le Roi de Sicile avoit envoyé gratuitement à Rome, & que par des loix ſi équitables le peuple banniroit pour toujours la pauvreté, la jalouſie & la diſcorde.

Le peuple reçut d'abord ces propoſitions avec de grands applaudiſſements ; mais la plupart des Tribuns, qui ne pouvoient voir ſans jalouſie qu'un Patricien & un Conſul entreprît à leur préjudice de s'attirer la confiance de la multitude, gardoient un profond ſilence, qui empêchoit leurs partiſans & les principaux de chaque tribu de ſe déclarer ouvertement pour la loi. Ce n'eſt pas que les uns & les autres n'en reconnuſſent

tout l'avantage pour le parti du peuple, comme on le verra dans la ſuite ; mais ils ne vouloient pas que le peuple en eût obligation à un Patricien, ni qu'un Conſul fût reconnu pour auteur de la loi. Ainſi ſans l'approuver ni le combattre ouvertement, ils attendoient une autre conjoncture où ils puſſent avoir aux yeux du peuple le mérite de l'avoir fait recevoir.

Virginius, collegue de Caſſius pour le conſulat, ne l'attaqua pas directement, il feignit au contraire d'en reconnoître la juſtice en général ; mais pour en éluder la publication, il blâmoit hautement l'uſage qu'en vouloit faire Caſſius, qui, par ce partage infidele, réduiſoit les victorieux & les Souverains à une égalité honteuſe avec les ſujets & les vaincus. Il laiſſoit échapper en même-temps des ſoupçons contre ſon collegue, comme ſi, par cette diſpoſition ſi extraordinaire, & propoſée en faveur d'anciens ennemis, il eût cherché à s'en faire des créatures au préjudice même de l'Etat. » Pourquoi, s'écrioit-il, rendre aux Herniques la troiſieme » partie d'un territoire ſi légitimement conquis ? » Quelle peut être ſa vue en voulant donner aux » Latins la meilleure partie de ce qui reſte, ſi » ce n'eſt de ſe frayer un chemin à la tyrannie. » Rome doit craindre que ces peuples, toujours » jaloux de ſa grandeur malgré leur nouvelle al» liance, ne mettent un jour à leur tête Caſſius, » comme un autre Coriolan, & n'entreprennent » ſous ſa conduite de ſe rendre maîtres du gou» vernement. »

Cette comparaiſon avec Coriolan, qui rappelloit au peuple le ſouvenir d'un Patricien dont la mémoire lui étoit ſi odieuſe, refroidit cette premiere ardeur pour la réception de cette loi. Les Tribuns mêmes laiſſerent entrevoir que l'auteur leur en étoit ſuſpect. Caſſius s'appercevant que ſon parti s'affoibliſſoit, fit venir ſecretement à Rome un grand nombre de Latins &

d'Herniques, auxquels il fit dire qu'en qualité de citoyens Romains, ils avoient intérêt de se trouver aux premieres assemblées pour y défendre leurs droits, & faire passer la loi du partage des terres de conquête qu'il avoit proposée en leur faveur.

On vit arriver aussitôt à Rome un grand nombre de ces peuples. Il étoit indifférent à Cassius qu'on reçût la loi, & il ne l'avoit proposée que dans le dessein d'exciter une sédition & de se pouvoir mettre à la tête d'un parti qui le rendît maître du gouvernement. La froideur qu'avoient témoigné les Tribuns déconcertoit ses vues. Pour engager le peuple à se joindre à lui, il ne marchoit plus dans la ville qu'escorté d'une foule de Latins & d'Herniques. Virginius, voulant affoiblir ce parti, fit publier une Ordonnance qui prescrivoit à tous les alliés qui n'étoient pas actuellemeet domiciliés dans Rome d'en sortir incessamment. Cassius s'opposa à cet Edit; & un Héraut par son ordre en publia un autre tout contraire, qui permettoit d'y rester à tous ceux qui étoient censés citoyens. Cette opposition excita de nouveaux troubles dans la ville, les deux Magistrats vouloient être également obéis; leurs Licteurs étoient tous les jours aux prises, & cette concurrence entre deux partis qui se fortifioient continuellement, alloit dégénérer en une guerre civile, lorsqu'un des Tribuns du peuple, appellé C. Rabuléïus, entreprit de rétablir le calme dans la République, & en Tribun habile, d'en tirer tout l'avantage en faveur du peuple.

Il remontra dans une assemblée publique qu'il étoit aisé de concilier les avis des deux Consuls; que l'un & l'autre convenoient de la justice du partage des terres des Herniques en faveur du peuple Romain; que ces deux Magistrats n'étoient opposés qu'en ce que Cassius vouloit admettre dans ce même partage les Herniques

& les Latins, alliés de la République ; ainſi qu'il étoit d'avis de commencer par faire juſtice aux Romains, ſelon qu'ils en convenoient l'un & l'autre ; & qu'à l'égard de la propoſition que Caſſius faiſoit en faveur des alliés, & à laquelle ſon collegue s'oppoſoit, il falloit en remettre la déciſion à un autre temps. Que pour toutes les autres terres de conquêtes, & qui compoſoient la plus grande partie du territoire de Rome, le Sénat & le peuple en délibéreroient à loiſir, ſelon l'importance d'une ſi grande affaire, & comme il conviendroit au bien commun de la République.

Sous les apparences d'un avis ſi équitable & ſi modéré, le Tribun cachoit le deſſein de pouſſer plus vivement l'affaire du partage, quand il l'auroit tirée des mains de Caſſius. Il fut cauſe que l'aſſemblée ſe ſépara ſans qu'il y eût rien de ſtatué au ſujet du partage général de toutes les terres de conquêtes. Caſſius, honteux du mauvais ſuccès de ſes deſſeins, ſe cacha dans ſa maiſon, d'où il ne ſortit plus, ſous prétexte de maladie.

Cependant le Sénat, qui avoit pénétré les deſſeins ſecrets de Rabuléïus, prévit bien que l'affaire du partage des terres n'étoit que différée. Il s'aſſembla extraordinairement pour prévenir de bonne heure tout ce que les Tribuns pourroient entreprendre à ce ſujet. On ouvrit différents avis ; celui d'Appius, ce défenſeur intrépide des Loix, fut que, pour empêcher les juſtes plaintes du peuple, le Sénat devoit nommer dix Commiſſaires, qui ſeroient chargés de faire une recherche exacte de ces terres qui originairement appartenoient au public. Qu'il en falloit vendre une partie au profit du tréſor, en diſtribuer une autre aux plus pauvres citoyens qui n'avoient aucun fonds de terre, rétablir les communes, & placer par-tout des bornes dont le défaut avoit cauſé l'abus qui

s'étoit introduit. Qu'à l'égard du reſte de ces terres, il ne les falloit louer que pour cinq ans, en porter le loyer à ſa juſte valeur, & en employer le produit à fournir du bled & la ſolde aux Plébéïens qui alloient en campagne. Que ce réglement les empêcheroit de ſonger davantage au partage des terres, & que certainement ils préféreroient à un morceau de terre qu'ils ſeroient obligés de cultiver, du grain, de l'argent & une ſubſiſtance aſſurée pendant toute la campagne, & qu'il ne ſavoit point de moyen plus sûr pour réformer d'anciens abus que de rétablir les choſes dans l'eſprit de leur premiere inſtitution.

A. Sempronius Atratinus, perſonnage révéré dans le Sénat, approuva hautement l'avis d'Appius : il y ajouta ſeulement qu'il falloit faire entendre aux alliés, & à ces peuples qui venoient d'être faits citoyens de Rome, qu'il n'étoit pas juſte qu'ils entraſſent en partage des terres que les Romains avoient conquiſes avant leur alliance ; que chaque nation, quoiqu'alliée, pouvoit diſpoſer comme elle jugeroit à propos de ſon territoire & de ſes conquêtes ; qu'à l'égard des terres dont on ſe rendoit maîtres à forces communes, la République, dans le partage qui en ſeroit fait, auroit égard au ſecours qu'elle auroit tiré de ſes alliés.

L'avis de ces deux Sénateurs forma le Sénatus-Conſulte. Mais comme ces termes de conquêtes faiſoient tout le bien des premiers de Rome, la plupart des Sénateurs que le réglement alloit ruiner, ajouterent au Sénatus-Conſulte, & pour en éloigner l'exécution, qu'attendu que le Conſulat de Caſſius & de Virginius étoit près d'expirer, leurs ſucceſſeurs immédiats, Quintus Fabius & Servius Cornelius, Conſuls déſignés, ſeroient autoriſés pour nommer les Decemvirs qui devoient régler l'affaire du partage des terres ; & ces mêmes Sénateurs réſolurent entr'eux

de mettre alors Caſſius en juſtice & de lui faire ſon procès, pour intimider tous ceux qui à l'avenir ſeroient tentés de remuer cette affaire.

Quelques Auteurs (a) ont prétendu que ſi-tôt que les deux nouveaux Conſuls eurent pris poſſeſſion de leur dignité, ce fut le pere même de Caſſius qui le dénonça au Sénat, comme ayant voulu ſe rendre le tyran de ſa patrie, & que ce ſévere Romain, comme un autre Brutus, en ayant fait voir les preuves en plein Sénat, avoit ramené ſon fils en ſa maiſon, où il l'avoit fait mourir en préſence de toute ſa famille. Mais Denis d'Halicarnaſſe nous apprend que ce furent Ceſo Fabius, frere du premier Conſul, & Valerius, petit-fils ou neveu de Publicola, tous deux Queſteurs, qui ſe rendirent partiſans dans cette affaire, & qui ayant convoqué l'aſſemblée du peuple, ſuivant le pouvoir attaché à leurs charges, accuſerent Caſſius d'avoir introduit des forces étrangeres dans la ville pour opprimer la liberté de ſes concitoyens.

Caſſius parut dans l'aſſemblée vêtu de deuil, & dans un habit conforme à ſa fortune. Il repréſenta au peuple pour l'intéreſſer dans ſa défenſe, que c'étoit lui-même que le Sénat attaquoit en ſa perſonne, & qu'il n'étoit odieux aux Patriciens que parce qu'il avoit propoſé de les obliger à partager avec le peuple toutes les terres dont ils s'étoient emparés. Mais ce peuple généreux qui dans ſa miſere trouvoit la ſervitude encore plus inſupportable que la pauvreté, n'écouta qu'avec une indignation générale tout ce qui venoit de la part d'un homme ſi ſuſpect. Caſſius ſe vit en même-temps abandonné du peuple & pourſuivi par le Sénat, & il fut condamné par les ſuffrages de tous ſes concitoyens. L'exemple récent de Coriolan, qui avoit rendu ſon exil ſi redoutable, fut cauſe qu'on le condamna à mort. Ce Conſulaire qui avoit été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut

(a) *An de Rome* 268.

de la roche Tarpéienne : & les Patriciens eurent la ſatisfaction de faire périr par les mains mêmes des Plébéïens un partiſan déclaré des intérêts du peuple.

Un coup ſi hardi étourdit la multitude. On fut quelque temps ſans entendre parler de la recherche des terres publiques ; l'exécution du Sénatus-Conſulte, & la nomination des Décemvirs demeurerent ſuſpendues. Cette grande affaire devint comme un de ces myſteres du gouvernement où perſonne n'oſeroit toucher. Le peuple intimidé garda un profond ſilence pendant quelque temps : mais ſes beſoins firent renaître inſenſiblement ſes plaintes. Le petit peuple commença à regretter Caſſius ; il ſe reprochoit ſa mort, & par une reconnoiſſance tardive, peu différente de l'ingratitude, il donnoit des louanges inutiles à la mémoire d'un homme que lui-même avoit fait périr.

Le Sénat, craignant qu'il ne ſe trouvât un autre Caſſius dans le Conſulat, prit des précautions pour ne remettre cette ſuprême dignité qu'à des Patriciens dont il fût bien aſſuré, & il étoit maître en quelque maniere de cette eſpece d'élection qui ne ſe faiſoit que par l'aſſemblée des centuries, où les Patriciens avoient le plus grand nombre de ſuffrages. C'eſt ainſi que Lucius Emilius & Ceſon Fabius, M. Fabius & Lucius Valerius parvinrent ſucceſſivement au conſulat. Dans le deſſein que le Sénat avoit formé de laiſſer tomber les Sénatus-Conſulte, il ne crut point pouvoir mieux confier ce ſecret qu'à Fabius Ceſon & à Lucius Valerius, les accuſateurs de Caſſius, & qui l'avoient précipité eux-mêmes, pour ainſi dire, du haut de la roche Tarpéienne. Le peuple ſentit bien l'artifice : il s'apperçut qu'on ne mettoit dans le conſulat que des Patriciens qu'on étoit bien aſſuré qui ne nommeroient jamais les Décemvirs qui devoient procéder au partage des terres. Dans ces cir-

conſtances, la guerre preſque continuelle s'étant rallumée, & les deux Conſuls Marcus Fabius & Lucius Valerius, qui étoient en exercice, ayant demandé quelques recrues pour rendre les légions complettes, un Tribun appellé C. Menius s'y oppoſa, & proteſta publiquement qu'il ne ſouffriroit point qu'aucun Plébéïen donnât ſon nom pour ſe faire enrôler, que les Conſuls auparavant n'euſſent apporté le Sénatus-Conſulte en pleine aſſemblée du peuple, & qu'ils n'euſſent nommé les Commiſſaires qui le devoient mettre à exécution. Les Conſuls, pour ſe tirer de cet embarras & pour lever l'oppoſition du Tribun, firent porter leur tribunal hors de Rome, à une diſtance qui n'étoit plus de la juriſdiction des Tribuns, dont le pouvoir & les fonctions étoient renfermés dans les murailles de la ville. Les Conſuls s'y étant rendus, envoyerent citer les Plébéïens qui devoient marcher en campagne. Ceux-ci ſe repoſant ſur l'oppoſition du Tribun ne comparurent point; & ils ne craignoient pas, tant qu'elle ſubſiſteroit, que les Conſuls les fiſſent arrêter. Mais ces Magiſtrats prirent une autre route pour ſe faire obéir, & ſans rentrer dans Rome, afin de ne pas ſe trouver en concurrence avec les Tribuns, ils envoyerent abattre les maiſons de campagne, & couper les arbres des premiers Plébéïens qui avoient refuſé de comparoître après la citation.

Cette exécution militaire fit rentrer le peuple dans ſon devoir; on le vit accourir auſſi-tôt, & ſe préſenter devant les Conſuls pour recevoir leurs ordres. Chacun prit les armes; on marcha aux ennemis; la guerre ſe fit ſans aucun ſuccès conſidérable; & les Conſuls retinrent les ſoldats le plus long-temps qu'ils purent en campagne & ſous leurs enſeignes, pour éviter de nouvelles ſéditions.

Mais quand on fut de retour, & qu'il fallut

procéder à l'élection de nouveaux Consuls, la discorde se renouvelle avec plus de fureur que jamais. Les principaux du Sénat, qui étoient les plus intéressés dans la recherche des terres publiques, destinoient cette dignité à Appius Claudius, fils de celui dont nous avons parlé. Il avoit hérité de son pere des biens considérables, un grand nombre de clients, & sur-tout cette hauteur & cette fermeté qui l'avoient rendu si odieux à la multitude. Aussi le peuple ne vouloit point en entendre parler, & il demandoit quelques-uns de ces anciens Sénateurs qui lui avoient paru les plus favorables. Chaque parti demeuroit attaché opiniâtrément à la résolution qu'il avoit prise. Le Sénat se flattoit d'emporter cette affaire de hauteur, par le moyen d'une assemblée qui seroit faite par centuries. Les Consuls la convoquerent à l'ordinaire, & suivant le droit qui étoit attaché à leur dignité; mais le peuple, excité par ses Tribuns, fit tant de bruit, & il y eut des contestations & des disputes si aigres & si violentes, qu'on ne put en ce jour-là procéder à l'élection. C'étoit le dessein secret des Tribuns, qui, par une entreprise toute nouvelle, convoquerent le lendemain une seconde assemblée. Les Consuls & le Sénat en corps ne manquerent pas de s'y trouver, & ils demanderent aux Tribuns par quelle autorité ils s'ingéroient de vouloir présider à l'élection des Consuls. Ceux-ci leur répondirent que l'intérêt du peuple les obligeoit à ne pas souffrir qu'on lui donnât des tyrans pour Magistrats; & que si le Sénat ne choisissoit des gens de bien, ils sauroient bien s'opposer à toute élection qui seroit préjudiciable au peuple.

Quelques Sénateurs irrités de cette audace, vouloient que le premier Consul nommât un Dictateur, qui par le pouvoir suprême & absolu de sa dignité, punît sévérement les auteurs

de ces nouveautés. Mais comme on avoit lieu de craindre que le peuple ne se révoltât ouvertement, les meilleures têtes du Sénat & les plus sages ne crutent pas devoir, dans une pareille conjoncture, commettre l'autorité souveraine contre tout un peuple en fureur. On prit un parti plus modéré. Le Sénat se contenta de créer un *entre-Roi*, comme nous en avons vu sous les Rois pendant la vacance du Trône. Cette Magistrature passagere fut déférée à A. Sempronius Atratinus (*a*), qui la remit à Sp. Largius. Ce Magistrat avoit naturellement un esprit de conciliation, & comme il craignoit apparemment que si le Sénat s'obstinoit à vouloir porter Appius au Consulat, l'opposition des Tribuns & du peuple n'excitât à la fin une sédition, il crut qu'il étoit de l'intérêt de la République de remettre l'élection d'Appius à des temps plus tranquilles & plus favorables; & il ménagea si adroitement l'un & l'autre parti, qu'il les obligea de part & d'autre à relâcher quelque chose de leurs prétentions. On convint que l'élection se feroit toujours à l'ordinaire, & par les suffrages des centuries, & les deux partis s'accorderent sur le choix des Consuls.

L'union étant rétablie à ces conditions, on procéda seulement pour la forme à l'élection de ces Magistrats. Les Tribuns firent tomber cette dignité à C. Julius Julus, que tout le monde savoit être partisan du peuple & esclave des Tribuns. Les Patriciens nommerent pour son collegue Q. Fabius Vibulanus, d'une maison illustrée par des consulats presque continuels, & qui, sans avoir jamais offensé le peuple, n'avoit pas laissé de défendre dans toutes les occasions les droits & la dignité du Sénat.

Le peuple se flattoit, ayant un Consul à sa dévotion, de faire nommer les Commissaires, &

(a) *An de Rome 271.*

de procurer enfin le partage des terres. Mais ce fut alors qu'on reconnut la différence qu'il y a entre ceux qui ne s'élevent aux premieres dignités qu'à force de bassesses, & ces hommes généreux que le mérite autant que la naissance y place naturellement. C. Julius voulut à la vérité tenter de faire publier le Sénatus-Consulte, mais à peine osa-t-il soutenir son sentiment contre celui de Fabius. Le Consul du Sénat, s'il est permis de parler ainsi, avoit pris une si grande supériorité sur celui du peuple, quoique leurs dignités fussent égales, qu'il sembloit qu'il n'y en eut qu'un cette année dans la République. Fabius l'obligea de sortir de Rome avec lui, & de marcher contre les Eques & les Veïens; c'étoient des peuples de la Toscane qui avoient fait quelques courses sur les terres des Romains : on usa de représailles, & cette expédition se termina par le pillage de la campagne.

Ces petites guerres étoient la ressource ordinaire des Consuls, qui, pour faire diversion aux plaintes ordinaires du peuple, le tiroient de Rome sous ce prétexte, & portoient la guerre au dehors, dans la vue de faire trouver à leurs soldats, aux dépens de l'ennemi, une subsistance qui leur fit oublier leurs anciennes prétentions. Mais ces guerres continuelles les rendoient encore plus féroces, & la paix faisoit renaître dans des courages si fiers la discorde que la guerre n'avoit que suspendue.

On la vit éclater de nouveau au sujet de l'élection des Consuls. Le peuple réduit à ne pouvoir choisir que des Nobles eût bien souhaité du moins que les suffrages ne fussent tombés que sur ceux de cet ordre qui paroissoient Plébéïens d'inclination. On disoit même tout haut dans les assemblées que c'étoit bien assez que le peuple souffrît qu'on tirât les deux Consuls du corps des Patriciens, sans qu'on leur don-

nât encore ceux qui étoient les plus opposés au partage des terres. Le Sénat au contraire ne destinoit cette dignité qu'à ceux en qui il trouvoit plus de courage & de fermeté ; chaque parti soutenoit ses pétentions avec une égale vivacité : l'affaire enfin s'accommoda. On convint de se régler sur la maniere dont on en avoit usé dans la derniere élection. Le peuple nomma encore son Consul, quoique toujours pris parmi les Patriciens : ce fut Sp. Furius ; & le Sénat (*a*) choisit Ceso Fabius, celui même qui pendant sa questure avoit fait périr Cassius. Il étoit question de continuer la guerre contre les Eques & les Toscans, qui renouvelloient leurs incursions. Les nouveaux Consuls voulurent faire prendre les armes au peuple : mais un Tribun appellé Sp. Icilius s'y opposa hautement. Il dit qu'il formeroit la même opposition à tous les décrets qui émaneroient du Sénat, sur quelques affaires que ce fût, jusqu'à ce qu'on eût rapporté dans l'assemblée du peuple le Sénatus-Consulte, & nommé en conséquence des Commissaires. Qu'il lui étoit indifférent que les ennemis ravageassent la Campagne, ou que des usurpateurs en restassent propriétaires. Cependant les Eques & les Veïens mettoient tout à feu & à sang dans le territoire de Rome, sans que le Sénat pût trouver des troupes à leur opposer par l'opiniâtreté du Tribun, qui arrêtoit toutes les levées. Dans cet embarras, Appius, dont nous venons de parler, ouvrit un avis dont le succès fut heureux. Il représenta que la puissance du tribunat n'étoit redoutable que par l'union des Tribuns, & que si l'opposition d'un seul Tribun pouvoit suspendre l'exécution d'un arrêt du Sénat, elle avoit le même effet à l'égard des délibérations de ses collegues. Qu'il n'étoit pas impossible qu'il

(a) *An de Rome 272.*

y eût de la jalousie entr'eux ; qu'il falloit tâcher d'y introduire de la division, & travailler secretement à engager quelqu'un qui entrât dans les intérêts du Sénat. Ce conseil fut approuvé & suivi ; les Sénateurs s'attacherent à gagner l'amitié des Tribuns, & ils réussirent. Quatre de ce college déclarerent dans une assemblée publique qu'ils ne pouvoient souffrir que les ennemis, à la faveur des divisions qui régnoient dans la ville, ravageassent impunément la campagne. Icilius eut le chagrin & la honte de voir lever son opposition ; le peuple prit les armes & suivit les Consuls à la guerre. Ce fut pendant plusieurs années comme une alternative de troubles dans la ville & de guerres en campagne, sans que le peuple pût venir à bout de la publication de la Loi. Il s'en prenoit aux Consuls, & pour s'en venger on vit des soldats qui n'eurent point de honte au retour de l'armée de servir d'accusateurs ou de témoins contre leurs Généraux, comme s'ils eussent manqué de courage ou de capacité dans la conduite de l'armée.

A peine un Consul étoit-il sorti de charge qu'il se voyoit traduit devant l'assemblée du peuple, c'est à-dire devant un tribunal où il avoit ses plus cruels ennemis pour Juges. C'est ainsi que Menenius fils d'Agrippa (*a*) se vit accusé, sous prétexte que durant son consulat les ennemis avoient emporté le fort de Cremere. Les Tribuns Q. Considius & T. Genutius demanderent hautement sa mort ; mais le Sénat & tous ses amis solliciterent si vivement en sa faveur, qu'il ne fut condamné qu'à une amende qui montoit à deux mille *asses*, c'est-à-dire environ vingt écus de notre monnoie, somme modique, si on la considere par rapport au temps où nous écrivons, mais qui étoit très-considé-

(a) *An de Rome* 277.

rable dans un siecle & une République où les premiers Magistrats vivoient du travail de leurs mains. On peut dire même que cette amende étoit excessive à l'égard de Menenius, à qui son pere n'avoit laissé d'autre patrimoine que sa gloire & sa pauvreté. Ses amis lui offrirent généreusement de payer pour lui la somme à laquelle il avoit été condamné ; mais il ne le voulut pas souffrir ; &, pénétré de l'injustice & de l'ingratitude de ses concitoyens, il s'enferma dans sa maison, où il se laissa mourir de faim & de douleur.

On attaqua ensuite un autre Consulaire appellé Spurius Servilius (a), qui avoit succédé à Menenius au consulat. On lui faisoit un crime d'un combat où, après avoir défait les Toscans, il avoit perdu quelques troupes en poursuivant les ennemis avec plus de courage que de prudence. Ce n'étoit qu'un prétexte ; & une victoire qu'il avoit remportée faisoit son apologie. Le véritable crime de l'un & l'autre Consulaire étoit de n'avoir jamais voulu, pendant leur consulat, nommer les Commissaires qui devoient faire le partage des terres.

Servilius, qui n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, n'eut recours ni aux prieres ni au crédit de ses amis pour échapper à la colere du peuple. Il se présenta, pour ainsi dire, de front au péril, & sans changer d'habit ni de contenance, il se rendit à l'assemblée du peuple, où il avoit été cité ; & adressant la parole à la multitude : » si on m'a fait venir ici, lui dit-il, pour me demander compte de ce qui s'est passé dans la derniere bataille où je commandois, je suis prêt de vous en instruire. Mais si ce n'est qu'un prétexte pour me faire périr, comme je le soupçonne, épargnez-moi des paroles inutiles : voilà mon corps & ma vie

(a) *An de Rome 287.*

que je vous abandonne, vous pouvez en diſpoſer «.

Quelques-uns des plus modérés d'entre le peuple lui ayant crié qu'il prît courage & qu'il continuât ſa défenſe : puiſque j'ai affaire à des Juges & non pas à des ennemis, ajouta-t-il, je vous dirai, Romains, que j'ai été fait Conſul avec Virginius dans un temps que les ennemis étoient maîtres de la campagne, & que la diſſenſion & la famine étoient dans la ville. C'eſt dans une conjoncture ſi fâcheuſe que j'ai été appellé au gouvernement de l'Etat. J'ai marché aux ennemis, que j'ai défaits en deux batailles, & que j'ai contraints de ſe renfermer dans leurs places. Et pendant qu'ils s'y tenoient comme cachés par la terreur de vos armes, j'ai ravagé à mon tour leur territoire ; j'en ai tiré une quantité prodigieuſe de grains que j'ai fait apporter à Rome, où j'ai rétabli l'abondance. Quelle faute ai-je commis juſqu'ici ? Me veut-on faire un crime d'avoir remporté deux victoires ? Mais j'ai, dit-on, perdu beaucoup de monde dans le dernier combat. Peut-on donc livrer des batailles contre une nation aguerrie, & qui ſe défend courageuſement, ſans qu'il y ait de part & d'autre du ſang répandu ? Quelle Divinité s'eſt engagée envers le peuple Romain de lui faire remporter des victoires ſans aucune perte ? Ignorez-vous que la gloire ne s'acquiert que par de grands périls ? Je ſuis venu aux mains avec des troupes plus nombreuſes que celles que vous m'aviez confiées ; je n'ai pas laiſſé, après un combat opiniâtre, de les enfoncer. J'ai mis en déroute leurs légions qui à la fin ont pris la fuite. Pouvois-je me refuſer à la victoire qui marchoit devant moi ? Etoit-il même en mon pouvoir de retenir vos ſoldats que leur courage emportoit, & qui pourſuivoient avec ardeur un ennemi effrayé ? Si j'avois fait ſonner la retraite, ſi j'avois ramené nos ſoldats dans

leur camp, vos Tribuns ne m'accuſeroient-ils pas aujourd'hui d'intelligence avec les ennemis ? Si vos ennemis ſe ſont ralliés ; s'ils ont été ſoutenus par un corps de troupes qui s'avançoit à leur ſecours ; enfin s'il a fallu recommencer tout de nouveau le combat, & ſi dans cette derniere action j'ai perdu quelques ſoldats, n'eſt-ce pas le ſort ordinaire de la guerre ? Trouverez-vous des Généraux qui veuillent ſe charger du commandement de vos armées, à condition de ramener à Rome tous les ſoldats qui en ſeroient ſortis ſous leur conduite ? N'examinez donc point ſi à la fin d'une bataille j'ai perdu quelques ſoldats, mais jugez de ma conduite par ma victoire & par les ſuites de la victoire. S'il eſt vrai que j'ai chaſſé les ennemis de votre territoire ; que je leur ai tué beaucoup de monde dans deux combats ; que j'ai forcé les débris de leurs armées de s'enfermer dans leurs places, & que j'ai enrichi Rome & vos ſoldats du butin qu'ils ont fait dans le pays ennemi, que vos Tribuns s'élevent, & qu'ils me reprochent en quoi j'ai manqué contre les devoirs d'un bon Général. Mais ce n'eſt pas ce que je crains : ces accuſations ne ſervent que de prétexte pour pouvoir exercer impunément leur haine & leur animoſité contre le Sénat & contre l'ordre des Patriciens. Mon véritable crime, auſſi-bien que celui de l'illuſtre Menenius, c'eſt de n'avoir pas nommé l'un & l'autre pendant nos conſulats ces Décemvirs après leſquels vous ſoupirez depuis ſi long-temps. Mais le pouvions-nous faire dans l'agitation & le tumulte des armes, & pendant que les ennemis étoient à nos portes, & la diviſion dans la ville ? Et quand nous l'aurions pu, ſachez, Romains, que Servilius n'auroit jamais autoriſé une loi qu'on ne peut obſerver ſans exciter un trouble général dans toutes les familles ;

ſans cauſer une infinité de procès, & ſans ruiner les premieres maiſons de la République, & qui en ſont le plus ferme ſoutien. Faut-il que vous ne demandiez jamais rien au Sénat qui ne ſoit préjudiciable au bien commun de la patrie, & que vous ne le demandiez que par des ſéditions ? Si un Sénateur oſe vous repréſenter l'injuſtice de vos prétentions ; ſi un Conſul ne parle pas le langage ſéditieux de vos Tribuns ; s'il défend avec courage la ſouveraine puiſſance dont il eſt revêtu, on crie au tyran. A peine eſt-il ſorti de charge, qu'il ſe trouve accablé d'accuſations. C'eſt ainſi que par votre injuſte Plébiſcite vous avez ôté la vie à Menenius, auſſi grand Capitaine que bon citoyen. Ne devriez-vous pas mourir de honte d'avoir perſécuté ſi cruellement le fils de ce Menenius Agrippa, à qui vous devez vos Tribuns & ce pouvoir qui vous rend à préſent ſi furieux ? On trouvera peut-être que je vous parle avec trop de liberté dans l'état préſent de ma fortune, mais je ne crains point la mort, condamnez-moi, ſi vous l'oſez ; la vie ne peut être qu'à charge à un Général qui eſt réduit à ſe juſtifier de ſes victoires ; après tout, un ſort pareil à celui de Menenius ne peut me déshonorer «.

Ce généreux Patricien diſſipa le péril par ſa fermeté (*a*), & le Peuple honteux de la mort de Menenius, n'oſa condamner Servilius, qui fut abſous par la plus grande partie des ſuffrages. Le ſalut de ce Conſulaire qui venoit d'échapper à la fureur des Tribuns, ne leur fit rien relâcher de leurs prétentions au ſujet du partage des terres. Ils continuerent à infecter la multitude par le poiſon ordinaire de leurs harangues ſéditieuſes ; enfin un de ces Tribuns appellé Cn. Genutius, homme hardi, entreprenant, & qui n'é-

(a) *An de Rome* 278.

toit pas ſans éloquence, ſomma publiquement L. Emilius Mammercus, & Vop. Julius, tous deux Conſuls cette année (a), de nommer inceſſamment les Commiſſaires qui, ſuivant le Sénatus-Conſulte, devoient procéder au partage des terres, & y faire poſer des bornes qui puſſent arrêter les uſurpations.

Les deux Conſuls, pour éluder ſes pourſuites, ſe défendirent d'abord de prendre connoiſſance d'une affaire qui s'étoit paſſée long-temps avant leur conſulat : & pour donner une apparence de juſtice à un refus qui n'étoit fondé que ſur l'intérêt de leur corps, ils ajouterent que ce Sénatus-Conſulte étoit péri par l'inexécution, & que perſonne n'ignoroit qu'il y avoit cette différence entre les loix & de ſimples décrets du Sénat, que les unes étoient perpétuelles & inviolables, au lieu que les Sénatus-Conſultes n'avoient pas plus de durée que le temps de la Magiſtrature de celui à qui on en avoit renvoyé l'exécution.

Le Tribun, ſans s'arrêter à cette diſtinction, eût bien voulu pouvoir attaquer directement ces Magiſtrats ; mais, comme il prévit qu'il ne lui ſeroit pas aiſé de faire périr deux Conſuls pendant qu'ils ſeroient revêtus de la ſouveraine puiſſance, il s'adreſſa à A. Manlius & à L. Furius qui ne faiſoient que ſortir de charge. Il les cita devant l'aſſemblée du Peuple, & il les accuſa de n'avoir pas voulu nommer les Commiſſaires dans le deſſein de priver de pauvres citoyens & de braves ſoldats de la part qui leur étoit ſi légimement acquiſe dans les terres de conquête. Ce Tribun furieux exhorta le peuple à ſe faire juſtice lui-même, & ajouta que ce ne ſeroit que par la punition de ces grands coupables, & par la crainte d'un pareil ſupplice, qu'on pourroit réduire leurs ſucceſſeurs à exé-

(a) *An de Rome* 280.

cuter enfin le Sénatus-Consulte ; après avoit fait des serments horribles qu'il poursuivroit cette affaire jusqu'à la mort, il marqua le jour que le peuple en devoit prendre connoissance. Cette accusation & ces menaces violentes épouvanterent les Patriciens. Ils voyoient avec autant de colere que de douleur que les Tribuns en vouloient également a leurs biens & à leurs vies, & qu'il sembloit qu'il y eût une conjuration formée pour se défaire de tous les Sénateurs les uns après les autres. Chacun se reprochoit sa patience & sa modération ; on tint différents conseils particuliers, mais dont le résultat demeura enseveli sous un profond secret. Cependant le peuple, qui triomphoit d'avance, se vantoit insolemment, que malgré tous les artifices du Sénat, la loi du partage des terres passeroit à la fin ; qu'elle seroit même scellée par le sang de ceux qui s'y étoient opposés, & que la mort de Cassius ne demeureroit pas sans être vengée. Le Sénat dissimuloit sa crainte & son ressentiment. Mais la veille qu'on devoit juger cette grande affaire, Genutius fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût aucune marque qu'il eût été empoisonné, ou qu'on lui eût fait violence. On apporta son corps dans la place, & le petit peuple, dont l'esprit se tourne aisément du côte de la superstition, crut que les Dieux désapprouvoient son entreprise, quoique les plus habiles se doutassent bien que quelques Patriciens avoient servi de ministres à la Divinité. Cependant ce sentiment de la religion qui s'étoit emparé des esprits de la multitude, leur inspira un grand respect pour le Sénat, en faveur duquel il sembloit que le Ciel se fût déclaré d'une maniere si visible. On ne parla plus pendant quelque temps du partage des terres : les Tribuns étoient confus, & le Sénat auroit repris toute son autorité, si dans cette révolution il n'eût pas voulu la pousser trop loin.

Il étoit queſtion de lever des troupes, & d'enrôler les légions pour marcher contre l'ennemi. Les Conſuls eſcortés de leurs Licteurs, tinrent à l'ordinaire leur tribunal dans la place ; &, pour faire ſentir au peuple leur puiſſance, ils condamnoient à l'amende ou au fouet, ſouvent ſans aucun égard pour la juſtice, les citoyens qui ne ſe préſentoient pas auſſi-tôt qu'ils avoient été appellés pour donner leurs noms. Une conduite ſi ſévere commença a aliéner les eſprits ; & la maniere injuſte & violente dont les Conſuls voulurent enrôler comme ſimple ſoldat un Plébéïen qui avoit été Centurion, acheva de faire éclater le mécontentement du peuple. Ce Plébéïen, appellé P. Volero, s'étoit diſtingué à la guerre par ſa valeur, & paſſoit pour un bon Officier. Cependant, au préjudice de ſes ſervices & des emplois qu'il avoit remplis, il fut cité (*a*) pour ſe faire enregiſtrer en qualité de ſimple ſoldat. Il ne voulut pas obéir, & ſe plaignit publiquement que les Conſuls le vouloient déshonorer parce qu'il étoit Plébéïen. Ces Magiſtrats, ſur ſon refus, envoyerent un Licteur pour l'arrêter ; & comme il faiſoit de la réſiſtance, ils ordonnerent qu'on le battît de verges : ſupplice dont les Généraux puniſſoient la déſobéiſſance de leurs ſoldats. On voulut ſe ſaiſir de ſa perſonne ; mais Volero, plein de courage & d'indignation, repouſſe le Licteur, & le frappant d'un coup dans le viſage, il demande en même temps la protection des Tribuns. Comme ils paroiſſoient inſenſibles à ſes cris : » J'en » appelle au peuple, dit-il, en adreſſant la » parole aux Conſuls, puiſque nos Tribuns in» timidés par vôtre puiſſance aiment mieux » qu'on maltraite à leurs yeux un citoyen, que » de s'expoſer à être étouffés dans leur lit com» me Genutius. « Se tournant enſuite vers le peuple

(a) *An de Rome* 280.

peuple qui paroiſſoit indigné de la violence qu'on lui vouloit faire : » Aſſiſtez-moi, mes compagnons, crioit-il, nous n'avons point d'autres reſſources contre une ſi grande tyrannie que dans nos forces.

Le peuple ému par ce diſcours prend feu, ſe ſouleve, attaque les Licteurs qui eſcortoient les Conſuls. On briſe leurs faiſceaux, on les écarte ; la majeſté du conſulat n'eſt pas capable d'arrêter la fureur du peuple, & les Conſuls ſont contraints de s'enfuir & de ſe cacher.

Le Sénat s'aſſemble auſſi-tôt ; les Conſuls font leur rapport de la rebellion de Volero, & concluent à ce qu'il fût puni comme ſéditieux, & précipité du haut de la Roche Tarpéïenne. Les Tribuns au contraire demandoient juſtice contre les Conſuls, & ils ſe plaignoient de ce que ces Magiſtrats, au préjudice de la loi *Valeria* & d'un appel devant l'aſſemblée du peuple Romain, avoient voulu faire fouetter ignominieuſement un brave citoyen, comme ſi c'eût été un vil eſclave : nouveau ſujet de diſſenſion entre ces deux Ordres de la République. Volero, qui redoutoit la puiſſance des Conſuls, demanda le tribunat, qu'il regardoit comme un aſyle inviolable où il ſeroit à couvert contre toutes les violeces de ſes ennemis. Pour obtenir cette charge, il ſe vanta dans une aſſemblée publique, que s'il étoit jamais revêtu de cette dignité, il ſauroit bien empêcher à l'avenir que le peuple ne fût opprimé par la puiſſance du Sénat.

Les Plébéïens qui faiſoient toujours le plus grand nombre dans ces aſſemblées, charmés des eſpérances que leur donnoit Volero, lui accorderent tous leurs ſuffrages. Il fut élu Tribun malgré la brigue & la cabale des Patriciens ; il entra en exercice de cette Magiſtrature ſous le conſulat de L. Pinarius & de P. Furius. Le peuple attentif à ſes démarches croyoit que pour

ſe venger des deux Conſulaires qui l'avoient maltraité, il alloit les attaquer, & les mettre en juſtice ; mais il portoit plus loin ſes vues. Il tourna tout ſon reſſentiment contre le corps entier du Sénat, il entreprit de le priver de l'autorité qu'il avoit dans l'élection des Tribuns.

Nous avons dit qu'il n'y avoit alors que deux manieres de convoquer les aſſemblées du peuple Romain, l'une par *curies*, & l'autre par *centuries*. Elles différoient en ce que dans les aſſemblées par curies on comptoit les voix par tête, ce qui rendoit le peuple plus puiſſant, au lieu que dans les aſſemblées par centuries, comme les plus riches compoſoient ſeuls plus de centuries que le peuple, tout l'avantage étoit de leur côté. Du reſte, la forme de convoquer l'une & l'autre aſſemblée étoit égale ; ce droit appartenoit au Sénat ; & comme il n'y avoit alors que des Patriciens qui puſſent être Augures, c'étoient eux qui prenoient les auſpices. Volero s'étant apperçu que l'autorité de ces Augures & celle du Sénat influoient beaucoup dans l'une & l'autre aſſemblée, entreprit de tirer de l'aſſemblée par curies l'élection qu'on faiſoit des Tribuns.

Il repréſenta au peuple, dans une aſſemblée générale, que le Sénat & les Patriciens étoient maîtres abſolus du gouvernement ; que les premieres dignités de la République, les charges civiles, militaires, & même celles du ſacerdoce, étoient renfermées dans leur Ordre. Qu'outre ces avantages particuliers, ils avoient encore le privilége de déterminer par un Sénatus-Conſulte quand on devoit tenir les aſſemblées, d'y préſider, de faire précéder les délibérations par des auſpices que les Miniſtres de la religion, Patriciens de naiſſance, interprétoient toujours ſuivant les vues & les intérêts de leur Ordre ; & enfin qu'il falloit un nouveau Sénatus-Conſulte pour confirmer ce qui s'y étoit

passé. Qu'à la faveur de tant de droits qu'ils s'étoient attribués, ils n'avoient guere moins de pouvoir dans les assemblées qui se faisoient par *Curies*, quoiqu'on y recueillît les voix par tête, que dans celles où les suffrages se comptoient seulement par centuries. Qu'il étoit temps de rompre tous les liens que la politique du Sénat avoit formés pour enchaîner les suffrages des Plébéïens. Qu'il demandoit que l'élection des Tribuns se fît à l'avenir dans une assemblée par *Tribus*, où tous les citoyens Romains qui composoient alors les trente tribus, tant les habitants de la ville que ceux de la campagne, étoient également admis à donner leurs suffrages, & étoient dégagés de l'assujettissement au Sénatus-Consulte, & de l'influence des *Augures*.

Tous les Plébéïens se déclarerent avec chaleur pour une proposition qui, en les tirant eux & leurs Magistrats de la dépendance des Consuls, augmentoit de nouveau la puissance du peuple, aux dépens de l'autorité du Sénat. Les Consuls, au contraire, le Sénat & tout l'ordre des Patriciens s'y opposoient de toutes leurs forces. Ils représenterent dans différentes assemblées qui se tinrent à ce sujet, qu'une loi aussi dangereuse ne pouvoit être reçue qu'au mépris des Dieux, de ce que la religion a de plus saint, & qu'elle alloit rompre ces liens qui attachoient les citoyens les uns aux autres, & ruiner la subordination si nécessaire pour entretenir la paix & l'union entre les différents Ordres de l'Etat. Chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale animosité. C'étoit le sujet ordinaire de toutes les disputes entre ces deux Ordres de la République. Il n'étoit plus question du partage des terres; les vues & les intérêts des grands & du peuple sembloient être fixés dans la décision de cette affaire, sans qu'on pût prévoir quel en seroit le succès.

Une peſte affreuſe qui infecta la ville & la campagne, interrompit le cours de ces diſſenſions. Chacun étant appliqué à ſes pertes particulieres, & à ſa propre conſervation, avoit moins d'attention pour les intérêts publics. Mais ce mal ayant été auſſi court que violent, les Tribuns reprirent auſſi-tôt leurs pourſuites pour faire recevoir la loi propoſée par Volero. Ce Magiſtrat populaire étant prêt de ſortir de charge le peuple qui ne croyoit pas pouvoir réuſſir ſans ſon ſecours, le continua dans le tribunat pour l'année prochaine, malgré les brigues & l'oppoſition des Patriciens.

Le Sénat crut qu'il falloit lui oppoſer un homme d'un caractere ferme, & incapable de ſe laiſſer épouvanter par les cris & les menaces du peuple. Il choiſit Appius Claudius, & l'éleva au Conſulat ſans ſa participation. On obſerva que, bien loin de briguer cette ſuprême dignité, il n'avoit pas daigné ſeulement ſe préſenter dans l'aſſemblée le jour de l'élection. Il avoit hérité de ſon Pere ſon attachement inviolable pour les intérêts du Sénat ; mais la fermeté héroïque du premier étoit dégénérée en dureté dans le fils. C'étoit un homme naturellement fier, quoique ſans ambition, qui menoit toutes les affaires avec hauteur, & qui ne vouloit rien devoir à la perſuaſion & à ces ménagements délicats, ſi néceſſaires pour conduire un peuple libre. On lui donna pour collegue T. Quintius, d'un caractere tout oppoſé, naturellement doux, inſinuant, & qui avoit ſu ſe faire aimer du peuple, quoiqu'il fût conſidéré comme un des principaux chefs du parti de la Nobleſſe. Le Sénat l'avoit choiſi exprès dans l'espérance que ſes conſeils & ſon exemple pourroient adoucir ce qu'il y avoit de trop fier & de trop hautain dans les manieres d'Appius.

Ces deux Conſuls étant entrés dans l'exercice de leurs charges, convoquerent auſſi-tôt le Sé-

nât. Il étoit queſtion de trouver les moyens les plus convenables pour empêcher la publication de la loi de Volero.

Appius fut d'avis que ſous quelque prétexte, dont on ne manque jamais entre voiſins, on entreprît inceſſamment une nouvelle guerre. Il repréſenta que le Sénat ayant à gouverner un peuple d'un génie inquiet, avide de nouveautés, & excité par des Tribuns ſéditieux, l'expérience avoit fait voir qu'on n'auroit jamais la paix au dedans de l'Etat, ſi on ne portoit la guerre au dehors, & ſi on ne tiroit le peuple d'une ville où l'oiſiveté entretenoit les murmures & l'eſprit de rebellion.

Quintius fut d'un ſentiment contraire : il dit qu'il lui paroiſſoit injuſte de faire la guerre à des nations dont la République n'avoit point alors ſujet de ſe plaindre ; que le peuple même s'appercevroit bientôt des vues ſecretes du Sénat ; & que s'il refuſoit de prendre les armes, il faudroit employer la force pour le réduire, ce qui ne manqueroit pas d'exciter une ſédition dans laquelle il étoit à craindre que la Majeſté du Sénat ne fût commiſe. Comme Quintius avoit ce mois-là les Licteurs & la principale autorité, il fallut que ſon collegue ſe rendît à ſon avis, qui fut ſuivi de la plus grande partie du Sénat.

Cependant Volero voulant venir à bout de ſes premiers deſſeins, ne fut pas plutôt entré dans ſon ſecond tribunat, qu'il propoſa de nouveau la loi pour une aſſemblée du peuple par tribus. Il ajouta, de concert avec ſes collegues, qu'il demandoit en faveur du peuple que l'élection des Ediles s'y fit comme celles des Tribuns ; & qu'on y apportât toutes les affaires dont le peuple avoit droit de prendre connoiſſance. Ce qui vouloit dire qu'il ne prétendoit pas moins que de faire paſſer du Sénat au peuple toute l'autorité du gouvernement. On aſſembla de nouveau le Sénat ſur des propoſitions ſi ex-

traordinaires. Quintius naturellement doux & Républicain, ſans être populaire, vouloit qu'on relâchât quelque choſe en faveur d'un peuple courageux, & dont la République, diſoit-il, tiroit tous les jours des ſervices importants. Mais Appius fier & ſévere ſoutenoit qu'on trahiſſoit les intérêts du Sénat par une indulgence qui marquoit moins de bonté que la foibleſſe du gouvernement. Que les Tribuns après les avoir dépouillés de leur autorité, croiroient encore leur faire grace s'ils leur laiſſoient ſeulement les marques de leur dignité. Il conclut qu'après tant de diſcours inutiles qui s'étoient faits ſur le même ſujet, il n'y avoit plus qu'un coup d'autorité qui pût réprimer les entrepriſes ſéditieuſes des Tribuns. Que les Patriciens, ſuivis de leurs clients, devoient prendre les armes, écarter le peuple de la place, & charger ſans diſtinction tous ceux qui ſe rendroient les protecteurs d'une loi ſi pernicieuſe. Cet avis fut rejetté comme trop violent & même dangereux. Le Sénat prit un parti plus modéré : il fit demander aux Tribuns qu'on bannît des aſſemblées publiques ces diſputes & ces conteſtations tumultueuſes, au travers deſquelles il étoit difficile de démêler la juſtice & la raiſon; que les Conſuls puſſent paiſiblement, & ſans être interrompus, repréſenter au peuple les véritables intérêts de la République, & qu'on prendroit enſuite de concert des réſolutions conformes au bien commun du peuple & du Sénat.

Les Tribuns n'oſerent refuſer une propoſition ſi équitable. Quintius monta à la tribune aux harangues; il parla d'une maniere ſi vive & ſi touchante des avantages de la paix, & des malheurs qui ſuivoient des diviſions & du changement des loix, que ſi Appius n'eût pas pris la parole immédiatement après lui, le peuple paroiſſoit diſpoſé à rejetter la propoſition de Volero.

Mais ce Conſul qui ne connoiſſoit de manieres de traiter avec les hommes que celles de hauteur, au lieu de profiter de l'impreſſion que le diſcours de ſon collegue venoit de faire ſur l'eſprit des auditeurs, s'emporta à des invectives qui eurent le même effet que les harangues ſéditieuſes des Tribuns, & qui ne ſervirent qu'à irriter de nouveau les Plébéïens, & à les éloigner du Sénat. Il leur reprocha d'une maniere déſagréable au Sénat même & odieuſe au peuple, ſa premiere déſertion ſur le Mont-Sacré & l'érection du tribunat, qu'il diſoit n'avoir été arraché du Sénat que par une révolte déclarée & les menaces d'une guerre civile. Qu'il ne falloit pas s'étonner ſi d'un tribunal formé par des ſéditieux il n'en ſortoit que des tumultes & des diſcordes, qui ne prendroient fin que par la ruine entiere de la République; qu'on ne reconnoiſſoit déjà plus aucune trace de l'ancien gouvernement. Que les loix les plus ſaintes étoient abolies, la puiſſance conſulaire mépriſée & la dignité du Sénat avilie. Qu'on portoit l'impudence juſqu'à vouloir exclure de l'élection des Tribuns les Sénatus-Conſultes & les Auſpices, c'eſt-à-dire, tout ce que la Religion & l'Etat avoient de plus ſacré & de plus reſpectable. Que bientôt on aboliroit le Sénat, dont on diminuoit tous les jours l'autorité, pour élever ſur ſes ruines un Conſeil ſuprême compoſé des Tribuns du peuple. Qu'il prioit les Dieux de lui ôter la vie avant que d'être ſpectateur d'une ſi étrange révolution. » Et afin, dit-il en ſe retournant vers le peuple, de vous faire connoître mes ſentiments, je déclare que je m'oppoſerai toujours conſtamment à la publication d'une Loi ſi injuſte : j'eſpere qu'avant que vos Tribuns ſoient venus à bout de la publier, je vous ferai ſentir quelle eſt l'étendue du pouvoir d'un Conſul. «

Ce ne fut qu'en frémiſſant de colere & d'indignation que le peuple entendit un diſcours ſi

injurieux. Le premier des Tribuns, appellé Lectorius, qui paſſoit pour un des plus braves ſoldats de la République, lui répondit que perſonne n'ignoroit qu'il ſortoit d'une maiſon où l'orgueil & l'inhumanité étoient héréditaires; que ſon pere avoit été le plus cruel ennemi du peuple, & que lui même en étoit moins le Conſul que le tyran. Mais qu'il lui déclaroit à ſon tour, que, malgré ſa dignité & ſa puiſſance de Conſul, les élections des Tribuns & celles des Ediles ſe feroient dans la ſuite par les Comices des Tribuns. Il jura par tout ce qu'il y avoit de plus ſacré qu'il perdroit la vie, ou que dans le jour même il feroit recevoir la Loi. Il commanda en même-temps au Conſul de ſortir de l'aſſemblée pour ne pas apporter de trouble quand on recueilleroit les ſuffrages.

Appius ſe moqua de ſon ordre, & il lui cria, que, quoique Tribun, il devoit ſavoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, ſans véritable magiſtrature, & dont tout le pouvoir ſe renfermoit à former une oppoſition aux décrets du Sénat qui pouvoient être préjudiciables aux plébéïens. Là-deſſus, appellant auprès de lui ſes parents, ſes amis & ſes clients, qui étoient en grand nombre, il ſe mit en état d'oppoſer la force à la violence. Lectorius ayant conféré tumultuairement avec ſes collegues, fit publier par un Héraut que le collége des Tribuns ordonnoit que le Conſul fût conduit en priſon; & auſſi-tôt un Officier de ce Tribun eut la hardieſſe de vouloir arrêter le premier Magiſtrat de la République. Mais les Sénateurs, les Patriciens, & cette foule de clients qui étoient attachés à Appius le mirent au milieu d'eux & repouſſerent l'Officier. Lectorius tranſporté de colere s'avança lui-même pour le ſoutenir, & implora le ſecours du peuple. La multitude ſe ſouleve; les plus mutins ſe joignent au Tribun; on n'entend plus que des cris confus que produit une animo-

ſité réciproque. Bientôt on paſſe des injures aux coups, & comme il étoit défendu en ce temps-là de porter des armes dans la ville, chaque parti s'en fait des bancs ou des pierres qu'il rencontre. Il y a bien de l'apparence que cette émotion ne ſe ſeroit pas à la fin terminée ſans qu'il y eût eu beaucoup de ſang répandu, ſi Quintius n'eût engagé quelques Conſulaires, & d'anciens Sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travailleroit à adoucir les Tribuns. Mais la nuit qui ſurvint obligea plus que tout le reſte les deux partis, également irrités l'un contre l'autre, à ſe ſéparer.

Le tumulte recommença le lendemain. Le peuple animé par ſes Tribuns, & ſur-tout par Lectorius qui avoit été bleſſé la veille, s'empare du capitole, s'y cantonne, & ſemble vouloir commencer une guerre ouverte. Le Sénat de ſon côté s'aſſemble, tant pour trouver les moyens d'appaiſer la ſédition, que pour concilier les deux Conſuls, dont le premier comme plus modéré, vouloit qu'on relâchât quelque choſe en faveur du peuple, au lieu qu'Appius proteſtoit qu'il mourroit plutôt que de conſentir qu'on cédât rien à des ſéditieux : ce déſordre continua pluſieurs jours. Quintius qui n'étoit pas déſagréable à la multitude, aborde les Tribuns, les careſſe, & les conjure de donner leurs reſſentiments particulies au bien public, & de vouloir rétablir dans la ville la paix & la concorde. Les Tribuns lui répondirent que c'étoit à ſon collegue qu'il devoit s'adreſſer, & que lui ſeul étoit cauſe de la diviſion qui ſe trouvoit dans la République. Qu'ils ne croyoient pas exiger une choſe injuſte en demandant que l'élection des Tribuns ſe fit ſeulement dans une aſſemblée par tribus. Que cela n'en excluoit ni les Sénateurs, ni les Patriciens, ni les Chevaliers, qui tous étoient inſcrits dans quelqu'une des trente tribus, & qui pourroient toujours

intervenir dans les assemblées par tribus comme citoyens particuliers. Que le peuple souhaitoit seulement qu'ils n'y présidassent point ; mais que cet honneur fût déféré à ses Magistrats particuliers. Qu'il n'y avoit qu'à établir une loi si équitable, & qu'on verroit bientôt le calme rétabli dans la ville, sans cependant qu'ils prétendissent se désister de poursuivre dans la suite Appius pour avoir blessé Lectorius dont la personne étoit sacrée.

Quintius leur repartit avec beaucoup de douceur, que dans le désordre qui étoit arrivé on ne pouvoit pas attribuer la blessure du Tribun à Appius plutôt qu'à un autre ; qu'il leur conseilloit même de sacrifier ce ressentiment particulier au bien de la paix, & d'en faire une honnêteté au Sénat. Il prit de là occasion de leur insinuer qu'il ne croyoit pas impossible que le Sénat, par sa bonté ordinaire, ne se relâchât en faveur du peuple au sujet de la loi, s'il s'en remettoit absolument à sa décision ; que c'étoit peut-être la voie la plus sûre pour réussir : au lieu que si le peuple prétendoit l'emporter par la force, il se trouveroit toujours un grand nombre de Sénateurs & de Patriciens qui se feroient un honneur de lui résister.

Les Tribuns qui connoissoient la prudence de Quintius, sentirent bien qu'un homme aussi habile n'auroit pas fait de pareilles avances s'il n'eût été bien assuré de la disposition du Sénat ; & comme il n'étoit plus question que de sauver par une déférence apparente l'honneur de cette compagnie, les Tribuns, contents de gagner le fond de l'affaire, ne chicanerent point sur la forme : ils assurerent Quintius que le peuple l'avoueroit de tout ce qu'il diroit de sa part au Sénat. Les Tribuns prirent d'autant plus volontiers ce parti qu'il n'engageoit point leurs successeurs, qui pourroient reprendre l'année suivante la poursuite de la loi, si les

délibérations du Sénat n'étoient pas favorables au peuple.

Quintius ayant quitté les Tribuns, convoqua le Sénat, auquel il fit rapport de leurs dispositions. Il demanda ensuite l'avis des Consulaires, en commençant par P. Valerius Publicola. Ce Sénateur dit que la blessure du Tribun n'ayant point été l'effet d'une querelle personnelle entre Appius & Lectorius, il croyoit qu'on en devoit ensevelir le ressentiment dans l'oubli même du tumulte qui en avoit été la cause. Mais qu'à l'égard du fond de la question, qui étoit de savoir si le Sénat étoit en droit de délibérer sur la loi avant qu'elle fût proposée au peuple, & si on devoit permettre qu'il se tînt des assemblées pour l'élection des Tribuns sans Sénatus-Consulte & sans auspices, il s'en remettoit, à son particulier, à ce qui seroit décidé à la pluralité des voix.

Ce Consulaire ne jugea point à propos de s'expliquer le premier sur une matiere si délicate, apparemment par considération pour le peuple, que les Patriciens & les Sénateurs de la famille de Valeria, depuis Valerius Publicola, & à son exemple, ménageoient avec de grands égards. L'affaire ne laissa pas d'être agitée avec beaucoup de chaleur : mais Quintius, naturellement persuasif, ménagea les esprits avec tant d'adresse qu'il détermina enfin le Sénat à relâcher encore au peuple cette partie de son autorité. Appius s'y opposa de toute sa force ; il appelloit à témoin les Dieux & les hommes que la République étoit trahie, & qu'on alloit recevoir une loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du Sénat que celles qu'on avoit publiées sur le Mont-Sacré. Mais il ne put ébranler la résolution des anciens Sénateurs : ils n'ignoroient pas que si le Consul ne dépendoit que du Sénat, chaque Sénateur au contraire étoit, pour ainsi dire, en la puissance du peuple, qui, depuis l'as-

faire de Coriolan, s'étoit mis en possession de faire faire le procès aux Patriciens. Ainsi, ou l'amour de la paix, ou la crainte du ressentiment des Tribuns amenerent insensiblement la plupart des suffrages à l'avis de Quintius. La loi fut publiée du consentement des deux Ordres, & on élut pour la premiere fois des Tribuns dans une assemblée convoquée par tribus. Pison l'Historien, au rapport de Tite-Live, prétend qu'on élut cinq Tribuns ; qu'on n'en avoit créé que deux sur le Mont-Sacré, auxquels on en ajouta trois autres dans cette occasion. Quoiqu'il en soit Appius encore plus indigné contre le Sénat même que contre le peuple, disoit que c'étoit une chose bien honteuse que le Sénat l'eût abandonné dans une entreprise où il l'avoit engagé en l'élevant à une dignité qu'il ne demandoit pas. Cependant il ne s'en servit depuis que pour faire sentir aux Plébéïens que la victoire que leurs Tribuns venoient de remporter sur le Sénat ne lui avoit pas abaissé le courage.

Les Eques & les Volsques, durant ces divisions, avoient fait à leur ordinaire des incursions sur les terres de la République. Les légions n'étoient composées que de Plébéïens, bourgeois l'hiver & soldats l'été, & en campagne. Les deux Consuls les partagerent entr'eux ; Quintius marcha contre les Eques, & Appius commanda l'armée destinée contre les Volsques. Ce Général se voyant hors de Rome avec cette autorité absolue que donne le commandement militaire, fit observer la discipline avec une sévérité que les soldats regarderent moins comme un ordre nécessaire que comme une vengeance du passé. La dureté du commandament irrita les esprits : Centurions & Soldats, chacun murmuroit contre les ordres du Général. Il se fit une espece de conjuration, moins contre sa vie que contre sa gloire : les soldats pour l'empêcher de

vaincre & de recevoir enſuite les honneurs du triomphe, réſolurent, de concert, de ne point s'oppoſer aux entrepriſes des ennemis. Les Volſques ayant préſenté la bataille, & Appius ayant tiré ſon armée du camp pour les combattre, les Romains à l'approche de l'ennemi jetterent leurs armes, s'enfuirent honteuſement, & ne crurent point acheter trop cher l'affront qu'ils faiſoient à leur Général, s'il ne leur en coutoit que la perte de leur propre honneur.

Appius au déſeſpoir, court de tous côtés pour les rallier & les ramener au combat. Il prie & il menace inutilement; les uns s'écartent pour ne pas recevoir ſes ordres; d'autres ſans être bleſſés lui montrent des bandages qu'ils avoient mis exprès ſur des parties ſaines de leurs corps; ils demandent qu'on les ramene dans le camp pour ſe faire panſer, & tous s'y jettent en foule ſans en attendre l'ordre. Les Volſques profitent de ce déſordre, & après avoir taillé en pieces ceux qui ſe retiroient les derniers, ils attaquent les retranchements. Pour lors des ſoldats qui craignoient que l'ennemi ne pénétrât dans le camp, font face ſur les retranchements, combattent avec courage, & repouſſent les Volſques ſans les pourſuivre, contents d'avoir fait voir à leur Général qu'ils euſſent pu vaincre s'ils l'avoient voulu.

Appius, encore plus irrité de ce nouvel outrage que de leur fuite, voulut le lendemain aſſembler ſon armée, & ſe placer dans ſon tribunal pour faire une juſtice exemplaire des ſéditieux. Mais les ſoldats mépriſerent le ſignal qui les appelloit à l'aſſemblée. Ils demandoient à haute voix à leurs Officiers qu'ils les tiraſſent de deſſus les terres de l'ennemi où ils ne pouvoient manquer d'être défaits. Ces Officiers, qui ne voyoient plus ni diſcipline, ni obéiſſance dans l'armée, conſeillerent au Général de ne pas commettre ſon autorité contre des eſprits

mutinés. Appius outré de cette révolte abandonna ſon camp; mais comme il étoit en marche, les Volſques avertis par quelque transfuge, vinrent charger avec de grands cris ceux qui faiſoient l'arriere-garde. La terreur ſe répand par-tout, & paſſe juſques aux corps les plus avancés; chacun jette ſes armes; ceux qui portoient les enſeignes les abandonnent: ce n'eſt plus, comme dans la premiere occaſion, une fuite ſimulée. Tout ſe débande & s'écarte, & ils ne ſe rallient qu'après être arrivés ſur les terres de la république.

Appius les ayant fait camper dans un endroit qui couvroit le pays, & où il ne pouvoit être forcé de combattre malgré lui, convoqua une ſeconde fois l'aſſemblée. Etant monté ſur ſon tribunal, il reprocha aux ſoldats qui l'environnoient leur lâcheté, & leur perfidie encore plus criminelle que le défaut de courage. Il demande aux uns ce qu'ils ont fait de leurs armes, & à ceux qui portoient les enſeignes, s'ils les avoient livrées aux ennemis. S'abandonnant à ſa ſévérité naturelle, qui étoit encore augmentée par le juſte reſſentiment de leur déſertion, il fait décimer les ſoldats, & couper la tête aux Centurions & autres Officiers qui avoient abandonné leur poſte. Comme le temps des comices pour l'élection des Conſuls de l'année ſuivante approchoit, il ramena à Rome les débris de ſon armée, qui n'y rentra qu'avec la honte du châtiment ſur le viſage, & un violent déſir de la vengeance dans le cœur.

Appius irrita le peuple & s'attira ſa haine tout de nouveau par l'oppoſition qu'il forma aux inſtances que les Tribuns de cette année renouvelloient en faveur de la loi *Agraire*. Ces Magiſtrats du peuple n'étoient pas plutôt parvenus au tribunat qu'ils ne cherchoient qu'à ſe diſtinguer par des propoſitions qui flattaſſent la multitude. Les uns inventoient de nouvelles

loix ; d'autres reprenoient la pourſuite de celles qui n'avoient point encore été reçues, & tous n'avoient pour objet que de partager avec le Sénat & les Patriciens ſes biens, les dignités & les magiſtratures de la République.

Ce fut ſous le conſulat (*a*) de L. Valerius & de T. Emilius, qui venoient de ſuccéder dans cette dignité à Quintius & à Appius, que C. Sicinius, Tribun du peuple & petit-fils de ce Sicinius Bellutus le chef de la ſédition ſur le Mont-Sacré, fit renaître avec ſes collegues l'ancienne diſpute au ſujet du partage de ces terres publiques dont les Patriciens & les plus riches habitants de Rome étoient en poſſeſſion.

L'affaire dépendoit en quelque maniere des Conſuls, qui, par le Sénatus-Conſulte rendu ſous le conſulat de Caſſius & de Virginius, étoient autoriſés à nommer les Commiſſaires qui devoient procéder à la recherche & au partage de ces terres. Les Tribuns eurent l'adreſſe de mettre dans leurs intérêts ces deux premiers Magiſtrats de la République. Emilius leur promit d'appuyer leurs prétentions : ce Conſul prit un parti ſi extraordinaire par un ſentiment de vengeance contre le Sénat qui avoit refuſé les honneurs du triomphe à ſon pere revenu victorieux d'une guerre contre les Eques. Valerius de ſon côté ne fut pas fâché de trouver une occaſion d'adoucir le peuple, qui ne pouvoit lui pardonner la mort de Caſſius dont il s'étoit rendu accuſateur pendant ſa queſture.

Les Tribuns aſſurés des deux Conſuls, porterent enſuite l'affaire au Sénat. Ils parlerent avec beaucoup de modération, & ils demanderent, avec les prieres les plus ſoumiſes, qu'il plût enfin à la compagnie de faire juſtice au peuple, & que les Conſuls ne différaſſent plus à nommer les Decemvirs qui devoient régler

(a) *An de Rome 283.*

le partage des terres. Les deux Consuls firent comprendre par leur silence qu'ils ne s'y opposoient point. Valerius, comme premier Consul, demanda ensuite l'avis de la compagnie, & il commença par Emilius, pere de son collegue. Cet ancien Sénateur se déclara en faveur du peuple : il dit que rien ne lui paroissoit plus injuste que de voir des particuliers enrichis seuls des dépouilles des ennemis, pendant que le reste des citoyens gémissoit dans l'indigence & dans la misere. Que les pauvres Plébéïens craignoient d'avoir des enfans, auxquels ils ne pouvoient laisser que leur propre misere en héritage ; qu'au lieu de cultiver chacun la portion de terre qui leur appartenoit, ils étoient contraints pour vivre de travailler comme des esclaves dans les terres des Patriciens, & que cette vie servile étoit peu propre à former le courage d'un Romain. » Ainsi, dit ce vieillard, je suis d'avis que nos Consuls nomment des Decemvirs qui procedent au partage de ces terres, qui, étant publiques & communes, doivent tourner également au profit de tous les particuliers. «

Appius s'opposa à cet avis avec autant de hauteur que s'il eût été un troisieme Consul, ou même qu'il eût été revêtu d'une Dictature perpétuelle. Il répondit à Emilius, que le peuple ne pouvoit se prendre de sa misere qu'à sa propre intempérance ; qu'il avoit eu des terres en partage dès la fondation de Rome ; que plus d'une fois les Consuls lui avoient abandonné le butin qu'on avoit fait sur les terres des ennemis, & que si on faisoit une recherche exacte, on trouveroit que ceux qui avoient eu plus de part à ces dépouilles étrangeres, étoient les plus pauvres. Que tant que ces Plébéïens croupiroient dans la débauche & dans l'oisiveté, il n'étoit pas au pouvoir de la République de les enrichir ; qu'il s'étoit passé plus de quinze con-

ſulats depuis qu'on avoit rendu le Sénatus-Conſulte pour le partage des terres, ſans qu'aucun des Magiſtrats précédents eût ſongé ſeulement à le mettre en exécution, parce qu'ils n'ignoroient pas que le Sénat par un pareil Arrêt n'avoit eu en vue que d'appaiſer la ſédition, pour donner le temps au peuple de reconnoître l'injuſtice & même l'impoſſibilité de ſes prétentions ; & que d'ailleurs ces anciens Conſuls ſavoient bien que le Sénatus-Conſulte étoit péri par la preſcription, & qu'ils n'avoient garde de ſe charger d'une commiſſion en vertu d'un pouvoir expiré. Qu'il n'y avoit pas plus à craindre des Conſuls en charge, trop habiles & trop éclairés pour entreprendre une pareille affaire ſans le concours & l'autorité du Sénat. » Mais afin de vous faire voir, ajouta Appius, » qu'en rejettant un acte preſcrit, je ne prétends » pas ſoutenir des uſurpateurs, je déclare que » mon avis eſt que, ſans faire mention davan» tage du partage des terres, on réuniſſe au pro» fit du domaine public les terres de tous ceux » qui n'en pourront pas juſtifier l'acquiſition & » les bornes par des titres légitimes «.

Quelque équitable que fut cet avis, ni les Grands, ni le peuple ne pouvoient goûter un ſentiment qui alloit à dépouiller les riches, ſans que les pauvres en profitaſſent. Mais comme, après tout, il rejettoit le partage des terres, & que la recherche propoſée contre les injuſtes poſſeſſeurs paroiſſoit encore bien éloignée, la plupart des Sénateurs donnerent encore de grandes louanges à Appius. Les Tribuns, au contraire, outrés de trouver réunies en la perſonne ſeule de ce conſulaire la haine & l'émulation de tous les Patriciens, réſolurent de le faire périr, & ils le citerent devant le peuple comme l'ennemi déclaré de la liberté publique.

C'étoit le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point, & qu'on vouloit pourtant per-

dre. Le Sénat s'intéressa dans cette affaire comme dans la sienne propre, & il regardoit Appius comme l'intrépide défenseur de ses droits.

La plupart vouloient solliciter la multitude en sa faveur ; mais il s'y opposa avec son courage & sa fermeté ordinaires. Il ne changea ni d'habit ni de langage, & le jour de l'assemblée il parut au milieu de ses accusateurs avec la même dignité que s'il eût été leur Juge. Les Tribuns lui reprocherent la dureté de son consulat, l'inhumanité avec laquelle il avoit fait mourir un plus grand nombre de soldats par la main du bourreau que les ennemis n'en avoient tué dans la chaleur du combat. Pour rendre ce Consulaire encore plus odieux, ils lui faisoient un crime nouveau de la conduite sévere de son pere ; mais il répondit à ces différents chefs d'accusation avec tant de force, que le peuple étonné & confus n'osa le condamner. Les Tribuns, qui craignoient qu'il ne fût absous, firent remettre le jugement à une autre assemblée, sous prétexte que la nuit approchoit & qu'il ne restoit pas assez de temps pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius, qui jugea bien qu'il n'échapperoit point à la fin à la haine implacable de ces Magistrats, finit volontairement sa vie. Son fils fit apporter son corps dans la place, & se présenta, suivant l'usage, pour faire son oraison funebre. Les Tribuns, ennemis de sa mémoire, voulurent s'y opposer, sous prétexte que son pere étoit censé entre les criminels par l'accusation dont il n'avoit pas été absous avant sa mort. Mais le peuple, plus généreux, leva l'opposition, & il entendit sans peine les louanges d'un ennemi qu'il n'avoit pu s'empêcher d'estimer & qu'il ne craignoit plus.

Les Tribuns reprirent ensuite l'affaire de la Loi *Agraria*, que le procès d'Appius avoit comme suspendue. La mort de ce grand homme sembloit devoir intimider tous ceux qui seroient

tentés de s'oppoſer à la publication de la loi ; mais comme la fortune de la plupart des Sénateurs en dépendoit, & que plusieurs riches Plébéïens avoient auſſi acquis différents cantons de ces terres publiques, le parti des Patriciens ſe fortifia ; celui du peuple s'affoiblit, la pourſuite des Tribuns en fut ralentie, & les propriétaires demeurerent toujours en poſſeſſion de ces terres, malgré les prétentions & les plaintes du petit peuple. Les Romains, l'année ſuivante & ſous le conſulat d'Aulus Virginius (*a*) & de Numicius, furent occupés dans des guerres, ou plutôt dans des courſes & des incurſions contre les Eques, les Volſques & les Sabins ; mais au retour de la campagne on vit renaître les diviſions ordinaires.

La multitude qui ſe croyoit opprimée par le crédit des Grands, pour en marquer ſon reſſentiment, s'abſenta de toutes les aſſemblées qui ſe faiſoient par centuries, & où les Conſuls & le Sénat préſidoient. Il ſembloit que les Plébéïens vouluſſent ſe ſéparer encore une fois du corps de la République ; ou n'en vit aucun à l'élection des Conſuls pour l'année ſuivante ; & ce qui n'étoit jamais arrivé, T. Quintius & Q. Servilius (*b*) furent élevés à cette dignité par les ſuffrages ſeuls du Sénat, des Patriciens & de leurs clients, qui, malgré ces diviſions, ſuivoient toujours le parti de leurs patrons.

Ces deux Conſuls, pour empêcher que la diviſion n'allât plus loin, occuperent le peuple pendant toute l'année en différentes guerres contre les Eques & les Volſques. T. Quintius enleva à ces derniers la ville d'Antium & tout ſon territoire. Le pillage & le butin adoucirent les eſprits de la multitude, & le ſoldat de retour à Rome n'oſoit ſe plaindre de ſes Généraux ſous leſquels il venoit d'acquérir des biens & de la gloire.

(a) *An de Rome* 284. (b) *An de Rome* 285.

Mais les plaintes & les diſſenſions recommencerent ſous le conſulat de Tib. Emilius & de Q. Fabius. Nous avons vu qu'Emilius, pendant ſon premier conſulat, s'étoit déclaré pour le partage des terres. Les Tribuns & les partiſans de la loi *Agrâria* reprirent de nouvelles eſpérances ſous ſon ſecond conſulat ; l'affaire fut agitée dans le Sénat. Emilius n'avoit point changé de ſentiment : ce Conſul toujours favorable au peuple ſoutenoit qu'il étoit impoſſible de maintenir la paix & l'union entre les citoyens d'un Etat libre, ſi par le bénéfice de la loi on ne rapprochoit la condition des pauvres de celle des riches, & qu'on ne partageât par portions égales les terres conquiſes ſur les ennemis. Mais ce partage ſi intéreſſant pour les Plébéïens ſouffroit de grandes difficultés. Il falloit pour cela reconnoître & établir une juſte diſtinction entre l'ancien patrimoine de chaque particulier, & ce qu'il y avoit joint des terres publiques. Il falloit même étendre cette diſtinction entre les cantons que les Patriciens avoient achetés du domaine public, & ceux qu'ils n'avoient pris d'abord qu'à titre de cens ſous des noms empruntés, & qu'ils avoient depuis confondus avec une partie des communes dans leur propre patrimoine. Une longue preſcription déroboit aux recherches les plus exactes la connoiſſance de ces différentes uſurpations. Les Patriciens avoient depuis partagé ces terres entre leurs enfants comme leur patrimoine, & ces terres devenues héréditaires, étoient paſſées en différentes maiſons à titre d'hérédité, par ventes & par acquiſitions. De riches Plébéïens en poſſédoient même depuis quelque temps une partie qu'ils avoient acquiſe de bonne-foi : enſorte qu'il ne ſembloit pas qu'on pût toucher à cette affaire ſans cauſer un trouble général dans la République.

Emilius, ſans avoir égard à des inconvénients

ſi dignes de conſidération, inſiſtoit toujours opiniâtrément en faveur de la publication de la loi. Il vouloit avoir le mérite aux yeux du peuple de l'avoir fait recevoir pendant ſon conſulat ; & il étoit ſoutenu par d'anciens Sénateurs qui regardoient la médiocrité de la fortune des particuliers & l'égalité des biens comme les plus fermes ſoutiens de la liberté publique. Mais le plus grand nombre, & ceux ſur-tout qui poſſédoient de ces terres publiques, ſe plaignoient qu'Emilius, pour ſe rendre agréable au peuple, voulût lui faire des libéralités du bien de la Nobleſſe. On en vint juſqu'aux invectives & aux injures ; pluſieurs lui reprocherent qu'il agiſſoit moins en Conſul qu'en Tribun ſéditieux : & on vit avec étonnement des Sénateurs manquer de reſpect pour le chef du Sénat & pour le ſouverain Magiſtrat de la République. Fabius ſon collegue, pour prévenir les ſuites de ces diviſions, ouvrit un avis qui ne déplut ni à l'un ni à l'autre.

La plus grande partie des habitants de la ville d'*Antium* avoient péri dans la derniere guerre. Fabius, pour adoucir le peuple Romain que ſa miſere & les harangues ſéditieuſes des Tribuns rendoient furieux, proposa d'envoyer une partie des plus pauvres citoyens de Rome, en forme de colonie, dans Antium, & de partager entr'eux des terres voiſines qu'on avoit enlevées aux Volſques. Cet avis fut d'abord reçu avec de grands applaudiſſements par le petit peuple, toujours avide de la nouveauté. On nomma auſſi-tôt pour faire l'établiſſement de cette Colonie T. Quintius, A. Virginius, & P. Furius. Mais quand il fut queſtion de donner ſon nom à ces Triumvirs, il y eut peu de Plébéïens qui ſe préſentaſſent ; Rome avoit trop de charmes pour ſes habitants, perſonne n'en vouloit ſortir. Les jeux, les ſpectacles, les aſſemblées publiques, l'agitation des affaires, la

part que le peuple prenoit dans le gouvernement, tout y retenoit un citoyen quelque pauvre qu'il fût. On regardoit une colonie comme un honnête exil, & les plus misérables Plébéïens aimerent mieux, dans cette occasion, vivre à Rome dans l'indigence, & y attendre le partage si incertain des terres publiques, dont on le flattoit depuis si long-temps, que d'en posséder actuellement dans une riche colonie ; ensorte que les Triumvirs, pour remplir le nombre destiné pour la colonie, furent obligés de recevoir des étrangers & des aventuriers qui se présenterent pour y aller habiter. L'unique avantage qu'on tira de cet établissement fut que ceux du peuple qui refuserent d'y être compris n'oserent relever l'affaire du partage des terres.

Une peste affreuse désola en ce temps-là la ville & la campagne. (a) Un nombre infini de peuple, plusieurs Sénateurs & les deux Consuls mêmes, P. Servilius & L. Æbutius en moururent. Les Volsques & les Eques croyant remporter de grands avantages sur les Romains, s'ils les attaquoient dans de telles conjonctures, recommencerent la guerre (b) sous le consulat de L. Lucretius Tricipitinus & de T. Veturius Geminus. Ces deux Magistrats ne furent pas plutôt élevés à cette dignité, qu'ils se mirent en état de s'opposer aux courses des ennemis. Mais comme ils ne pouvoient pas tirer beaucoup de secours d'une ville où la peste venoit de faire de si grands ravages, ils appellerent à leur secours les Latins & les Herniques alliés du peuple Romain. Ils se mirent à leur tête, & combattirent avec tant de courage, que les ennemis furent défaits en trois batailles différentes.

(a) *An de Rome* 290. (b) *An de Rome* 291.

Fin du troisieme Livre.

LIVRE IV.

Le Tribun C. Terentillus Arſa propoſe qu'on établiſſe, du conſentement du peuple, un corps de loix pour ſervir de regle dans l'adminiſtration de la juſtice. Ceſon, qui s'y oppoſe, eſt obligé de s'enfuir en Toſcane pour ſe ſouſtraire au jugement du peuple. Les Tribuns forment le deſſein de faire périr tous les Sénateurs & Patriciens qui leur étoient odieux. Le Conſul Claudius rend leurs projets inutiles. Appius Herdonius s'empare du Capitole. Les Romains l'attaquent & l'obligent à ſe tuer. Quintius Cincinnatus eſt tiré de la charrue pour commander les armées en qualité de Conſul. Il refuſe un ſecond conſulat, & retourne cultiver ſon petit héritage. Il eſt rappellé pour aller, en qualité de Dictateur, délivrer un Conſul que les ennemis tenoient renfermé avec toute ſon armée. Il délivre le Conſul & ſes ſoldats, défait les ennemis, rentre triomphant dans Rome. Quintius Ceſon ſon fils eſt rappellé de ſon exil. Le Sénat accorde au peuple le pouvoir d'élire dix Tribuns au lieu de cinq, à condition qu'il abandonnera le projet de la loi Terentilla. Le Mont Aventin cédé au peuple par un Sénatus-Conſulte. T. Romilius & C. Veturius, Conſuls, remportent une victoire complette ſur les ennemis. Le peuple, à la perſuaſion de Sicius, leur refuſe l'honneur du triomphe, & même les condamne à une amende, parce qu'ils s'étoient oppoſés à la publication de la loi Agraire.

PEndant que les deux Consuls étoient en campagne, un Tribun du peuple, appellé C. Terentillus Arsa, entreprit de signaler son avénement au Tribunat par de nouvelles propositions. Ce Tribun ayant reconnu que le Sénat & les Consuls arrêtoient toujours par leur autorité la publication de la plupart des loix que proposoient ses collegues, chercha différents moyens d'affoiblir & de diminuer une puissance qui étoit l'objet perpétuel de l'envie & de l'émulation des Tribuns. Il demanda en pleine assemblée qu'on mît des bornes à l'autorité absolue des Consuls, & en même-temps qu'on établît, du consentement du peuple, des loix fixes & constantes qui servissent de regle au Sénat dans les jugements qu'il rendoit au sujet des procès qui naissoient entre les particuliers.

Pour juger de l'importance de cette seconde proposition, peut-être qu'il ne sera pas inutile d'observer ici que Rome n'avoit point encore de loix, ni une forme constante d'administrer la justice. La volonté seule de ses anciens Rois avoit tenu lieu de loi pendant leurs regnes ; les Consuls & le Sénat, en succédant à leur puissance, succéderent à ce droit souverain de rendre la justice, & ils régloient leurs Arrêts par les principes de l'équité naturelle, ou par d'anciens usages, ou enfin par les premieres loix de Romulus & de ses successeurs, dont on trouvoit encore des vestiges dans les livres sacrés, dont les seuls Patriciens étoient dépositaires. Le peuple en étoit peu instruit : la plupart occupés hors de Rome à la guerre, ou établis à la campagne, ne venoient guere à la ville que les jours de marchés pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux comices, & aux assemblées publiques qui ne se tenoient que ces jours-

jours-là. Ils se remettoient de tous leurs différents au jugement des Consuls, qui, à l'égard du peuple, faisoient un mystere de ces premiers éléments de leur jurisprudence.

La mort d'un grand nombre de Patriciens que la peste avoit enlevés, & l'absence des deux Consuls, qui étoient actuellement à la tête des armées, parurent une conjoncture favorable à Terentillus pour introduire quelque changement dans le gouvernement. Il représenta au peuple que les Magistrats Patriciens étoient arbitres absolus de sa fortune ; que dans les différents qui naissoient entre un Patricien & un Plébéïen, le dernier étoit toujours sûr de succomber ; que dans la perte de son procès il ne lui restoit pas même la consolation de pouvoir connoître s'il avoit été bien ou mal jugé ; & il conclut à ce qu'on établit incessamment des loix connues de tout le monde, qui servissent de réglement aux Magistrats dans leurs Jugements, & aux parties de preuves de l'équité ou de l'injustice de leur cause.

Il se déchaîna ensuite ouvertement contre la puissance des Consuls : il dit qu'on avoit attaché à cette dignité une autorité & un pouvoir insupportables dans une ville libre ; que les deux Consuls étoient revêtus de la puissance souveraine dont jouissoient les anciens Rois de Rome ; qu'ils avoient, comme ces Princes, une robe bordée de pourpre, la chaise curule ou d'ivoire, des Gardes & des Licteurs. Que dans la ville ils rendoient la justice, & que ces Magistrats, en même-temps qu'ils se croyoient eux-mêmes au-dessus des loix, en vengeoient l'inobservation sur leurs inférieurs & sur le peuple, par les plus cruels supplices. Qu'en campagne & à la tête des armées ils faisoient toujours la guerre avec une autorité absolue, & même quelquefois la paix sans consulter le Sénat, auquel ils se contentoient pour la forme

de rendre compte enſuite de leur adminiſtration. Qu'ainſi ils avoient toute l'autorité des Rois, qu'il ne leur manquoit que le titre. Mais que pour empêcher que leur domination ne dégénérât à la fin dans une tyrannie perpétuelle, il demandoit qu'on établît cinq hommes des plus gens de bien de la République, qui fuſſent autoriſés à reſtreindre dans de juſtes bornes une puiſſance ſi exceſſive ; enſorte que les Conſuls à l'avenir n'euſſent d'autorité ſur leurs concitoyens que celle que ces mêmes citoyens auroient bien voulu leur accorder.

Des propoſitions ſi hardies ſurprirent & étonnerent tous les Sénateurs. Ils reconnurent alors, mais trop tard, la vérité de ce que les deux Appius avoient prédit tant de fois, que le peuple, après avoir eſſayé la foibleſſe du Sénat par tant de loix qu'il en avoit extorquées en ſa faveur, attaqueroit enfin ouvertement ſon autorité dans celle des Conſuls qui en étoit le plus ferme ſoutien. Heureuſement pour cette compagnie, Quintus Fabius, en l'abſence des Conſuls, étoit alors Gouverneur de Rome. C'étoit un Conſulaire d'un eſprit ferme, plein de courage & de réſolution, & inviolablement attaché aux loix & à la forme du gouvernement de la République.

Ce courageux Magiſtrat, voyant que les propoſitions hardies du Tribun alloient à détruire la dignité conſulaire, dépêcha ſecretement différents courriers aux deux Conſuls pour leur donner avis de ce qui ſe paſſoit, & pour les conjurer de revenir à Rome en diligence. Il aſſembla enſuite le Sénat, & il repréſenta qu'on s'étoit contenté juſqu'alors dans Rome de ſuivre dans les jugements le droit naturel, & les ſeuls principes de l'équité & du bon ſens. Que la multitude des loix ne ſerviroit qu'à obſcurcir la vérité ; & qu'il prévoyoit avec douleur tous les malheurs qui naîtroient dans la République.

de cette forme judiciaire que Terentillus y vouloit introduire. Il insinuoit ensuite que quand même ces changements seroient trouvés nécessaires, il n'étoit ni de l'honneur ni de la justice des citoyens qui étoient alors à Rome, d'entreprendre d'en décider en l'absence des deux Consuls & de cette partie du peuple qui composoit leurs armées. Qu'ils seroient en droit de se plaindre à leur retour qu'on eût précipité la décision d'une affaire de cette conséquence, qui, intéressant tous les particuliers, ne devoit être décidée que dans une assemblée générale du peuple Romain. Que les Consuls mêmes, comme chefs de la République, protesteroient contre tout ce qui auroit été arrêté sans leur participation; au lieu que quand ces deux souverains Magistrats se trouveroient à la tête du Sénat, & que tout le peuple seroit de retour, on prendroit de concert des mesures conformes au bien de l'Etat & au salut de la patrie. Fabius s'éleva ensuite avec beaucoup de force contre l'auteur de ces nouvelles propositions. Il dit que Terentillus se prévaloit de l'éloignement des Consuls pour attaquer la République; que si l'année précédente, & pendant que la peste & la guerre désoloient la ville de Rome & son territoire, les Dieux en colere eussent permis que ce Tribun séditieux eût été en charge, la République n'eût jamais pu résister à de si cruels fléaux, & qu'il ne falloit pas douter qu'on n'eût vu alors Terentillus à la tête des Eques & des Volsques ruiner Rome ou du moins changer la forme du gouvernement, quoique fondé par leurs ancêtres sur de si heureux auspices. Ensuite prenant des manieres plus adoucies, il adressa la parole aux autres Tribuns, & les conjura pour le salut de la patrie de ne rien innover jusqu'au retour des Consuls.

La plupart des Tribuns se rendirent à ses prieres & à des raisons si solides, & n'insiste-

rent plus ſur la premiere demande de Terentillus qui regardoit la limitation du pouvoir des Conſuls. Peut-être auſſi que ce fut l'eſpérance de parvenir eux-mêmes un jour à la dignité du Conſulat qui leur ôta le deſſein d'en diminuer l'autorité. Mais ils perſiſterent à demander qu'on choisît dans le Sénat & parmi le peuple des perſonnes capables de compoſer un corps de loix pour établir une forme conſtante dans la maniere de rendre la juſtice aux citoyens. Cependant, ſur les inſtances de Fabius, ils conſentirent à ſuſpendre la pourſuite de cette affaire, & les Conſuls à leur retour trouverent la ville tranquille; mais ce calme ne dura pas long-temps. Les Herniques, alors alliés du peuple Romain, firent ſavoir que les Eques & les Volſques leurs voiſins armoient ſecretement, & que la nouvelle colonie d'Antium étoit entrée dans cette ligue. Nous avons vu plus haut que comme il ne s'étoit pas préſenté un aſſez grand nombre de citoyens Romains pour remplir cette colonie, on y avoit ſuppléé par des gens ramaſſés de différents endroits, Latins, Herniques & Toſcans : il s'y étoit même gliſſé des Volſques. Ces aventuriers, en plus grand nombre que les Romains, s'étoient rendus les plus puiſſants dans le Conſeil. Ils entretenoient ſecretement des inelligences avec les ennemis de Rome; & quoiqu'ils ne ſe fuſſent pas encore déclarés ouvertement contre la République, on ne laiſſoit pas d'avoir leur fidélité pour ſuſpecte.

Cependant le Sénat qui ne vouloit pas être ſurpris, ordonna que les deux Conſuls feroient les levées inceſſamment : ce qui s'appelloit parmi les Romains *faire le choix*, parce que tous les citoyens étant ſoldats, les Conſuls, quand il ſurvenoit une guerre, étoient en droit de choiſir ceux qui leur paroiſſoient en état de ſervir. Ces deux Magiſtrats ayant fait placer

leur tribunal dans la place, citerent ceux qu'ils vouloient mener en campagne. Mais les Tribuns s'y opposerent : ils firent renaître les propositions de Terentillus pour l'établissement d'un corps de loix ; & Virginius, le plus emporté de ces Tribuns, crioit dans la place que cette guerre prétendue n'étoit qu'un artifice du Sénat pour tirer le peuple hors de Rome, & l'empêcher, sous ce prétexte, de donner ses suffrages au sujet d'une affaire si importante pour tous les particuliers.

Ces contestations furent très-vives, & exciterent de nouveaux tumultes. On ne voyoit plus ni obéissance dans le peuple, ni autorité dans les Consuls. Tout se décidoit par la force : & quand ces premiers Magistrats de la République entreprenoient de faire arrêter un Plébéïen qui refusoit de marcher à la guerre, les Tribuns l'enlevoient aussi-tôt aux Licteurs, & le remettoient en liberté. Les Consuls craignant de commettre davantage leur dignité, se retirerent de la place. Et comme les avis des Herniques ne s'étoient pas trouvés vrais, & que les ennemis n'entreprenoient rien, ils s'abstinrent pendant quelque temps de se trouver dans ces assemblées tumultueuses, dans lesquelles les plus violents & les plus emportés avoient le plus d'autorité. On ne parloit au peuple que de la nécessité où il étoit d'obliger les Consuls à régler leurs jugements par un corps de loix connues & publiques. Mais le Sénat, sous prétexte de conserver d'anciens usages, ne pouvoit se résoudre à renoncer à cette maniere arbitraire de rendre ses Arrêts.

Il y eut cette année (a) des tremblements de terre, & il parut dans l'air des exhalaisons enflammées. Ces phénomenes purement naturels, mais que le petit peuple ne manqua pas de re-

(a) *An de Rome* 271.

garder comme les précurſeurs de nouvelles calamités, firent oublier cette affaire pour quelque temps. On ne s'occupoit que de ſiniſtres préſages qui ſe multiplioient à la faveur de la peur & de la ſuperſtition. Les uns avoient vu des ſpectres qui changeoient à tous moments de formes ; d'autres avoient entendu la nuit des voix extaordinaires. Des Hiſtoriens célebres n'ont point fait difficulté de nous rapporter, ſur la foi de ces viſionnaires, qu'il avoit plu de la chair crue, & que pendant qu'elle tomboit comme des flocons de neige, des oiſeaux carnaſſiers en prenoient en l'air différents morceaux. On eut recours auſſi-tôt aux Oracles ; on conſulta les livres des Sybilles. Les dépoſitaires de ces livres ſacrés, tous Patriciens, publierent que Rome étoit menacée de voir des ennemis redoutables aſſiéger la ville à la faveur des diviſions qui y régnoient. Cette prédiction paroiſſoit copiée d'après ce qui venoit d'arriver dans l'entrepriſe de Coriolan. Je ne ſais ſi les Tribuns ne ſoupçonnerent pas les Miniſtres de la Religion d'avoir ajuſté leur réponſe aux vûes & aux intérêts du Sénat. Mais la populace, qui regardoit le paſſé comme caution de l'avenir, & qui redoutoit de revoir un nouveau Coriolan aux portes de Rome, obligea ſes Tribuns à conférer avec le Sénat pour tâcher de trouver le moyen de finir leurs diviſions. On s'aſſembla pluſieurs fois, mais toujours inutilement. Aucun des deux partis ne vouloit rien relâcher de ſes prétentions. Enfin le temps ayant diſſipé cette frayeur que les Prêtres avoient tâché d'inſpirer au peuple, les Tribuns s'aſſemblerent de nouveau, & ſans conſulter le Sénat, ils préſenterent à la multitude un projet plus développé de la loi de Terentillus.

Cette loi portoit que le Peuple nommeroit inceſſamment cinq Commiſſaires, qui ſeroient choiſis entre les perſonnes les plus ſages & les

plus éclairés du Sénat. Que ces Commiſſaires ſeroient autoriſés pour recueillir & former un corps de loix civiles, tant par rapport aux affaires publiques qu'à l'égard des différents qui ſurvenoient entre les particuliers. Qu'ils en feroient leur rapport dans une aſſemblée du peuple Romain, & qu'ils les afficheroient dans la place publique, afin que chacun en pût prendre connoiſſance & en dire ſon avis. Les Tribuns ayant propoſé ce ſujet, déclarerent qu'ils en remettroient la publication au troiſieme jour de marché, afin que ceux qui voudroient s'y oppoſer, puſſent librement repréſenter au peuple leurs raiſons d'oppoſition.

Pluſieurs Sénateurs s'éleverent auſſi-tôt contre cette nouvelle propoſition. Ce fut le ſujet de beaucoup de diſputes qui ne ſervoient qu'à traîner les choſes en longueur. A la fin les Tribuns tenterent d'emporter l'affaire de hauteur. Ils convoquerent pour cela une nouvelle aſſemblée où tout le Sénat ſe trouva. Les premiers de ce corps repréſenterent au peuple, malgré les Tribuns qu'il étoit inoui que, ſans Sénatus-Conſulte, ſans prendre les Auſpices, & ſans conſulter ni les Dieux, ni les premiers hommes de la République, une partie des citoyens, & la partie la moins conſidérable, entreprît de faire des loix qui doivent être communes à tous les ordres de l'Etat. Ils firent goûter leurs raiſons à ceux des Plébéïens qui leur paroiſſoient les plus raiſonnables. La plus vile populace au contaire, prévenue par ſes Tribuns, demandoit avec de grands cris qu'on délivrât les bulletins, & qu'on recueillît les ſuffrages; mais les plus jeunes Sénateurs & les Patriciens firent échouer ce projet. Quintius Céſon (*a*), fils de Quintius Cincinnatus, perſonnage illuſtre & conſulaire, étoit à leur tête: il ſe jette dans la foule, frappe

(a) *An de Rome 291.*

& écarte tout ce qui se présentoit devant lui ; & à la faveur de ce tumulte, qu'il avoit excité exprès, il dissipe l'assemblée malgré les Tribuns, qui firent inutilement ce qu'ils purent pour la retenir.

Les Sénateurs & les Patriciens donnerent à Céson des louanges qui ne servirent qu'à exciter encore davantage son audace & son animosité contre le peuple. C'étoit un jeune homme d'une figure agréable, d'une taille avantageuse, & d'une force de corps extraordinaire : naturellement fier, hardi & intrépide, il ne connoissoit point le péril, & il s'étoit déjà distingué à la guere par des actions d'une valeur surprenante. Comme il n'avoit pas moins d'éloquence que de courage, & qu'il étoit toujours le premier à répondre aux harangues séditieuses des Tribuns, ces Magistrats outrés de trouver en lui seul l'animosité de tous les Patriciens, conjurerent sa perte. Après être convenus entr'eux des chefs d'accusation, A. Virginius le fit citer devant l'assemblée du peuple.

Tant que Céson s'étoit trouvé dans la chaleur des disputes, soutenu par les applaudissements du Sénat, qui flattoient sa vanité, il avoit toujours fait paroître beaucoup de fermeté & de constance. Mais tout son courage l'abandonna la veille de son jugement. L'exemple de Coriolan fit alors une vive impression sur son esprit. On le vit timide, effrayé, se reprochant le passé, redoutant l'avenir, & tout prêt à changer honteusement de parti. Il prit des habits de deuil, & avec une contenance triste & humiliée, il recherchoit avec bassesse la faveur des moindres Plébéïens.

Le lendemain, & le jour même qu'on devoit traiter de son affaire, il n'osa paroître devant le peuple. Il fallut que son pere, accompagné de ses parents & de ses amis, se présentât pour lui. A. Virginius commença son accusation

par les reproches qu'il fit à Céson de son humeur impérieuse, de son manque de respect pour les assemblées du peuple, & des violences qu'il y avoit exercées contre les particuliers. » Et que devienda notre liberté, s'écrioit Virginius, quand les Patriciens auront élevé au » Consulat ce jeune ambitieux, qui n'étant encore que personne privée, cause déjà de justes » alarmes à sa patrie par sa violence & son audace? « Il produisit ensuite tous les Plébéïens que Céson avoit maltraités, & qui demandoient justice. Ses parents & ses amis ne s'amuserent point à le vouloir disculper de ces prétendues violences; ils ne répondirent aux invectives du Tribun que par les louanges de l'accusé. Les uns rapporterent tous les combats où il s'étoit signalé; d'autres nommoient les citoyens auxquels dans les batailles il avoit sauvé la vie. T. Quintius Capitolinus, qui avoit été trois fois Consul, dit qu'il l'avoit mené à la guerre : qu'à ses yeux il étoit sorti vainqueur de plusieurs combats singuliers qu'il avoit soutenus contre les plus braves des ennemis, & qu'il l'avoit toujours regardé comme le premier soldat de son armée. Lucretius, qui avoit été Consul l'année précédente, ajoutoit qu'il étoit de l'intérêt de la République de conserver un citoyen si accompli, & que l'âge en augmentant sa prudence, emporteroit chaque jour quelque chose de ce caractere impétueux qui le rendoit si odieux à la multitude.

L. Quintius Cincinnatus son pere, l'homme de son siecle le plus estimé par sa capacité dans le gouvernement de l'Etat & dans le commandement des armées, se contenta de prier le peuple de pardonner au fils en faveur d'un pere qui n'avoit jamais offensé aucun citoyen. Le respect & la vénération qu'on avoit pour cet illustre vieillard commençoit à adoucir les esprits. Mais Virginius qui avoit résolu de perdre Cé-

ſon, répondit à Cincinnatus que ſon fils étoit d'autant plus coupable qu'il n'avoit pas ſu profiter des exemples d'un pere comme lui. Qu'il nourriſſoit dans ſa maiſon le tyran de ſa patrie, & que les grands exemples de ſes ancêtres devoient lui avoir appris à préférer la liberté publique à ſes propres enfants. » Et afin, dit ce Tribun en ſe tournant vers le peuple, qu'il ne paroiſſe pas que je veuille en impoſer, je conſens, ſi on le veut, qu'on ne parle point ici ni des diſcours injurieux que Céſon a tenus dans nos aſſemblées contre le peuple, ni des violences qu'il a exercées contre de meilleurs citoyens que lui. Mais je demande que Volſcius, mon collegue, ſoit entendu ſur des plaintes particulieres qu'il a à faire contre lui, & j'eſpere que le peuple ne laiſſera pas ſans vengeance un de ſes Magiſtrats ſi cruellement outragé. « Pour lors Volſcius ſe levant pour jouer le rôle qu'il avoit concerté avec ſon collegue : » J'aurois ſouhaité, dit-il en adreſſant la parole au peuple, avoir pu porter plutôt mes plaintes de la mort d'un frere très-cher que Céſon a tué dans mes bras. Mais la crainte des violences ordinaires du même Céſon, & le crédit de ſa famille, ne m'ont que trop fait comprendre ce que j'avois à craindre moi-même d'une pareille pourſuite. Si je ne viens plus aſſez à temps pour me rendre ſon accuſateur, du moins ne pourra-t-on pas rejetter le triſte témoignage que je rendrai de ſa cruauté & de ſa tyrannie. «

» Ce fut, continua ce fourbe, ſous le conſulat de L. Ebutius & de P. Servilius, que revenant un ſoir, mon frere & moi, de ſouper chez un de nos amis, nous rencontrâmes proche le quartier où logent les femmes publiques, Céſon plein de vin, & accompagné à ſon ordinaire de pluſieurs jeunes Patriciens inſolents comme lui, & qui venoient apparem-

ment de faire la débauche enſemble dans ces maiſons de proſtitution. Ils nous attaquerent d'abord par des railleries piquantes & par des injures que je crus devoir diſſimuler. Mais mon frere, moins patient que moi, leur ayant répondu comme un homme libre & plein de courage devoit faire, Céſon tomba auſſi-tôt ſur lui, & ſe prévalant de ſes forces, il lui donna tant de coups de poings & de pieds, qu'il l'aſſomma à mes yeux & dans mes bras, ſans que je puſſe oppoſer à une ſi grande violence d'autres armes que des cris & des prieres inutiles. Je ne pus en porter mes plaintes aux deux Conſuls qui moururent de la peſte la même année. L. Lucrecius & T. Veturius leurs ſucceſſeurs furent long-temps en campagne. Ce ne fut qu'à leur retour que je ſongeai à former mon action. Mais Céſon ayant appris mon deſſein, me ſurprit un ſoir à l'écart, & il me donna tant de coups que je fus obligé, pour éviter un ſort pareil à celui de mon frere, de lui promettre de ne parler jamais de l'une & de l'autre violence. «

Le peuple fut ſi ému par ce récit, que, ſans approfondir la vérité du fait, il alloit condamner ſur le champ Céſon à perdre la vie ; mais A. Virginius, qui conduiſoit toute cette fourberie, voulut la revêtir des apparences de la juſtice, & faire périr l'accuſé par les formes ordinaires. Il demanda qu'attendu que Volſcius n'avoit pas ſes témoins préſents, Céſon fût arrêté & mis en priſon juſqu'à ce que ſon crime eût été avéré. T. Quintius, ſon parent, repréſenta qu'il étoit inoui dans la République, que, ſur une ſimple accuſation, on commençât par arrêter un citoyen peut-être innocent ; & que cette nouvelle forme de procédure donnoit atteinte à la liberté publique. Mais le Tribun ſoutint que cette précaution étoit néceſſaire pour empêcher qu'un auſſi grand criminel n'échappât à la juſtice du peuple. On

agita de part & d'autre cette queſtion avec beaucoup de chaleur & d'animoſité. Enfin il fut arrêté que l'accuſé demeureroit en liberté, mais ſous la caution de dix citoyens, qui s'obligerent de le repréſenter le jour qu'il devoit être jugé, ou de payer une amende dont les Tribuns convinrent enſuite avec le Sénat. Céſon, quoiqu'innocent, n'oſa s'abandonner au jugement du peuple; il ſortit de Rome la nuit, s'enfuit & ſe retira en Toſcane. Les Tribuns ayant appris ſa fuite, exigerent l'amende avec tant de rigueur & de dureté, que Quintius, pere de Céſon, après avoir vendu la meilleure partie de ſon bien, fut contraint de ſe reléguer dans une méchante chaumine qui étoit au-delà du Tibre; & on vit cet illuſtre Conſulaire réduit à cultiver de ſes propres mains cinq ou ſix arpents de terre qui compoſoient alors tout ſon bien, & qu'on appella depuis de ſon nom *les prés Quintiens.*

Après l'exil de Céſon, les deux Tribuns ſe crurent victorieux du Sénat, & ſe flattoient de voir la loi bientôt établie. Mais comme cette affaire regardoit preſque sous les Grands, la Nobleſſe s'unit encore plus étroitement depuis la diſgrace du fils de Quintius: & ſi-tôt qu'on propoſoit la publication d'un corps de droit, on voyoit s'élever, pour ainſi dire, mille Céſons qui tous s'y oppoſoient avec la même intrépidité. Le temps d'élire de nouveaux Conſuls étant arrivé, le Sénat & les Patriciens de concert firent tomber cette dignité à C. Claudius, frere d'Appius dernier mort, parce que, ſans avoir rien de ſa dureté & de ſes manieres hautaines, il n'étoit pas moins attaché aux intérêts de ſon Ordre. On lui donna pour collegue P. Valerius, qui, entrant dans ſon ſecond conſulat (*a*), fut nommé pour premier Conſul dans cette élection.

(a) *An de Rome* 293.

Les Tribuns s'apperçurent bien par ce concert de toute la Noblesse, que quand même, par différentes accusations, ils feroient périr tous les ans quelque Patricien, ils ne viendroient pas à bout d'un corps où il y avoit autant d'union que de pouvoir. Ainsi, sans s'arrêter davantage à persécuter & à mette en justice ceux des Patriciens qui se signaloient davantage par leur opposition à la loi, ils formerent secretement l'affreux dessein de faire périr tout-d'un-coup la meilleure partie du Sénat, & d'envelopper dans leur ruine tous les Patriciens qui leur étoient odieux & suspects par leur crédit ou par leurs richesses. Pour faire réussir un si détestable projet, leurs émissaires répandirent d'abord parmi le petit peuple des bruits sourds, qu'il se formoit secretement de grands desseins contre sa liberté. Ces bruits vagues & incertains passant de bouche en bouche, se chargeoient de nouvelles circonstances, toutes plus funestes les unes que les autres, & qui remplirent à la fin la ville d'inquiétude, de trouble & de défiance.

Les Tribuns voyant les esprits prévenus, & dans cette agitation si propres à recevoir la premiere impression, se firent rendre une lettre en public. Ils étoient dans leur tribunal lorsqu'un inconnu la leur présenta devant tout le peuple: puis il se perdit à l'instant dans la foule. Les Tribuns lisoient ensemble & tout bas cette lettre qu'ils avoient eux-mêmes concertée: & en la lisant ils affectoient un ait d'étonnement & de surprise pour exciter la curiosité & l'inquiétude du peuple. Ils se leverent ensuite, & ayant fait faire silence par un Héraut, Virginius adressant la parole à l'essemblée; » le peuple Ro-» main, dit-il d'un air consterné, est menacé » de la plus grande calamité qui lui puisse arriver: » si les Dieux protecteurs de l'innocence n'eus-» sent découvert les méchants desseins de nos » ennemis, nous étions tous perdus. « Il ajouta

qu'il falloit que les Consuls en fussent instruits ; & qu'il leur rendroit compte ensuite de ce qui auroit été résolu dans le Sénat.

Pendant que ces Magistrats vont trouver les Consuls, leurs émissaires répandus dans l'assemblée, publioient de concert avec eux différents bruits qui n'avoient pour objet que de rendre les Patriciens plus odieux à la multitude. Les uns disoient en général qu'il y avoit long-temps qu'on se doutoit bien qu'il se tramoit de mauvais desseins contre la liberté du peuple ; d'autres, comme mieux instruits, assuroient que les Eques & les Volsques, de concert avec les Patriciens, devoient mettre Céson à leur tête, comme un autre Coriolan, & que, soutenu de leurs forces, il devoit rentrer dans Rome pour se venger de ses ennemis, abolir le Tribunat & rétablir le gouvernement sur ses anciens fondements, & qu'on rendroit ensuite aux Eques & aux Volsques en reconnoissance de leurs secours, les villes & les terres qu'on leur avoit enlevées. Quelques-uns disoient même qu'il n'étoit pas bien sûr que Céson fût sorti de Rome ; qu'ils avoient entendu dire qu'il étoit caché chez un des Consuls ; que son dessein étoit d'assassiner une nuit les Tribuns dans leurs maisons. Que tous les jeunes Patriciens entroient dans cette conjuration, & que la lettre que les Tribuns venoient de recevoir en contenoit peut-être l'avis & les preuves. Enfin ces créatures des Tribuns ne faisoient exprès que de fâcheux préjugés de cette lettre mystérieuse, pour entretenir toujours les esprits dans la prévention & dans la haine contre le Sénat & les Patriciens.

Les Tribuns étant arrivés au Sénat, Virginius qui portoit la parole, l'adressant aux Consuls & à tous les Sénateurs : » Il y a déjà quelque temps, Peres conscripts, leur dit-il, qu'il s'est répandu dans cette ville des bruits sourds d'une conspiration contre la liberté du peuple,

Mais comme ils étoient ſans auteurs, nous les avions regardés comme de vains diſcours enfantés par la peur & l'oiſiveté. Depuis ce temps-là des avis mieux circonſtanciés nous ſont venus ; mais comme ils étoient encore ſans nom d'auteur, nous n'avions pas cru que cela méritât de vous être rapporté. Cependant, pour ne rien négliger dans une affaire de cette conſéquence, nous avions fait ſecretement des perquiſitions, & il nous étoit revenu aſſez d'indices d'une conſpiration ; mais ſans en avoir encore pu découvrir l'objet, le chef & les complices. Il n'y a pas deux heures que nous avons enfin percé cet affreux myſtere. Une lettre que nous venons de recevoir dans notre tribunal nous apprend qu'il y a une conjuration, & nous découvre le deſſein des conjurés. Les premiers indices qu'on avoit découverts, ſe trouvent conformes à la lettre d'avis. Dans un péril ſi imminent, où le temps qu'on emploieroit à délibérer ſur la punition du crime ſeroit preſqu'auſſi criminel que le crime même, nous ſommes accourus en diligence, ſuivant notre devoir, pour vous en donner avis, & pour vous révéler des projets que vous ne pourrez entendre ſans horreur. «

» Sachez, Peres conſcripts, que nous avons reçu une lette dans laquelle on nous avertit que des perſonnes diſtinguées par leur naiſſance & leurs dignités, que des Sénateurs & des Chevaliers, que le temps ne nous permet pas de nommer, ont réſolu d'abolir abſolument le tribunat, tous les droits & tous les privileges du peuple. Que pour faire réuſſir des deſſeins ſi déteſtables, ils ſont convenus que Quintius Céſon, à la tête d'un corps d'Eques & de Volſques, s'approcheroit ſecretement & de nuit d'une des portes de Rome, que ſes complices lui tiendroient ouverte : qu'on l'introduiroit ſans bruit dans la ville, & que les principaux

conjurés, partagés en différentes bandes, iroient, à la faveur des ténebres, ſurprendre & attaquer chacun les maiſons des Tribuns, & qu'on devoit nous égorger tous dans la même nuit, avec les principaux du peuple & ceux qui dans les aſſemblées faiſoient paroître le plus de zele pour la défenſe de la liberté. «

» Nous vous conjurons, Peres conſcripts, de ne nous pas abandonner à la fureur de ces ſcélérats. Pour prévenir leurs mauvais deſſeins, nous eſpérons que vous ne vous refuſerez pas à un Sénatus-Conſulte qui nous autoriſe d'informer nous-même de cette conſpiration, & d'en faire arrêter les chefs. Il eſt bien juſte que les Magiſtrats du peuple prennent connoiſſance par eux-mêmes de ce qui regarde le ſalut mêmes de tout le peuple, & qu'on ne prétende point retarder à l'ordinaire, & par des diſcours étudiés, ni la délibération, ni l'arrêt que nous demandons. Tout retardement ſeroit dangereux ; c'eſt peut-être cette nuit même que doit éclater une ſi furieuſe conſpiration, & il n'y a que des conjurés qui puiſſent s'oppoſer à la recherche de la conjuration. «

Tous les Sénateurs déteſterent une pareille entrepriſe ; mais ils étoient partagés ſur la réponſe qu'on devoit faire à Virginius. Les plus timides craignoient qu'un refus ne fît ſoulever le peuple, & n'excitât une ſédition. Ceux au contraire qui étoient d'un caractere plus ferme, repréſentoient qu'il n'étoit pas moins dangereux d'accorder un Sénatus-Conſulte aux Tribuns, que de donner des armes à des furieux & à des frénétiques qui les tourneroient auſſi-tôt contre les principaux du Sénat. Parmi ces différents avis C. Claudius, un des Conſuls, ſe leva, & adreſſant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'oppoſoit point à l'information qu'il demandoit ; qu'il conſentoit même qu'on en donnât la commiſſion à des Magiſtrats Plébéïens ;

mais qu'il requéroit, avant toute chofe, qu'on examinât fi la conjuration étoit bien réelle. » Voyons donc, lui dit-il, de qui eft cette lettre fi myftérieufe que vous avez reçue dans votre tribunal ? Quels font les Sénateurs & les Chevaliers qui y font nommés ? Que ne les nommez-vous vous-même ? Il nous refte encore affez de temps pour connoître ces grands coupables. Pourquoi n'avez-vous pas au moins fait arrêter le porteur d'une lettre anonyme qui renfermoit une accufation fi atroce contre les premieres perfonnes de la République ? Je ne fuis pas moins furpris de ce que vous ne nous avez point fait voir ce rapport admirable qui fe trouve entre les indices qui vous ont fait foupçonner qu'il y avoit une conjuration, & la lettre qui vous en découvre les chefs & les complices. Eft-il poffible que vous ayiez pu vous perfuader que le Sénat abandonneroit à votre fureur nos plus illuftres citoyens fur une fimple lettre deftituée de toute efpece de preuves ?

» Oui, Peres confcripts, les Tribuns s'en font flattés, & la facilité avec laquelle vous venez de fouffrir qu'on nous ait enlevé Céfon, a fait croire à ces Magiftrats féditieux que, fous un gouvernement fi foible, ils pouvoient tout ofer. Voilà le fondement de ce fantôme de confpiration dont on nous a voulu faire peur : & s'il y a quelque péril à craindre pour l'Etat, il ne peut venir que de ces flatteurs du peuple, qui voulant paffer pour les défenfeurs de la liberté publique, en font véritablement les ennemis «.

Ce difcours prononcé avec fermeté par un Conful dont tout le monde connoiffoit la pénétration & la probité, étourdit les Tribuns. Ils fortirent du Sénat couverts de confufion & pleins de fureur. Le peuple les attendoit : ils fe rendirent à l'affemblée, où ils fe déchaînerent

également contre le Conſul & contre tout le Sénat.

Mais C. Claudius les ſuivit ; il monta le premier à la tribune aux harangues. Animé de cette confiance que donne la vérité, il s'expliqua devant le peuple de la même maniere qu'il venoit de faire dans le Sénat ; & il parla avec tant de force & d'éloquence, que les plus gens de bien parmi le peuple demeurerent convaincus que ce plan ſecret d'une conjuration dont les Tribuns faiſoient tant de bruit, n'étoit qu'un artifice dont ils ſe ſervoient pour pouvoir perdre leurs ennemis. Il n'y eut que la plus vile populace qui voulut toujours croire la réalité de cette conſpiration imaginaire, qui ſervoit à repaître ſon animoſité contre les Patriciens ; & les Tribuns l'entretenoient avec ſoin dans une erreur qui leur donnoit lieu de ſe faire valoir.

Dans un Etat ſi rempli de troubles & d'agitations (a), Rome fut à la veille de paſſer ſous une domination étrangere. Un Sabin ſeul forma un deſſein ſi hardi ; il s'appelloit Appius Herdonius. C'étoit un homme diſtingué dans ſa nation par ſa naiſſance, par ſes richeſſes & par un grand nombre de clients qui étoient attachés à ſa fortune : d'ailleurs ambitieux, hardi, entreprenant, & qui crut qu'il n'étoit pas impoſſible de ſurprendre la ville à la faveur des diviſions qui régnoient entre le peuple & le Sénat. Il ſe flattoit de faire ſoulever tous les eſclaves, d'attirer à ſon parti tous les bannis, & même de faire déclarer le petit peuple en ſa faveur, en le flattant de le rendre arbitre des loix du gouvernement. Son deſſein étoit, après avoir ſurpris Rome, de s'en faire le Souverain ; ou de livrer la ville à la communauté des Sabins, en cas qu'il ne pût pas, avec

(a) *An de Rome* 293.

ſes propres forces, ſe maintenir dans ſon uſurpation.

Il communiqua d'abord ſon deſſein à ſes amis particuliers. Pluſieurs s'attacherent à ſa fortune, dans la vue de s'enrichir du pillage de Rome; ce fut par leur moyen qu'il raſſembla juſqu'à quatre mille hommes, tant de ſes clients que d'un grand nombre d'eſclaves fugitifs, de bannis & d'aventuriers, auxquels il donna retraite ſur ſes terres. Il chargea enſuite quelques vaiſſeaux plats de ces troupes; & ſe laiſſant aller la nuit au courant du Tybre, il aborda avant le jour du côté du Capitole. Il monta ſans être apperçu ſur la montagne, & à la faveur des ténebres, il s'empara du Temple de Jupiter & de la forteresſe qui y étoit attachée. De-là il ſe jette dans les maiſons voiſines, & coupe la gorge à tous ceux qui ne veulent pas ſe joindre à lui, pendant qu'une partie de ſes ſoldats ſe retranche & fait des coupures le long de la montagne. Les Romains qui échappent à la premiere fureur du Sabin, deſcendent dans la ville, & y portent l'épouvante & la terreur. L'alarme ſe répand de tous côtés; les Conſuls éveillés par le bruit, & qui ne redoutent pas moins l'ennemi domeſtique que l'étranger, ignorent ſi ce tumulte vient du dedans ou du dehors. On commence par mettre des corps-de-garde dans la place & aux portes de la ville. La nuit ſe paſſe dans l'inquiétude: enfin le jour fait connoître quel eſt le chef d'une entrepriſe ſi hardie & ſi ſurprenante.

Herdonius, du haut du Capitole, arbore un chapeau au bout d'un javelot, comme le ſignal de la liberté, dans le deſſein d'engager les eſclaves, qui étoient en très-grand nombre dans la ville, à ſe rendre auprès de lui. Ses ſoldats, pour empêcher le peuple de prendre les armes, crient que leur Général n'eſt venu à Rome que pour délivrer les habitants de la tyrannie du Sénat, pour abolir les uſures, & établir des

loix qui fussent favorables au peuple. Les Consuls dès la pointe du jour assemblerent le Sénat : il fut résolu de faire prendre les armes au peuple. Les Tribuns déclarerent qu'ils ne s'y opposeroient pas , pourvu qu'ils sussent quelle seroit la récompense du citoyen & du soldat. » Si vous nous voulez promettre par serment , dirent-ils aux Consuls, après qu'on aura repris le Capitole , de nommer les Commissaires que nous demandons pour l'établissement d'un corps de loix , nous sommes prêts de marcher aux ennemis. Mais si vous êtes toujours inflexibles , nous saurons bien empêcher le peuple d'exposer sa vie pour maintenir un gouvernement si dur & si tyrannique «.

Le Sénat n'apprit qu'avec une vive indignation que les Tribuns missent à prix, pour ainsi dire , le salut de la ville, & les services du peuple. On vit bien qu'ils vouloient se prévaloir de la conjoncture présente. C. Claudius étoit d'avis qu'on se passât plutôt du secours mercénaire du peuple , que de l'acheter à des conditions si odieuses. Il représenta que les Patriciens seuls, avec leurs clients , suffisoient pour chasser l'ennemi. Que si dans la suite on avoit besoin d'un plus grand nombre de troupes , on pourroit appeller les Latins & les autres alliés ; & que dans une extrémité il valoit encore mieux armer leurs esclaves que de recevoir la loi des Tribuns. Mais les Sénateurs les plus âgés, & qui avoient le plus d'autorité dans la compagnie , voyant l'ennemi sur leurs têtes , & craignant qu'on n'introduisît dans la ville les Sabins, les Eques & les Volsques , furent d'avis que, dans un péril si imminent, on ne devoit rien refuser au peuple , pour l'engager à prendre promptement les armes. P. Valerius , premier Consul , qui étoit de ce sentiment , se rendit sur la place ; il promit au peuple que si-tôt qu'on auroit repris le Capitole , & rétabli le calme dans

la ville, il n'empêcheroit point les Tribuns de proposer la loi ; & que pour lui, soit qu'il fût question de l'accepter, soit qu'on voulût la rejetter, il ne consulteroit que le bien seul de ses concitoyens, & qu'il se souviendroit toujours de son nom, comme d'une obligation héréditaire de favoriser les intérêts du peuple dans toutes les choses qui ne seroient pas contraires au bien commun de la République. Le peuple charmé de cette espérance, prit les armes & jura solemnellement de ne les point quitter que par ordre des Consuls. Les Romains appelloient cette sorte d'armement du nom de *Tumulte*, parce que les occasions inopinées le faisoient naître : personne n'en étoit exempt. Le chef prononçoit ordinairement ces paroles : *qui voudra sauver la République me suive.* Alors ceux qui s'étoient assemblés, juroient tous ensemble de défendre la République jusqu'à la derniere goutte de leur sang : ce qui s'appelloit *conjuration.* Quand le peuple tout armé eut fait ces serments, les deux Consuls, suivant l'usage, tirerent au sort pour savoir celui qui devoit commander l'attaque. Cet emploi échut à Valerius, pendant que C. Claudius sortit de la ville, à la tête d'un corps de troupes, pour empêcher qu'il ne vînt du secours à Herdonius, ou que les ennemis, pour faire diversion, n'attaquassent quelqu'autre quartier de la ville. Mais il ne parut point d'autres troupes en campagne qu'une légion que L. Mamilius, souverain Magistrat de Tusculе, conduisoit lui-même au secours des Romains : Claudius la fit passer dans la ville. Valerius se mit à la tête des citoyens & des alliés, & marcha droit aux ennemis. Les Romains & les Tusculans combattirent avec une égale émulation. C'étoit à qui auroit la gloire d'emporter les premiers retranchements. Herdonius soutint leurs efforts avec un courage déterminé : il étoit d'ailleurs favorisé par la supériorité du

poste qu'il occupoit. On se battit long-temps avec beaucoup de fureur & une opiniâtreté égale. Le jour étoit déjà bien avancé sans qu'on put encore distinguer de quel côté étoit l'avantage. Le Consul Valerius, voulant exciter ses soldats par son exemple à faire un nouvel effort, fut tué à la tête de l'attaque. P. Volomnius, personnage consulaire, qui combattoit auprès de lui, fit couvrir son corps, pour dérober aux troupes la connoissance d'une si grande perte. Il les fit combattre ensuite avec tant de courage, que les Sabins furent contraints de lâcher pied, & les Romains emporterent leurs retranchements avant qu'ils se fussent apperçus qu'ils combattoient sans Général. Herdonius, après avoir perdu la plupart de ses soldats en disputant le terrain pied-à-pied, se voyant sans ressource & forcé par-tout, se fit tuer pour ne pas tomber vif entre les mains des Romains. Ce qui lui restoit de soldats se passerent leurs épées au travers du corps : quelques-uns se précipiterent du haut de la montagne. Ceux que les Romains purent prendre en vie furent traités comme des voleurs. On ne punit pas moins sévérement les transfuges & les bannis qui s'étoient joints à Herdonius ; & par cette victoire l'ennemi étranger fut chassé de la ville. Mais le domestique y resta toujours le plus fort, & les Tribuns prirent même occasion de cet avantage, & des promesses du Consul Valerius, pour renouveller leurs prétentions & pour exciter de nouveaux troubles.

Ces Magistrats du peuple, ou pour mieux dire, ces chefs éternels de toutes les séditions, sommerent Claudius de faire proposer la loi, & de satisfaire par-là aux mânes de son collegue, qui s'y étoit engagé si solemnellement. Le Consul pour rallentir leurs poursuites & gagner du temps, eut recours à différents prétextes. Tantôt il s'excusoit de tenir l'assemblée sur la nécess-

ſité de purifier le Capitole & de faire des ſacrifices aux Dieux. Tantôt il amuſoit le peuple par des jeux & des ſpectacles. Enfin ayant uſé de tous ces prétextes, & ſe voyant preſſé par les Tribuns, il déclara que la République, par la mort de Valerius, étant privée d'un de ſes chefs, il falloit avant que de ſonger à établir aucune loi, procéder à l'élection d'un nouveau Conſul; & il déſigna le jour que devoient ſe tenir les comices des centuries. Le Sénat & tout le corps des Nobles & des Patriciens, qui avoient un ſi grand intérêt de s'oppoſer à la reception de cette loi, réſolurent de ſubſtituer à Valerius quelque Conſulaire dont le mérite imposât au peuple, & qui sût en même-temps faire échouer la propoſition des Tribuns. Ils jetterent les yeux dans ce deſſein ſur L. Quintius Cincinnatus, pere de Céſon, que le peuple venoit de bannir avec tant d'animoſité. Et ils prirent ſi bien leurs meſures, que le jour de l'élection étant arrivé, la premiere claſſe, compoſée de dix-huit centuries de cavalerie, & de quatre-vingt d'infanterie, lui donna ſa voix. Ce concours unanime de toutes les centuries d'une claſſe qui ſurpaſſoit toutes les autres par le nombre de ſes ſuffrages, lui aſſura cette dignité, & il fut déclaré Conſul en ſon abſence & ſans ſa participation. Le peuple en fut ſurpris & effrayé : il vit bien qu'en lui donnant pour ſouverain Magiſtrat un Conſul irrité de l'exil de ſon fils, on n'avoit en vue que d'éloigner la publication de la loi. Cependant les députés du Sénat, ſans s'arrêter au mécontentement du peuple, furent chercher Quintius à la campagne, où il s'étoit retiré depuis la diſgrace de ſon fils, & où il cultivoit de ſes mains cinq ou ſix arpents de terre qui lui étoient reſtés des débris de ſa fortune.

Ces députés le trouverent conduiſant lui-même ſa charrue. Ce fut en le ſaluant en qualité

de Conſul, & en lui préſentant le décret de ſon élection, qu'ils lui apprirent le ſujet de leur voyage. Ce vénérable vieillard fut embarraſſé ſur le parti qu'il avoit à prendre. Comme il étoit ſans ambition, il préféroit les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat de la dignité conſulaire. Néanmoins l'amour de la patrie l'emportant ſur celui de la retraite, il prit congé de ſa femme, & lui recommandant le ſoin de leur ménage : » je crains bien, ma chere Racilia, » lui dit-il, que nos champs ne ſoient mal cul-» tivés cette année. « On le revêtit en même-temps d'une robe bordée de pourpre, & les Licteurs avec leurs faiſceaux, ſe préſenterent pour l'eſcorter & pour recevoir ſes ordres. C'eſt ainſi que ſon mérite & les beſoins de l'Etat le ramenerent dans Rome, où il n'étoit point rentré depuis la diſgrace de ſon fils. Il n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du conſulat qu'il ſe fit rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans l'invaſion d'Herdonius. Prenant de-là occaſion de convoquer l'aſſemblée du peuple, il monta à la tribune aux harangues, & ſans ſe déclarer pour le Sénat, ni pour le peuple, il les réprimanda l'un & l'autre avec une égale ſévérité. Il reprocha au Sénat que par cette facilité continuelle à ſe relâcher toujours ſur toutes les prétentions des Tribuns, il avoit entretenu l'inſolence & la rebellion du peuple. Il dit qu'on ne trouvoit plus dans les Sénateurs cet amour de la patrie & ce déſir de la gloire qui ſembloient être naturels à leur Ordre. Qu'une timide politique avoit pris la place de l'autorité légitime & de la fermeté qui étoit ſi néceſſaire dans le gouvernement. Il ajouta qu'il régnoit dans Rome une licence effrénée ; que la ſubordination & l'obéiſſance ſembloient en être bannies. Qu'on venoit de voir, à la honte du nom Romain, des ſéditieux mettre à prix le ſalut de leur ville, tout prêts à reconnoître Herdonius pour leur Souverain,

Souverain, si on refusoit de changer la forme du gouvernement. » Voilà le fruit, s'écria-t'il, de ces harangues continuelles dont le peuple se laisse enivrer. Mais je saurai bien l'arracher à ces séducteurs qui regnent aujourd'hui dans Rome avec plus d'orgueil & de tyrannie que n'ont jamais fait les Tarquins. Sachez donc, peuple Romain, que nous avons résolu, mon collegue & moi, de porter la guerre chez les Eques & chez les Volsques. Nous vous déclarons même que nous hivernerons en campagne sans rentrer pendant tout notre consulat dans une ville remplie de séditieux. Nous commandons à tous ceux qui ont prêté le serment militaire, de se trouver demain avec leurs armes au lac Regille. Ce sera là le rendez-vous de toute l'armée. «

Les Tribuns lui repartirent d'un air moqueur, qu'il couroit risque d'aller à la guerre seul avec son collegue, & qu'ils ne souffriroient point qu'il se fît aucune levée. » Nous ne manquerons point de soldats, répondit Quintius, & nous avons encore sous nos ordres tous ceux qui à la vue du Capitole ont pris les armes & juré solemnellement de ne les quitter que par la permission des Consuls. Si par vos conseils ils refusent de nous obéir, les Dieux vengeurs du parjure sauront bien les punir de leur désertion. « Les Tribuns qui vouloient échapper à un engagement si positif, s'écrierent que ce serment ne regardoit que la personne seule de Valerius, & qu'il étoit enseveli dans son tombeau. Mais le peuple plus simple, & qui ignoroit encore cet art pernicieux d'interprêter les loix de la religion à son avantage, rejetta une distinction si frivole. Chacun se disposa à prendre les armes, quoiqu'avec chagrin. Ce qui augmentoit encore la répugnance, c'est qu'il s'étoit répandu un bruit que les Consuls avoient donné des ordres en secret aux Augures de

ſe trouver de grand matin au bord du lac. On ſoupçonnoit qu'ils y vouloient tenir une aſſemblée générale, & qu'on pourroit bien y caſſer tout ce qui avoit été fait dans les précédentes en faveur du peuple, ſans qu'il pût alors ſe prévaloir du ſecours & de l'oppoſition de ſes Tribuns, dont l'autorité & les fonctions ſe bornoient à un mille de Rome; enſorte que s'ils ſe fuſſent trouvés dans cette aſſemblée ils n'y auroient pas eu plus de conſidération que de ſimples Plébéïens, & qu'ils auroient été également ſoumis à l'autorité des Conſuls.

Quintius, pour tenir le peuple en reſpect, publioit encore exprès qu'à ſon retour il ne convoqueroit point d'aſſemblée pour élire de nouveaux Conſuls; & qu'il étoit réſolu de nommer un Dictateur, afin que les ſéditieux appriſſent par leur châtiment que toutes les harangues des Tribuns ne ſeroient pas capables de mettre à couvert des jugements ſans appel du ſouverain Magiſtrat.

Le peuple qui juſqu'alors n'avoit fait la guerre que contre des ennemis voiſins de Rome, accoutumé à revenir dans ſa maiſon à la fin de chaque campagne, fut conſterné d'un deſſein qui l'expoſoit à paſſer l'hiver ſous des tentes. Les Tribuns n'étoient pas moins alarmés par la crainte d'une aſſembée hors de Rome, où il ſe pouvoit prendre des réſolutions contraires à leurs intérêts. Les uns & les autres intimidés par la fermeté des Conſuls, eurent recours au Sénat: les femmes & les enfants tout en larmes, conjurerent les principaux Sénateurs d'adoucir Quintius & d'obtenir de ce ſévere Magiſtrat que leurs maris & leurs peres puſſent revenir chez eux à la fin de la campagne. L'affaire fut miſe dans une eſpece de négociation. C'étoit le point où le Conſul par cette ſévérité affectée, mais néceſſaire, avoit voulu amener les Tribuns. Il ſe fit comme un traité proviſionnel entr'eux.

Quintius promit de ne point armer & de ne point faire hiverner les troupes en campagne s'il n'y étoit forcé par quelques nouvelles incursions des ennemis ; les Tribuns de leur côté s'engagerent à ne point faire au peuple aucune proposition touchant l'établissement des loix nouvelles.

Quintius, au lieu de faire la guerre, employa tout le temps de son Consulat à rendre justice aux particuliers. Il écoutoit tout le monde avec bonté : il examinoit avec attention le droit des parties, & rendoit ensuite des jugements si équitables, que le peuple, charmé de la douceur de son gouvernement, sembloit avoir oublié qu'il y eût des Tribuns dans la République.

Malgré une conduite si pleine de modération & d'équité, Virginius, Volscius & les autres Tribuns, employoient tous leurs soins pour se faire perpétuer dans le tribunat, sous prétexte que le peuple avoit besoin de leur zele & de leur capacité pour faire recevoir la proposition de Terentillus. Le Sénat qui prévoyoit les abus qui pouvoient s'ensuivre de cette Magistrature perpétuelle, fit une Ordonnance qui défendoit qu'aucun citoyen concourût dans les élections deux ans de suite pour la même charge. Mais malgré une constitution si nécessaire pour la conservation de la liberté, ces Tribuns, accoutumés à la douceur du commandement, firent tant de brigues qu'on les continua dans le même emploi pour la troisieme fois. Le Sénat, qui croyoit tout avoir à craindre de ces esprits séditieux, sans avoir égard au décret qu'il venoit de rendre, vouloit de son côté continuer aussi Quintius dans le Consulat ; mais ce grand homme s'y opposa hautement : il représenta avec beaucoup de gravité aux Sénateurs le tort qu'ils se faisoient de vouloir violer eux-mêmes leurs propres ordonnances. Que rien ne marquoit davantage la foiblesse du gouvernement que

cette multitude de loix nouvelles qu'on proposoit tous les jours, & qu'on n'observoit pas. Que c'étoit par une conduite si inconstante qu'ils s'attiroient justement le mépris de la multitude. Le Sénat également touché de la sagesse & de la modération de Quintius, revint à son avis. On procéda à l'élection (*a*) : Q. Fabius Vibulanus & L. Cornelius Maluginensis furent nommés Consuls pour l'année suivante. A peine Quintius fut-il sorti de charge qu'il retourna à sa campagne pour y reprendre ses travaux & ses occupations ordinaires.

Après son départ les amis de sa maison, & entr'autres A. Cornelius & Q. Servilius, Questeurs cette année, indignés de l'exil injuste de Céson, citerent en jugement M. Volscius, son accusateur & l'auteur de la persécution. Ces deux Questeurs, par le pouvoir attaché à leurs charges, convoquerent l'assemblée du peuple. Ils produisirent différents témoins, dont les uns déposoient avoir vu Céson à l'armée le jour même que Volscius prétendoit qu'il avoit tué son frere dans Rome ; d'autres rapportoient que ce frere de Volscius étoit mort d'une maladie de langueur qui avoit duré quelques mois, & qu'il n'étoit point sorti de sa maison depuis qu'il étoit tombé malade. Ces faits & beaucoup d'autres étoient attestés par un si grand nombre de gens de bien, qu'on ne pouvoit plus douter de la malice & de la calomnie de Volscius. Mais les Tribuns, collegues & complices de Volscius, arrêterent ces poursuites, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas souffrir qu'on prît les voix sur aucune affaire avant que le peuple eût donné ses suffrages au sujet des loix proposées. Le Sénat se servit à son tour du même prétexte ; & si-tôt qu'on parloit de cinq Commissaires que les Tribuns demandoient, il faisoit revivre

(a) *An de Rome* 294.

l'affaire de Volscius. Le consulat de Fabius & de Cornelius se passa dans ces oppositions réciproques.

La guerre se ralluma (a) sous celui de C. Nantius & de L. Minutius, leurs successeurs. Les Sabins & les Eques renouvellerent leurs irruptions. Nantius marcha contre les Sabins, les battit, & entra sur leur territoire, où il mit tout à feu & à sang. Minutius n'eut pas un si heureux succès contre les Eques. Ce Général timide, & qui songeoit moins à vaincre qu'à n'être pas vaincu, se laissa pousser par les ennemis dans des défilés, où il avoit à dos, à droite & à gauche, des montagnes qui couvroient à la vérité son camp, mais aussi qui l'empêchoient d'en sortir. Ces lieux escarpés n'avoient qu'une issue; les Eques prévinrent les Romains & s'en emparerent. Ils s'y fortifierent ensuite de maniere qu'ils ne pouvoient être forcés à combattre: ils tiroient facilement leurs vivres & les fourrages par leurs derrieres, pendant que l'armée Romaine, enfermée dans les détroits de ces montagnes, manquoit de tout. Quelques cavaliers, qui à la faveur des ténebres traverserent le camp ennemi, en porterent la nouvelle à Rome. Ils dirent que l'armée investie de tous côtés, & comme assiégée, seroit obligée, faute de vivres, de mettre les armes bas, si on ne lui donnoit un prompt secours. Quintius Fabius, Gouverneur de la ville, dépêcha aussi-tôt un courrier à l'autre Consul pour lui apprendre l'extrémité où se trouvoit son collegue. Nantius ayant laissé son armée sous les ordres de ses Lieutenants, partit secretement & se rendit en diligence à Rome. Il arriva la nuit; & après avoir conféré sur le champ avec les principaux du Sénat, on convint qu'il falloit dans cette occasion avoir recours au remede dont on se servoit dans

(a) *An de Rome* 295.

les plus grandes calamités, c'eſt-à-dire, à l'élection d'un Dictateur. Le Conſul, ſelon le droit attaché au conſulat (*a*), nomma L. Quintius Cincinnatus, & il s'en retourna auſſi-tôt avec la même diligence ſe mettre à la tête de ſon armée. Le Gouverneur de Rome envoya à Quintius le décret du Conſul : on trouva ce grand homme, comme la premiere fois, cultivant de ſes propres mains ſon petit héritage. Les députés, en lui annonçant ſa nouvelle dignité, lui préſenterent vingt-quatre Licteurs armés de haches d'armes entrelaſſées dans leurs faiſceaux, eſpece de gardes des anciens Rois de Rome, dont les Conſuls avoient retenu une partie, mais qui ne portoient de haches d'armes dans la ville que devant le ſeul Dictateur. Le Sénat ayant appris que Quintius approchoit, lui envoya un bateau dans lequel il paſſa le Tibre : ſe trois enfants, ſes amis & les premiers du Sénat furent le recevoir à la ſortie du bateau, & le conduiſirent juſqu'à ſa maiſon. Le Dictateur nomma le lendemain pour Général de la cavalerie T. Tarquitius, Patricien d'une rare valeur ; mais qui, pour n'avoir pas eu le moyen d'acheter & de nourrir un cheval, n'avoit encore ſervi que dans l'infanterie. Ainſi toute l'eſpérance de la République ſe trouvoit renfermée dans un vieillard qu'on venoit de tirer de la charrue, & dans un fantaſſin à qui on confioit le commandement général de la Cavalerie.

Mais ces hommes qui ſe faiſoient honneur de la pauvreté, n'en montroient pas moins de hauteur & de courage dans le commandement. Le Dictateur fit fermer les boutiques, & ordonna à tous les habitants qui étoient encore en âge de porter les armes, de ſe rendre avant le coucher du ſoleil dans le Champ de Mars, chacun avec douze pieux & des vivres pour cinq jours. Il ſe

(a) *An de Rome* 295.

mit enſuite à la tête de ces troupes, & arriva avant le jour aſſez près du camp ennemi. Il alla le reconnoître lui-même, autant que les ténebres le pouvoient permettre. Ses ſoldats par ſon ordre pouſſerent de grands cris pour avertir le Conſul de l'arrivée du ſecours ; ils ſe retrancherent, & fortifierent ces retranchements par une paliſſade faite des pieux qu'ils avoient apportés de Rome ; & ces retranchements ſervoient en même-temps à enfermer le camp ennemi. Le Général des Eques, appellé Grechus Duilius, entreprit, malgré les ténebres, d'interrompre ce travail. Ses troupes s'avancerent, mais avec cette crainte & cette inquiétude que cauſe toujours la ſurpriſe de la nuit. Quintius qui avoit prévu cette attaque, lui oppoſa une partie de ſon armée, pendant que l'autre continuoit à ſe retrancher. Le bruit des armes & les cris des combattants rendirent le Conſul encore plus certain du ſecours. Il attaqua de ſon côté le camp des Eques, moins dans l'eſpérance de l'emporter que pour faire diverſion. Cette ſeconde attaque attira de ce côté-là une partie des Eques, & donna le temps au Dictateur d'achever ſes retranchements : enſorte que les ennemis au point du jour ſe virent à leur tour aſſiégés par deux armées. Le combat ſe renouvella avec le retour de la lumiere. Le Dictateur & le Conſul attaquerent alors avec toutes leurs forces le camp ennemi. Quintius trouva l'endroit de ſon attaque moins fortifié, parce que le Général des Eques n'avoit pas cru avoir à ſe défendre de ce côté-là ; il ne fit qu'une foible réſiſtance : & comme il craignit d'être emporté l'épée à la main, il eut recours à la négociation. Il envoya des députés au Conſul qui, ſans les entendre, les renvoya au Dictateur. Ces députés s'étant préſentés à lui malgré la chaleur de l'action, le conjurerent d'arreter l'impétuoſité de ſes ſoldats, & de ne pas mettre ſa gloire à faire périr preſque toute

une nation ; & ils offrirent d'abandonner leur camp & de ſe retirer ſans bagage, ſans habits, ſans armes. Quintius leur répondit avec fierté qu'il ne les eſtimoit pas aſſez pour croire que leur mort fût de quelque conſéquence à la République ; qu'il leur laiſſoit volontiers la vie ; mais qu'il vouloit que leur Général & les principaux Officiers reſtaſſent priſonniers de guerre, & que tous les ſoldats paſſaſſent ſous le joug, ſinon qu'il alloit les faire tailler tous en pieces. Les Eques environnés de toutes parts ſe ſoumirent à toutes les conditions qu'il plut à un ennemi victorieux de leur impoſer. On fixa deux javelines en terre, & une troiſieme fut attachée de travers ſur la pointe des deux premieres. Tous les Eques nuds & déſarmés paſſerent ſous le portique militaire : eſpece d'infamie que les victorieux impoſoient à des vaincus qui ne pouvoient ni combattre ni ſe retirer. On livra en même-temps aux Romains le Général & les Officiers, qui furent réſervés pour ſervir au triomphe du Dictateur.

Quintius abandonna le pillage du camp ennemi à l'armée qu'il avoit amenée de Rome, ſans en rien retenir pour lui, & ſans vouloir ſouffrir que les troupes du Conſul, qu'il venoit de dégager, y priſſent part : » Soldats, leur dit-il avec ſévérité, vous qui avez été à la veille de devenir la proie de vos ennemis, vous ne partagerez point leurs dépouilles. « Puis ſe tourdant vers le Conſul ; » & vous Minutius, ajouta-t'il, vous ne commanderez plus en chef à ces Légions juſqu'à ce que vous ayez fait paroître plus de courage & de capacité. « Ce châtiment militaire ne diminua en rien du reſpect & de la reconnoiſſance de ces troupes pour leur libérateur, & le Conſul & ſes ſoldats lui décernerent une couronne d'or du poids d'une livre, comme à celui qui avoit ſauvé la vie & l'honneur à ſes concitoyens.

Le Sénat ayant reçu les nouvelles de la victoire que le Dictateur venoit de remporter, & le partage judicieux qu'il avoit fait des dépouilles des ennemis, honteux, pour ainsi dire, qu'un si grand Capitaine vieillît dans la pauvreté, lui fit dire qu'il entendoit qu'il prît une part considérable dans le butin qu'il avoit fait sur les ennemis. Il voulut même lui adjuger une portion des terres conquises sur les Eques, avec le nombre d'esclaves & de bestiaux nécessaires pour les faire valoir. Mais Quintius crut devoir un plus grand exemple à sa patrie. Il préféra cette pauvreté, qu'il regardoit comme l'asyle & le soutien de la liberté, a toutes les richesses qu'on lui offroit; persuadé qu'il n'y a rien de plus libre & de plus indépendant qu'un citoyen qui, sans attendre des autres, tire toute sa subsistance de son propre fonds ou de son travail.

Ce grand homme en moins de quinze jours dégagea l'armée du Consul, vainquit celle des ennemis, & rentra triomphant dans Rome. On menoit devant son char le Général ennemi & un grand nombre d'Officiers chargés de chaînes & qui faisoient le principal ornement de son triomphe. Les soldats Romains le suivoient couverts de chapeaux de fleurs, & célébant sa victoire par des chansons militaires. Il abdiqua ensuite la dictature, le seizieme jour qu'il en avoit été revêtu, quoiqu'il eût pu retenir cette dignité pendant six mois. Une telle modération augmenta encore sa gloire & l'affection de ses citoyens.

Les amis de sa maison se prévalant de cette conjoncture, obtinrent enfin qu'avant son abdication on jugeât Volscius, l'accusateur de Quintius Céson son fils. L'assemblée se tint à ce sujet; le délateur convaincu de calomnie & de faux témoignage fut condamné à un exil perpétuel; Céson fut rappellé, & les Tribuns, qui voyoient que le peuple adoroit son pere, n'e-

ſerent s'oppoſer à un jugement ſi équitable. Quintius content du retour de ſon fils, & couvert de gloire, s'arracha aux applaudiſſements des Romains, & retourna s'enſevelir dans ſa chaumine, où il reprit ſes travaux ordinaires.

Il n'y fut pas long-temps, de nouveaux troubles (a) qu'exciterent les Tribuns du peuple au ſujet de la publication de la loi *Terentilla*, pour ſe venger du retour de Céſon, obligerent le Sénat de rappeller ſon pere pour l'oppoſer à ces Magiſtrats ſéditieux. Les Sabins & les Eques, ſous le conſulat de C. Horatius & de Q. Minucius, venoient de faire à leur ordinaire des courſes juſqu'aux portes de Rome. Le Sénat ordonna auſſi-tôt que les deux Conſuls marcheroient inceſſamment contre les ennemis. La conduite de l'armée deſtinée contre les Eques échut par le ſort à Horatius, & Minucius fut chargé du commandement de celles qu'on devoit oppoſer aux Sabins. Mais quand il fut queſtion de faire prendre les armes au peuple, les Tribuns s'y oppoſerent, & ils proteſterent à leur ordinaire qu'ils ne ſouffriroient point qu'aucun Plébéïen donnât ſon nom pour aller à la guerre, qu'on n'eût procédé auparavant à l'élection des Commiſſaires. Les Conſuls, qui voyoient avec douleur les ennemis ravager impunément le territoire de Rome convoquerent le Sénat pour tâcher de faire lever ces oppoſitions. Quintius qui étoit revenu de ſa campagne, repréſenta avec ſa fermeté ordinaire, qu'au lieu de perdre le temps à diſputer contre les Tribuns, il falloit marcher inceſſamment aux ennemis; que ſi le peuple, toujours ſéduit par ſes Tribuns, perſiſtoit dans la déſobéiſſance, il étoit d'avis que le Sénat entier, les Patriciens, avec leurs amis & leurs clients, priſſent les armes; que malgré les Tribuns ils ſeroient ſuivis de tous

(a) *An de Rome 296.*

les gens de bien qui aimeroient ſincérement leur patrie : qu'il étoit prêt, quoiqu'accablé d'années, d'en donner le premier l'exemple, & qu'ils trouveroient dans le combat ou une victoire glorieuſe, ou une mort honorable.

Tout le Sénat applaudit à un ſentiment ſi généreux. Ces vénérables vieillards coururent dans leurs maiſons prendre les armes ; & ſuivis de leurs enfants, de leurs clients & de leurs domeſtiques, ils ſe rendirent ſur la place où le Conſul C. Horatius avoit convoqué l'aſſemblée. Le peuple y étoit accouru, & paroiſſoit touché d'un ſpectacle ſi nouveau. Le Conſul lui repréſenta que tant d'illuſtres perſonnages aimoient mieux s'expoſer à une mort preſque certaine que de ſouffrir plus long-temps les ennemis aux portes de Rome, & qu'il exhortoit tous les bons citoyens de ſe joindre à eux pour venger la gloire du nom Romain. Mais Virginius, qui depuis cinq ans s'étoit fait continuer dans le tribunat, crioit avec beaucoup de véhémence qu'il ne ſouffriroit point que le peuple prît les armes qu'on n'eût auparavant terminé l'affaire qui concernoit les loix. Le Conſul ſe tournant vers ce Tribun avec un viſage rempli d'indignation : » il faut convenir, lui dit-il, que vous faites une action bien héroïque & digne de votre conduite ordinaire, d'entretenir éternellement la diviſion entre le peuple & le Sénat ; mais ne croyez pas que vos cris & vos oppoſitions nous faſſent abandonner la République fondée ſur de ſi heureux auſpices : ſachez, Virginius, & vous autres Tribuns, que ces illuſtres vieillards que vous voyez courbés par le nombre des années, plutôt que ſous le poids de leurs armes, vont combattre généreuſement contre les ennemis du nom Romain, pendant que vous autres, intrépides défenſeurs des droits du peuple, vous demeurerez cachés derriere nos murail-

les, & que, comme des femmes timides, vous attendrez avec inquiétude l'événement de la guerre. Si ce n'eſt peut-être que vous vous flattiez, après que le ſort journalier des armes vous aura défait du Sénat, de la Nobleſſe Romaine, que les ennemis victorieux, pour récompenſe de votre lâcheté, vous laiſſeront jouir paiſiblement de la tyrannie que vous avez uſurpée, & qu'ils ne voudront point détruire Rome, quoiqu'ils y trouverent par-tout des monuments & des trophées de leurs anciennes défaites. «

» Mais quand même, à votre conſidération, ils l'épargneroient, ſachez que nos femmes & nos enfants, après avoir perdu leurs peres, leurs maris & tout ce qu'elles avoient de plus cher, auront aſſez de courage pour ne vouloir pas nous ſurvivre : qu'elles ſont bien réſolues de mettre le feu par-tout, & de s'enſévelir elles-mêmes ſous les ruines de leur patrie. Tel eſt, Romains, ajouta le Conſul, le triſte avenir que nous annoncent vos perpétuelles diſſenſions. «

Le peuple s'attendrit à un diſcours ſi touchant ; tout le monde verſoit des larmes. Le Conſul les voyant émus & ſe laiſſant emporter lui-même à ſa douleur : » n'avez-vous point de honte, ajouta-t-il, de voir ces illuſtres vieillards, ces Sénateurs que vous appellez vos peres, ſe dévouer généreuſement à une mort certaine pour un peuple rebelle & inſolent ? Méritez-vous le nom de Romains, & ne devriez-vous pas vous cacher, infideles que vous êtes à votre patrie, déſerteurs de ſes armées, & plus ennemis de vos Généraux que les Eques & que les Sabins. «

Virginius s'appercevant que le diſcours du Conſul faiſoit impreſſion ſur la multitude, crut devoir s'accommoder au temps, & prenant des manieres plus adoucies : » nous ne vous abandonnerons jamais, Peres conſcripts, dit-il,

& nous ne ſommes pas capables de trahir les intérêts de notre patrie. Nous voulons vivre & mourir avec vous : la mort ne nous peut être que douce en combattant ſous de ſi dignes chefs pour la défenſe commune de notre patrie. Il eſt vrai que, citoyens du même Etat & ayant tous contribué également & au prix de notre ſang à établir la liberté, nous avons demandé des loix ſupérieures à l'autorité du Sénat, & qui en preſcriviſſent l'étendue & les bornes. N'eſt-ce pas la conſtitution eſſentielle de tout Etat Républicain, que perſonne n'y ſoit ſujet que de la loi, & que la loi ſoit plus puiſſante que les Magiſtrats ? Cependant ſi vous perſiſtiez à vouloir retenir les anciennes coutumes, je conſens en mon particulier de ne vous en plus parler, je leverai même mon oppoſition, & je ſuis prêt d'exhorter le peuple à prendre les armes & à vous ſuivre ; pourvu que vous lui accordiez une grace qui lui ſera utile, ſans être préjudiciable à votre autorité. «

Le Conſul lui répondit que ſi ſa demande étoit juſte, le peuple trouveroit toujours le Sénat diſpoſé à le favoriſer, & qu'il pouvoit expliquer avec confiance ſes intentions. Virginius ayant conféré un moment avec ſes collegues, repartit qu'il ſouhaitoit de pouvoir s'expliquer dans le Sénat. Les Conſuls s'y rendirent auſſi-tôt : Virginius les ſuivit, il portoit avec lui le décret original qui avoit été fait pour la création des Tribuns. Ayant été admis dans l'aſſemblée, il en fit la lecture avec la permiſſion des Conſuls, & ajouta : » tout ce que le peuple vous demande par ma bouche, Peres conſcripts, c'eſt qu'il vous plaiſe joindre cinq Tribuns aux premiers qui ont été établis ſur le Mont-Sacré ; enſorte que déſormais les cinq premieres claſſes aient chacune deux Tribuns. « Virginius ſe retira enſuite pour laiſſer

délibérer le Sénat ſur ſa propoſition, Caïus Claudius s'oppoſa hautement à cette nouvelle demande. Il repréſenta à l'aſſemblée qu'en ajoutant cinq Tribuns aux cinq anciens, c'étoit multiplier le nombre de ſes ennemis ; qu'on alloit inſenſiblement former un ſecond Sénat, qui n'auroit pour objet que de ruiner l'autorité du premier. Mais Quintius enviſagea cette affaire par un autre côté : il ſoutint au contraire qu'en multipliant le nombre des Tribuns il ſeroit plus aiſé d'introduire parmi eux la diviſion. Qu'il s'en trouveroit toujours quelqu'un moins ſéditieux, qui, par conſidération pour le Sénat, & peut-être par des ſentiments de jalouſie s'oppoſeroit aux entrepriſes des autres, ce qui ſuffiſoit pour en éluder l'effet. Qu'on devoit ſe tenir bien heureux qu'ils renonçaſſent à ce prix aux Loix nouvelles qu'ils demandoient avec tant d'inſtance ; & que perſonne n'ignoroit qu'en matiere de gouvernement, tout changement dans les loix ébranloit un Etat juſques dans ſes fondements. L'avis de ce grand homme paſſa à la pluralité des voix. On fit rentrer Virginius : le premier Conſul lui déclara que le Sénat (*a*) lui accordoit ſa demande. Il ſut lui faire valoir cette nouvelle grace en des termes convenables à la dignité du Corps dont il étoit le chef ; & le Sénat & le peuple réunis dans un même ſentiment, concoururent également, quoique par des vues oppoſées, à l'augmentation du nombre des Tribuns.

Le Sénat ne fut pas long-temps ſans éprouver que la complaiſance qu'il avoit eue pour les dernieres demandes du peuple ne ſervoit qu'à faire naître de nouvelles prétentions. En effet, les Tribuns devenus encore plus audacieux par leur nombre, propoſerent qu'on abandonnât au peuple le Mont-Aventin, ou du moins la

(a) *An de Rome 296.*

partie de cette montagne qui n'étoit point occupée par des Patriciens. L. Icilius, chef du College des Tribuns, représenta que le fond de cette montagne appartenoit à la République; que quelques Patriciens en avoient à la vérité acheté des cantons; mais que d'autres s'étoient emparés par une pure usurpation des endroits qu'ils occupoient. Que ce qui restoit de ce terrain étant inculte & inhabité, il demandoit qu'on le donnât gratuitement au peuple, qui, devenant plus nombreux de jour en jour, ne trouvoit plus où se loger. Il proposoit en même-temps qu'on confirmât aux Patriciens la possession des endroits dont ils justifieroient l'acquisition, & qu'on en exclût ceux de cet ordre qui y auroient bâti sans titres valables, en leur rendant le prix des maisons qu'ils y auroient fait construire.

Il n'y avoit rien en apparence que de juste dans cette proposition. C'étoit d'ailleurs un petit objet : mais M. Valerius & Sp. Virginius, les Consuls de cette année (a), craignant que de ce partage du Mont-Aventin le peuple ne s'en fit un droit pour renouveller ses anciennes prétentions au sujet de terres des conquêtes, différerent de convoquer le Sénat pour laisser tomber insensiblement cette nouvelle proposition. Icilius s'étant apperçu de cette affectation des Consuls à éloigner toute convocation du Sénat, par une entreprise qui n'avoit point d'exemple, leur envoya un Appariteur pour leur commander de sa part de convoquer sur le champ le Sénat, & de s'y rendre eux-mêmes sans retardement.

Les Consuls justement indignés de l'audace du Tribun, & du manque de respect de l'Appariteur, firent chasser honteusement ce porteur de message, qui essuya même par leur or-

(a) *An de Rome* 297.

dre quelques coups de bâton que lui donna un des Licteurs des Consuls. C'en fut assez pour exciter des harangues séditieuses du Tribun, qui ne demandoit qu'un prétexte pour pouvoir se déchaîner contre le Sénat. Il représenta au peuple que, dans la personne de son Appariteur, on avoit violé les droits sacrés du tribunat; il fit arrêter le Licteur des Consuls, & vouloit le faire mourir comme un sacrilége & comme un homme dévoué aux Dieux infernaux. Les Consuls, quoique les premiers Magistrats de la République, ne purent l'arracher des mains de ceux qui étoient ses Juges & ses parties.

Le Sénat tâcha de gagner quelqu'un des Tribuns qui pût s'opposer à cette fureur d'un de ses collegues; mais Icilius avoit pris les devants, & il avoit représenté si vivement à tout le college des Tribuns que la puissance & la force de leur charge consistoit dans leur union, qu'ils étoient convenus qu'aucun ne formeroit d'opposition à ce qui auroit été arrêté entr'eux à la pluralité des voix. Ainsi le malheureux Licteur se voyoit à la veille de périr pour avoir obéi trop ponctuellement aux ordres des Consuls. Il fallut pour le sauver que le Sénat entrât en composition avec les Tribuns. Le Licteur fut à la vérité mis en liberté; mais il fallut céder le Mont-Aventin au peuple, par un Sénatus-Consulte; & ce qui fit une breche considérable à l'autorité des Consuls, c'est que les Tribuns, à l'exemple d'Icilius, se maintinrent dans la possession de convoquer le Sénat, eux qui dans leur institution n'osoient entrer dans un lieu si respectable, s'ils n'y étoient appellés, & qui attendoient sous un portique les ordres de la compagnie comme de simples Officiers.

Ils n'en demeurerent pas là, & Icilius, le plus hardi & le plus entreprenant des Tribuns, ayant été continué dans cette Magistrature pour l'année suivante, fit dessein d'assujettir les Con-

ſuls mêmes ſous ſon empire, & d'obliger ces premiers Magiſtrats de la République, quoique revêtus de la ſouveraine puiſſance, de ſubir le jugement de l'aſſemblée du peuple.

T. Romilius & C. Veturius, qui étoient Conſuls cette année (*a*), ayant reconnu que l'intérieur de l'Etat n'étoit jamais plus tranquille que quand on portoit ſes armes au-dehors, réſolurent de faire la guerre aux Eques & aux Sabins, pour ſe venger de leurs brigandages & de leurs irruptions continuelles. Il étoit queſtion de lever des troupes & de faire ſortir les Légions de Rome. Les Conſuls, mais Romilius ſur-tout, Magiſtrat naturellement fier & ſévere, leverent ces troupes, & procéderent à l'enrôlement des Plébéïens avec une rigueur peu convenable à la diſpoſition préſente des eſprits. Ils n'admettoient aucune excuſe, & ils condamnoient à de groſſes amendes ceux qui ne ſe préſentoient pas auſſi-tôt qu'ils étoient appellés. Romilius en fit même arrêter pluſieurs qui, ſous différents prétextes, vouloient ſe diſpenſer de marcher cette année en campagne. Les Tribuns ne manquerent pas de prendre leur défenſe, & ils tenterent d'enlever ces priſonniers des mains des Licteurs. Les Conſuls s'avancerent pour ſoutenir l'exécution de leur Ordonnance; les Tribuns irrités de leur oppoſition, & ſoutenus de la populace en furie, furent aſſez hardis pour vouloir arrêter les Conſuls mêmes, & pour commander aux Ediles de les conduire dans les priſons publiques. Cet attentat contre les ſouverains Magiſtrats de la République augmente le tumulte; les Patriciens indignés de l'audace & de l'inſolence de ces Tribuns, ſe jettent dans la foule, frappent indifféremment tout ce qui leur fait réſiſtance, diſſipent l'aſſemblée & obligent les Tribuns, après avoir été

(a) *An de Rome* 298.

bien battus, à s'enfuir comme les autres. Ceux-ci confus & irrités du mauvais ſuccès de leurs entrepriſes, convoquerent l'aſſemblée pour le jour ſuivant, & ils eurent ſoin d'y faire venir la plupart des Plébéïens de la campagne. L'aſſemblée fut nombreuſe ; les Tribuns ſe voyant les plus forts, firent citer les deux Conſuls, comme ils auroient pu faire de ſimples particuliers ; & l'Appariteur les ſomma de venir rendre compte devant l'aſſemblée du peuple de ce qui s'étoit paſſé dans la place le jour précédent ; les Conſuls rejetterent la citation avec mépris. Pour lors les Tribuns, qui ſe flattoient que le Sénat les obligeroit, comme Coriolan & Céſon, à reconnoître l'autorité de l'aſſemblée du peuple & à ſe ſoumettre à ſon jugement, ſe rendirent au Palais. Après avoir été introduits dans le Sénat, ils demanderent juſtice de la violence qu'ils prétendoient que les Conſuls leur avoient faite. Ils ajouterent qu'on venoit dans leurs perſonnes de violer les loix ſacrées du tribunat ; qu'ils eſpéroient que le Sénat ne laiſſeroit pas un ſi grand crime ſans punition, & qu'ils requéroient avant toute choſe, ou que les Conſuls ſe purgeaſſent par ſerment d'avoir eu part au dernier tumulte, ou, ſi un juſte remords les empêchoit de faire ce ſerment, qu'ils fuſſent condamnés par un Sénatus-Conſulte à ſe préſenter devant l'aſſemblée du peuple, & à en ſubir le jugement. Romilius prit la parole, & leur reprocha avec beaucoup de hauteur, qu'eux ſeuls en empêchant la levée des ſoldats étoient les auteurs de ce tumulte ; qu'ils avoient porté leur audace juſqu'à vouloir faire arrêter les Conſuls, les ſouverains Magiſtrats de la République ; qu'ils oſoient encore les menacer en plein Sénat de leur faire ſubir le jugement du peuple eux qui n'y pouvoient pas traduire le dernier les Patriciens ſans un Sénatus-Conſulte exprès. Mais qu'il leur déclaroit que s'ils étoient aſſez

hardis pour pousser plus loin une entreprise si odieuse, il feroit prendre sur le champ les arà tout le corps des Patriciens ; qu'il se rendroit à leur tête dans la place ; qu'il chargeroit tout ce qui se présenteroit devant lui, & que peut-être il les feroit repentir d'avoir abusé de la patience du Sénat, & d'avoir porté trop loin une audace qui n'avoit plus de bornes.

Ces disputes allerent si loin, que la nuit survint avant que le Sénat eût pu rien statuer sur cette affaire : & la plupart des Sénateurs ne furent pas fâchés que ces plaintes & ces reproches réciproques eussent consumé le temps de l'assemblée, pour n'être point obligés de décider entre les Consuls & les Tribuns, & surtout pour éviter par leurs refus de fournir aux derniers le prétexte qu'ils cherchoient d'exciter une nouvelle sédition.

Les Tribuns voyant bien que le Sénat traîneroit l'affaire en longueur, convoquerent le lendemain l'assemblée du peuple, auquel ils firent leur rapport de ce qui s'étoit passé dans le Sénat. Ils déclarerent qu'il ne falloit point attendre de justice d'un corps où leurs ennemis dominoient, & qu'ils alloient abdiquer le tribunat & déposer la magistrature, si le peuple ne prenoit des résolutions pleines de vigueur & si nécessaires pour la conservation de leurs dignités.

Les plus mutins parmi les Plébéïens opinerent à se retirer une seconde fois sur le Mont-Sacré, à s'y rendre tous en armes, & delà commencer la guerre contre les Patriciens. D'autres en apparence plus modérés, mais qui étoient seulement retenus par la crainte d'une guerre civile, proposerent que, sans prendre les armes & sans solliciter plus long-temps un Sénatus-Consulte, le peuple de sa seule autorité fît le procès aux Consuls, & les condamnât à une grosse amende. Enfin ceux qui n'avoient pas en-

core perdu entiérement tout le reſpect qui étoit dû aux premiers Magiſtrats de la République, repréſenterent qu'il étoit inoui qu'on eût jamais entrepris dans une aſſemblée du peuple de faire le procès aux deux Conſuls dans l'année même du conſulat, & ſur-tout ſans la participation du Sénat. Qu'une pareille démarche leur paroiſſoit bien hardie; qu'ils ne doutoient point qu'elle n'excitât de nouveaux tumultes, qui à la fin pourroient produire une guerre civile. Que le ſuccès en étoit incertain; qu'il étoit même à craindre, ſi les Patriciens avoient l'avantage, qu'ils ne ruinaſſent entiérement l'autorité du peuple, pour ſe venger de ceux qui l'auroient voulu pouſſer trop loin. Qu'ainſi ils étoient d'avis qu'on ſursît toute procédure contre les Conſuls jusqu'à ce qu'ils fuſſent ſortis de charge; & qu'en attendant on pourſuivît ſeulement les particuliers qui avoient fait paroître plus de chaleur pour leurs intérêts.

De ces trois avis différents, les Tribuns s'arrêterent au ſecond qui leur paroiſſoit le plus sûr & le plus prompt pour ſatisfaire leur reſſentiment, & ils indiquerent une aſſemblée où le peuple à leur requiſition devoit condamner les Conſuls à l'amende. Mais les Tribuns s'étant apperçus, après que la premiere chaleur des eſprits fut appaiſée, que le peuple faiſoit paroître moins d'empreſſement pour une affaire qu'il regardoit comme particuliere à ces Magiſtrats, ils réſolurent pour aſſurer mieux leur vengeance, de la différer, & même de la revêtir du prétexte ordinaire des intérêts du peuple, ſans y mêler le différent qu'ils avoient avec les Conſuls. Ainſi le jour marqué pour l'aſſemblée étant arrivé, Ilicius qui portoit la parole pour ſes collegues, déclara que le college des Tribuns, à la priere & à la conſidération des plus gens de bien du Sénat, ſe déſiſtoit de l'action intentée contre les Conſuls; mais qu'en aban-

donnant leurs intérêts propres ils étoient incapables de négliger ceux du peuple. Qu'ils demandoient qu'on dressât un corps de loix qui fût rendu public ; qu'on procédât ensuite au partage des terres ; que le temps enfin étoit venu d'autoriser une loi si équitable proposée depuis long-temps, & dont la publication avoit toujours été éludée par les artifices des Patriciens. Il exhorta en même-temps ceux des Plébéïens qui s'intéressoient à cette affaire d'en dire librement leur avis à l'assemblée.

Pour lors un Plébéïen appellé L. Siccius ou Sicinius Dentatus, se présenta dans la tribune. C'étoit un vieillard encore de bonne mine, quoiqu'âgé de près de soixante ans, & qui, avec une éloquence guerriere, parla lui-même magnifiquement de sa propre valeur & de toutes les occasions où il s'étoit signalé. Il représenta d'abord qu'il y avoit quarante ans qu'il portoit les armes ; qu'il s'étoit trouvé dans six vingt combats ; qu'il y avoit reçu quarante-cinq blessures, & toutes par-devant ; que dans une seule bataille il avoit été blessé en douze endroits différents ; qu'il avoit obtenu quatorze couronnes civiques, pour avoir sauvé la vie dans les combats à autant de citoyens ; qu'il avoit reçu trois couronnes murales, pour être monté le premier sur la breche dans des places qu'on avoit emportées d'assaut. Que ses Généraux lui avoient donné huit autres couronnes pour avoir retiré des mains des ennemis les étendards des légions ; qu'il conservoit dans sa maison quatre-vingt colliers d'or, plus de soixante brasselets, des javelots dorés, des armes magnifiques, & des harnois de cheval, comme le témoignage & la récompeuse des victoires qu'il avoit remportées dans des combats singuliers, & qui s'étoient passés à la tête des armées. Que cependant on n'avoit eu aucun égard à toutes ces marques honorables de ses services, & que

ni lui, ni tant de braves ſoldats, qui, aux dépens de leur ſang, avoient acquis à la République la meilleure partie de ſon territoire, n'en poſſédoient pas la moindre portion. Que leurs propres conquêtes étoient devenues la proie de quelques Patriciens qui n'avoient pour mérite que la nobleſſe de leur origine & la recommandation de leur nom. Qu'il n'y en avoit aucun qui pût juſtifier par titres la poſſeſſion légitime de ces terres, à moins qu'ils ne regardaſſent les biens de l'Etat comme leur patrimoine, & les Plébéïens comme de vils eſclaves, indignes d'avoir part à la fortune de la République. Mais qu'il étoit temps que ce peuple généreux ſe fît juſtice à lui-même, & qu'il devoit faire voir ſur la place, & en autoriſant ſur le champ la loi du partage des terres, qu'il n'avoit pas moins de fermeté pour ſoutenir les propoſitions de ſes Tribuns, qu'il avoit montré de courage en campagne contre les ennemis de l'Etat.

Icilius donna de grandes louanges à l'auteur de ce diſcours : Mais comme il affectoit de paroître exact obſervateur des loix, il lui repréſenta qu'on ne pouvoit avec juſtice refuſer aux Patriciens de les entendre ſur les raiſons qu'il leur plairoit d'alléguer contre la loi : & il remit l'aſſemblée au jour ſuivant.

Les deux Conſuls tinrent des conférences ſecretes, pendant une partie de la nuit, avec les principaux du Sénat, ſur les meſures qu'on devoit prendre pour réſiſter aux entrepriſes du Tribun. Après différents avis on convint d'employer d'abord les manieres les plus inſinuantes, & tout l'art de la parole pour gagner le peuple, & le détourner de la publication de la loi : mais que ſi, animé par ſes Tribuns, il perſiſtoit à vouloir donner ſes ſuffrages, on s'y oppoſeroit hautement, & qu'on emploieroit même les voies de fait. On fit dire à tous les Patriciens qu'ils ſe trouvaſſent de grand matin dans la place, avec

leurs amis & leurs clients ; qu'une partie environnât la tribune aux harangues pour empêcher les Tribuns de s'y rendre les plus forts, & que le reste de la Noblesse se dispersât par pelotons dans l'assemblée, pour s'opposer à la distribution des bulletins.

Les Patriciens ne manquerent pas de se trouver sur la place de grand matin, & ils occuperent tous les postes dont on étoit convenu. Les Consuls étant arrivés, les Tribuns firent aussitôt publier par un Héraut que si quelque citoyen vouloit proposer des moyens solides d'opposition à la publication de la loi, il lui étoit permis de monter à la tribune aux harangues, & de représenter ses raisons au peuple. Plusieurs Sénateurs s'y présenterent successivement ; mais si-tôt qu'ils commençoient à parler une troupe insolente de petit peuple apostée par les Tribuns poussoit des cris confus qui empêchoient qu'on ne les pût entendre. Les Consuls indignés de cette insolence, protesterent hautement contre tout ce qui se pourroit passer dans une assemblée si tumultueuse. Pour lors les Tribuns levant le masque, leur répondirent avec beaucoup de fierté, que leur protestation n'empêcheroit point la publication de la loi ; qu'il y avoit trop long-temps qu'on amusoit le peuple par de vains discours, dont la longueur affectée ne tendoit qu'à éloigner la décision de cette affaire, & qu'il falloit enfin que les suffragants de l'assemblée en décidassent : & là-dessus Icilius commanda qu'on ouvrît les urnes, & qu'on distribuât les bulletins au peuple. Les Officiers s'étant mis en état d'exécuter ses ordres, de jeunes Patriciens des premieres maisons de la République, ayant pris ce commandement pour le signal dont ils étoient convenus secretement entr'eux, enleverent les urnes & répandirent les bulletins. D'autres, escortés de leurs amis & de leurs clients, se jettent dans

la foule, poussent, frappent & écartent le peuple, & demeurent enfin les maîtres de la place. Les Tribuns outrés qu'on eût ainsi déconcerté leurs mesures, se retirerent les derniers; mais ils convoquerent l'assemblée pour le jour suivant: après s'être plaints qu'on eût violé si ouvertement la majesté du peuple Romain, ils demanderent qu'il leur fût permis d'informer contre les auteurs du tumulte, ce qui leur fut accordé sur le champ.

Ils ne manquerent point de témoins qui déposerent unanimement que ce désordre avoit été excité par la plupart des jeunes Patriciens. Mais comme leur grand nombre leur servoit en quelque maniere d'asyle, & qu'il n'y avoit pas moyen de comprendre dans l'information tous les Patriciens de la République, les Tribuns, qui cherchoient des victimes à leur ressentiment, dont la punition pût intimider le Sénat, firent tomber l'accusation sur ceux qui étoient des familles *Posthumia*, *Sempronia & Clelia*. On les cita devant l'assemblée prochaine du peuple; mais quoique ces jeunes Patriciens se fissent honneur d'avoir empêché que la loi n'eût été publiée, le Sénat ne fut pas d'avis qu'ils comparussent, ni que personne se chargeât de leur défense. Les plus habiles Sénateurs se flatterent qu'en les abandonnant au peuple, cette modération diminueroit son ressentiment, ou qu'ayant pour ainsi dire exhalé toute sa colere par leur condamnation, cette vengeance lui feroit oublier la publication de la loi. Cependant le jour de l'assemblée étant arrivé, les esprits les plus violents parmi le peuple vouloient pousser cette affaire à toute rigueur; mais les plus sages, qui regardoient le silence du Sénat comme un aveu tacite de la faute des accusés, contents qu'il les abandonnât à la justice du peuple, furent seulement d'avis de les condamner à une amende: ce qui fut approuvé à la

pluralité

pluralité des voix. Le Sénat ne s'y opposa point; on vendit même publiquement les biens des condamnés pour y satisfaire, & le prix en fut consacré à Cérès. Mais le Sénat fit racheter ces biens de ses propres deniers par des personnes interposées. On les rendit quelque temps après aux anciens propriétaires, & le Sénat ne fut pas fâché qu'il n'en eût coûté que de l'argent pour arrêter la publication de la loi. Mais les Tribuns ne prirent pas si aisément le change, ils revinrent bientôt au partage des terres. C'étoit le sujet le plus ordinaire de leurs harangues.

Pendant que le peuple passoit les jours entiers sur la place à entendre ces déclamateurs, il arriva des courriers de *Tusculum*, qui dirent que les Eques s'étoient jettés sur le territoire de cette ville alliée du peuple Romain; qu'ils mettoient tout à feu & à sang dans la campagne; qu'il étoit même à craindre qu'ils n'emportassent cette place s'ils en formoient le siege : & les habitants demandoient du secours avec beaucoup d'instance. Le Sénat ordonna aussi-tôt que les Consuls se mettroient en campagne avec les forces de la République. Les Tribuns ne manquerent pas de s'y opposer à leur ordinaire, & ils vouloient faire acheter leur consentement par la publication de la loi. Mais le peuple, plus généreux que ces Magistrats, se ressouvenant du secours qu'il avoit reçu de *Tusculum* contre l'invasion d'Herdonius, offrit de bonne grace de prendre les armes. On leva promptement une armée; les deux consuls se mirent à la tête. Siccius Dentatus, ce Plébéïen qui venoit de haranguer si vivement en faveur de la loi *Agraria*, se présenta pour les suivre avec huit cents vétérans comme lui, qui avoient tous achevé le temps de service prescrit par les loix, mais qui, dans cette occasion, voulurent encore aller à la guerre sous le commandement particulier de Siccius,

qu'ils nommoient hautement l'*Achille* Romain.

L'armée Romaine s'avança jusqu'à Algide qui étoit à seize milles de Rome, & rencontra les ennemis assez près de la ville d'*Antium*. Ils étoient retranchés sur le haut d'une montagne. Les Romains camperent sur une éminence opposée; ils se fortifierent avec soin, & les Généraux retinrent les soldats dans le camp pour cacher leurs forces à l'ennemi. Les Eques prirent ces précautions pour un effet de la peur des Consuls. Ils descendoient souvent dans la plaine, & ils venoient quelquefois jusques sur les bords des retranchements du camp reprocher aux Romains la timidité de leurs Généraux. Les deux Consuls, pour entretenir l'ennemi dans cette fausse confiance, tenoient toujours les portes du camp fermées. Mais un jour que Romilius commandoit en chef, & que c'étoit à lui à donner les ordres, ce Consul ayant apperçu que toute l'armée des Eques étoit sortie de son camp, & que la plupart des soldats dispersés & répandus dans la campagne fourrageoient impunément jusqu'au pied de ses retranchements, il résolut de les charger dans la plaine, & de faire attaquer en même-temps le camp qu'ils avoient sur la montagne, afin qu'ils ne sussent point de quel côté étoit la véritable attaque. Dans cette vue il fit appeller Siccius Dentatus qui commandoit le corps des vétérans dont nous venons de parler; & soit par estime pour sa valeur, soit qu'il ne fût pas fâché d'exposer ce Plébéïen dans une occasion très-dangereuse, il le chargea de l'attaque du camp ennemi : » nous allons, lui dit-il, mon collegue & moi, marcher aux ennemis. Pendant que nous attirerons toutes les forces de notre côté, jettez-vous avec le corps que vous commandez dans cette gorge & ce chemin détourné qu'on découvre dans la montagne, & qui conduit à leur camp. Poussez jusqu'au retranchement, & tâchez de vous en

rendre le maître. En faisant en même-temps deux attaques différentes nous causerons une diversion utile, & qui, en partageant les forces de nos ennemis, diminuera leur défense. « Siccius lui répondit qu'il étoit prêt d'obéir aveuglément à ses ordres. » Mais souffrez, lui dit-il, que je vous représente que l'exécution m'en paroît impossible, & en même-temps très-dangereuse. Croyez-vous, continua ce vieil Officier, que les ennemis en descendant de la montagne & de leur camp ne soient pas assurés par un bon corps d'infanterie du seul chemin qui peut faciliter leur retraite? Puis-je seul forcer ce poste avec les vétérans & sans être soutenu par de plus grandes forces? Une pareille entreprise n'est propre qu'à nous faire périr tous : huit cens hommes pourront-ils résister à l'armée entiere des ennemis, qui nous prendra par derriere, dans le même-temps que nous aurons en tête ceux qui occupent le chemin de la montagne? «

Le Consul irrité des remontrances de Siccius, lui repartit brusquement, que sans se mêler de faire le Général, il n'avoit qu'à obéir aux ordres qu'on lui donnoit, ou que s'il y trouvoit trop de péril, il en chargeroit d'autres Officiers, qui, sans faire les capables, viendroient glorieusement à bout de cette entreprise. » Et vous, grand Capitaine, ajouta le Consul avec une raillerie piquante, vous qui faites la guerre depuis quarante ans, qui vous êtes trouvé à six-vingt combats, & dont tout le corps est couvert de blessures, retournez à Rome sans avoir osé envisager l'ennemi, & rapportez sur la place cette langue si éloquente & plus redoutable à vos concitoyens que votre épée ne l'est aux Eques & aux ennemis de la patrie. «

L'Officier outré des reproches de son Général lui répondit fiérement qu'il voyoit bien qu'il vouloit faire périr un vieux soldat, ou le déshó-

norer. Mais que l'un étoit bien plus facile que l'autre ; qu'il alloit marcher au camp ennemi, & qu'il l'emporteroit, où qu'il se feroit tuer en chemin avec tous ses compagnons. Ces vétérans prirent ensuite congé des autres soldats, qui ne les virent partir que comme des gens qu'on envoyoit à la boucherie. Heureusement pour eux ils étoient sous les ordres d'un vieil Officier qui savoit faire la guerre. Siccius prit un grand détour, & ayant marché quelque temps, il découvrit dans l'éloignement, & sur des montagnes voisines, une grande forêt qui sembloit s'étendre jusqu'au camp ennemi. Il se pressa aussi-tôt de gagner ce bois. » Bon courage, mes compagnons, s'écrioit-il en montant, ou je suis bien trompé, ou j'apperçois une route qui nous conduira plus sûrement au camp des ennemis que celle que notre Général m'avoit prescrite. « Ce ne fut pas sans peine que ces vieux soldats, chargés de leurs armes, parvinrent jusqu'au sommet de cette montagne. Mais ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils reconnurent qu'ils étoient sur une hauteur qui dominoit sur le camp ennemi, & ils s'en approcherent à la faveur des bois, sans avoir été apperçus par les sentinelles & les gardes avancées.

Pendant cette marche, les deux armées des Romains & des Eques en étoient venues aux mains dans la plaine. On combattit long-temps de part & d'autre avec une valeur égale, & sans que la victoire se déclarât pour aucun parti. La plupart des soldats que les Eques avoient laissés à la garde de leur camp, croyant n'avoir rien à craindre de leur derriere, étoient accourus sur le bord de la montagne pour voir la bataille. Pendant qu'ils s'étoient dispersés pour jouir plus aisément d'un si grand spectacle, Siccius qui les observoit profita de cette négligence. Il fond sur le camp, surprend la garde, taille en pieces tout ce qui s'oppose à ses efforts, fait le reste prison-

nier ; & après avoir laiſſé quelques ſoldats pour la garde du camp, il tombe enſuite ſur ceux qui regardoient ſi paiſiblement le combat, & les emporte ſans peine. Quelques-uns dont l'éloignement favoriſa la fuite, ſe jetterent dans ce chemin creux qui conduiſoit dans la plaine, où les Eques avoient laiſſé quelques cohortes pour aſſurer leur retraite, comme Siccius l'avoit bien prévu. L'Officier Romain qui les pourſuivoit vivement, arrivé preſqu'auſſi-tôt, les preſſe, les pouſſe, & les renverſe ſur ce corps-de-garde. Tous prennent la fuite ; le ſoldat effrayé ne s'apperçoit point du petit nombre des ennemis ; la peur les multiplie à ſes yeux ; il va chercher ſa sûreté dans le gros de l'armée, & il y porte la crainte & l'épouvante. Siccius arrive qui l'augmente. Les Eques ſe voyant attaqués par derriere, lâchent le pied. Ce fut moins dans la ſuite un combat qu'une déroute générale. La plupart furent taillés en pieces ; & il ne s'en ſauva que ceux qui échapperent à la faveur de la nuit qui ſurvint durant le combat.

Pendant que les Conſuls achevoient de vaincre, & qu'ils pourſuivoient les fuyards, Siccius plein de reſſentiment contre les Généraux, forme le deſſein de les priver des fruits & des honneurs de la victoire. Il remonte ſeul avec ſa troupe dans le camp ennemi ; coupe la gorge aux priſonniers, tue les chevaux ; met le feu aux tentes, aux armes & à tout le bagage, & ne laiſſe aucune de ces marques de la victoire qu'on exigeoit des Généraux quand ils demandoient l'honneur du triomphe. Il marche enſuite en grande diligence, arrive à Rome avec ſa cohorte, & rend compte aux Tribuns de ce qui s'étoit paſſé. Le peuple voyant ces vieillards ſeuls, & encore couverts du ſang des ennemis, s'attroupe autour d'eux, & leur demande des nouvelles de l'armée. Siccius leur annonce la victoire qu'on venoit de remporter ſur les Eques,

& il ſe plaint en même-temps de l'inhumanité des Conſuls, qui, ſans néceſſité, dit-il, & pour ſatisfaire ſeulement leur haine contre les Plébéïens, avoient expoſé huit cens vétérans à une mort qui paroiſſoit certaine. Il raconta enſuite par quel bonheur ils avoient échappé aux embûches que leur avoient tendu les Conſuls. » Cependant, ajouta-t'il, nous avons pris le camp ennemi, & taillé en pieces ceux qui le gardoient. De-là nous nous ſommes rendus maîtres des détroits de la montagne : nous en avons chaſſé les Eques, & facilité par notre valeur la victoire des Conſuls. Nous demandons pour toute récompenſe qu'on ne décerne point les honneurs du triomphe à des Généraux qui ne ſe ſont ſervis de leur autorité que pour faire périr ſans néceſſité leurs propres concitoyens. «

Le peuple qui n'étoit que trop indiſpoſé contre les Patriciens, lui promit de ne conſentir jamais au triomphe des Conſuls. Les ſoldats de ces Généraux à leur retour entrerent dans cette cabale, par reſſentiment de ce que les deux Conſuls les avoient privés du butin, qu'ils avoient fait vendre au profit de l'épargne, ſous prétexte qu'elle étoit épuiſée. Les Conſuls, pour obtenir l'honneur du triomphe, repréſenterent en vain qu'ils avoient remporté une victoire complette, taillé en pieces l'armée ennemie, & fait ſept mille priſonniers. Le peuple, prévenu qu'ils avoient voulu faire périr les vétérans, leur refuſa avec opiniâtreté qu'on remerciât les Dieux de leur victoire, & qu'ils puſſent rentrer dans la ville avec les ornements du triomphe. Le Sénat, ſoit par des principes d'équité, ſoit par la crainte de quelque nouvelle ſédition, ne jugea pas à propos de s'intéreſſer pour eux : & le peuple qui regardoit cet affront comme une victoire qu'il remportoit ſur tout l'ordre des

Patriciens, déféra dans les comices ſuivants la qualité de Tribun à Siccius.

Ces deux Conſuls ne furent pas même plutôt ſortis de charge, que ſous le conſulat de leurs ſucceſſeurs, Sp. Tarpius & A. Æternius (*a*), on les cita devant l'aſſemblée du peuple. C'étoit le ſort ordinaire de ces ſouverains Magiſtrats. L'accuſation rouloit ſur l'affaire de Siccius : mais leur véritable crime étoit l'oppoſition conſtante que l'un & l'autre avoient apportée à la publication de la loi *Agraria.* Le peuple les condamna tous deux à une amende ; Romilius à dix mille *aſſes*, & Veturius quinze mille. L'Hiſtoire ne nous a point appris la raiſon de la différence que le peuple mit dans ces deux amendes : ce fut peut-être parce que Veturius eut plus de part au mauvais traitement qu'avoit eſſuyé l'Appariteur d'Icilius. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'eſt qu'on établit en même-temps une loi, du conſentement de tous les ordres de l'Etat, par laquelle il étoit permis à tout Magiſtrat de condamner ceux qui auroient manqué de reſpect pour ſa dignité, privilége réſervé auparavant aux ſeuls Conſuls. Mais pour empêcher que quelques Magiſtrats particuliers n'abuſaſſent de cette nouvelle autorité, & ne la portaſſent trop loin, il étoit ordonné par la loi que déſormais la plus haute amende pour ces ſortes de fautes ne pourroit excéder la valeur de deux bœufs ou de trente moutons, monnoies de cuivre qui portoient ce nom de leur empreinte, & frappées ſous le regne de Servilius Tullius, ſixieme Roi de Rome.

(a) *An de Rome 299.*

Fin du quatrieme i vre.

LIVRE V.

On envoie des Ambassadeurs à Athenes pour recueillir les loix de Solon. Au retour de ces Ambassadeurs on choisit parmi les Patriciens dix Commissaires ou Décemvirs *qui gouvernent souverainement. Appius, chef du collége des Décemvirs, devient suspect à ses collegues. Pour empêcher qu'il ne soit continué dans le décemvirat, ils le déclarent Président de l'assemblée où se devoit faire la seconde élection. Mais il se propose lui-même pour premier Décemvir, & le peuple en reçoit la proposition avec de grands éloges, suivis de la plupart des suffrages. Ces nouveaux Magistrats veulent rendre leur domination perpétuelle. Malgré l'opposition des principaux Sénateurs, ils viennent à bout de se faire donner le commandement des armées pour marcher contre les Eques. Les Romains refusent de vaincre, de peur d'augmenter leur puissance. La dureté de leur domination, leur orgueil, leurs injustices, mais sur-tout la passion d'Appius pour la jeune Virginie, sont cause de leur ruine. Virginius, pere de cette fille infortunée, s'étant vu réduit à la triste nécessité de lui enfoncer un poignard dans le sein pour la dérober à la brutalité du Décemvir, les armées se soulevent & reviennent à Rome, où elles obtiennent la cassation du décemvirat & la punition des Décemvirs. On rétablit le consulat & le tribunat, & on rend au peuple tous ses priviléges.*

NOUS avons vu dans les premiers Livres, Rome jalouſe de ſa liberté ſe défaire de ſes Rois ; le gouvernement Monarchique ſe tourner en républicain, ſous l'autorité de deux Conſuls ; la nobleſſe & le peuple qui compoſoient cette République naiſſante, par le même amour de la liberté, depuis diviſés & prêts à ſe ſéparer ; le tribunat qui n'avoit été établi que comme le gage de leur réunion, devenir le fondement de nouvelles diviſions ; & ces Magiſtrats Plébéïens, artiſans perpétuels de diſcorde, pourſuivre tout ce que le Sénat avoit de plus grand & de plus illuſtre, & s'attacher ſur tout avec opiniâtreté à la ruine des Conſuls dès qu'ils ſortoient de charge, enſorte qu'un Conſulaire devoit ſe regarder comme la victime du peuple & l'objet de la fureur des Tribuns. Tel étoit l'état de Rome, où l'on faiſoit alors un crime aux ſouverains Magiſtrats de gouverner ſelon les anciennes loix. Cependant la diſgrace de Romilius & de Veturius dont nous venons de parler, n'épouvanta point leurs ſucceſſeurs, Sp. Tarpeius & A. Haterius n'en montrerent pas moins de fermeté. Ces généreux Conſuls déclarerent hautement au peuple qu'il pourroit bien les condamner à leur tour quand ils ſeroient ſortis de charge, ou à une amende, ou à des peines encore plus injuſtes ; mais que ces vexations, & la perte même de leur vie ne les obligeroient jamais à conſentir à la publication de la loi *Agraria*. Tant de fermeté, & ce concert unanime de tous les Sénateurs, ébranlerent les Tribuns. Les deux partis également fatigués de ces diviſions continuelles, ſemblerent ſe rapprocher. On fut quelque temps ſans entendre parler du partage des terres. L'animoſité parut ceſſée,

ou du moins ſuſpendue. Mais le peuple toujours inquiet ne fit que changer de vue & d'objet ; il revint à la loi Terentilla, & demanda au Sénat qu'à la place de ces jugements arbitraires que rendoient les Magiſtrats, on établît enfin un corps de loix connues de tous les citoyens, & qui ſerviſſent de regle dans la République, tant à l'égard du gouvernement & des affaires publiques, que par rapport aux différents qui naiſſoient tous les jours entre les particuliers.

Le Sénat ne s'éloignoit pas de cette propoſition; mais quand il fut queſtion de nommer les Légiſlateurs, il prétendit qu'ils devoient être tous tirés de ſon corps ; & le peuple au contraire demandoit qu'ayant un égal intérêt dans une affaire auſſi importante, il fût admis par ſes députés à partager un ſi noble emploi. Il envoya au Sénat le Tribun Siccius & ſes collegues pour ſoutenir ſes prétentions. L'affaire y fut agitée avec beaucoup de chaleur ; les avis ſe trouverent partagés. Mais rien ne ſurprit tant que celui de Romilius, ce Conſulaire que le peuple venoit de condamner à une groſſe amende. Au lieu de s'oppoſer comme on le croyoit, aux prétentions du peuple, il déclara que ſans vouloir inventer de nouvelles loix, il étoit d'avis qu'on envoyât ſeulement des députés à Athenes pour y recueillir celles de Solon, qu'on ſavoit être les plus populaires de la Grece ; que ces députés priſſent ſoin en même-temps de s'inſtruire de la forme du gouvernement des Républiques voiſines, & qu'à leur retour on éliroit des Commiſſaires qui feroient choix de celles qui paroîtroient les plus convenables à la conſtitution préſente de la République Romaine : » & faſſent les Dieux, ajouta ce » Conſulaire, que ces Commiſſaires nous pro» poſent des loix également favorables à la » liberté du peuple & à l'autorité du Sénat. «

Cet avis fut également bien reçu des deux

partis. Le Sénat, auquel on ne diſputoit point le droit de nommer ces Ambaſſadeurs, étoit bien perſuadé que ceux qu'il choiſiroit pour faire cette recherche ne rapporteroient rien qui fût contraire à ſes intérêts : & les Tribuns ſéduits par l'eſpérance de voir le gouvernement de Rome réformé ſur celui d'une République où toute l'autorité réſidoit dans l'aſſemblée du peuple, ne pouvoient ſe laſſer de donner de grandes louanges à Romilius. Siccius même, quoique ſon ennemi, déclara qu'il lui remettoit de la part du peuple l'amende à laquelle il avoit été condamné. Mais Romilius rejetta généreuſement cette grace qui venoit d'une main ennemie. Il déclara hautement qu'il ne prétendoit point d'autre récompenſe que de pouvoir dire toujours ſon avis avec la liberté qui convenoit à un Sénateur Romain ; & qu'à l'égard de l'amende à laquelle il avoit été condamné, comme c'étoit un bien conſacré à Cérès, il croiroit faire un ſacrilege de ne la pas payer. On dreſſa enſuite le Sénatus-Conſulte, qui fut confirmé par le conſentement unanime du Peuple, & en conſéquence le Sénat envoya en ambaſſade à Athenes Sp. Poſthumius, A. Manlius & P. Sulpitius Camerinus, qui furent chargés de recueillir les loix & les coutumes de cette ville & des autres Républiques de la Grece. Pendant le reſte de l'année l'Etat fut aſſez tranquille. Mais l'année ſuivante (*a*), ſous le Conſulat de P. Curatius & de Sex. Quintilius, preſque toute l'Italie fut affligée de la peſte. Le premier Conſul, quatre Tribuns du peuple, & un grand nombre de citoyens de toute condition en moururent. Le peuple ſe diſperſa de différents côtés. Rome dans une ſi grande déſolation devint déſerte, & on avoit à craindre quelque ſurpriſe de la part des Eques, des Volſques & des Sabins. Mais la

(a) *An de Rome* 300.

contagion s'étoit répandue parmi eux avec la même fureur ; une calamité commune & générale tint lieu de forces & de défense à la République.

L'année suivante commença sous de plus heureux auspices. La peste cessa sous le consulat (a) de P. Sestius Capitolinus & de T. Menenius, & on vit arriver les Ambassadeurs qu'on avoit envoyés pour recueillir les loix de la Grece. Les Tribuns du peuple firent aussi-tôt de grandes instances aux Consuls pour l'élection des Commissaires ou Décemvirs qui devoient travailler à former un corps entier de loix pour le gouvernement de la République. Sestius n'y avoit pas de répugnance ; mais Ménenius, qui regardoit tout changement dans un Etat comme pernicieux, & qui peut-être n'avoit pas oublié les injures que son pere avoit reçues des Tribuns ; éloigna autant qu'il put cette élection. Il s'en dispensa d'abord sur la nécessité d'élire auparavant les Consuls pour l'année suivant. Il dit que cette grande affaire se devant traiter sous leur consulat, il étoit bien juste qu'on ne fît rien avant qu'ils eussent été désignés, & même sans leur participation. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, & il se flattoit que l'élection des Consuls suspendroit celle des Décemvirs, ou du moins que la concurrence qui se rencontreroit entr'eux affoibliroit l'autorité de ces nouveaux Magistrats. Cependant l'empressement des Tribuns fit avancer les comices. On y élut pour premier Consul Appius Claudius. Ce fut le troisieme de pere en fils dans la maison de *Claudia* qui fut élevé à cette dignité. Tous les Patriciens lui avoient donné leurs suffrages, dans l'espérance qu'il n'auroit pas moins d'attachement que ses ancêtres aux intérêts du Sénat. T. Genutius fut nommé pour son collegue.

(a) *An de Rome* 301.

Les Tribuns, après cette élection, renouvellerent leurs poursuites & leurs sollicitations auprès des Consuls en charge, pour les obliger à procéder à la nomination des Décemvirs. Menenius, qui ne faisoit que de fâcheux pronostics de ce changement qu'on vouloit introduire, se relégua dans sa maison sous prétexte d'une maladie; il aima mieux n'en point sortir que d'être obligé, s'il alloit au Sénat, d'y proposer l'affaire des loix nouvelles. Sestius de son côté, quoique favorable aux Tribuns, ne croyoit pas qu'il lui fût honnête de se charger seul d'une si grande affaire sans la présence & le concours de son collegue. Les Tribuns, auxquels de pareils retardements étoient suspects, s'adresserent à Appius & à son collegue désignés Consuls pour l'année prochaine. Ils surent les mettre dans leurs intérêts, apparemment par l'espérance de leur donner la meilleure part dans la commission pour la création des loix. Après s'être assurés de ces deux Sénateurs que leur désignation pour le prochain consulat rendoit plus considérables, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu'ils avoient convoquée exprès pour y prendre des mesures contre les retardements affectés des Consuls en exercice. Appius étant monté à la tribune aux harangues, ménagea ses expressions de maniere que sans se déclarer contre le Sénat, il sut plaire au peuple. Les principaux chefs de son discours roulerent sur la justice qu'il y avoit d'établir des loix égales entre tous les citoyens, afin que Rome, divisée si long-temps en deux partis, & comme en deux villes différentes, ne formât plus à l'avenir qu'une seule République. Il ajouta qu'il étoit persuadé qu'on ne devoit pas différer davantage la nomination des Décemvirs. Qu'il falloit en faire incessamment la proposition au Sénat, & que si son élection au consulat, & celle de son collegue, étoient

préjudiciables à l'établissement & à l'autorité des Décemvirs, ils étoient prêts d'y renoncer; & qu'il déclaroit qu'ils y renonçoient actuellement, & qu'ils sacrifieroient encore de bon cœur leur vie pour procurer un aussi grand bien à leur patrie que la paix & la réunion entre leurs concitoyens.

Ce discours fut regardé par la plus grande partie de l'assemblée comme celui d'un véritable Républicain, qui aimoit sincérement la liberté de son pays. Le peuple sur-tout qui n'attendoit rien de semblable d'un Patricien de la maison *Claudia*, l'écouta avec autant de joie que de surprise. Quelques Sénateurs au contraire, qui connoissoient le génie fier & ambitieux d'Appius, craignoient que sous cette modération apparente, & sous ces dehors si désintéressés, il ne cachât des desseins fort opposés. Mais après tout, comme ce n'étoit que des soupçons sans preuves, les Patriciens comme les Plébéiens donnerent de grandes louanges à l'abdication qu'il venoit de faire de ses droits au consulat. Il fut question de porter cette affaire au Sénat. Menenius qui se fioit aux engagements qu'il avoit pris secretement avec son collegue, feignoit toujours d'être malade pour se dispenser de convoquer cette Compagnie: mais Sestius gagné apparemment par la promesse d'être compris au nombre des Décemvirs, lui manqua de parole. Il fit assembler le Sénat, & proposa la nomination des Décemvirs. Les avis y furent partagés à l'ordinaire; quelques Sénateurs attachés aux anciens usages, regardoient avec éloignement tout changement dans le gouvernement de l'Etat & dans l'administration de la justice. Mais Appius, qui avoit un puissant parti dans la Compagnie, soutint au contraire qu'il y avoit beaucoup de justice à établir de concert avec le peuple des loix qui servissent à l'avenir de regles constantes pour former les jugements des Magis-

trats. Et cet avis passa enfin à la pluralité des voix. On résolut de procéder incessamment à la nomination des Décemvirs ; mais cette nomination fit naître encore une nouvelle difficulté. Les Tribuns du peuple demanderent de sa part que cinq Plébéïens fussent admis dans cette commission. Tous les Sénateurs s'opposerent unanimement à cette prétention. Ils représenterent que les Décemvirs allant prendre la place & l'autorité des Consuls, il étoit inoui que de simples Plébéïens, exclus par leur naissance de toute magistrature *curule*, fussent revêtus de la puissance souveraine. Les Tribuns s'apperçurent bien que le Sénat ne se relâcheroit jamais sur cet article. Après beaucoup de raisons proposées de part & d'autre, ils se désisterent enfin de leurs prétentions, de peur de faire échouer la nomination même des Décemvirs, & on convint qu'ils seroient tirés du corps du Sénat ; que ces Commissaires seroient revêtus pendant un an entier de la puissance souveraine, sans qu'il y eût appel de leurs jugemens & de leurs ordonnances ; qu'on n'éliroit pendant ce temps-là ni Consuls ni Tribuns ; que l'autorité & les fonctions de toute magistrature seroient suspendues pendant leurs adminiſtations ; qu'ils dresseroient un corps de loix tiré de celles de la Grece & des anciens usages de Rome ; & qu'après l'avoir communiqué au Sénat & au peuple, & pris leur consentement, on s'en serviroit à l'avenir pour le gouvernement de l'Etat & dans l'administration de la Justice.

Quelque temps après on tint une assemblée solemnelle de tout le peuple Romain convoquée par *centuries*. Cette assemblée fut précédée par des auspices & les autres cérémonies de la Religion : on procéda ensuite à l'élection des Décemvirs ; Appius Claudius & T. Genutius (*a*) fu-

(a) *An de Rome* 302.

rent nommés les premiers, & on crut devoir cette préférence & cette marque d'honneur à l'abdication généreuſe qu'ils avoient faite du conſulat. Les ſuffrages tomberent enſuite ſur L. Seſtius, ſur Veturius, C. Julius, A. Manlius, Ser. Sulpitius, P. Curatius, T. Romilius & Sp. Poſthumius, tous perſonnages Conſulaires. Le Sénat ſe flattoit d'avoir fait choix des plus zélés défenſeurs de ſes droits; mais la plupart, pour parvenir à cette dignité, avoient pris des engagements ſecrets avec les Tribuns du peuple. Ainſi les deux partis regarderent chacun cette élection comme leur ouvrage particulier, & ils y concoururent également, mais par des vues bien différentes. Quoiqu'Appius fût le premier & comme le chef du college des Décemvirs, cependant il vivoit avec ſes collegues dans une entiere égalité & une parfaite intelligence. Il affectoit ſur-tout des manieres toutes populaires; il ſaluoit les moindres Plébéïens qu'il rencontroit en ſon chemin; il ſe chargeoit de leurs affaires & de leurs intérêts, & leur procuroit une prompte juſtice. Chaque Décemvir préſidoit à ſon tour pendant un jour entier. Il avoit alors les douze Licteurs qui marchoient devant lui avec les faiſceaux. Ils rendoient ſucceſſivement juſtice dans la place; ce qu'ils faiſoient avec tant d'équité que le peuple, charmé de leur conduite, ſembloit avoir oublié ſes Tribuns. La plupart faiſoient des vœux pour la durée d'un gouvernement ſi plein de modération, & il y eut même pluſieurs Plébéïens qui déclarerent qu'au lieu de rétablir le conſulat & le tribunat, on ne devoit ſonger qu'à rendre le décemvirat perpétuel. Les Décemvirs travaillerent avec beaucoup d'application pendant toute l'année à la compilation des loix qu'ils tirerent, partie des anciennes ordonnances des Rois de Rome, & partie de ce qu'ils emprunterent des loix de la Grece, qu'un certain Hermodore d'Epheſe, qui ſe trouva alors

à Rome leur interpréta. Quand leur ouvrage fut achevé ils en proposerent dix tables, dont il ne nous reste que quelques fragments. Les unes concernent le droit sacré, les autres le droit public, & le plus grand nombre le droit particulier. On afficha ces tables en public, afin que chacun les pût lire, y faire ses réflexions, & les communiquer aux Décemvirs avant que de leur donner l'autorité de loix. On les porta ensuite au Sénat, où elles furent examinées & reçues à la pluralité des voix, & on arrêta par un Sénatus-Consulte, qu'on convoqueroit incessamment les comices des Centuries pour les faire approuver par tout le peuple Romain.

Le jour de l'assemblée étant arrivé, on prit solemnellement les auspices, & en présence des Ministres de la religion, les loix furent lues de nouveau. Les Décemvirs représenterent au peuple avec beaucoup de douceur, qu'ils croyoient n'avoir rien oublié de ce qui avoit paru nécessaire dans une République. Cependant qu'ils exhortoient leurs concitoyens d'examiner avec soin leur ouvrage, & de dire avec liberté ce qu'ils croyoient qu'on en devoit retrancher, ou ce qu'on y pouvoit ajouter, ensorte qu'à l'avenir le peuple eût des loix qu'il eût faites lui-même plutôt qu'il ne les eût approuvées. On ne répondit à un discours si rempli de désintéressement & de modestie que par de grandes louanges. Les loix contenues dans les dix tables furent reçues du consentement de toutes les centuries. Il y eut seulement quelques particuliers qui dirent qu'il y manquoit plusieurs réglements dont on pourroit encore faire deux tables, & que si on les ajoutoit aux dix autres, on en formeroit comme un corps parfait de tout le droit Romain. Cette vue fit naître le desir d'élire tout de nouveau des Décemvirs encore pour une année. Le Sénat & le peuple approuverent également ce dessein, quoique par

des vues différentes. Le peuple ne ſongeoit qu'à reculer le rétabliſſement de l'autorité conſulaire qui lui étoit formidable, & le Sénat de ſon côté étoit bien aiſe de ſe délivrer des Tribuns qui lui étoient ſi odieux.

L'aſſemblée ayant approuvé ce projet, on indiqua le jour qu'on devoit procéder à une nouvelle élection des Décemvirs. Dans l'intervalle qui précéda ces comices, la diviſion ſe mit dans le Sénat au ſujet de cette dignité. Les uns y aſpiroient par ambition, d'autres qui s'étoient d'abord oppoſés le plus ouvertement à ſon établiſſement, la recherchoient alors, mais ſeulement pour en exclure ceux dont les deſſeins & la conduite leur étoient ſuſpects. Appius feignoit de n'y point prétendre; & pour inſpirer à ſes collegues le deſſein d'y renoncer, il déclaroit publiquement qu'ayant rempli tous les devoirs de bons citoyens par le travail aſſidu d'une année entiere, il étoit juſte de leur accorder du repos & des ſucceſſeurs.

Mais ſes liaiſons publiques, & dont il ne ſe cachoit point, avec les Duillius & les Icilius, c'eſt-à-dire avec les chefs du peuple, & pour ainſi dire les arcboutants du tribunat: le ſoin qu'il prenoit de ſe rendre agréable aux Plébéïens, ſon affabilité & ſa modération ſi oppoſée à cette fierté qu'on reprochoit à la famille *Claudia*, tout cela donnoit beaucoup d'inquiétude à ſes rivaux, & le rendoit ſuſpect à ſes collegues. Ces derniers, pour s'aſſurer de ſon excluſion, le nommerent pour préſider à l'élection nouvelle. Et comme c'étoit un uſage que celui qui préſidoit à l'aſſemblée nommoit ceux qui aſpiroient à la charge qu'il falloit remplir, ils ſe flatterent qu'après la déclaration qu'il avoit faite de renoncer à cette dignité, il n'oſeroit pas ſe mettre au nombre des candidats; outre qu'il étoit ſans exemple que celui qui préſidoit dans une élection ſe fût propoſé lui-même, ſi on en excepte

quelques Tribuns du peuple, qui en pareille occasion n'avoient pas eu de honte d'abuser de la confiance de leurs concitoyens. Appius n'eut pas plus de pudeur que ces ambitieux Plébéïens. Le jour de l'élection étant arrivé (a), on le vit, contre toutes les regles de la bienséance & de la modestie, se proposer lui-même pour le premier Décemvir; & le peuple toujours la dupe de ceux qui le savent tromper sous l'apparence de prendre part à ses intérêts, lui déféra par ses suffrages cette grande dignité. Ce Décemvir eut l'habileté de faire tomber ensuite les suffrages sur Quintius Fabius Vibulanius, personnage consulaire à la vérité, & même de mœurs jusqu'alors irréprochables, mais d'un esprit lent & paresseux, naturellement ennemi des affaires, sans fermeté, & incapable de le troubler dans la disposition des desseins qu'il méditoit. Ce fut dans les mêmes vues qu'il fit élire ensuite M. Cornelius, M. Servilius, L. Minutius, T. Antonius & M. Rabuléïus, Sénateurs peu estimés dans leur compagnie, mais qui lui étoient dévoués, & qui par ses intrigues secretes emporterent cette dignité sur les Quintiens, & même sur Claudius son oncle, zélé Patricien; & auquel il fit donner l'exclusion, aussi-bien qu'à tous ses collegues du premier décemvirat. Enfin ce qui surprit & consterna le Sénat, c'est qu'Appius oubliant sa propre gloire & celle de ses ancêtres, n'eut point de honte, pour flatter les anciens Tribuns, auxquels il avoit vendu sa foi, de proposer trois Plébéiens pour Décemvirs, sous prétexte qu'il étoit juste qu'il y eût quelqu'un dans ce college qui veillât aux intérêts du peuple. Il y fit entrer Q. Petilius, C. Duelius & Sp. Oppius, tous trois Plébéïens exclus par leur naissance de ces premieres Magistratures, & qui n'y parvinrent que parce qu'ils y avoient porté eux-mêmes Ap-

(a) *An de Rome* 303.

pius par tous les ſuffrages du peuple, dont ils diſpoſoient à leur gré, & qu'ils avoient déterminés en ſa faveur, ſuivant leurs conventions ſecretes.

Appius ſe voyant enfin parvenu, par ſa diſſimulation & ſes intrigues, à la tête du décemvirat (*a*), ne ſongea plus qu'à rendre ſa domination perpétuelle : il aſſembla auſſi-tôt ſes nouveaux collegues, qui tous lui étoient redevables de leur dignité. Pour lors mettant bas le maſque de Républicain, il leur repréſenta que rien ne leur étoit plus aiſé que de retenir toute leur vie la ſouveraine puiſſance ; qu'ils étoient revêtus d'une commiſſion dans laquelle ſe trouvoient réunies l'autorité conſulaire & la puiſſance tribunitienne : que le Sénat & le peuple, toujours oppoſés, plutôt que de voir le rétabliſſement de ces deux magiſtratures qui leur étoient également odieuſes, aimeroient mieux leur laiſſer comme en dépôt le ſoin du gouvernement ; que les particuliers s'accoutumeroient inſenſiblement à leur autorité, & que pour la conſerver ils devoient rappeller à leur tribunal la connoiſſance de toutes les affaires, ſans ſouffrir qu'on les portât au Sénat ou devant l'aſſemblée du peuple. Qu'il falloit ſur-tout éviter avec grand ſoin toute convocation de ces deux corps, qui les feroit appercevoir de leurs droits & de leurs forces. Qu'il ſe trouvoit toujours dans ces ſortes d'aſſemblées des eſprits inquiets & impatients de toute domination, & que pour rendre inébranlable l'autorité du décemvirat, il étoit de l'intérêt des Décemvirs de demeurer étroitement unis entr'eux. Qu'ils devoient avoir une complaiſance réciproque les uns pour les autres ; que tout le collége devoit s'intéreſſer dans les affaires particulieres de chaque Décemvir : & il ajouta qu'il

(a) *An de Rome* 303.

croyoit qu'ils devoient s'engager tous par des ſerments les plus ſolemnels à ne ſe troubler jamais les uns les autres dans l'exécution de leurs deſſeins particuliers. Comme ce diſcours d'Appius flattoit agréablement l'ambition de ſes collegues, ils ſe laiſſerent conduire à ſes vues. Chacun applaudit à ſes projets ; tous firent le ſerment qu'il preſcrivit, & ils convinrent unanimement de n'oublier rien pour retenir toute leur vie l'empire & la domination qu'on ne leur avoit déférés que pour une ſeule année : nouvelle conſpiration contre la liberté publique.

Ces nouveaux Magiſtrats entrerent en poſſeſſion de leur dignité aux Ides de mai ; & pour inſpirer d'abord de la crainte & du reſpect au peuple, ils parurent en public, chacun avec douze Licteurs, auxquels ils avoient fait prendre des haches avec leurs faiſceaux, comme en portoient ceux qui marchoient devant les anciens Rois de Rome ou devant le Dictateur : enſorte que la place fut remplie de ſix-vingt Licteurs, qui écartoient la multitude avec un faſte & un orgueil inſupportable dans une ville où régnoient auparavant la modeſtie & l'égalité. Le peuple ne vit qu'avec indignation cet appareil de la tyrannie. La comparaiſon qu'il faiſoit de la modération des Conſuls avec les manieres fieres & hautaines des Décemvirs, lui fit bientôt regretter l'ancien gouvernement. Il ſe plaignoit ſecretement qu'on lui eût donné dix Rois pour deux Conſuls. Mais ces réflexions venoient trop tard, & il n'étoit plus maître de détruire ſon ouvrage. Les Décemvirs commencerent à régner impérieuſement & avec une autorité abſolue. Outre leurs Licteurs, ils étoient encore environnés en tout temps d'une troupe de gens ſans nom & ſans aveu, la plupart chargés de crimes ou accablés de dettes, & qui ne pouvoient trouver de ſureté que dans les troubles de l'Etat. Mais ce qui étoit encore

plus déplorable, c'eſt qu'on vit bientôt à la ſuite de ces nouveaux Magiſtrats une foule de jeunes Patriciens, qui, préférant la licence à la liberté, s'attacherent ſervilement aux diſpenſateurs des graces. Et même, pour ſatisfaire leurs paſſions & fournir à leurs plaiſirs, ils n'avoient point de honte d'être les miniſtres & les complices de ceux des Décemvirs. Il n'y eut plus d'aſyles sûrs pour la beauté & la pudeur. Cette jeuneſſe effrénée, à l'ombre du pouvoir ſouverain, enlevoit impunément les filles du ſein de leurs meres : d'autres, ſous de foibles prétextes, s'emparoient du bien de leurs voiſins, qui ſe trouvoit à leur bienſéance. En vain on en portoit des plaintes aux Décemvirs, les malheureux étoient rejettés avec mépris, & la faveur ſeule, ou des vues d'intérêt, tenoient lieu de droit & de juſtice. Que ſi quelque citoyen, par un reſte de l'ancienne liberté, étoit aſſez hardi pour faire éclater ſon reſſentiment, ces tyrans le faiſoient battre à coups de verges comme un eſclave ; d'autres étoient exilés : il y en eut même qu'on fit mourir ; & la confiſcation ſuivoit toujours le ſupplice des malheureux.

Le peuple, qui gémiſſoit ſous une domination ſi tyrannique, jettoit les yeux du côté du Sénat, d'où il attendoit ſa liberté. Mais la plupart des Sénateurs redoutant la fureur des Décemvirs, s'étoient retirés à la campagne. Ceux qui étoient reſtés dans la ville n'étoient pas fâchés que la dureté du gouvernement préſent fît regretter celui des Conſuls : & ils ſe flattoient que le peuple renonceroit volontiers au rétabliſſement des Tribuns, ſi on pouvoit les tirer de la domination des Décemvirs.

C. Claudius, perſonnage Conſulaire, & oncle d'Appius, ſenſiblement touché de voir ſon neveu s'ériger en tyran de ſa patrie, pluſieurs fois chercha les occaſions de le joindre, pour lui repré-

ſenter à quel point il déshonoroit la mémoire de ſes ancêtres par une conduite ſi odieuſe. Mais ce chef des Décemvirs, qui redoutoit ſes remontrances, éludoit ſes viſites ſous différents prétextes. C. Claudius ne put jamais pénétrer juſques dans ſon appartement, & cet ancien Magiſtrat éprouva que les tyrans ne reconnoiſſent plus ni parents ni amis.

Cependant ces nouveaux Magiſtrats ajouterent deux tables de Loix aux dix qu'on avoit promulguées l'année précédente ; mais ils n'y ſtatuerent rien touchant le partage des terres conquiſes. On obſerva même que dans les deux dernieres tables il y avoit un article qui défendoit aux Patriciens & aux Plébéïens de s'allier par des mariages réciproques, & qu'ils avoient fait une loi expreſſe d'une ancienne coutume. On ſoupçonna que les Décemvirs n'avoient établi cette loi nouvelle, & négligé en même-temps de faire quelque réglement au ſujet du partage des terres, que pour entretenir continuellement la diviſion entre les deux ordres de la République. Ils appréhendoient que ſi la nobleſſe & le peuple venoient à ſe réunir, ils ne tournaſſent contr'eux cette ancienne animoſité qu'ils avoient intérêt d'empêcher qui ne s'éteignit. Cependant, comme l'autorité de ces Décemvirs ne devoit durer qu'un an, on ſe flattoit de voir expirer leur tyrannie avec la fin de l'année. Mais les ides de mai parurent ſans qu'il y eût la moindre apparence de comices ni d'aſſemblées pour les élections. Les tyrans ſe montrerent alors à découvert, & malgré le Sénat & le peuple ils ſe maintinrent dans le gouvernement, ſans autre droit que celui de la force & de la violence. Tout ce qui leur faiſoit ombrage fut proſcrit. Pluſieurs citoyens ſe bannirent eux-mêmes de leur patrie : quelques-uns furent chercher des aſyles chez les Latins & les Herniques, & Rome preſque déſerte demeura en proie à ces tyrans.

Tout le monde déploroit en ſecret la perte de la liberté, ſans qu'il ſe trouvât dans la République aucun citoyen aſſez généreux pour tenter de rompre ſes chaînes. Il ſembloit que le peuple Romain eût perdu ce courage qui auparavant le faiſoit craindre & reſpecter par ſes voiſins. Les Latins & ceux qui ſe trouvoient aſſujettis à la domination des Romains, mépriſoient les ordres qu'on leur envoyoit, comme s'ils n'euſſent pu ſouffrir que l'empire demeurât dans une ville où il n'y avoit plus de liberté; & les Eques & les Sabins venoient faire impunément des courſes juſques aux portes de Rome.

Ces ennemis immortels de la République voulant profiter de la conſternation où étoit le peuple Romain, leverent deux armées. Les Sabins s'avancerent le long du Tibre juſqu'à cent quarante ſtades de Rome, & les Eques, après avoir ravagé le territoire de Tuſculum, vinrent camper près d'Algide. Ces deux armées ſembloient menacer Rome d'un ſiege. Cette nouvelle ſurprit extrêmement les Décemvirs : il falloit qu'ils armaſſent de leur côté; cependant ils ne le pouvoient faire ſans le concours du Sénat & du peuple; ils ne pouvoient ignorer combien ils étoient odieux aux uns & aux autres. Ils tinrent entr'eux différents conſeils remplis de trouble & d'agitations. Il étoit queſtion de décider ſi on s'adreſſeroit au peuple ou au Sénat; & ce qui étoit le plus embarraſſant pour les Décemvirs, c'eſt qu'ils craignoient que l'année de leur Magiſtrature étant expirée, on ne leur diſputât, comme à de ſimples particuliers, le droit de convocation. Enfin, après bien des délibérations, comme ces Décemvirs étoient la plupart du corps du Sénat, & qu'ils y avoient des partiſans, ils ſe déterminerent à le convoquer, & convinrent du rôle que chacun feroit dans l'aſſemblée. Leurs créatures ſe chargerent de répondre

dre aux plaintes de ceux qui demanderoient l'abolition du décemvirat. Ils prirent ce parti dans la vue d'obtenir par leur crédit la levée des troupes, & ils se flatterent que le peuple, tout irrité qu'il paroissoit, ne pourroit s'y opposer, ayant perdu avec ses Tribuns le droit d'opposition.

Un Héraut (*a*) par ordre des Décemvirs publia aussi-tôt la convocation du Sénat. Ils s'y rendirent ensuite ; mais ils n'y trouverent que leurs partisans. Les autres Sénateurs avoient abandonné le soin des affaires publiques, & s'étoient retirés, comme nous l'avons dit, dans leurs maisons de campagne. Les Décemvirs y envoyerent des Huissiers leur indiquer l'assemblée pour le lendemain. La plupart revinrent à Rome, & se trouverent au Sénat ; mais avec des vues bien différentes de celles des Décemvirs. Appius représenta par un discours étudié la nécessité de prendre les armes, pour s'opposer aux incursions des Eques & des Sabins.

L. Valerius Potius, sans attendre que ce fût son rang pour opiner, se leva aussi-tôt. Il étoit fils de ce Valerius qui fut tué à la tête des Romains en combattant contre Herdonius, & petit-fils du fameux Valerius appellé *Publicola*, un des principaux auteurs de la liberté publique. Appius, craignant qu'un homme de sa naissance & de son caractere, s'il parloit le premier, n'ouvrît quelques avis contraires aux intérêts des Décemvirs, lui dit fierement de s'asseoir & de se taire, & qu'il devoit attendre que des Sénateurs plus anciens que lui, & plus considérables dans la République, eussent déclaré leurs sentiments.

» Je l'aurois aussi attendu, lui repartit paisiblement Valerius, si je n'avois eu à parler que de l'affaire que vous avez proposée. Mais il s'agit ici de la liberté de la République. Sera-t'il

(a) *An de Rome* 304.

dit qu'un ſimple particulier, dont la Magiſtrature eſt expirée, impoſera ſilence à Valerius ? Faut-il que votre tyrannie réduiſe un Sénateur à regretter le ſecours que le ſimple peuple tiroit de l'oppoſition de ſes Tribuns ? Mais puiſque vous & vos collegues en avez uſurpé la puiſſance, j'en appelle à ces collegues mêmes, moins dans l'eſpérance d'en être ſecouru que pour expoſer aux yeux du public la conſpiration que vous avez faite contre la liberté : « Enſuite, adreſſant la parole à Fabius Vibulanus : » Et vous, lui dit-il, qui avez été honoré de trois conſulats, ſera-t'il dit que, par complaiſance pour des tyrans, vous trahiſſiez les intérêts de votre patrie ? «

Fabius incertain & déconcerté ne lui répondit rien. Mais Appius tranſporté de colere, lui cria de nouveau qu'il lui impoſoit ſilence, & les autres Décemvirs le menacerent de le faire précipiter du haut de la roche Tarpéïenne comme un ſéditieux & un brouillon. Une maniere de procéder ſi violente & ſi extraordinaire dans une compagnie où devoit régner une parfaite égalité, ſouleva toute l'aſſemblée. M. Horatius Barbatus en parut le plus indigné. Il étoit petit-fils de cet Horatius Coclès, qui, pour la défenſe de la liberté de ſa patrie, ſoutint ſeul, ſur un pont, tout l'effort de l'armée de Porſenna. Ce même eſprit républicain, qui avoit fait tant d'honneur aux peres, étoit paſſé dans leurs enfants. Horatius dont nous parlons, ne pouvant ſouffrir plus long-temps l'orgueil & l'inſolence des Décemvirs, prit la parole, & les traita publiquement de Tarquins & de tyrans de leur patrie.

» Vous nous parlez, leur dit-il, de la guerre des Sabins, comme ſi le peuple Romain avoit de plus grands ennemis que vous-mêmes. Je voudrois bien ſavoir par quelle autorité vous avez convoqué cette aſſemblée, & par quel droit vous prétendez y préſider. Le temps

de votre Magiſtrature n'eſt-il pas expiré ? Pouvez-vous ignorer que la puiſſance du décemvirat ne vous avoit été déférée que pour une ſeule année ? Nous vous avions choiſi pour établir des loix convenables dans un Etat libre, & vous n'avez laiſſé aucune trace de cette égalité, l'objet unique des Romains. Vous avez ſupprimé les aſſemblées du peuple & les convocations du Sénat. On ne parle plus d'élection, ni de Conſuls, ni de Tribuns. Toutes les Magiſtratures annuelles ſont abolies. Vous avez changé abſolument l'ancien ordre du gouvernement, pour élever ſur ſes ruines votre empire & votre domination particuliere. Mais ſachez que le ſang de Valerius & d'Horatius, qui chaſſerent autrefois les Tarquins de Rome, anime encore leurs deſcendants. Nous avons encore le méme courage & le méme attachement pour la liberté de notre patrie. Les Dieux protecteurs de cette ville nous donneront le même ſuccès, & j'eſpere que le peuple, auſſi jaloux de ſa liberté que ſes ancêtres, ne nous abandonnera pas dans une entrepriſe ſi juſte.

Un diſcours ſi ferme étourdit les Décemvirs. Ils ne ſavoient s'ils devoient montrer de la colere ou affecter de la modération. Appius, pour adoucir les eſprits, repréſenta que, bien loin de vouloir s'ériger en tyran, il n'avoit convoqué le Sénat que pour prendre ſes avis ſur la conjoncture préſente des affaires. Que s'il avoit impoſé ſilence à Valerius, ce n'avoit été que pour l'obliger à ſe conformer à l'uſage ordinaire où chacun devoit parler à ſon rang, à moins que la parole ne lui fût adreſſée par celui qui préſidoit au Sénat. Pour lors ſe tournant du côté de C. Claudius ſon oncle, il l'exhorta à dire ſon ſentiment avec toute la liberté qui régnoit dans l'aſſemblée. Il ſe flattoit que l'intérêt de ſa famille, les liaiſons du ſang, & mê-

me l'honneur qu'il lui faiſoit de lui demander le premier ſon avis, l'engageroient à réfuter ce qu'il y avoit eu de trop dur contre lui dans le diſcours d'Horatius. Mais il s'adreſſoit à un véritable Romain, & qui auroit ſacrifié ſes propres enfants à la conſervation de la liberté publique. Il avoit même été pluſieurs fois, comme nous venons de le dire, à la maiſon d'Appius ſon neveu, pour lui repréſenter l'injuſtice de ſon gouvernement : les domeſtiques, par ordre de leur maître, lui en avoient toujours interdit l'entrée ſous différents prétextes, & ce ne fut que dans une aſſemblée auſſi publique qu'il put lui dire librement ſon avis.

Ce Sénateur repréſenta d'abord à l'aſſemblée qu'il étoit queſtion de deux affaires de différente eſpece, d'une guerre étrangere qu'il falloit ſoutenir, & de la néceſſité de remédier aux diſſenſions domeſtiques au ſujet du gouvernement. Que ce qu'on appelloit guerre n'étoit que des courſes paſſageres de quelques partis ennemis, & qui ne s'étoient hazardés d'approcher des frontieres de l'Etat qu'à la faveur des diviſions qui régnoient dans la République. Qu'il falloit rétablir le calme & l'union dans la ville, & qu'il ſuffiroit après cela d'arborer les étendards des légions pour mettre en fuite les Eques & les Sabins, dont les Romains avoient triomphé tant de fois. Mais qu'il doutoit que le peuple voulût ſe ranger ſous les enſeignes des Décemvirs qu'il regardoit avec juſtice comme de ſimples particuliers qui avoient uſurpé la ſouveraine puiſſance, & qui, ſans l'aveu du Sénat, ni le conſentement du peuple, s'étoient perpétués, de leur autorité privée, dans le gouvernement de l'Etat. Adreſſant enſuite la parole à Appius : » Pouvez-vous ignorer, lui dit-il, combien une entrepriſe ſi injuſte eſt odieuſe à tous les gens de bien ? & ſi vous en doutez, cet exil volontaire auquel

ſe ſont condamnés nos plus illuſtres Sénateurs, ne vous fait-il pas aſſez connoître qu'ils ne vous regardent que comme un tyran ? Le Sénat ſouffre impatiemment que vous lui ayez enlevé ſon autorité, le peuple reclame la voie d'appel, ou celle d'oppoſition que vous avez ſupprimée ; tous nos citoyens vous redemandent, les uns leurs biens qui ſont devenus la proie de vos ſatellites, d'autres leurs filles que vous avez enlevées pour ſatisfaire des paſſions criminelles. Toute la ville & toute la nation déteſtent une Magiſtrature qui a détruit la liberté, aboli l'uſage des comices, uſurpé l'autorité légitime des Conſuls, & détruit la puiſſance des Tribuns. Rendez à la République le pouvoir qu'elle ne vous avoit confié que pour une ſeule année ; rendez-nous la forme de notre ancien gouvernement ; rendez-vous à vous-même. Souvenez-vous de votre premiere vertu, & quittez généreuſement, avec un pouvoir injuſte, ce nom de *Décemvir* que vous avez rendu ſi odieux. Je vous en conjure par nos ancêtres communs, par les mânes de votre pere, cet illuſtre citoyen qui vous a laiſſé de ſi grands exemples de modération & de zele pour la liberté publique. Je vous en conjure ſur-tout par votre ſalut & par le ſoin de votre propre vie, que vous ne pouvez manquer de perdre honteuſement & dans les ſupplices, ſi vous vous obſtinez à retenir plus long-temps cette injuſte puiſſance que vous avez uſurpée ſur vos concitoyens. «

Appius, couvert de confuſion par de ſi juſtes reproches, n'eut pas la force d'y répondre. On regardoit ſon ſilence comme un aveu tacite de ſon injuſtice, & même comme une diſpoſition prochaine à abdiquer le décemvirat. Mais M. Cornelius, un de ſes collegues, prenant la parole & s'adreſſant directement à C. Claudius, lui repartit fierement que ceux qui étoient chargés

du gouvernement de la République n'avoient pas besoin de ses conseils pour régler leur conduite. Que s'il se croyoit autorisé à donner des avis particuliers à son neveu, il devoit l'aller trouver en sa maison; qu'il n'étoit question dans le Sénat que des affaires publiques, & de la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux Eques & aux Sabins, qui s'avançoient du côté de Rome, & qu'il pouvoit dire là-dessus son sentiment, sans s'égarer dans des discours étrangers à la matiere dont il s'agissoit. Claudius encore plus irrité du silence méprisant d'Appius, que de la réponse insolente de son collegue, se tournant vers le Sénat: » puisque mon neveu, dit-il, ne daigne me parler, ni dans sa maison, ni en plein Sénat, & que je suis assez malheureux pour voir sortir de ma famille le tyran de la patrie, je vous déclare, Peres conscripts, que j'ai résolu de me retirer à Régile. Je vais me bannir moi-même de Rome, & je fais serment de n'y rentrer jamais qu'avec la liberté. Cependant, pour satisfaire à l'obligation où je suis de dire mon sentiment au sujet des affaires présentes, je ne crois point qu'on doive faire aucune levée de troupes qu'on n'ait élu auparavant des Consuls pour les commander.

L. Quintius Cincinnatus, T. Quintius Capitolinus & L. Lucretius, tous personnages Consulaires & des premiers du Sénat, opinerent de la même maniere, & conclurent l'un après l'autre à l'abolition du décemvirat. M. Cornelius, un des Décemvirs, craignant que l'autorité de ces grands hommes n'entraînât les autres Sénateurs, interrompit l'ordre de prendre les avis, & demanda celui de L. Cornelius son frere, avec lequel il avoit concerté auparavant le discours qu'il devoit tenir pour la défense du décemvirat. Ce Sénateur s'étant levé, se garda bien d'entreprendre de justifier ni l'autorité ni la conduite des Décemvirs. Mais prenant un tour plus adroit

il représenta seulement qu'il étoit d'avis qu'on différât l'élection des nouveaux Magistrats jusqu'à ce qu'on eût chassé les ennemis du territoire de Rome. » Ceux, dit-il, qui poursuivent avec tant d'ardeur l'abdication des Décemvirs, ont-ils parole des Eques & des Sabins qu'ils suspendront le progrès de leurs armes jusqu'à ce que nous ayons changé la forme de notre gouvernement ? Vous savez, dit-il, Peres conscripts, tout le temps qu'exigent nos élections ; il faut qu'elles soient précédées par un Sénatus-Consulte qui ordonne les comices. Cette assemblée, soit qu'on la convoque par centuries ou par tribus, ne se peut tenir que vingt-sept jours après la publication qui en sera faite. Et avant que les nouveaux Magistrats soient nommés, & ensuite confirmés par une nouvelle assemblée, & qu'ils aient pris le gouvernement de l'Etat, & levé les troupes nécessaires pour s'opposer aux ennemis, qui peut vous répondre que nous ne les verrons pas aux portes de Rome, & en état d'en former le siege ? Dirons-nous ridiculement aux Eques & aux Sabins : suspendez, messieurs, l'effort de vos armes, laissez-nous en paix terminer nos divisions domestiques, le Sénat n'est point encore d'accord sur la forme du gouvernement ; mais si une fois le consulat est rétabli, si de nouveaux Magistrats se trouvent à la tête de nos armées, pour lors sortez promptement de notre territoire, prenez des branches de verveine, & revenez nous demander humblement la paix, si vous ne voulez éprouver la fureur de nos légions ? De pareils discours devroient-ils être entendus dans une compagnie si respectable ? Cependant ce sont les suites naturelles de l'avis de C. Claudius. Le mien est que nos Décemvirs enrôlent incessamment les légions, & qu'ils marchent sur le champ aux ennemis. Ecartons-les de nos fron-

tieres ; qu'ils ſoient obligés, par la terreur de nos armes, de nous demander la paix ; & après être aſſurés du dehors, donnez, Meſſieurs, toute votre attention aux affaires du dedans. Révoquez par votre autorité celle des Décemvirs, s'ils ne veulent pas s'en dépouiller de bonne grace. Faites-leur rendre compte de leur adminiſtration, éliſez de nouveaux Magiſtrats en leur place, & que la République reprenne ſon ancienne conſtitution. Mais permettez-moi de vous dire qu'en fait de gouvernement les affaires doivent ſe conduire ſelon les conjonctures, & dépendre du temps & des beſoins de l'Etat.«

Les partiſans des Décemvirs ſe déclarerent hautement pour cet avis. Les plus jeunes Sénateurs, quand ce fut leur tour d'opiner, s'y conformerent, emportés par leur courage, & dans l'impatience d'en venir aux mains avec les ennemis. Quelques-uns des plus anciens du Sénat prirent le même parti, dans la vue qu'après que la guerre ſeroit terminée, l'abdication des Décemvirs ſe faiſant ſans réſiſtance, le gouvernement retomberoit entre les mains des Conſuls, & que de ſages Magiſtrats pourroient peut-être par leur modération accoutumer inſenſiblement le peuple à ſe paſſer de ſes Tribuns.«

Appius, qui voyoit avec un plaiſir ſecret que la plupart des avis étoient conformes à celui de Cornelius, demanda enfin, & comme par forme ſeulement, le ſentiment de Valerius, auquel il avoit impoſé ſilence au commencement de l'aſſemblée. » Eſt-il poſſible, s'écria ce Sénateur, que nous ſouffrions que nos tyrans exercent aujourd'hui leur empire dans le Sénat & juſques dans le ſanctuaire de la liberté ? On m'a fermé la bouche quand je pouvois parler utilement, & on me rend la parole après que les avis ſont pris, que le plus grand nombre s'eſt déclaré pour celui de Cornelius, & que toute remontrance devient preſqu'inutile. Je ne tra-

hirai pas cependant ma conſcience & les intérêts de la patrie. Je dirai ce que je penſe de la continuation du pouvoir que les Décemvirs ont uſurpé, & je le dirai avec tout le courage & toute la liberté d'un véritable Romain. «

» Je déclare d'abord que je ſouſcrits de tout mon cœur à tout ce que C. Claudius vous a ſi ſagement repréſenté ſur la néceſſité de créer de nouveaux Magiſtrats avant que de ſe mettre en campagne. Mais parce que L. Cornelius, partiſan déclaré de la tyrannie, a tâché de tourner en ridicule un avis ſi judicieux, ſous prétexte que les délais néceſſaires pour l'élection de ces Magiſtrats conſumeroient un temps qu'il faut employer à repouſſer les ennemis, je crois être obligé de vous faire ſentir l'artifice qui eſt caché ſous ce faux raiſonnement. Pour vous en convaincre, ſouvenez-vous ſeulement de la conduite que tint la République, il y a près de dix ans, contre les même ennemis, ſous le conſulat de C. Nautius & de L. Minutius. «

» Vous ſavez que pendant que Nautius, étoit oppoſé d'un côté aux Sabins, Minutius, ſon collegue, ſe laiſſa enfermer par les Eques dans les détroits de quelques montagnes. Il étoit queſtion de mettre ſur pied une nouvelle armée pour le dégager; les Tribuns à leur ordinaire s'oppoſoient à toute levée de troupes, à moins que le Sénat ne ſouſcrivît à la loi touchant le partage des terres. Dans cette extrémité, comme les deux partis ne vouloient rien relâcher de leurs prétentions, on eut recours à un Dictateur, dont l'autorité étoit ſupérieure au Sénat & aux Tribuns du peuple. L. Quintius fut élu; on le fut chercher à la campagne: il revint à Rome, il en tira une nouvelle armée, & en quatorze jours il dégagea celle de Minutius, & triompha des ennemis. Qui nous empêche aujourd'hui de ſuivre un exemple ſi récent &

si sage ? Elisons actuellement un *entre-Roi*, comme nous le ferions si les deux Consuls étoient morts. «

» Que ce Magistrat nomme un Dictateur, vous aurez aussi-tôt un Magistrat légitime ; tout cela se peut faire en moins d'un jour. Il levera des troupes par ce pouvoir souverain attaché à sa dignité, on marchera à l'instant aux ennemis, & au retour de la campagne ce Magistrat, dont le pouvoir ne peut durer que six mois, donnera le temps par son abdication de procéder à loisir & selon les formes ordinaires à l'élection des Consuls. Que si au contraire vous confiez aux Décemvirs le commandement de vos armées, croyez-vous que ces hommes ambitieux, qui ont usurpé un pouvoir tyrannique, & qui au préjudice de nos loix refusent si opiniâtrément de se défaire des faisceaux, mettent facilement les armes bas ? Craignez plutôt qu'ils ne les tournent contre vous-mêmes, & qu'ils ne s'en servent pour perpétuer leur tyrannie. Je demande donc, vu le péril où se trouve la liberté publique, qu'on examine la proposition que je fais de nommer actuellement un Dictateur, qu'on prenne là-dessus les avis, & qu'on recueille les suffrages. «

Ceux des Sénateurs auxquels la puissance des Décemvirs étoit odieuse & suspecte, revinrent à cet avis. Mais les partisans des Décemvirs se récrierent que le commandement des armées avoit été décerné aux Décemvirs par la pluralité des voix ; que c'étoit une affaire décidée, & que l'opposition de Valerius ne devoit être considérée que comme une voix de moins en faveur des Décemvirs. Appius pour appuyer ce sentiment, ajouta qu'on ne s'étoit assemblé que pour donner ordre à la guerre que les Eques & les Sabins faisoient à la République. Que C. Claudius, Cornelius & Valerius, avoient ouvert des avis différents ; mais que celui de Cornelius ayant

prévalu par le nombre des ſuffrages, il ordonnoit au Greffier de dreſſer à l'inſtant le Sénatus-Conſulte qui remettoit aux Décemvirs le ſoin de cette guerre & le commandement des armées. Puis ſe tournant du côté de Valerius, il lui dit avec un ſouris amer, que s'il parvenoit jamais au conſulat, il pourroit alors faire revoir le jugement d'une affaire décidée. Les Décemvirs ſe leverent après avoir ſigné le Sénatus-Conſulte, & ils ſortirent du Sénat, ſuivis de leurs partiſans, qui les félicitoient de l'avantage qu'ils venoient de remporter ſur le parti oppoſé.

Le Commandement des armées qu'on venoit de leur déférer aſſuroit leur autorité, & la rendoit encore plus redoutable. Ils s'en ſervirent pour ſe venger de leurs ennemis particuliers, & ils comptoient au nombre de leurs ennemis ceux qui ne ſe rendoient pas leurs eſclaves. Tout le monde déploroit en ſecret la perte de la liberté. L. Valerius & M. Horatius, qui ne vouloient ni manquer à la République, ni ſe manquer à eux-mêmes, aſſemblerent dans leurs maiſons un grand nombre de leurs amis & de leurs clients pour s'en faire un ſecours contre la violence des Décemvirs; & ils ne paroiſſoient plus dans la ville qu'avec une puiſſante eſcorte, & en état de repouſſer l'inſulte qu'ils avoient lieu d'appréhender. La République étoit diviſée en deux partis : on voyoit d'un côté un grand zele pour la liberté, & un attachement inviolable aux Loix. Il paroiſſoit dans l'autre parti un deſir immodéré de dominer, ſoutenu de la Magiſtrature & des apparences de l'autorité légitime. L'animoſité qui régnoit dans ces deux partis faiſoit appréhender une guerre civile. C. Claudius, oncle du Décemvir Appius, de peur de s'y trouver engagé, ſortit de Rome comme il avoit proteſté en plein Sénat, & ſe retira à Régile, ſon an-

cienne patrie. D'autres Sénateurs, & les principaux citoyens de Rome, qui ne pouvoient ſouffrir la domination des Décemvirs, & qui ne ſe ſentoient pas en état de la détruire, chercherent un aſyle à la campagne, ou chez les peuples voiſins. Appius, irrité d'une retraite qui marquoit ſi viſiblement l'averſion qu'on avoit pour ſon gouvernement, mit des gardes aux portes de la ville. Mais s'étant apperçu que cette précaution augmentoit le nombre des mécontents, il leva cette garde, & pour ſe venger de ceux qui s'étoient retirés, il confiſqua les biens qu'ils avoient dans Rome, dont il fit la ſolde & la récompenſe de ſes ſatellites.

Une conduite ſi violente ouvrit les yeux au peuple comme au Sénat. Les uns & les autres s'apperçurent avec indignation, qu'au lieu de ſages Légiſlateurs, ils n'avoient trouvé que des tyrans. Le peuple jaloux & ennemi de l'autorité du Sénat, avoit vu d'abord avec plaiſir s'élever ſur les ruines du conſulat une nouvelle puiſſance qui ne donnoit aucune part aux Sénateurs dans le gouvernement. Le Sénat de ſon côté ne s'étoit pas oppoſé à l'établiſſement d'un tribunal qui l'avoit débarraſſé des harangues ſéditieuſes des Tribuns du peuple : & l'un & l'autre ordre de la République s'étoient ſacrifié mutuellement leurs Magiſtrats. Les Décemvirs, dépoſitaires de leur autorité, s'en étoient prévalus ; leur objet étoit de ſe perpétuer dans le gouvernement. Et comme on venoit de leur déférer le commandement des armées, ils mépriſoient des mécontents qu'ils ne craignoient plus. Le peuple, deſtitué de ſes Tribuns, ſe vit obligé de ſe faire enrôler. Les légions furent bientôt complettes : on en fit trois corps. Q. Fabius Vibulanus marcha contre les Sabins à la tête d'une armée (a), & on lui donna pour col-

(a) *An de Rome 304.*

legue & pour conſeil Q. Petilius & M. Rabuléïus. M. Cornelius fut nommé Général des troupes qu'on devoit oppoſer aux Eques, & l'on envoya avec lui L. Minutius, M. Sergius, T. Antonius & C. Duellius, tous Décemvirs. Appius leur chef demeura à Rome avec Oppius; & il retint un corps de troupes, qu'il mit comme en garniſon dans le Capitole pour maintenir ſon autorité contre des ennemis domeſtiques qui lui étoient encore plus redoutables que les étrangers. C'eſt ainſi que de ſimples particuliers, ſous le titre de Décemvirs, s'emparerent de toutes les forces de l'Etat, qui dans leur domination n'avoit plus que le nom de la République.

Le peuple qui compoſoit les légions, je veux dire les centurions & les ſoldats, irrités de la perte de la liberté, ne voulurent point vaincre, de peur d'augmenter la puiſſance des Décemvirs, en les rendant victorieux. Les deux armées furent défaites preſque ſans combattre. Ce fut moins des batailles que des fuites concertées. L'armée oppoſée aux Eques perdit ſes armes & ſon bagage; celle qui devoit combattre les Sabins abandonna ſon camp & ſe retira avec précipitation ſur les terres de Rome. Les ſoldats ſe diſperſerent & ne ſe rallierent que quand ils ne furent plus en vue des ennemis; & on apprit à Rome la nouvelle de ces déroutes avec la même joie qu'on auroit eu dans un autre temps d'une victoire complette.

On diſoit hautement dans la ville qu'il ne falloit pas s'étonner que les armes de la République n'euſſent pas été heureuſes ſous des chefs qui avoient uſurpé le commandement. Les uns demandoient des Conſuls, d'autres propoſoient d'élire un Dictateur, comme dans une calamité publique, & le peuple ſoupiroit après le rétabliſſement de ſes Tribuns.

Siccius Dentatus, ce fameux Plébéïen qui

s'étoit trouvé à six-vingt combats, n'entretenoit la multitude que des fautes qu'il prétendoit que les Décemvirs avoient faites dans la conduite de cette guerre. Son sentiment & le mépris qu'il faisoit de ces Généraux, passa dans les deux armées. A peine le soldat vouloit-il déférer à leurs ordres; les uns demandoient des vivres, d'autres des armes; & un mécontentement général sembloit annoncer une révolte prochaine.

Appius, attentif aux événements, envoie à ses collegues des recrues & des vivres. Il leur mande de tenir le soldat en respect par la crainte du châtiment, & que si la voie des supplices leur paroissoit dangereuse dans la conjoncture, ils ne manqueroient pas d'occasions pendant le reste de la campagne pour faire périr secretement les plus mutins. Il leur en donna l'exemple. Siccius lui étoit odieux par ses discours trop libres & par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du peuple; il résolut de s'en défaire. Pour le tirer de Rome il feignit de vouloir le consulter sur les opérations de la campagne. Il l'entretint plusieurs fois; & après avoir donné de grandes louanges aux avis qu'il en recevoit, il l'engagea, quoique vétéran, à se rendre à l'armée qui étoit opposée aux Sabins, sous prétexte d'assister le Général de ses conseils; & pour le déterminer à faire la campagne, il le revêtit du titre d'Envoyé ou de Légat; fonction qui chez les Romains, dit Denis d'Halicarnasse, étoit sacrée & inviolable, & qui jouissoit du respect dû au Sacerdoce, avec l'autorité d'un Officier Général & la puissance des premiers Magistrats.

Siccius, sans défiance & avec la sincérité d'un brave soldat, embrasse avec plaisir l'occasion de rendre service à sa patrie. Il se rend au camp en diligence. Les Décemvirs prévenus par

Appius, le reçoivent avec des marques extérieures de joie, & le traitent avec distinction. On n'entreprend plus rien sans ses avis; mais cette déférence apparente cachoit le dessein secret de le faire périr. L'occasion s'en présenta bien-tôt. Siccius, avec sa franchise ordinaire, n'ayant pas dissimulé aux Décemvirs qu'il ne les trouvoit pas campés assez avantageusement, ils le chargent de marquer lui-meme un nouveau camp, & on lui donna une escorte pour aller reconnoître la situation du pays. Mais cette escorte n'étoit composée que des satellites des Décemvirs, & qui avoient des ordres secrets de s'en défaire. Siccius s'étant avancé à leur tête jusques dans les détroits de quelques montagnes, ils prirent cette occasion pour le charger. Siccius ne se fut pas plutôt apperçu de leur mauvais dessein, que, s'adossant contre un rocher pour ne pouvoir être pris par derriere, il les reçut avec un courage qui fit trembler les plus hardis. Ce généreux Romain rappellant son ancienne valeur, en tua plusieurs & en blessa d'autres; aucun n'osoit plus l'approcher: ils se contenterent de lui lancer des traits de loin. Mais comme ils n'en pouvoient encore venir à bout, ces perfides montant sur le haut du rocher, l'accablerent à coups de pierres, & ce brave guerrier, qui étoit sorti victorieux de tant de combats, périt enfin malheureusement par la main des quelques traîtres que les Décemvirs avoient armés contre lui. Ils retournerent ensuite au camp, & rapporterent qu'ils étoient tombés dans une ambuscade où ils avoient perdu leur Commandant & une partie de leurs compagnons. On les crut d'abord; mais une troupe de soldats qui regardoient Siccius comme leur pere, étant allés d'eux-mêmes sur le lieu du combat pour enlever son corps & lui rendre les derniers devoirs, s'apperçurent que ceux qui avoient été

tués dans cette occaſion étoient tous Romains ; qu'ils avoient le viſage tourné de ſon côté : qu'on ne leur avoit enlevé ni leurs armes, ni leurs vêtements, & d'ailleurs qu'il n'y avoit parmi eux aucun ſoldat des ennemis, & qu'on ne trouvoit méme aucune trace de leur retraite. Toutes ces circonſtances leur firent ſoupçonner que Siccius avoit été aſſaſſiné par ſon eſcorte. Ce ſoupçon ſe répandit dans tout le camp, & y excita des plaintes & un mécontentement général. Toute l'armée demandoit avec grands cris qu'on fît le procès à ces aſſaſſins. Mais les Décemvirs les firent échapper ; & pour détourner la penſée qu'ils pouvoient être eux-mêmes les auteurs d'une action ſi indigne, ils firent faire des funérailles militaires à Siccius, auſſi honorables que s'il eût commandé l'armée en chef. Ce furent ces honneurs ſi extraordinaires pour un Plébéïen qu'on ſavoit leur être odieux, qui acheverent de convaincre les ſoldats que Siccius n'étoit péri que par leur ordre. Le mécontentement de cette armée paſſa bientôt dans l'autre camp, & juſques dans Rome. Les citoyens & les ſoldats, le Sénat & le peuple déteſtoient tout haut une action ſi infame. Tout le monde étoit diſpoſé à ſecouer le joug d'une domination ſi cruelle, lorſqu'Appius, par une nouvelle entrepriſe, encore plus odieuſe & plus tyrannique, mit le comble à ſes fureurs & à la haine que tous les ordres de l'Etat lui portoient.

Nous avons dit que, de concert avec ſes collegues, il étoit reſté dans Rome à la tête d'un corps de troupes pour en contenir les habitans ſous l'obéiſſance du décemvirat. Ce Décemvir, qui avoit réuni en ſa perſonne toute l'autorité de la Magiſtrature, rendoit la juſtice dans la place. Comme il étoit un jour dans ſon tribunal, il vit paſſer auprès de lui une jeune fille d'une rare beauté, âgée d'environ quinze ans ;

qui alloit avec sa nourrice aux écoles publiques. Ses charmes & les graces naissantes de la jeunesse, attirerent d'abord son attention. Il ne put s'empêcher de la regarder avec un plaisir secret : sa curiosité redoubla le jour suivant, il la trouva encore plus belle. Et comme cette jeune personne passoit tous les jours dans la place, il conçut insensiblement pour elle une passion violente, dont les suites furent également funestes à l'un & à l'autre. Il avoit pris soin, dès le premier jour qu'il l'avoit vue, de s'informer de son nom & de celui de sa famille. On lui avoit appris qu'elle étoit d'une famille plébéïenne, qu'elle s'appelloit Virginie; qu'elle avoit perdu sa mere appellée Numitoria; que Virginius son pere servoit actuellement en qualité de Centurion dans l'armée de F. Vibulanus le Décemvir, & que Virginius avoit promis sa fille à Icilius, qui avoit été Tribun du peuple, & qui devoit l'épouser à la fin de la campagne.

Ces nouvelles si funestes pour l'amour d'Appius ne servirent qu'à l'augmenter. Il eût bien voulu pouvoir épouser lui-même la jeune Virginie; mais outre qu'il étoit marié, il ne pouvoit pas ignorer que les dernieres loix des douze tables, dont il étoit le principal auteur, interdisoient toute alliance entre les Patriciens & les Plébéïens, & il se vit réduit à ne pouvoir espérer l'accomplissement de ses désirs criminels que par la voie honteuse de la séduction.

L'innocence & la pudeur de Virginie l'empêcherent de lui expliquer lui-même ses mauvais desseins. Il trouva plus à propos de faire entamer la négociation par une de ces femmes d'intrigue qui trafiquent sourdement de la beauté & des charmes de la jeunesse. Il la combla de bienfaits, & après l'avoir instruite de ses intentions, il lui défendit de le nommer, de le faire connoître autrement que comme un homme des

premieres maiſons de la ville, & qui avoit une autorité abſolue dans la République. Cette femme s'adreſſa par ſon ordre à la nourrice de Virginie. Elle fit connoiſſance avec elle, tâcha de s'inſinuer dans ſa confidence, & après bien des ſoins, ſoutenus de riches préſents & de promeſſes encore plus magnifiques, cette malheureuſe s'ouvrit à elle ſur le ſujet de ſa commiſſion. Mais la nourrice ſage & fidelle rejetta avec horreur ces préſents & ces propoſitions. Appius apprit avec douleur qu'elle étoit également incapable de ſe laiſſer ſurprendre ni corrompre. Ce Magiſtrat furieux & opiniâtre dans ſes paſſions ne ſe rebuta point, il eut recours à un autre artifice, & il inventa une fourbe déteſtable dont le ſuccès devoit faire tomber Virginie entre ſes mains.

Il en confia le principal rôle à un certain M. Claudius, ſon client, homme hardi, effronté, & de ces gens qui ne s'introduiſent dans la confiance des grands que par une complaiſance criminelle pour leurs plaiſirs. Ce miniſtre de la paſſion du Décemvir entra dans l'école publique où étoit la jeune Virginie, la prit par la main, & vouloit l'entraîner par force dans ſa maiſon, ſous prétexte qu'elle étoit née d'une de ſes eſclaves; & c'étoit un uſage que les enfants des eſclaves l'étoient eux-mêmes des patrons de leurs peres & meres. La jeune fille interdite ne ſe défendoit que par ſes larmes; mais le peuple ému par les cris de ſa nourrice, accourut à ſon ſecours, & empêcha Claudius de l'enlever. Cet homme effronté déclara auſſi-tôt qu'il réclamoit la puiſſance des Loix, qu'il ne prétendoit point uſer de violence; mais qu'il croyoit qu'il étoit permis à un maître de reprendre ſon eſclave partout où il le trouvoit, & qu'il ſommoit ceux qui s'oppoſoient à la juſtice de ſes prétentions de venir ſur le champ devant le Décemvir; & en diſant ces paroles, il y conduiſit la jeune Virginie. Tout le peuple la ſuivit, les uns par curioſité &

pour voir le dénouement d'un événement si extraordinaire ; & les autres par considération pour Icilius, qui pendant son tribunat s'étoit rendu très-agréable à la multitude. Numitorius, oncle de Virginie, averti de cette entreprise, accourut aussi-tôt à son secours, avec celui à qui elle avoit été promise. Claudius exposa ses prétentions devant un Juge qui étoit l'auteur même de la fourberie. Il dit que cette fille étoit née dans sa maison ; qu'elle en avoit été dérobée secretement par une esclave qui étoit sa mere, & qui, pour cacher son larcin, avoit feint d'être accouchée d'un enfant mort ; mais qu'on avoit découvert depuis qu'elle avoit vendu cette enfant à la mere de Virginie qui étoit stérile, & qui, dans l'impatience d'avoir des enfants, l'avoit supposée sa fille ; qu'il étoit prêt de produire des témoins irréprochables de ce qu'il avançoit ; mais qu'en attendant la décision du procès, il étoit juste qu'une esclave suivît son maître, & qu'il offroit des cautions de la représenter, si Virginius à son retour prétendoit encore en être le véritable pere.

Numitorius vit bien que ce coup partoit d'une main plus redoutable ; mais il dissimula sagement ses soupçons, & il représenta au Décemvir, avec beaucoup de modération, que le pere de sa niece étoit absent pour le service de sa patrie ; qu'il étoit injuste d'attaquer un citoyen sur l'état de ses enfants pendant son absence ; qu'il ne demandoit qu'un délai de deux jours pour le faire revenir de l'armée ; qu'en attendant son retour, il offroit de retenir Virginie chez lui ; que ce soin lui appartenoit comme à son oncle ; qu'il s'offroit de la représenter sous telles cautions qu'on exigeroit de lui ; mais qu'il n'étoit pas juste que dans la maison d'un homme tel que Claudius, la fille de Virginius courût encore plus de risque de son honneur que de sa liberté. Il ajouta que ce qu'il demandoit étoit conforme

aux loix, qui ordonnoient que dans un litige, & avant le jugement définitif, le demandeur ne pût troubler le défendeur dans sa possession.

Toute l'assemblée approuva la justice de cette requête. Appius ayant fait faire silence, & affectant l'équité & le désintéressement d'un bon Juge, déclara qu'il seroit toujours le protecteur d'une loi si juste & qu'il avoit lui-même rédigée dans les douze tables. Mais que dans l'affaire en question il se rencontroit des circonstances qui en varioient l'espece ; qu'il n'y avoit que le pere seul qui pût reclamer la possession de celle qu'il prétendoit être sa fille, & que s'il étoit présent il lui adjugeroit la provision : mais qu'en son absence un beau-frere n'avoit pas le même droit ; qu'il vouloit bien à la vérité accorder le temps nécessaire pour faire revenir Virginius de l'armée, afin d'être instruit de ses intentions ; mais sans que ce délai pût préjudicier à un maître qui redemandoit son esclave ; & ainsi qu'il ordonnoit que Claudius conduisît Virginie chez lui, en donnant des cautions suffisantes de la représenter au retour de celui qu'on disoit être son pere.

Toute l'assemblée se récria contre l'injustice de cet Arrêt. On n'entendoit de tous côtés que des plaintes & des murmures. Les femmes sur-tout, les larmes aux yeux, se rangerent autour de Virginie, & la mirent au milieu d'elles comme pour lui servir de rempart. Mais Claudius méprisant leurs cris & leurs prieres, vouloit l'enlever, lorsqu'Icilius, à qui elle étoit promise, arriva sur la place, la colere & la fureur dans les yeux. Appius qui redoutoit le crédit qu'il avoit sur l'esprit du peuple, lui fit dire par un Licteur qu'il eût à se retirer, & que l'affaire étoit jugée. Mais Icilius que sa passion rendoit furieux, instruit des mauvais desseins d'Appius, & le regardant comme un rival odieux : » il faut, lui cria-t-il, que tu m'arraches la vie avant que tu puisses

jouir du fruit de tes artifices & de ta tyrannie. N'es-tu pas content de nous avoir privés des deux plus fortes défenses de la liberté, la protection de nos Tribuns & la voie d'appel devant l'assemblée du peuple ? Faut-il encore que nous craignions pour l'honneur des filles Romaines ? Tu ne peux pas ignorer que Virginie m'est promise. Je dois épouser une vierge & une fille de condition libre ; je ne la veux recevoir que des mains de son pere. Si en son absence on entreprend de lui faire violence, j'implorerai pour mon épouse le secours du peuple Romain ; Virginius demandera l'assistance de tous les soldats pour sa fille ; les Dieux & les hommes nous seront favorables. Mais quand je serois tout seul, la justice & un amour légitime me donneront assez de force pour m'opposer à l'exécution de ton injuste Arrêt. «

Le peuple également touché de son malheur & du courage qu'il faisoit paroître, repousse & écarte Claudius qui se réfugie aux pieds d'Appius. L'assemblée étoit remplie de trouble & d'agitation. Le tumulte augmentoit par l'arrivée de ceux qui se rendoient dans la place de différents quartiers de la ville. Le Décemvir craignant une révolte ouverte & déclarée, prit le parti de suspendre lui-même l'exécution de son Arrèt ; & ayant fait faire silence : » On sait assez, dit-il, qu'Icilius ne cherche que l'occasion de pouvoir rétablir le tribunat à la faveur d'une sedition. Mais pour lui en ôter tout prétexte, je veux bien attendre le retour de Virginius jusqu'à demain. Que ses amis aient soin de l'en avertir. Il ne faut guere plus de quatre heures pour se rendre d'ici au camp. J'obtiendrai de Claudius qu'en considération de la tranquillité publique il relâche quelque chose de son droit, & qu'il consente que cette fille demeure en liberté jus-

qu'au retour de celui qu'elle croit être son pere. «

Claudius feignant d'accorder avec peine ce délai, demanda qu'au moins Icilius donnât des cautions de représenter le lendemain Virginie. Le peuple de tous côtés leva aussi-tôt les mains, & chacun s'offroit avec empressement pour caution. Icilius touché de l'affection de ses concitoyens, après leur en avoir marqué sa reconnoissance : » Nous nous servirons demain de votre secours, leur dit-il, si Claudius ne se désiste pas de son injuste poursuite ; mais pour aujourd'hui j'espere qu'on se contentera de ma caution, & de celle de tous les parents de Virginie. «

Appius, quoiqu'emporté par sa passion, n'osa refuser une telle caution ; mais, craignant le retour de Virginius, il dépécha secretement un exprès à ses collegues qui commandoient l'armée, pour les prier de faire arrêter Virginius sous quelque prétexte, ou du moins de ne lui point donner congé de revenir à Rome. Il se flattoit que, faute de comparoître dans le temps marqué, il seroit alors autorisé à remettre sa fille entre les mains de Claudius ; mais son courrier arriva trop tard au camp. Il avoit été prévenu par le fils de Numitorius & par un frere d'Icilius, qui avoient déjà averti Virginius du péril que couroit sa fille. Ce Romain voyant que le salut de sa fille dépendoit de son retour à Rome, avoit obtenu son congé, & étoit parti avant l'arrivée du courrier d'Appius. Les Décemvirs n'eurent pas plutôt reçu sa lettre, qu'ils envoyerent quelques cavaliers après lui pour l'arrêter. Appius de son côté en avoit mis aussi dans la même vue sur le chemin qui conduisoit au camp. Mais toutes ces précautions furent inutiles, & Virginius qui les avoit prévues, s'écarta de la route ordinaire & rentra dans Rome par une porte opposée à celle de

la ville qui regardoit le camp des Romains.

Il parut le lendemain dans la place, pénétré de douleur, & tenant par la main ſa fille qui fondoit en larmes. Elle étoit accompagnée de ſes parents, qui repréſentoient au peuple, dans les termes les plus touchants, s'il étoit juſte que pendant qu'un ſi bon citoyen s'expoſoit pour la défenſe de ſa patrie, ſes enfants fuſſent expoſés à des outrages encore plus cruels que ſi la ville étoit tombée entre les mains des ennemis. Virginius diſoit à peu près les mêmes choſes à tous ceux qu'il rencontroit, & les conjuroit de prendre ſa fille ſous leur protection. Icilius emporté par ſa paſſion & par ſon reſſentiment, déclamoit tout haut contre la lubricité d'Appius. Mais les larmes ſeules de Virginie, ſa jeuneſſe, ſes graces & ſa beauté, touchoient encore plus la multitude que les plaintes & les prieres de ſa famille.

Appius n'apprit qu'avec une extrême ſurpriſe que Virginius étoit dans la place avec ſes amis & toute ſa famille. Son retour déconcertoit toutes ſes meſures; & il craignoit que, ſoutenu du peuple, il ne s'opposât à l'exécution de l'Arrêt qu'il avoit prémédité. Pour prévenir toute réſiſtance il fit deſcendre du Capitole les troupes qui y étoient à ſes ordres, & qui s'emparerent de la place. Il s'y rendit enſuite, & après avoir monté dans ſon tribunal avec cette émotion que lui donnoit le deſir d'achever ſon crime, il dit qu'il n'ignoroit pas tous les mouvements qu'Icilius s'étoit donnés pour ſoulever le peuple: mais qu'il vouloit bien qu'on ſût qu'il ne manqueroit ni de forces ni de fermeté pour châtier ceux qui entreprendroient de troubler la tranquillité publique: & là-deſſus il commanda à Claudius d'expoſer ſa demande & de pourſuivre ſon action. Claudius dit que perſonne n'ignoroit que les enfants des eſclaves appartenoient à leurs maîtres; que c'étoit en cette qualité

qu'il revendiquoit Virginie. Il produisoit en même-temps la femme esclave qu'il avoit séduite, & qui par crainte de son maître déclara qu'elle avoit vendu Virginie à la femme de Virginius. Claudius ajouta qu'il ne manqueroit pas d'autres témoins s'il en étoit besoin, & qu'il espéroit de la justice du Décemvir qu'il ne se laisseroit pas surprendre aux cris & aux menaces des partisans d'Icilius, ni toucher par les larmes d'une jeune personne dont le sort à la vérité faisoit pitié ; mais qui étant née dans la servitude, devoit y rentrer, quoiqu'elle eût été élevée comme une personne libre.

Les parents & les amis de Virginius, pour détruire cette imposture, représenterent que sa femme avoit eu plusieurs enfants, & que si à leur défaut elle eût voulu introduire un étranger dans sa famille, elle n'auroit point eu recours à l'enfant d'un esclave & sur-tout à une fille, pouvant choisir un garçon. Que ses parents & ses voisins l'avoient vue grosse de la fille dont elle avoit accouché ; que cette enfant en venant au monde avoit été reçue dans les mains de ses parents & de ses alliés. Qu'il étoit notoire que Numitoria sa mere avoit elle-même allaité la jeune Virginie, ce qu'elle n'eût pas pu faire si elle eût été stérile, comme Claudius l'avoit avancé faussement. Qu'il étoit bien surprenant que cet imposteur eût gardé un si profond secret sur une pareille affaire pendant quinze années, & qu'il n'eût fait éclater ses prétentions que lorsque cette jeune personne étoit parvenue à cette rare beauté qui étoit la cause de la persécution qu'elle souffroit.

Appius craignant que ce discours ne fît trop d'impression sur la multitude l'interrompit, sous prétexte qu'il vouloit parler lui-même, & adressant la parole à l'assemblée : » Il ne faut point, dit-il, que les parents de Virginie prétendent se prévaloir de ce long silence de Claudius

dius ; car ma conſcience m'oblige de déclarer qu'il y a long-temps que j'ai connoiſſance de cette ſuppoſition. Perſonne n'ignore que le pere de Claudius en mourant me laiſſa pour tuteur de ſon fils. On vint peu de temps après m'avertir, en cette qualité, que je devois reclamer cette jeune eſclave, comme un effet de la ſucceſſion de mon pupille & de mon client, & j'entendis les mêmes témoins qui ſe préſentent aujourd'hui. Il eſt vrai que nos diſſenſions domeſtiques & des affaires publiques m'empêcherent en ce temps-là de ſuivre celle d'un particulier ; mais la place que j'occupe aujourd'hui ne me permet pas de lui refuſer la juſtice que je dois à tout le monde : ainſi j'ordonne que le demandeur retiendra cette fille comme ſon eſclave. «

Virginius, outré d'un Arrêt ſi injuſte, ne garda plus de meſure avec le Décemvir. Il fit connoître à toute l'aſſemblée que lui ſeul étoit l'auteur de l'impoſture que propoſoit ſon client ; & lui adreſſant la parole : » Sache, Appius, lui dit-il, que je n'ai pas élevé ma fille pour être proſtituée à tes infames plaiſirs ; je l'ai accordée à Icilius, & non pas à toi. As-tu pu croire que des Romains ſe laiſſaſſent enlever leurs filles & leurs femmes pour ſatisfaire la paſſion d'un tyran ? «

La multitude entendant ce diſcours jetta de grands cris remplis d'indignation. Appius, comme forcené de voir ſon crime découvert, commanda aux ſoldats qui environnoient ſon tribunal de faire retirer le peuple : » Et toi, dit-il, ſe tournant vers un de ſes Licteurs, va, fends la preſſe, & ouvre le chemin à un maître pour aller reprendre ſon eſclave. «

Le peuple qui craint toujours quand on ne le croint point, ſe voyant pouſſé par les ſoldats d'Appius, s'écarte, ſe retire, & livre, pour ainſi dire, la fille de Virginius à la paſſion du Dé-

cemvir. Alors ce malheureux pere qui voit, avec déſeſpoir, que l'innocence va être opprimée par une puiſſance injuſte, demande au Magiſtrat qu'il lui ſoit au moins permis, avant que Claudius emmene ſa fille, de pouvoir l'entretenir un moment en particulier avec ſa nourrice : » afin, dit-il, que ſi je puis trouver quelqu'indice que je ne ſuis pas ſon pere, je m'en retourne au camp avec moins de douleur & de triſteſſe. «

Appius lui accorda ſa demande ſans peine, à condition néanmoins que cette conférence ſe paſſeroit à la vue de Claudius, & ſans ſortir de la place. Virginius pénétré de la plus vive douleur, prend ſa fille à demi-morte entre ſes bras, il eſſuie les larmes dont elle avoit le viſage couvert, l'embraſſe, & la tirant proche de quelques boutiques qui bornoient la place, le hazard lui fit rencontrer le couteau d'un boucher; il le prend, & s'adreſſant à Virginie : » Ma chere fille, lui dit-il, voilà le ſeul moyen de ſauver ton honneur & ta liberté, il lui enfonce en même-temps le couteau dans le cœur, & le tirant tout fumant du ſang de ſa fille : c'eſt par ce ſang innocent, cria-t'il à Appius, que je dévoue ta tête aux Dieux infernaux. « Ce qui étoit reſté du peuple dans la place, accourt à ce funeſte ſpectacle, jette de grands cris, & déteſte la tyrannie du Décemvir qui a réduit un pere à une ſi cruelle néceſſité. Appius, du haut de ſon tribunal, crie avec fureur qu'on arrête Virginius. Mais il s'ouvrit un paſſage avec le couteau qu'il tenoit à la main, &, favoriſé de la multitude, il gagna la porte de la ville, & ſe rendit au camp avec une partie de ſes parents & de ſes amis qui ne le voulurent pas abandonner dans un ſi grand malheur.

Numitorius & Icilius reſtent auprès du corps de Virginie, l'expoſent aux yeux du peuple; & l'exhortent à ne pas laiſſer ſa mort ſans vengeance. On accourt dans la place de tous les

quartiers de la ville. Valerius & Horatius qui s'étoient opposés si courageusement à la continuation du décemvirat, s'y rendent des premiers, avec un grand nombre de jeunes Patriciens de leur parti. Appius redoutant leur crédit & leur éloquence, leur envoie ordre de se retirer, & commande en même-temps qu'on ôte de la place le corps de Virginie. Mais Valerius & Horatius s'y opposent. Appius outré de la mort de Virginie & du mépris qu'on avoit pour ses ordres, s'avance avec ses Licteurs & les troupes de sa garde pour arrêter les deux Sénateurs. Mais le peuple en fureur le repousse, met en pieces les faisceaux, le poursuit lui-même comme un tyran; ensorte que pour sauver sa vie il fut contraint de s'enfuir le visage couvert, & de se cacher dans une maison voisine.

Valerius & Horatius posent le corps de l'infortunée Virginie dans une litiere découverte; &, sous prétexte de la rapporter dans la maison de son pere jusqu'à ce qu'on lui rendit les derniers devoirs, ils la font passer par les principales rues de la ville, pour exciter le ressentiment de tous les citoyens. Hommes & femmes, tout le monde sortoit de sa maison pour voir cette pompe funebre : les hommes jettoient des parfums dans la litiere; les femmes & les filles, les larmes aux yeux y mettoient des couronnes de fleurs. Tout le monde plaignoit son sort, & sembloit, par ces tristes présents, faire serment de venger sa mort. Toute la ville se seroit soulevée à l'instant même, si Valerius & Horatius, qui conduisoient cette affaire, n'avoient jugé à propos, avant que d'éclater, de voir ce que produiroit, dans l'armée d'Algide, le retour de Virginius.

Il entra dans le camp escorté, comme nous avons dit, d'une partie de ses amis, & ayant encore à la main ce couteau funeste dont il avoit

tué ſa fille. Les ſoldats ayant appris ſon malheur accoururent de tous côtés ; Virginius ſe place auſſi-tôt dans un endroit élevé, d'où il pouvoit être entendu plus facilement. Il avoit le viſage couvert de larmes, & la douleur l'empecha quelque-temps de pouvoir parler. Enfin, rompant ce triſte ſilence, & levant les mains au ciel : » Je vous atteſte, dit-il, Dieux immortels ! qu'Appius ſeul eſt l'auteur du crime que j'ai été forcé de commettre. « Il raconta enſuite, les larmes aux yeux, la fourberie que ce Décemvir avoit inventée pour ſe rendre maître de ſa fille ; & s'adreſſant aux ſoldats qui l'écoutoient avec beaucoup de compaſſion : » Je vous conjure, mes compagnons, leur dit-il, de ne me point chaſſer de votre compagnie comme parricide, & comme le meurtrier de ma fille. J'aurois de tout mon cœur ſacrifié ma propre vie pour ſauver la ſienne, ſi elle avoit pu en jouir avec ſon honneur & ſa liberté. Mais voyant que le tyran n'en vouloit faire une eſclave que pour la pouvoir déshonorer, la pitié ſeule m'a rendu cruel. J'ai mieux aimé perdre ma fille que de la conſerver avec honte : mais je ne lui aurois pas ſurvécu un moment, ſi je n'avois eſpéré de venger ſa mort par votre ſecours.

Tous les ſoldats déteſtant une action ſi infame, l'aſſurerent qu'ils ne lui manqueroient pas s'il entreprenoit quelque choſe contre Appius. Mais leurs Centurions & les principaux chefs de bandes réſolurent d'étendre leur reſſentiment ſur tous les Décemvirs, & de ſecouer le joug d'une domination qui n'étoit pas légitime, & qui ſe tournoit viſiblement en tyrannie.

Les Décemvirs qui commandoient l'armée, inſtruits du retour de Virginius, & de la diſpoſition des eſprits, l'envoyerent querir dans le deſſein de le faire arrêter. Mais ſes amis l'empêcherent d'obéir à leurs ordres, & les ſol-

dats s'étant rassemblés par pelotons, leurs Officiers leur représenterent si vivement toute l'horreur de l'action d'Appius, que le soldat ne demandoit qu'à retourner à Rome pour détruire le décemvirat. Il n'y avoit que le serment militaire qui le retenoit, & ils ne croyoient pas pouvoir abandonner leurs enseignes & leurs Généraux sans offenser les Dieux & sans se déshonorer. Mais Virginius qui brûloit d'impatience de se venger d'Appius, leva ce scrupule, & leur représenta que leur serment ne les obligeoit qu'envers des chefs revêtus d'une autorité légitime; & que le premier serment qu'un Romain faisoit en naissant étoit de sacrifier sa vie pour la défense de la liberté publique. Il n'en fallut pas davantage pour rassurer la conscience de ces soldats. Ils coururent aussi-tôt avec fureur à leurs armes, leverent leurs enseignes, & sous la conduite particuliere de leurs Centurions, ils prennent le chemin de Rome. Les Décemvirs surpris d'une désertion si générale, accoururent pour les arrêter. Mais de quelque côté qu'ils s'adressent ils ne trouvent par-tout que des courages ulcérés & qui ne respiroient que la vengeance. On leur reproche leur orgueil, leur avarice, la mort de Siccius & de Virginie, & la lubricité d'Appius encore plus insupportable que leur cruauté. Le soldat leur déclare fierement qu'il est né libre, & qu'il ne marche à Rome que pour rendre la liberté à ses concitoyens.

L'armée entra dans Rome sur le soir sans causer aucun désordre, & sans qu'aucun soldat quittât son rang. Ils se contentoient en passant d'assurer leurs parents & leurs amis qu'ils n'étoient revenus que pour détruire la tyrannie. Toutes les troupes traverserent paisiblement la ville, d'où elles se rendirent au Mont-Aventin, sans se vouloir séparer qu'elles n'eussent obtenu la destitution des Décemvirs & le rétablissement du tribunat.

Appius épouvanté par les remords de ſa conſcience, & par ce ſoulevement de l'armée, n'oſoit paroître en public. Mais Oppius ſon collegue, qui craignoit les ſuites de ce ſoulevement, eut alors recours à l'autorité du Sénat ; & contre la coutume des Décemvirs, il le convoqua extraordinairement. La plupart des Sénateurs n'étoient pas fâchés d'une émotion qui pouvoit ſervir à rétablir le gouvernement ſur ſes anciens fondements. Cependant, comme il étoit dangereux de laiſſer voir au peuple qu'il pouvoit ſe faire juſtice lui-même, & pour retenir toujours dans le Sénat l'autorité du commandement, on envoya au Mont-Aventin Sp. Tarpéïus, C. Julius & P. Sulpicius, tous trois Conſulaires, qui demanderent avec ſévérité à ces ſoldats par quel ordre ils avoient abandonné leur camp & leurs Généraux.

Ces ſoldats embarraſſés de cette queſtion, demeurerent quelque-temps en ſilence. Ils le rompirent à la fin, & crierent tous enſemble qu'on leur envoyât Valerius & Horatius, & qu'ils leur rendoient compte de leur conduite. Ils ne demandoient ces deux Sénateurs que parce que la multitude les regardoit comme les ennemis déclarés des Décemvirs & les défenſeurs les plus zélés de la liberté.

Pendant que les trois Conſulaires furent au Sénat rendre compte de la réponſe des ſoldats, Virginius leur fit enviſager qu'il étoit de leur intérêt de choiſir quelques-uns de leurs Centurions pour entrer en négociation avec les Commiſſaires qu'ils avoient demandés. On le nomma auſſi-tôt le premier ; mais il s'excuſa d'accepter cette commiſſion ſur la violente douleur dont il étoit accablé, & qui ne lui laiſſoit pas toute la liberté d'eſprit néceſſaire pour ſoutenir les intérêts publics. L'armée, ſur ſon refus, nomma dix autres Centurions ; &, pour faire honneur à ſon choix, on donna à ces Officiers le nom de Tribuns militaires.

L'armée qui étoit opposée aux Sabins suivit l'exemple de celle d'Algide. Numitorius & Icilius s'y étoient rendus, & y avoient excité le même tumulte. Tous les soldats, après avoir élu de leur côté des chefs pour les commander, marcherent enseignes déployées droit à Rome, & se joignirent à l'autre armée. Quoique le Sénat ne fût pas fâché de voir l'autorité des Décemvirs anéantie, cependant, outre qu'une pareille désertion étoit d'un dangereux exemple, la frontiere demeuroit exposée aux incursions ordinaires des ennemis. Ainsi on pressa Valerius & Horatius de se rendre au Mont-Aventin pour remettre ces soldats dans leur devoir. Mais ces deux Sénateurs, qui voyoient bien qu'on ne pouvoit se passer de leur médiation, déclarerent qu'ils ne feroient aucune démarche tant que les Décemvirs, qu'ils traitoient d'usurpateurs, seroient maîtres du Gouvernement.

Ces Magistrats soutenoient au contraire qu'ils ne pouvoient se dépouiller de leur dignité qu'ils n'eussent publié & fait recevoir les deux dernieres tables de Loix qui devoient être ajoutées aux dix premieres, & que c'étoit le seul terme prescrit à leur magistrature dans la seconde élection des Décemvirs qui s'étoit faite l'année précédente. L. Cornelius, toujours passionné pour le décemvirat, opina même à ce qu'on n'entrât en aucune négociation avec les deux armées, qu'elles ne fussent retournées chacune dans leur ancien camp, & qu'il falloit offrir aux soldats, à cette condition, une amnistie générale, dont néanmoins les auteurs de la désertion seroient exclus.

Mais un sentiment si impérieux & si peu convenable à la disposition des esprits, n'eut point de partisans. On fit comprendre au contraire aux Décemvirs qu'il falloit absolument qu'ils renonçassent à une autorité qui étoit expirée, & que le Sénat & le peuple n'étoient pas

résolus de leur continuer. Les soldats en fureur menaçoient même de les y contraindre par force, & ils passerent au Mont-Sacré, comme dans un lieu où leurs ancêtres avoient jetté les premiers fondements de la liberté du peuple. Tout étoit à Rome dans cette agitation qui précede les plus grandes révolutions. Enfin les Décemvirs craignant d'être accablés par la multitude de leurs ennemis, promirent en plein Sénat de donner leur démission ; ils demanderent seulement qu'on ne les sacrifiât pas à la haine de leurs ennemis, & dirent que le Sénat avoit intérêt de ne pas accoutumer le peuple à répandre le sang des Patriciens.

Valerius & Horatius ayant amené (*a*) cette affaire au point qu'ils souhaitoient, se rendirent au camp : ils furent reçus des soldats comme leurs protecteurs. Le peuple ne demanda que le rétablissement de ses Tribuns, le droit des appellations, & une amnistie pour tous ceux qui avoient quitté le camp sans la permission des Généraux. Mais il s'obstina à vouloir qu'avant toutes choses on lui livrât les Décemvirs, & il menaçoit hautement de les faire brûler tout vifs.

Valerius & Horatius n'étoient guere plus favorables à ces Magistrats que le peuple même ; mais ils conduisoient le dessein de les perdre avec plus d'habileté. En même-temps qu'ils exhortoient en général toute l'armée à ne se pas laisser aller à la cruauté, ils insinuoient adroitement aux principaux chefs, que quand le peuple seroit rentré dans ses droits, & qu'on lui auroit rendu ses Tribuns, ses loix & ses assemblées, il seroit alors maître de se faire justice lui-même, & qu'avant que la négociation sortît de leurs mains, ils espéroient de le mettre en état de décider souverainement de la vie & de la

(a) *An de Rome* 305.

fortune de ses concitoyens dans quelque rang qu'ils fussent.

Le peuple persuadé par ses Officiers que ses anciens Tribuns n'auroient pas eu plus de zele & de chaleur pour ses intérêts que ces deux Sénateurs en faisoint paroître, leur abandonna toute sa confiance. Valerius & Horatius revinrent sur le champ au Sénat ; & dans le compte qu'ils rendirent publiquement des prétentions du peuple, ils dissimulerent son ressentiment & ses menaces contre les Décemvirs. Ils leur laisserent même entrevoir qu'il consentiroit volontiers qu'on ensevelît dans un oubli général tout ce qui s'étoit passé sous leur gouvernement, pourvu qu'on lui rendît ses Tribuns. Les Décemvirs séduits par de fausses espérances, passerent dans la place, où ils se démirent publiquement de leur autorité. Il n'y eut qu'Appius seul, qui, agité par les remords de sa conscience, fit un autre jugement de cette modération apparente de l'armée. Quoiqu'il eût donné sa démission comme ses collegues : » je n'ignore pas, dit-il tout haut, les maux qu'on nous prépare. On ne differe à nous attaquer que jusqu'à ce qu'on ait donné des armes à nos ennemis. «

Valerius & Horatius, sans s'embarrasser de ses funestes préjugés, coururent au camp annoñcer au peuple l'abdication des Décemvirs, & le décret du Sénat pour le rétablissement des Tribuns. » Revenez, soldats, leur dirent-ils, dans votre patrie : venez revoir vos Dieux domestiques, vos femmes & vos enfants ; que ce retour soit heureux & favorable à la République. « L'armée leur fit de grands remerciements : les soldats les nommoient tout haut les protecteurs du peuple & les généreux défenseurs de la liberté publique. On leve aussi-tôt les enseignes, & chacun reprend avec joie le chemin de Rome. Mais avant que de se sé-

parer & de rentrer dans leurs maiſons, l'armée entiere & tout le peuple ſe rendit au Mont-Aventin, où ſe fit l'élection des Tribuns. A. Virginius, pere de l'infortunée Virginie, Numitorius ſon oncle, & Icilius, à qui elle avoit été promiſe, furent élus les premiers. On leur donna pour collegues C. Sicinius, M. Duillius, M. Titinius, M. Pomponius, C. Apronius, P. Villius & C. Oppius. On créa enſuite (*a*) un entre-Roi, qui nomma pour Conſuls, ſuivant les vœux du peuple, L. Valerius & M. Horatius. C'étoit une récompenſe due aux ſoins qu'ils avoient pris pour l'établiſſement de la tranquillité publique.

Leur conſulat fut tout populaire, & les Plébéïens en obtinrent ce qu'ils n'euſſent oſé eſpérer de leurs Tribuns mêmes. Nous avons vu que les Sénateurs & les Patriciens ne prétendoient point être ſoumis aux Ordonnances du peuple, quand l'aſſemblée étoit convoquée par Tribuns. Le peuple au contraire ſoutenoit que la ſouveraineté de l'Etat réſidant eſſentiellement dans toute l'aſſemblée générale du peuple Romain, tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fuſſent, devoient y être ſoumis, puiſqu'ils avoient droit d'y donner les ſuffrages chacun dans leur tribu. Cette diſpute ſe renouvelloit ſouvent entre les deux Ordres de la République. Les deux Conſuls ſe prévalant de l'autorité abſolue qu'ils avoient alors dans le gouvernement, firent décider cette grande affaire en faveur du peuple, & par un décret rendu par les *comices* des centuries (*b*), il fut déclaré: *Que toute Ordonnance émanée des comices par tribus, tiendroit lieu de loi à l'égard de tous les citoyens.* On confirma de nouveau la loi *Valeria* touchant les appels devant l'aſſemblée du peuple, & on la fortifia d'une autre qui défendoit d'établir à

(a) *An de Rome* 305. (b) *An de Rome* 306.

l'avenir aucune magiſtrature ſans qu'il y eût appel de ſes ordonnances. Les Conſuls ajouterent à cette loi un réglement qui preſcrivoit que les Sénatus-Conſultes, qui étoient ſouvent ſupprimés ou altérés par les Conſuls, ſeroint dans la ſuite remis aux Ediles, & conſervés dans le Temple de Cérès. La plupart des Sénateurs ne ſouſcrivirent qu'avec chagrin à ces différentes ordonnances. Ils voyoient avec douleur que deux Patriciens & deux Conſuls, plus Plébéïens même que les Tribuns du peuple, ſous prétexte d'aſſurer ſa liberté, ruinoient abſolument l'autorité du Sénat. Mais les plus équitables & les moins ambitieux de ce corps, inſtruits par la conduite tyrannique des Décemvirs, aimoient mieux qu'on confiât au peuple le dépôt & la garde de la liberté publique, que d'en laiſſer le ſoin aux grands, qui par leur autorité en pouvoient abuſer.

La République par ces différents réglements, & par le rétabliſſement de ſes anciens Magiſtrats ayant repris ſa premiere forme de gouvernement, il ne reſtoit plus, pour ainſi dire, du décemvirat, que la perſonne même des Décemvirs. On ſait combien ils étoient odieux à la multitude. Virginius crut qu'il étoit temps alors de les pourſuivre, & en qualité de Tribun du peuple, il intenta action contre Appius, & ſe rendit ſon accuſateur. Appius parut dans l'aſſemblée couvert d'habits noirs & conformes à l'état préſent de ſa fortune. Le peuple vit avec plaiſir ce ſuperbe Décemvir avec une contenance triſte & abattue dans la même place où peu de jours auparavant il paroiſſoit environné de ſes ſatellites, & menaçant fiérement la multitude par l'appareil de ſes Licteurs armés de leurs haches.

Virginius prenant la parole, & adreſſant au peuple, » j'accuſe, Romains, dit-il, un homme qui s'eſt fait le tyran de ſa patrie; qui vous

a contraints de courir aux armes pour défendre votre liberté : qui, pour ſatisfaire ſes infames voluptés, n'a point eu de honte d'arracher une fille Romaine de condition libre, d'entre les bras de ſon pere pour la livrer à l'infame miniſtre de ſes plaiſirs, & qui, par un jugement également injuſte & cruel, a réduit un pere à donner la mort à ſa fille pour ſauver ſon honneur. « Puis en ſe tournant vers Appius, il lui dit que, ſans s'arrêter au détail de tous ſes crimes, dont le moindre méritoit les plus grands ſupplices, il lui demandoit ſeulement raiſon du jugement qu'il avoit rendu contre Virginie. » Pourquoi, lui dit-il, avez-vous refuſé à une » fille de condition libre la proviſion de la li» berté, durant qu'elle lui étoit conteſtée. Si » vous ne me pouvez répondre, j'ordonne que » ſur le champ on vous conduiſe en priſon. «

Appius repréſenta qu'on n'avoit jamais refuſé aux accuſés les détails néceſſaires pour préparer leurs défenſes ; qu'il étoit inoui dans la République qu'on eût arrêté aucun citoyen avant qu'il eût été entendu en pleine aſſemblée, & que ſi le Tribun, contre toutes les loix, prétendoit le faire arrêter, il en appelloit au peuple, & que la conduite qu'on tiendroit à ſon égard ſerviroit un jour de témoignage à la poſtérité, ſi les appellations dont le peuple paroiſſoit ſi jaloux n'étoient que les apparences du privilege ſoumis à la brigue & à la cabale des Tribuns, ou ſi on les devoit regarder comme des ſoutiens inébranlables de la liberté.

Les perſonnes déſintéreſſées trouvoient de la juſtice dans cette demande : mais Virginius ſoutint qu'il n'y avoit qu'Appius qui ne devoit point jouir du bénéfice des loix, qu'il avoit violées lui-même pendant ſon décemvirat. Il lui reproche que ſans avoir égard aux privileges des citoyens Romains, il en avoit fait mourir pluſieurs ; qu'il avoit fait empriſonner les autres ;

qu'il avoit fait même bâtir des priſons, qu'il avoit coutume d'appeller, par une cruelle ironie, les maiſons & la demeure du peuple Romain. » Ainſi, lui dit Virginius, quand vous » appelleriez cent fois devant le peuple, j'or» donne qu'on vous arrête, de peur que la pu» nition de tant de crimes n'échappe à la juſtice » de la loi. « On le conduiſit ſur le champ en priſon, & le Tribun lui aſſigna un jour pour produire ſes défenſes.

C. Claudius ſon oncle, qui avoit toujours été opposé aux Décemvirs, & qui déteſtoit ſur-tout l'orgueil & l'inſolence de ſon neveu, accourut cependent à ſon ſecours ſi-tôt qu'il eut appris ſa diſgrace. Nous avons dit que pour n'être point témoin du gouvernement tyrannique des Décemvirs & des malheurs de Rome, il s'étoit retiré à Regile, l'ancienne patrie de ſes ancêtres. Il ne fut pas plutôt à Rome, que, paroiſſant dans la place en habits de deuil, il ſollicita puiſſamment pour la liberté de ſon neveu. Ses amis & ſes parents ſe joignirent à lui, & repréſentoient au peuple qu'il lui ſeroit honteux dans les ſiecles futurs, qu'un homme qui avoit fait leurs loix & composé le droit Romain, eût été enſeveli dans une priſon parmi des brigands & des voleurs. Claudius conjuroit chaque particulier de ne point attacher ce déshonneur à la famille des Claudiens; qu'ils donnaſſent plutôt un homme ſeul à tant d'illuſtres citoyens du même nom & du même ſang qui le reclamoient, que de refuſer preſque tout le Sénat en conſidération du ſeul Virginius. Il ajoutoit que le peuple ayant heureuſement recouvré la liberté par ſon courage, il ne manquoit au bonheur de la République que de rétablir l'union entre les différents ordres de l'Etat par la clémence, & en pardonnant à Appius en faveur de ceux qui demandoient ſa grace.

Denis d'Halicarnaſſe prétend que les Tribuns

craignant qu'Appius ne leur échappât par le crédit de sa famille, le firent étrangler dans la prison, & qu'ils publierent ensuite que ce fameux criminel, désespérant de son salut, s'étoit tué lui-même avant que le jour qu'il devoit être jugé fût arrivé. Tite-Live, sans parler des Tribuns, rapporte simplement qu'Appius, pour éviter l'infamie d'un supplice public, s'étoit donné la mort en prison. Quoi qu'il en soit, Sp. Oppius son collegue eut le même sort. Numitorius, autre Tribun du peuple, & oncle de Virginie, le mit en justice, comme fauteur & complice de la tyrannie d'Appius. Outre ces chefs d'accusation, un soldat vétéran se plaignit que, sans lui en avoir donné sujet, il lui avoit fait déchirer le dos à coups de fouet par ses satellites. Ce Décemvir se vit condamné par tous les suffrages du peuple; on le jetta en prison, & Denis d'Halicarnasse rapporte qu'il y fut exécuté le même jour. Les huit autres Décemvirs chercherent leur salut dans la fuite, & se bannirent eux mêmes. Leurs biens furent confisqués; on les vendit publiquement, & le prix en fut porté par les Questeurs dans le trésor public. Marcus Claudius, l'instrument dont Appius s'étoit servi pour se rendre maître de la personne de Virginie, fut condamné à mort. Mais il eut des amis qui obtinrent de Virginius qu'il se contentât de son exil. C'est ainsi que fut vengé le sang innocent de l'infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucrece, procura une seconde fois la liberté au peuple Romain.

Quoique la punition des Décemvirs parût juste, le Sénat ne laissoit pas d'être consterné de la mort ou de l'exil des principaux de son corps. Il étoit sur-tout indigné contre les deux Consuls qui les avoient abandonnés au ressentiment de Virginius, sans avoir fait la moindre démonstration de vouloir adoucir le peuple en leur faveur. On ne savoit plus même quelles bornes

les Tribuns unis ſi étroitement avec les deux Conſuls mettroient à leur vengeance. Duillius qui étoit de ce college, mais plus modéré, diſſipa la crainte du Sénat: enfin, dit-il en pleine aſſemblée, on en a aſſez fait pour la ſatisfaction de Virginius & pour le rétabliſſement de notre liberté. J'EMPÊCHE que pendant le reſte de l'année on appelle quelqu'un en Jugement pour cette affaire, ni qu'on le mette en priſon. Ce mot ſi reſpectable dans la bouche d'un Tribun, *j'empêche*, arrêta toutes les pourſuites de ſes collegues, & réprima leur violence.

Fin du cinquieme Livre.

LIVRE VI.

Les Consuls Valerius & Horatius obtiennent du peuple l'honneur du triomphe, que le Sénat leur avoit refusé. Les Tribuns veulent se faire continuer dans le tribunat. Un d'entr'eux empêche l'exécution de leur dessein. On voit pour la premiere fois deux Patriciens au nombre des Tribuns. Les Eques & les Volsques, à la faveur des divisions qui regnent dans Rome, viennent piller jusqu'aux portes de cette ville. Ils sont taillés en pieces ou mis en fuite par les Consuls Quintius & Agrippa, Tribuns militaires. Etablissement de la censure. Sep. Melius aspire à l'autorité souveraine. Dans une disette publique il gagne le petit peuple par des distributions de bled toutes gratuites, & quelques-uns de ses Tribuns par argent. Il fait porter de nuit dans sa maison une grande quantité d'armes. Ses desseins sont découverts. Ayant refusé de comparoître devant le Dictateur Quintius, il est tué par Servilius, maître de la cavalerie, au milieu d'une troupe de ses partisans, qu'il sollicitoit à la révolte. Mamercus Emilius étant Dictateur requiert qu'on fasse une loi qui restreigne la charge de Censeur à un an & demi. C. Furius & M. Geganius, les Censeurs de cette année, s'en vengent sur le Dictateur, qu'ils tâchent de déshonorer. Le peuple se déclare pour lui. Les Consuls T. Quintius & C. Julius Mento sont battus par les Eques & par les Volsques. Le Sénat a recours aux Tribuns du peuple pour les obliger à nommer un Dictateur. C. Sempronius Atratinus expose l'armée Romaine à être taillée en pieces. Un Officier de cavalerie, appellé Tempanius, secourt le Consul à propos, & empêche la déroute. Tempanius de retour à Rome est élevé au Tribunat. Il prend ouvertement la défense de Sempronius, & engage son accusateur à se désis-

ter de l'action qu'il avoit intentée contre lui. Néanmoins peu de temps après ce Consulaire est condamné à une grosse amende par la brigue de quelques Tribuns du peuple, piqués de ce que, dans l'élection des Questeurs, dont on avoit augmenté le nombre, les Patriciens avoient été préférés aux Plébéïens. Les Eques surprennent la ville de Voles. Posthumius est chargé de les en chasser. Il manque de parole à ses soldats, à qui il avoit promis le pillage de la place dès qu'ils s'en seroient rendus maitres. Pour les dédommager, un Tribun du peuple demande qu'on établisse à Voles une colonie composée de ceux mêmes qui avoient contribué à reprendre la ville. Paroles hautaines de Posthumius. Il est tué par ses propres soldats. Questeurs Plébéïens. Le Sénat ordonne que les soldats, qui jusqu'alors avoient servi à leurs dépens, seroient entretenus par la République, & que pour fournir à cette dépense il se feroit une imposition dont personne ne seroit exempt. Ce Sénatus-Consulte est confirmé par un Plébiscite malgré les plaintes & les protestations des Tribuns.

LEs deux Consuls se disposerent à marcher contre les Sabins, les Eques & les Volsques. Mais avant que de sortir de Rome ils exposerent publiquement les dernieres loix des Décemvirs gravées sur des tables de cuivre. Ils se mirent ensuite chacun à la tête de leur armée. L'un & l'autre remporterent une victoire complette sur les ennemis. Ils demanderent à leur retour que, suivant l'usage, on en rendit des actions de graces solemnelles aux Dieux, & qu'ils fussent reçus dans Rome en triomphe. Mais la plupart des Sénateurs, qui ne pouvoient leur pardonner l'attachement qu'ils avoient fait paroître pour les intérêts du peuple, se firent un plaisir secret de leur refuser un honneur qui jusques alors n'avoit dépendu que du Sénat. C.

Claudius leur reprocha même qu'ils étoient complices de la mort d'Appius ſon neveu, que les Tribuns avoient fait étrangler en priſon avant qu'il eût été entendu dans ſes défenſes. » Ne nous aviez-vous pas promis ſolemnellement, leur dit-il, que l'abdication des Décemvirs ſeroit ſuivie d'une amniſtie générale ? Cependant nous n'avons pas plutôt obligé ces Magiſtrats à ſe dépoſer eux-mêmes, que les uns ont été égorgés, & les autres contraints de ſe bannir de leur patrie pour ſauver leur vie. Appius, le chef de la maiſon Claudius, le premier des Décemvirs, a été étranglé en priſon ſans aucune forme de juſtice, & ſans qu'il ait été entendu dans l'aſſemblée du peuple, de peur que ce peuple généreux, touché des larmes & de la déſolation d'une famille qui a ſi bien mérité de la République, ne lui fît grace. Et nos Conſuls les chefs & les protecteurs du Sénat, eux qui devroiens expoſer leur vie pour la conſervation de ſa dignité, ont diſſimulé lâchement l'aſſaſſinat du malheureux Appius, & n'en ont fait aucune pourſuite. «

Le Sénat irrité contre les Conſuls par le diſcours de C. Claudius, les déclara indignes des honneurs du triomphe, & on leur fit entendre qu'ils étoient bienheureux qu'on ne les punît pas de leur intelligence criminelle avec les meutriers d'Appius. Valerius & Horatius outrés d'un refus qui les déshonoroit, en porterent leurs plaintes dans l'aſſemblée du peuple, & le Tribun Icilius lui demanda en leur faveur les honneurs du triomphe. Pluſieurs Sénateurs ſe trouverent ſur la place pour traverſer cette brigue : C. Claudius étoit du nombre. Quoiqu'il eût toujours été oppoſé au gouvernement des Décemvirs, cependant il ne pouvoit pardonner aux deux Conſuls d'avoir abandonné ſon neveu à la fureur des Tribuns. Il repréſenta au peuple avec beaucoup de courage, qu'il n'avoit jamais

pris connoiſſance, ni décidé des honneurs du triomphe ; que ce droit appartenoit uniquement au Sénat, & que la République ne demeureroit jamais libre & tranquille qu'autant qu'un des ordres de l'Etat n'entreprendroit point ſur les droits & les privileges des autres.

Mais, malgré la juſtice qu'il y avoit dans ces remontrances, le peuple décerna le triomphe aux Conſuls ; nouvelle entrepriſe des Tribuns ſur l'autorité du Sénat : ils n'en demeurerent pas-là. Ces Magiſtrats Plébéïens, qui, par la complaiſance des deux Conſuls, avoient une autorité abſolue dans la République, réſolurent entr'eux de ſe perpétuer dans le tribunat, & de continuer les deux Conſuls dans leurs charges ; autre eſpece de conjuration contre la liberté publique peu différente de celle des Décemvirs. Ils couvroient leur ambition de la néceſſité qu'il y avoit de continuer les mêmes Magiſtrats, dans un temps que les loix nouvelles n'étoient pas encore ſolidement établies. Mais pour éloigner le ſoupçon qu'ils vouluſſent ſe rendent ſeuls maîtres du gouvernement, ils inſinuoient au peuple qu'il devoit continuer Valerius & Horatius dans le conſulat. Heureuſement pour la République il ſe trouva un Tribun aſſez modéré & aſſez habile pour faire tomber ce projet ambitieux. C'étoit ce même Duillius qui venoit d'arrêter par ſon autorité la pourſuite de ſes collegues contre les partiſans des Décemvirs. Il préſidoit ce jour-là à l'aſſemblée qui ſe devoit tenir pour l'élection des nouveaux Tribuns. Il repréſenta aux deux Conſuls que la liberté étoit perdue ſi on laiſſoit les dignités de la République plus d'un an dans les mêmes mains. Valerius & Horatius lui donnerent parole de n'accepter jamais aucune continuation dans le conſulat. Duillius pour s'en mieux aſſurer leur demanda publiquement & en pleine aſſemblée, quelle conduite ils tiendroient ſi le peuple Romain, en conſidération de la li-

berté qu'ils avoient rétablie, vouloit les continuer dans leur dignité. L'un & l'autre déclarerent que, pour la conservation de la même liberté, ils refuseroient toute prolongation du pouvoir souverain, comme contraire aux loix. Duillius en ayant tiré cet aveu, leur donna des louanges qui leur tenoient lieu d'un nouvel engagement, & qui servirent à prévenir le peuple contre les desseins des autres Tribuns. On tint quelques jours après l'assemblée (*a*) pour l'élection des nouveaux Consuls : Sp. Herminius & T. Virgilius furent élevés à cette dignité. Ils entretinrent la paix & l'union dans la République par un sage tempérament & une conduite égale entre le peuple & le Sénat. On procéda ensuite à l'élection des Tribuns. Duillius, comme nous l'avons dit, présidoit à cette assemblée, & agissoit à cette occasion de concert avec le Sénat. Ce fut par leur crédit & l'union de leurs partisans qu'on élut d'abord cinq nouveaux Tribuns, malgré la brigue des anciens. Ces derniers firent tous leurs efforts pour remplir au moins les cinq dernieres places vacantes. Duillius s'y opposa toujours avec beaucoup de fermeté ; mais comme de leur côté ils empêchoient par leurs cabales que de nouveaux Candidats n'eussent le nombre des suffrages nécessaires, Duillius, pour terminer ces contestations, remit le choix & la nomination des cinq derniers Tribuns aux cinq qu'on venoit d'élire, suivant la disposition de la loi, qui portoit expressément que, *si dans un jour d'election on n'avoit pas pu élire le nombre complet des Tribuns, ceux qui auroient été élus les premiers seroient en droit de nommer leurs collegues*. Il congédia ensuite l'assemblée, se déposa lui-même, & les nouveaux Tribuns entrerent en exercice de leur dignité.

Leur premiere fonction fut de nommer leurs

(a) *An de Rome* 309.

collegues, parmi lesquels on fut extrêmement surpris de voir S. Tarpéïus & A. Haterius, tous deux Patriciens, anciens Sénateurs, & même Consulaires : ce qui étoit formellement contre l'institution du tribunat, qui n'admettoit que des Plébéïens. On ne peut rendre raison d'un événement si extraordinaire, à moins qu'on ne regarde ces deux Patriciens comme des déserteurs de leur Ordre, qui se seroient fait adopter dans des familles Plébéïennes pour pouvoir être élevés à une magistrature qui avoit la principale part dans le gouvernement. Mais ceci n'est qu'une conjecture, l'histoire n'en parle point. Tite-Live au contraire insinue que les cinq premiers Tribuns suivirent les intentions du Sénat dans l'élection de leurs collegues : & peut-être que des hommes si habiles qui prévoyoient des suites funestes pour la liberté, si les mêmes Tribuns étoient perpétués dans leurs charges, s'unirent secretement avec Duillius pour faire entrer des Patriciens dans le tribunat, afin de balancer par leur autorité celle des Tribuns Plébéïens, & empêcher que dans l'élection pour l'année suivante on ne renouvellât la proposition de continuer les Tribuns dans leurs charges : ce qu'on regardoit comme un acheminement à la tyrannie & comme l'écueil de la liberté publique.

L. Trebonius, un des Tribuns Plébéïens, qui sentit bien que Duillius son prédécesseur n'avoit congédié l'assemblée, & renvoyé aux cinq premiers Tribuns la nomination de leurs collegues, que pour donner lieu d'introduire des Patriciens dans ce college, en fit de grandes plaintes au peuple. Il s'attacha pendant toute l'année à traverser ces Tribuns Patriciens dans leurs fonctions, d'où il acquit le surnom d'*Asper.* Et pour empêcher que dans la suite des Tribuns gagnés par le Sénat ne se donnassent des collegues qui favorisassent les mêmes, il proposa une loi

qu'il fit recevoir, & qui fut appellée de son nom la loi *Trebonia*, par laquelle il étoit ordonné que le Magistrat qui proposeroit au peuple la création des Tribuns seroit obligé d'en poursuivre l'élection dans toutes les assemblées suivantes, jusqu'à ce que le nombre des dix Tribuns fût rempli par les suffrages du peuple. Cette Ordonnance fit perdre aux Tribuns qui étoient élus les premiers le droit de nommer eux-mêmes leurs collegues : ce que les Romains appelloient *Cooptation*.

M. Geganius & C. Julius succéderent dans le consulat à L. Herminius & à T. Virginius. Tite-Live nous apprend qu'après l'extinction du décemvirat, & la mort ou l'expulsion des Décemvirs, la République jouit d'une apparence de tranquillité, & que l'union qui paroissoit entre les différents Ordres de l'Etat tint en respect les voisins de Rome, & les empêcha de renouveller leurs courses ordinaires. Mais ce calme ne dura pas long-temps. Le peuple se plaignit de nouveau que la Noblesse & sur-tout les jeunes Patriciens, le traitoient avec mépris. Ses Tribuns en citerent quelques-uns devant l'assemblée du peuple, où ils tâchoient de porter la connoissance de toutes les affaires. Le Sénat, pour conserver son autorité, s'y opposa aussi-tôt, & quoique les plus sages de ce corps n'approuvassent pas les manieres hautaines de la jeune Noblesse, cependant ils ne voulurent pas l'abandonner à la poursuite des Tribuns. Cette concurrence au sujet de la Jurisdiction & des privileges de chaque Ordre, fit renaître les anciennes contestations, qui furent poussées fort loin sous le consulat (a) de T. Quintius & d'Agrippa Furius. C'étoit toujours le même fond d'animosité que différents prétextes faisoient revivre. Chacun de ces deux Ordres ne pouvoit

(a) *An de Rome* 305 & 307.

ſouffrir ni Magiſtrats ni autorité dans le parti contraire. Si les Conſuls étoient redoutables au peuple, les Tribuns n'étoient pas moins odieux aux Patriciens, & aucun de ces deux corps ne penſoit être libre s'il n'avoit abaiſſé l'autre.

Les Eques & les Volſques inſtruits de ces diſſenſions domeſtiques, & voulant en profiter, prirent les armes. Les deux Conſuls de leur côté ſe diſpoſerent à faire des levées. Mais le peuple ſéduit par des Tribuns ſéditieux refuſa de ſe faire enrôler. Les ennemis, ne trouvant point d'obſtacle à leurs irruptions, ravagerent la campagne, & ils porterent leur audace juſqu'à venir enlever des troupeaux qui paiſſoient auprès de la porte Eſquiline.

Les deux Conſuls encore plus irrités de la déſobéiſſance du peuple que de la hardieſſe des ennemis, convoquerent une aſſemblée générale. Quintius, perſonnage illuſtre par pluſieurs victoires, révéré pour la pureté de ſes mœurs & la ſageſſe de ſes conſeils, & qui avoit été honoré de quatre conſulats, prit la parole & reprocha courageuſement au Sénat & au peuple que leurs diſſenſions éternelles cauſeroient enfin la ruine entiere de la République. Que le Sénat préſumant trop de ſa dignité & de ſes richeſſes, ne vouloit point mettre de bornes à ſon autorité, ni le peuple à une licence effrénée qu'il couvroit du nom de liberté, & que l'un & l'autre ne ſe défendoit des injures qu'il prétendoit avoir reçues, que par de plus grands outrages: » Il ſemble, continua ce grand homme, que Rome renferme dans ſes murailles deux nations différentes qui ſe diſputent la domination. Quand verra-t-on la fin de notre diſcorde ? Quand nous ſera-t-il permis d'avoir un même intérêt & une patrie commune ? Les ennemis ſont à nos portes ; les Eſquillies ont été à la veille d'être ſurpriſes, & perſonne ne s'eſt préſenté pour s'y oppoſer. On voit du haut de

nos murailles ravager la campagne, & les maisons embrasées fumer de tous côtés ; & on voit tout cela avec une honteuse indifférence, & peut-être avec une secrete joie quand le dommage tombe sur le parti contraire. Qu'avez-vous dans la ville qui soit capable de réparer de pareilles pertes ? Le Sénat voit à la vérité à sa tête des Consuls & les premiers Magistrats de la République ; mais ces Consuls, sans forces & sans autorité, gémissent de l'insensibilité du peuple pour la gloire de sa patrie. Ce peuple de son côté a des Tribuns ; mais ces Tribuns, avec toutes leurs harangues, lui rendront-ils jamais ce qu'il a perdu ? Eteignez, Romains, ces fatales divisions. Rompez généreusement ce charme funeste qui vous tient ensevelis dans une indigne oisiveté. Ouvrez les yeux sur la conduite des gens ambitieux, qui, pour se rendre considérables dans leur parti, n'ont pour objet que d'entretenir la division dans la République. Et si vous pouvez vous souvenir encore de votre ancienne valeur, sortez de Rome à la suite de vos Consuls, & je dévoue ma tête aux plus cruels supplices, si avant qu'il soit peu de jours je ne mets en fuite ceux qui pillent vos terres, & si je ne transporte la guerre jusques dans le sein de leur patrie. «

Jamais, dit Tite-Live, les discours flatteurs d'un Tribun ne furent plus agréables au peuple que les reproches séveres de ce généreux Consul. Le Sénat n'en fut pas moins touché : les plus sages de ce corps avouoient que ceux qui l'avoient précédé dans cette dignité, ou avoient maltraité le peuple pour se rendre agréables au Sénat, ou avoient trahi les intérêts de leur compagnie pour flatter le peuple ; mais que T. Quintius paroissoit n'avoir d'autre objet que l'union de tous les Ordres, & la majesté du nom Romain.

Les

Les Consuls & les Tribuns, le Sénat & le peuple concoururent unanimement à prendre les armes. Ce fut à qui feroit paroître plus d'ardeur. Toute la jeunesse se présenta en foule pour se faire enrôler. Les levées furent bien-tôt faites, chaque cohorte choisit ses Officiers, & on mit à leur tête deux Sénateurs; & tout cela se fit avec tant d'empressement & de diligence, que le même jour on tira les enseignes du trésor, & l'armée fit encore dix milles de chemin. Les Consuls rencontrerent & surprirent le lendemain les ennemis. Le combat ne laissa pas d'être sanglant, les Eques & les Volsques se battirent avec beaucoup de valeur; l'aile gauche des Romains plia. Furius Agrippa, qui étoit à la tête de ce corps, s'appercevant que l'ardeur de ses soldats se rallentissoit, arracha une enseigne des mains de l'Officier qui la portoit, & la jetta au milieu d'une cohorte des ennemis. Les Romains se précipiterent pour la retirer, & l'effort qu'ils firent mit en désordre les ennemis, & donna le commencement à la victoire. Quintius n'avoit pas eu moins d'avantage que son collegue. Les Eques & les Volsques, battus des deux côtés, se retirerent dans leur Camp. Les Consuls l'investirent & l'emporterent l'épée à la main. Il y eut un grand nombre d'Eques & de Volsques taillés en pieces: le reste prit la fuite. Les Romains maîtres de leur camp y trouverent un grand butin, & revinrent ensuite à Rome chargés des dépouilles de l'ennemi & de celles qu'il avoit enlevées du territoire de Rome.

Une victoire si prompte fit sentir au peuple ses forces & le besoin que le Sénat avoit de lui. Son ambition & ses prétentions en augmenterent: il devenoit de jour en jour plus fier & plus entreprenant. Ceux qui avoient acquis des richesses ou qui s'étoient distingués par leur valeur, demanderent qu'on abolît,

comme un reste de la tyrannie des Décemvirs ; la loi injurieuse au peuple qui lui interdisoit toute alliance avec des familles Patriciennes.

Des Tribuns toujours inquiets réveillerent l'affaire du partage des terres ; d'autres publioient que puisqu'on avoit établi des loix égales pour tous les citoyens, les dignités devoient être communes entr'eux ; & plusieurs des Chefs du peuple portoient déjà leurs vues jusques au Consulat, réservé jusqu'alors au premier Ordre. Neuf des Tribuns proposerent en pleine assemblée qu'il fût fait une loi nouvelle qui admît dans la suite les Plébéïens au consulat. Et C. Canuléïus demanda en même-temps que, par un décret du peuple, on révoquât la loi des douze Tables qui défendoit aux Patriciens de s'allier dans des familles plébéïennes. M. Genutius & Caïus Curtius, qui étoient Consuls cette année, tâchoient d'éluder ces nouvelles propositions, sous prétexte qu'il étoit venu des avis que les Eques & les Volsques se disposoient à recommencer la guerre. C'étoit la ressource ordinaire du Sénat que ces guerres étrangeres ; & il n'avoit la paix avec ses propres citoyens que quand on les pouvoit faire sortir de Rome & les mener en campagne contre les ennemis de la patrie. Les deux Consuls, dans cette vue, ordonnent des levées, & crient que chacun tienne ses armes prêtes. Mais Canuléïus sentit bien l'artifice. » Soit que la nouvelle de la guerre soit vraie, dit-il, en adressant la parole aux Consuls, ou que ce ne soit qu'un faux bruit semé exprès pour avoir un prétexte de tirer le peuple de la ville, je déclare, comme Tribun, que ce peuple, qui tant de fois a répandu son sang pour la défense de la patrie, est encore prêt de suivre ses Consuls & ses Généraux, si on lui rend sa liberté & ce droit si naturel de

pouvoir s'unir avec vous par des alliances réciproques ; si l'espérance des honneurs & l'entrée aux premieres dignités est ouverte indifféremment à tous les citoyens qui ont du mérite. Mais si vous persistez à vouloir maintenir la loi des Décemvirs touchant les mariages, si vous continuez à nous traiter dans notre propre patrie comme des étrangers, si on estime le peuple indigne de votre alliance, & si on lui refuse la liberté d'élever au consulat ceux qu'il en jugera les plus dignes, sans le contraindre de renfermer ses choix dans le Sénat ; en un mot, si on ne leve cette distinction des Nobles & des Plébéïens si odieuse dans une République, & s'il y a dans la suite d'autre noblesse que celle que donnera la vertu autorisée par des Magistratures communes à tous les citoyens ; parlez de guerres tant qu'il vous plaira, rendez par vos discours ordinaires la ligue & les forces de vos ennemis encore plus redoutables ; ordonnez, si vous voulez, qu'on apporte votre tribunal dans la place pour y faire des levées, je déclare que ce peuple que vous méprisez tant, & auquel cependant vous devez toutes vos victoires, ne s'enrôlera plus ; que personne ne se présentera pour prendre les armes, & vous ne trouverez aucun Plébéïen qui veuille exposer sa vie pour des maîtres superbes, qui ne sont pas fâchés de nous associer aux périls de la guerre, mais qui prétendent nous exclure des récompenses dûes à la valeur, & des fruits les plus doux de la victoire. «

Les Consuls étoient d'autant plus épouvantés de la hardiesse du Tribun, qu'ils n'osoient convoquer l'assemblée du Sénat, où le peuple avoit des partisans déclarés, qui rendoient compte au Tribun de tout ce qui s'y passoit. Ainsi ces deux Magistrats furent réduits à tenir des conseils particuliers avec les Sénateurs de leur parti.

Ils repréſenterent qu'il n'étoit pas poſſible de ſouffrir plus long-temps les entrepriſes des Tribuns, & qu'il falloit ou ſupprimer le Sénat, ou abolir cette Magiſtrature populaire, la ſource des diviſions continuelles entre le Sénat & le peuple. C. Claudius, oncle du Décemvir, & qui avoit reçu de ſes ancêtres, comme par ſucceſſion, une haine héréditaire contre la faction du peuple, opina d'abord qu'il falloit plutôt avoir recours aux armes que de céder au peuple la dignité du conſulat, & que, ſans diſtinction de particuliers ou de Magiſtrats, on devoit traiter comme ennemis publics tous ceux qui entreprendroient de changer la forme du gouvernement. Mais T. Quintius plus modéré, qui craignoit que ces diſputes ne dégénéraſſent dans une guerre civile, repréſenta qu'il ſe trouvoit parmi les Plébéïens un grand nombre d'Officiers d'un rare mérite, & qui avoient acquis beaucoup de gloire à la guerre. Qu'il y avoit de la juſtice à donner quelque ſatisfaction à un peuple ſi généreux, & qu'il étoit même de l'habileté du Sénat, dans cette conjoncture, de relâcher une partie de ſes droits pour ſauver le reſte.

La plus grande partie de l'aſſemblée ſe déclara pour ſon avis. C. Claudius reprenant la parole: » Je me rends, dit-il, à la pluralité des voix; mais puiſque vous jugez à propos d'admettre des Plébéïens dans le gouvernement, tâchons de donner ſatisfaction à ce peuple toujours inquiet; ſans cependant avilir la dignité du conſulat. Et pour concilier deux choſes qui paroiſſent ſi oppoſées, je ſerois d'avis qu'au lieu de Conſuls on élût des Tribuns militaires, & dans le nombre dont on conviendra, tous tirés également du corps du Sénat & du peuple, auxquels on attribueroit l'autorité Conſulaire. Le peuple par ce moyen ſera ſatisfait, & le conſulat, dans des temps plus favorables,

pourra reprendre un jour ſon ancienne ſplendeur & ſa majeſté. « On donna de grandes louanges à Claudius, & tous les avis ſe réunirent à ce dernier ſentiment. Pour lors cet ancien Sénateur adreſſant la parole à M. Genutius premier Conſul : « Pour réuſſir dans ce projet, lui dit-il, convoquez le Sénat ; faites intervenir les Tribuns du peuple ; & quand l'aſſemblée ſera formée, déclarez que vous invitez tous ceux qui ont de l'affection pour la patrie de dire librement leur avis ſur les nouvelles loix que le peuple exige. Enſuite vous prendrez les voix : & au lieu de commencer par T. Quintius, par moi-même & par les plus anciens Sénateurs, ſuivant la coutume, déférez cet honneur à Valerius & à Horatius, comme vous en avez le pouvoir en qualité de Conſul, & par-là nous connoîtrons les ſentiments de ces partiſans du peuple. Je me leverai alors pour combattre leurs raiſons, ce que je ferai ſans aucun ménagement ; & je m'oppoſerai de toutes mes forces, & à l'abolition de la loi des mariages, & à toute élection d'un Plébéïen pour le conſulat. Pour lors demandez l'avis de T. Genutius votre frere, & que ce ſage Sénateur, ſous prétexte de vouloir concilier les différents intérêts du peuple & du Sénat, propoſe comme de lui-même qu'on ſuſpende l'élection des Conſuls, & qu'on crée en leur place des Tribuns militaires, & qu'il comprenne dans ſon avis l'abolition de la loi des mariages. Je m'y oppoſerai tout de nouveau ; mais vous & votre collegue, & tout ce que vous êtes ici de principaux du Sénat, ſous prétexte de vouloir favoriſer le peuple, vous vous déclarerez pour l'avis de votre frere. Le peuple en ſaura gré à votre famille, & les Tribuns ſe joindront infailliblement à vous, ne fût-ce que pour triompher de mon oppoſition. «

Tout le monde approuva cet expédient ; chacun convint du rôle qu'il devoit jouer : les Consuls convoquerent le Sénat, & inviterent Canuléïus & les autres Tribuns de s'y rendre le jour de l'assemblée. Canuléïus au lieu de s'étendre sur la justice & l'utilité des loix qu'il vouloit faire recevoir, se renferma dans des plaintes qu'il fit avec beaucoup d'aigreur contre les deux Consuls qui avoient tenu des conseils secrets au préjudice des intérêts du peuple, sans y appeller les plus gens de bien du Sénat, & surtout Valerius & Horatius qui avoient rendu un si grand service à la République par l'abolition du décemvirat, qu'on devoit regarder comme leur ouvrage.

Le Consul Genutius lui répondit qu'ils n'avoient assemblé quelques anciens Sénateurs que pour savoir si on devoit convoquer à l'instant le Sénat sur la proposition des loix nouvelles, ou en remettre la délibération à la fin de la campagne. Que s'ils n'avoient pas appellé dans ce conseil Valerius & Horatius avec les plus anciens Sénateurs, ç'avoit été uniquement pour ne pas les rendre suspects au peuple d'avoir changé de parti. » Et pour preuve, ajouta Genutius, que mon collegue & moi nous nous portons dans cette affaire sans aucune partialité, c'est que les premiers avis étant ordinairement d'un grand poids, & l'usage étant que les Consuls demandent d'abord celui des plus anciens Sénateurs ; comme vous ne les croyez pas favorables au peuple, nous changerons aujourd'hui cet ordre, & nous commencerons par Valerius & Horatius à recueillir les voix. « Puis s'adressant à Valerius il l'invita de déclarer son sentiment.

Valerius commença par s'étendre beaucoup sur les services qu'il avoit rendus au peuple, & sur ceux de sa famille. Il ajouta qu'il ne croyoit point qu'on pût regarder comme libre un Etat

dont tous les citoyens ne vivoient pas dans une parfaite égalité. Il conclut à ce que les Plébéïens ne fussent plus exclus du consulat ; mais il exhorta en même-temps les Tribuns du peuple de lever l'opposition qu'ils avoient formée contre l'armement que vouloient faire les Consuls, pourvu que ces Magistrats s'engageassent à la fin de la campagne de faire procéder à la publication des loix. Horatius, auquel on demanda ensuite son sentiment, opina à peu près de la même maniere, & il fut d'avis qu'on marchât premierement aux ennemis ; mais qu'après que la guerre auroit été heureusemet terminée, les Consuls, avant toute chose, portassent dans l'assemblée du peuple le Sénatus-Consulte nécessaire pour pouvoir délibérer sur une affaire aussi importante.

Cet avis excita de grands murmures dans l'assemblée. Les Sénateurs qui ne pouvoient consentir de voir des Plébéïens dans le consulat, croyoient gagner beaucoup en éloignant la délibération. Ceux au contraire qui étoient dans le parti du peuple ne pouvoient souffrir ce retardement, & ils soutenoient qu'au moins le Sénatus-Consulte devoit être signé avant de se séparer.

Les Consuls demanderent ensuite l'avis à C. Claudius, qui, selon qu'ils avoient concerté entr'eux, parla avec beaucoup de courage & de force contre ces nouvelles prétentions du peuple. Il rappella le souvenir de toutes les entreprises différentes qu'il avoit faites contre l'autorité du Sénat depuis sa retraite sur le Mont-Sacré. » Ce peuple inquiet & inconstant, dit-il, a voulu avoir ses Magistrats particuliers, & pour le bien de la paix nous lui avons accordé des Tribuns. Il a demandé depuis des Décemvirs, & nous avons encore consenti à leur création. Il s'est bientôt dégoûté de ces Magistrats, & par complaisance nous avons

ſouſcrit à leur dépoſition. Nous avons fait plus, nous avons diſſimulé encore, pour le bien de la paix, la mort violente des uns & l'exil des autres. Enfin dans ces derniers temps, nous avons vu deux de nos Conſuls plus populaires que des Tribuns, ſacrifier les intérêts de leur Ordre à l'ambition du peuple. De chefs de la République & de dépoſitaires de l'autorité ſouveraine, ne voyant que les Dieux & les Conſuls au-deſſus de nous, on nous a réduits ſous la tyrannie des Tribuns. Nos conſeils, nos délibérations, nos vies mêmes & nos fortunes particulieres en dépendent, & ces Magiſtrats Plébéïens en décident ſouverainement dans ces aſſemblées tumultueuſes, où la paſſion & la fureur ont plus de part que la raiſon & la juſtice. On ne s'en eſt pas tenu là : C. Canuléïus veut unir aujourd'hui, par un mêlange honteux, le ſang illuſtre de la Nobleſſe avec celui des Plébéïens. S'il vient à bout de ſon entrepriſe, ceux qui naîtront de ces mariages ſi contraires à nos loix, toujours en diſpute avec eux-mêmes, ignoreront de quelles maiſons ils ſont ſortis, à quels ſacrifices ils doivent avoir part, & s'ils ſont peuples ou Patriciens. Et comme ſi ce n'étoit pas aſſez de confondre l'ordre de la naiſſance, & de ruiner tous les droits divins & humains, les collegues de Canuléïus, les Tribuns, ces perturbateurs du repos public, oſent lever les yeux juſqu'au conſulat. Nous ſommes à la veille de voir cette grande dignité en proie à des Canuléïus & des Icilius. Mais qu'ils ſachent ces hommes nouveaux, ajouta Claudius, que les Dieux, protecteurs de cet Empire, ne le permettront point, & que nous-mêmes mourrons plutôt mille fois que de ſouffrir une pareille infamie. «

Canuléïus, naturellement impatient, l'interrompit, & lui demanda bruſquement en quoi les Dieux ſeroient offenſés ſi on éliſoit pour

Consuls des Plébéïens qui eussent toutes les qualités dignes du commandement. » Pouvez-vous » ignorer, lui répondit Claudius, que les Plébéïens n'ont point d'auspices, & qu'ils ne les » peuvent observer ? Ne savez-vous pas que » c'est une des raisons qui a engagé les Décemvirs à proscrire par les loix des douze tables » toute alliance inégale, afin que les auspices ne » pussent être pris que par des Patriciens dont » la naissance fût pure & sans mélange, ensorte » que la prêtrise & le consulat sont également » renfermés dans cet ordre. «

Cette réponse étoit solide & fondée sur l'établissement de la religion & des loix. Mais elle ne servit qu'à irriter le peuple contre Claudius, comme si ce Sénateur, par semblables raisons, eût voulu lui reprocher qu'il étoit peu agréable aux Dieux, & indigne par la bassesse de sa naissance d'être initié dans leurs mysteres.

Les Consuls, pour arrêter l'aigreur qui commençoit à s'emparer des esprits, demanderent l'avis de T. Genutius, frere d'un de ces Magistrats. Ce Sénateur représenta qu'il voyoit avec douleur la République affligée en même-temps de deux fléaux capables de la détruire, la guerre étrangere au dehors, & des dissensions domestiques au dedans de l'Etat : que l'un & l'autre de ces maux exigeoit un prompt remede, mais d'autant plus difficile que le mécontentement du peuple entretenoit l'audace des ennemis. Cependant qu'il falloit prendre son parti, & se résoudre, ou à souffrir l'insulte des Eques & des Volsques, ou si l'on vouloit sortir en campagne, donner quelque satisfaction au peuple. Que son avis étoit de relâcher plutôt en sa faveur quelque chose des privileges de la Noblesse, que d'abandonner le territoire de Rome au pillage de l'étranger. Et il conclut, suivant qu'il en étoit convenu secretement avec les Consuls & avec Claudius, à ce que la loi qui interdisoit toute al-

liance entre les familles patriciennes & les plébéïennes fut abolie, comme contraire à l'union qui devoit être entre les citoyens d'une même République. Il ajouta que si les anciens Sénateurs avoient tant de répugnance à voir la dignité consulaire entre les mains des Plébéïens, on pouvoit trouver un tempérament qui contenteroit peut-être les deux partis. Qu'il n'y avoit qu'à suspendre pour un temps l'élection & le titre de cette dignité, & créer en la place des Consuls six Tribuns militaires, qui auroient les mêmes fonctions & la même autorité, dont les trois premiers seroient toujours Patriciens, les trois autres pourroient être Plébéïens. Que l'année suivante le Sénat & le peuple décideroient à la pluralité des voix, dans une assemblée générale, par quels Magistrats ils voudroient être gouvernés, & si on en reviendroit aux Consuls, suivant l'ancien usage ou si on continueroit d'élire des Tribuns militaires, ce qui seroit observé à l'avenir dans tous les commices.

Cet avis passa à la pluralité des voix, malgré l'opposition apparente de Claudius. Genutius en reçut même également des louanges de la part du Sénat & du peuple. Les Sénateurs se savoient bon gré d'avoit exclu les Plébéïens d'une dignité qu'ils espéroient faire revivre avec tous ses privileges dans des temps plus heureux; & le peuple, sans s'embarrasser d'un vain nom, ne pouvoit contenir sa joie de se voir enfin admis dans le gouvernement de la République sous quelque titre que ce fût. La plupart s'écrioient qu'ils ne refuseroient plus de marcher contre les ennemis. Qu'ils s'exposeroient volontiers aux dangers, puisqu'ils devoient avoir part aux récompenses.

On tint quelques jours après une assemblée pour l'élection de ces nouveaux Magistrats. D'anciens Tribuns du peuple & les principaux Plébéïens se flattant d'emporter ces di-

gnités, parurent dans la place vêtus de blanc pour être mieux remarqués; mais le peuple, content d'avoir obtenu le droit de concourir dans ces élections, donna tous ses suffrages à des Patriciens. On n'élut même (*a*) que trois Tribuns militaires, & le choix de l'assemblée tomba sur A. Sempronius Atratinus, L. Attilius & T. Cecilius ou Clælius, tous trois Patriciens, & distingués par leur valeur & leur capacité dans le métier de la guerre.

Mais ces trois Magistrats furent obligés de se déposer eux-mêmes trois mois après leur élection, sur ce que C. Curtius, qui y avoit présidé, représenta que les cérémonies des auspices, qui précédoient toujours l'élection des Magistratures curules, n'avoient pas été observées exactement. Les Romains étoient très-scrupuleux sur les moindres circonstances qui avoient la Religion pour objet; mais peut-être que les Patriciens ne firent naître ce scrupule que pour rétablir la dignité consulaire. En effet, les Tribuns militaires n'eurent pas plutôt abdiqué leur nouvelle dignité, qu'on nomma un entre-Roi, afin que la République ne demeurât pas sans chef & sans gouvernement. Mais comme il n'avoit le gouvernement qu'en dépôt, & que pour faire passer l'autorité à des Magistrats annuels, il fut question de savoir si ces Magistrats seroient des Consuls ou des Tribuns militaires; les plus anciens Sénateurs ne manquerent pas de se déclarer pour le consulat: le peuple témoigna au contraire qu'il vouloit des Tribuns militaires. La jalousie s'étant mise entre les Candidats de ce dernier ordre, ceux dont la faction n'étoit pas assez puissante pour les élever à cette dignité, aimerent mieux qu'on rétablît le consulat que de voir leurs rivaux emporter une dignité qu'ils ne pouvoient obtenir. Ainsi,

(a) *An de Rome* 309.

du consentement du Sénat & du peuple, l'entre-Roi nomma des Consuls, & il désigna pour remplir cette dignité le reste de l'année (*a*). L. Papirius Mugillanus & L. Sempronius Atratinus, frere d'un des Patriciens qui venoit d'abdiquer le tribunat, comme nous l'avons dit.

Il ne se passa rien de considérable sous leur consulat; mais sous le suivant (*b*), & celui de M. Geganius & de T. Quintius, on érigea la censure, nouvelle charge, ou plutôt il se fit un démembrement de celle des Consuls. Et cette dignité des Censeurs, qui dans ses commencements parut peu considérable, devint dans la suite, par le pouvoir qu'on y attacha, le comble des honneurs & la Magistrature la plus redoutable de la République. Comme un esprit de conquête étoit le dessein général de la Nation, le Roi Servius, pour avoir une ressource assurée & d'hommes & de finances, avoit ordonné, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se feroit tous les cinq ans un dénombrement de tous les citoyens Romains, avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier. Le Prince ou le Magistrat par ce dénombrement savoit presqu'en un instant ce que Rome avoit d'habitants capables de porter les armes, & quelle contribution on en pouvoit tirer.

Mais les Consuls souvent occupés hors de la ville par des guerres presque continuelles, n'ayant pu depuis plus de dix-sept ans faire ce dénombrement appellé le *cens*, on proposa, pour le soulagement des Consuls, de créer deux Magistrats de l'ordre des Patriciens, qui, sous le titre de *Censeurs*, fissent tous les cinq ans cette revue générale de tout le peuple Romain.

Les Tribuns, quoique toujours en garde contre ce qui étoit proposé par le Sénat, ne

(a) *An de Rome* 309.
(b) *An de Rome* 310 *ou* 311.

s'opposerent point dans cette occasion à l'établissement de cette nouvelle Magistrature. Ils ne demanderent pas même que les Plébéïens y eussent part, soit qu'ils vissent qu'on n'avoit attaché qu'un pouvoir assez borné à la censure, ou qu'ils fussent assez contents qu'en détachant ses fonctions du consulat, on eût diminué la puissance d'une Magistrature, l'objet de leur haine & de leur émulation. Ainsi la loi qui autorisoit la création de deux Censeurs passa sans contestation.

Papirius & Sempronius, Consuls l'année précédente, furent élevés à cette dignité (a), & on la leur conféra tout d'une voix pour les dédommager de ce que l'année de leur consulat n'avoit pas été complette, & qu'ils n'étoient entrés en exercice qu'après l'abdication des Tribuns militaires.

Tant que les Consuls avoient été chargés du soin de ce dénombrement, toutes leurs fonctions à cet égard avoient été renfermées à tenir un état exact des noms, des biens, de l'âge, des conditions de tous les chefs de famille : le nom & l'âge de leurs enfants & de leurs esclaves y devoit être compris. Mais quand on eut démembré du consulat cette partie de la Magistrature, & qu'on en eut fait une dignité particuliere, comme les hommes ne cherchent ordinairement qu'à étendre leur autorité, les Censeurs s'attribuerent la réformation des mœurs. Ils prenoient connoissance de la conduite de tous les citoyens; les Sénateurs & les Chevaliers étoient soumis à leur censure comme le simple peuple; ils pouvoient chasser de ces compagnies ceux qu'ils en jugeoient indignes. A l'égard des Plébéïens qui, par leur débauche ou leur paresse, étoient tombés dans l'indigence, ils les réduisoient dans une classe inférieure,

(a) *An de Rome* 310.

ſouvent même ils les privoient du droit de ſuffrage, & ils n'étoient plus réputés citoyens, que parce qu'on les aſſujettiſſoit encore à payer leur part des tributs.

Quand les Cenſeurs faiſoient cette revue générale de toute la nation, il n'y avoit point de citoyen qui ne tremblât à l'aſpect de leur tribunal; le Sénateur par la crainte d'être chaſſé du Sénat; le Chevalier dans l'appréhenſion d'être chaſſé & privé du cheval que la République lui entretenoit, & le ſimple citoyen par la peur d'être rayé de ſa claſſe & réduit dans la derniere, ou du moins dans une des centuries moins honorables que la ſienne; enſorte que cette crainte ſalutaire étoit le ſoutien des loix ſomptuaires, le nœud de la concorde, & comme la gardienne de la modeſtie & de la pudeur.

La République, à la faveur de ce nouvel établiſſement, jouit (*a*), ſous le conſulat de M. Fabius & de Poſthumius Albutius, d'une profonde tranquillité. Ce n'eſt pas que quelques Tribuns du peuple, toujours inquiets, ne tâchaſſent depuis de faire revivre les anciennes prétentions du peuple touchant le partage des terres: ils menaçoient même à leur ordinaire de s'oppoſer à toute levée de ſoldats. Mais comme on n'avoit point alors de guerre à ſoutenir, on mépriſoit une oppoſition que la paix rendoit inutile & ſans effet; & l'autorité du Sénat ſe fortifioit d'autant plus, que ce premier ordre de la République ſe pouvoit paſſer alors du ſecours du peuple.

Tout étoit tranquille, lorſque l'année ſuivante (*b*), d'autres diſent deux ans après, & ſous le conſulat de Procunus Geganius & de L. Menenius, il ſurvint une famine affreuſe qui cauſa des ſéditions, à la faveur deſquelles un

(a) *An de Rome* 311 *&* 312.

(b) *An de Rome* 313.

particulier fut à la veille de s'emparer de l'autorité souveraine. Le Sénat attribuoit cette disette de grains à l'oisiveté & à la paresse des Plébéïens, qui, enivrés des harangues séditieuses des Tribuns, ne sortoient plus de la place, & qui, au lieu de cultiver leurs terres, passoient le temps à faire de vains raisonnements sur les affaires de l'Etat. Le peuple au contraire, qui se plaint toujours de ceux qui sont chargés du gouvernement, rejettoit la cause de cette famine sur le défaut d'attention des Consuls. Mais ces Magistrats, sans s'embarrasser des murmures de la multitude, prirent tous les soins convenables pour faire venir des bleds du dehors, & ils en donnerent la commission à C. Minucius.

Ce Sénateur actif & vigilant envoya des Commissaires dans toute la Toscane; mais il ne put tirer par leurs soins qu'une petite quantité de bled. Un Chevalier Romain appellé *Sp. Melius*, & qui passoit pour un des plus riches particuliers de la République, l'avoit précédé dans cette recherche, & avoit fait enlever la plus grande partie des grains de cette province.

Ce Chevalier, encore plus ambitieux que riche, s'étoit flatté que dans une calamité si générale le peuple feroit bon marché de sa liberté. On distribuoit tous les jours par son ordre du bled au petit peuple & aux plus pauvres; & par une libéralité toujours suspecte, sur-tout dans une République, il se fit des créatures de tous ceux qu'il nourrissoit à ses dépens; sa maison fut bientôt l'asyle des pauvres, des fainéants, de ceux qui s'étoient ruinés par la débauche, & de ces gens qui, sans aucun sentiment d'honneur & de religion, voudroient voir l'Etat boûleversé, pourvu qu'ils y trouvassent l'établissement d'une fortune plus avantageuse que leur condition présente.

Minucius qui, par rapport à la commission

dont les Consuls l'avoient chargé, ne pouvoit se dispenser d'avoir quelque relation, soit par lui-même, soit par ses agents, avec ceux de Melius, démêla que cet ambitieux, qui seul nourrissoit gratuitement autant de pauvres que tout l'Etat, se servoit du prétexte de cette aumône publique qui attiroit une foule de peuple à sa porte pour faire des assemblées dans sa maison. Des gens que Minucius avoit apparemment gagnés l'avertirent même qu'on y portoit de nuit une grande quantité d'armes.

Il apprit ensuite qu'il y avoit une conspiration formée pour changer la forme du Gouvernement; que le plan en étoit tout dressé; que Melius prétendoit se faire Souverain; que le peuple séduit par ses libéralités intéressées prendroit les armes en sa faveur, & qu'il y avoit même des Tribuns qui s'étoient laissés gagner par argent pour la liberté publique.

Minucius ayant découvert tout le secret de cette conjuration, en donna aussi-tôt avis au Sénat. On fit de grands reproches aux Consuls de l'année précédente, & à Quintius & à Agrippa Menenius qui venoient de lui succéder (*a*) dans cette dignité, de n'avoir pas prévenu & puni les mauvais desseins de Melius. Quintius répondit que ses prédécesseurs, son collegue & lui-même ne manquoient ni de courage ni de fermeté pour punir un attentat si énorme; mais qu'on n'ignoroit pas que l'autorité Consulaire étoit comme anéantie par la puissance excessive qu'avoient usurpé les Tribuns; qu'un appel devant le peuple arrêteroit toutes les poursuites, & que si l'affaire étoit portée dans une assemblée, Melius échapperoit infailliblement à la justice par la faveur de la multitude qui l'adoroit; que dans le péril où se trouvoit la République, on avoit besoin d'un Dictateur, c'est-à-di-

(a) *An de Rome* 314.

re d'un ſouverain Magiſtrat, qui fût également au-deſſus des loix & des Tribuns du peuple.

Son avis ayant été approuvé unanimement, il nomma L. Quintius, en qui, malgré ſon extrême vieilleſſe, on trouvoit encore un courage & une fermeté proportionnée à cette ſuprême Magiſtrature.

Le lendemain il fit mettre des corps-de-garde dans tous les quartiers de la ville, comme ſi l'ennemi eût été aux portes de Rome. Cette précaution ſurprit tous ceux qui n'avoient point de part à la conjuration; tout le monde ſe demandoit raiſon de cette nouveauté, & pourquoi au milieu de la paix on avoit nommé un Dictateur. Mais Melius ſentit bien que ce Magiſtrat ſouverain n'avoit établi que contre lui, il redoubla ſes libéralités pour ſe fortifier contre le Sénat du ſecours de la multitude. Le Dictateur, qui vit bien qu'il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui pût diſſiper une conjuration ſi dangereuſe, fit porter ſon tribunal dans la place, & il y monta eſcorté de ſes Licteurs armés de leurs haches d'armes, & avec tout l'appareil de la ſouveraine puiſſance. Il envoya enſuite Servilius, Général de la cavalerie, ſommer Melius de comparoître devant lui. Melius ſurpris & incertain du parti qu'il devoit prendre, différoit d'obéir & cherchoit à s'échapper. Servilius commanda à un Licteur de l'arrêter, & cet Officier ayant exécuté les ordres du Général de la cavalerie, Melius s'écrie que le Sénat ne le veut faire périr que par jalouſie, & à cauſe qu'il avoit conſacré ſes biens au ſoulagement du peuple : là-deſſus il implore le ſecours de la multitude, & il conjure ſes amis de ne pas ſouffrir qu'on le maſſacre en leur préſence. Le peuple s'émeut, ſes partiſans s'animent les uns les autres, & l'arrachent des mains de l'Huiſſier, Melius ſe jetta dans la foule pour ſe dérober à la pourſuite de Servilius; mais comme il tâchoit d'exciter

une ſédition, Servilius lui paſſa ſon épée au travers du corps, & tout couvert de ſon ſang il vint dire au Dictateur qu'il avoit puni un citoyen qui avoit refuſé d'obéir à ſes ordres.

» Je n'en attendois pas moins de vous, lui » repartit ce généreux vieillard ; vous venez d'aſ» ſurer la liberté publique. » Il fit enſuite raſer la maiſon de Melius ; on y trouva encore une quantité extraordinaire de bled que le Dictateur fit vendre au peuple à vil prix, pour l'empêcher de ſentir la perte de Melius. Ce fut par la même raiſon que le chef de la conſpiration étant mort, ce ſage Magiſtrat ne jugea pas à propos d'informer contre ſes partiſans, de peur de trouver un trop grand nombre de criminels, & de faire éclater la conjuration en voulant punir trop ſévérement tous les conjurés.

Mais les Tribuns du peuple croyant leur crime inconnu, parce qu'il n'étoit pas pourſuivi, prirent occaſion de l'indulgence du Dictateur de ſe déchaîner contre lui, & ſur-tout contre le Général de la cavalerie, qui ſans aucune formalité de Juſtice, & même ſans ordre de ſon ſupérieur, avoit tué un citoyen dans le ſein de ſa patrie. Ces Magiſtrats le menaçoient hautement de le mettre en Juſtice ſi-tôt que le Dictateur ſeroit ſorti de charge ; on ne parloit pas moins que de le précipiter comme un tyran du haut de la roche Tarpéïenne. Jamais on n'avoit vu dans le college des Tribuns une animoſité ſi vive contre le Sénat : ils s'oppoſerent hautement à l'élection des Conſuls : il fallut, pour éviter une ſédition, ſe réſoudre à ne créer que des Tribuns militaires.

Quelques Tribuns du peuple ſe flattoient d'y avoir bonne part ; mais malgré toutes leurs brigues, le peuple content d'y pouvoir prétendre, donna toutes ſes voix à des Patriciens d'une valeur & d'une capacité reconnues, du nombre

desquels étoit L. Quintius, fils du Dictateur (*a*) qui venoit de faire périr Mélius.

La guerre qui s'éleva contre les Véïens & les Volsques suspendit l'animosité des Tribuns contre Servilius ; on ne songea qu'à résister aux ennemis, & le bruit ayant couru que tous les peuples de la Toscane devoient prendre les armes en faveur des Véïens, Mamercus Emilius, personnage illustre dans la paix & dans la guerre (*b*), fut élevé à la dictature ; dignité qu'il avot déjà remplie, & où il avoit acquis beaucoup de gloire contre les mêmes ennemis. Mais la nouvelle d'une ligue si redoutable s'étant trouvée fausse, Emilius se voyant privé de l'espérance de signaler sa seconde dictature par une nouvelle victoire, entreprit de laisser au moins quelque monument de son zele pour la liberté publique. Il représenta au peuple dans une assemblée générale, que leurs ancêtres, pour conserver cette même liberté, n'avoient établi dans la République aucune charge dont l'autorité & les fonctions durassent plus d'un an ; qu'on ne s'étoit pas souvenu d'une précaution si sage dans la création des Censeurs, auxquels on avoit attribué cinq années de magistrature ; que pendant une autorité de si longue durée ils pouvoient en abuser, se faire des créatures & opprimer la liberté de leur patrie ; qu'il requéroit qu'il fût fait une loi qui abrégeât le temps de cette dignité, & que personne ne la pût exercer plus d'un an & demi.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements, sur-tout de la part du peuple. On ajouta depuis à cette loi, qu'un Sénateur ne pourroit pendant sa vie obtenir deux fois la censure, quoiqu'il eût exercé la premiere avec l'approbation de ses concitoyens. Et de peur que cette dignité entre les mains d'un seul ne les rendît trop puissants, il fut encore ordonné que si l'un des Censeurs venoit à mourir ou à se dé-

(a) *An de Rome* 315. (b) *An de Rome* 319.

mettre de ſa charge ; l'autre ne pourroit la retenir, ni même ſe faire ſubroger un collegue ; & que dans l'élection des Cenſeurs, celui qui auroit eu le nombre ſuffiſant de ſuffrages ne ſeroit pourtant pas déclaré Cenſeur, ſi ſon collegue manquoit du nombre des voix requiſes ; qu'on recommenceroit l'élection de l'un & de l'autre, juſqu'à ce qu'ils euſſent par le même ſcrutin tous les ſuffrages néceſſaires pour pouvoir être reconnus en même-temps pour Cenſeurs : toutes précautions que ce peuple jaloux de ſa liberté crut devoir prendre contre les brigues & les cabales des Patriciens.

Le Sénat ne vit qu'avec un mécontentement ſecret que le Dictateur eût diminué la puiſſance d'une magiſtrature attachée à ſon ordre. C. Furius & M. Geganius Cenſeurs cette année, en firent éclater leur reſſentiment, ſans égard pour le mérite & les ſervices d'Emilius. Ce Dictateur n'eut pas plutôt abdiqué ſa dignité, qu'en vertu du pouvoir attaché à la cenſure, ils retrancherent un homme ſi illuſtre de ſa tribu, le réduiſirent dans la derniere, le priverent comme un homme déshonoré du droit des ſuffrages, & le chargerent d'un tribut huit fois plus fort que celui qu'il avoit coutume de payer. Mais cet aviliſſement, au lieu de le déshonorer, lui donna un nouvel éclat ; toute la honte de cette vengeance retomba ſur ſes auteurs. Le peuple indigné les pourſuivit dans la place, & les auroit maltraités, ſi Emilius n'eût été aſſez généreux pour s'y oppoſer.

Les Tribuns du peuple profiterent de cette occaſion pour exciter de nouveau l'animoſité de la multitude contre le Sénat. Ils repréſentoient dans toutes les aſſemblées qu'il n'étoit pas ſurprenant que les Patriciens maltraitaſſent le peuple, puiſqu'en haine de ce même peuple, ils n'avoient point été honteux d'ôter à un Sénateur Conſulaire, & honoré de deux dic-

tatures, le droit de citoyen, ſeulement pour avoir propoſé une loi qui, en diminuant de leur autorité, aſſuroit la liberté publique. De pareils diſcours répétés par les Tribuns dans la plupart des aſſemblées entretenoient l'aigreur dans l'eſprit du peuple, qui, pour marquer ſon reſſentiment au Sénat, ne voulut jamais conſentir qu'on élût des Conſuls; il fallut encore revenir aux Tribuns militaires. C'étoit à la vérité la même dignité & les mêmes fonctions, quoique ſous des noms différents; mais l'excluſion que le peuple avoit du conſulat, & le pouvoir de concourir dans les élections pour le tribunat militaire, faiſoient que les Tribuns du peuple qui aſpiroient à cette dignité n'oublioient rien pour déterminer le peuple à demander des Tribuns militaires. Cependant, malgré toutes leurs brigues, le peuple, toujours prévenu en faveur de la Nobleſſe, quand il s'agiſſoit du gouvernement & du commandement des armées, donna ſes ſuffrages à des Patriciens (*a*).

Cette préférence tourna les plaintes & le reſſentiment des Tribuns du peuple contre la multitude; ils menacerent publiquement d'abandonner ſes intérêts. » Faut-il, diſoient-ils dans leurs harangues, que la crainte que vous avez de la puiſſance des grands vous retienne à leur égard dans une ſervitude perpétuelle? Pourquoi dans l'élection des Tribuns militaires, & lorſqu'il eſt queſtion de donner vos ſuffrages, ne vous ſouvenez-vous ni de vous-même ni de vos Magiſtrats? Sachez qu'il faut de grandes récompenſes pour animer de généreux courages. Et ſi vous n'êtes pas touchés par les motifs d'une juſte reconnoiſſance, craignez du moins que rebutés de votre indifférence, nous ne vous abandonnions à notre tour à l'orgueil & à la tyrannie des Patriciens. »

(a) *An de Rome* 320 & 321.

Ces discours, que les Tribuns du peuple répétoient dans toutes les assemblées, réveillerent l'animosité & l'ambition des Plébéïens. Chacun s'exhortoit mutuellement à mépriser les prieres & les menaces des grands. On commença tout de nouveau à parler du partage des terres, la source perpétuelle des divisions entre le peuple & le Sénat. D'autres proposerent de taxer au moins ceux qui possédoient ces terres du public, & d'employer l'argent qui en proviendroit au soulagement du peuple, & à payer les troupes pendant la campagne. Ceux d'entre les Plébéïens qui étoient distingués, ou par leurs richesses, ou par la gloire qu'ils avoient acquise dans les armées, résolurent d'employer tout leur crédit pour s'élever au tribunat militaire, & pour parvenir à l'autorité souveraine qui étoit attachée à cette dignité. Le Sénat, pour dissiper cet orage qui s'élevoit contre son autorité, résolut dans cette occasion de n'élire que des Consuls, dignité dont les Plébéïens étoient exclus, comme nous l'avons déjà dit. La guerre que les Eques & les Volsques déclarerent alors favorisa ce projet. Comme il n'y avoit point de Plébéïens qui eussent encore commandé les armées & que cet emploi regardoit uniquement d'anciens Capitaines, & les premiers du Sénat, il parut indifférent au peuple qu'on élût cette année des Consuls ou des Tribuns militaires. Ainsi le Sénat étant demeuré maître de l'élection, on convint sans peine de rétablir le consulat (*a*); & T. Quintius, fils de Lucius, & C. Julius Mento, parvinrent à cette dignité. On ne pouvoit guere mieux choisir du côté de la naissance & de la capacité dans le métier de la guerre. Mais la jalousie & la division s'étant mises entre eux, on prétend qu'ils furent battus près d'Algide. Le Sénat, pour prévenir les suites de leur

(a) *An de Rome 321.*

défaite, résolut qu'on auroit recours à un Dictateur. Mais les deux Consuls, de qui dépendoit cette nomination, considérant que de souverains Magistrats qu'ils étoient, ils alloient être réduits à la simple qualité de Lieutenants du Dictateur, & que sous le nom de Consuls ils n'auroient guere plus d'autorité que le Général de la cavalerie ; ces deux Magistrats d'ailleurs opposés l'un à l'autre en toute autre chose, se réunirent pour traverser une nomination qu'ils regardoient comme la ruine de leur autorité. Et quoiqu'il arrivât coup sur coup de fâcheuses nouvelles du progrès que faisoient les ennemis, on ne put jamais obtenir d'eux qu'ils nommassent un Dictateur.

Le Sénat ne pouvant vaincre leur obstination, eut recours à un remede plus dangereux par ses suites, que le mal même auquel on vouloit remédier. Q. Servilius Briscus, personnage Consulaire, se tournant vers les Tribuns du peuple qui se trouverent dans le Sénat, les exhorta à faire intervenir l'autorité du peuple, dont ils étoient comme dépositaires, pour obliger les Consuls à nommer un Dictateur. Ces Magistrats Plébéïens saisirent avec plaisir l'occasion qu'on leur présentoit d'élever leur propre autorité sur les ruines de celle du Sénat & des Consuls ; ils firent même plus qu'on ne leur demandoit, comme en usent ordinairement tous ceux qui veulent étendre leur puissance au-delà de ses bornes légitimes. Et au lieu de porter cette affaire dans une assemblée du peuple, ils oserent dans le Sénat même ordonner que les deux Consuls seroient menés en prison s'ils ne nommoient pas incessamment un Dictateur. Ces deux Magistrats plierent sous la crainte de la prison : ils promirent de nommer un Dictateur. Mais ils se plaignirent que le Sénat même avoit avili la puissance Consulaire en la soumettant sous le joug impérieux des Tribuns. Il est certain que

ce premier corps de la République piqué contre ses chefs, & uniquement attentif à vaincre leur opiniâtreté, ne sentit pas alors la plaie qu'il venoit de faire à son autorité. Enfin après beaucoup de disputes entre les deux Consuls pour le choix d'un Dictateur, ils en remirent la décision au sort, qui fut favorable à T. Quintius; celui-ci nomma Turbetus son beau-pere.

Le Dictateur fit aussi-tôt enrôler tous ceux qui devoient servir, sans vouloir écouter ni plaintes ni excuses. C'étoit un ancien Capitaine plein de valeur & d'expérience, naturellement sévere, & même dur dans le commandement. Le pouvoir de vie & de mort que lui donnoit la dictature, & la connoissance de son humeur sévere, firent que tout le monde courut avec soumission se ranger sous ses enseignes. Il sortit bientôt de Rome, marcha aux ennemis, les défit dans une bataille sanglante, prit leur camp, & ramena son armée victorieuse à Rome. La République jouit pendant quelque temps d'une paix profonde. Mais un mal plus dangereux que la guerre se fit sentir dans Rome & presque dans toute l'Italie. Une sécheresse extraordinaire causa la famine, qui fut suivie d'une peste offreuse (*a*) sur les animaux comme sur les hommes. Les Romains naturellement superstitieux, après avoir épuisé tous les remedes de la médecine, eurent recours à des secours surnaturels. On introduisit dans la ville un culte étranger; les temples & même les rues n'étoient remplis que de gens qui sacrifioient à des Divinités inconnues, & on n'avoit point de honte, pour conjurer le mal, de recourir à des charmes & à toutes les vaines superstitions que la foiblesse des hommes a inventées. Le Sénat, qui n'ignoroit pas combien toute nouveauté en fait de religion étoit dangereuse, ordonna aux Ediles d'arrêter

(a) *An de Rome 325.*

d'arrêter ce désordre, & il fut défendu par un Edit public de pratiquer aucune cérémonie qui n'eût été admise dans la République.

Cette calamité étant finie, on procéda à l'élection (*a*) de nouveaux Magistrats, & le peuple obtint qu'on élût des Tribuns militaires avec la puissance consulaire. Mais ce changement dans le gouvernement ne fut pas heureux. La guerre ayant recommencé contre les Veïens, les Tribuns peu unis entr'eux furent défaits, ce qui donna lieu à la création d'un Dictateur. On eut recours, pour remplir cette éminente dignité, à C. Mamercus Emilius; son mérite & le besoin de l'Etat obligerent les Romains de remettre la fortune de la République entre les mains d'un homme que les Censeurs comme nous l'avons vu, n'avoient point eu de honte de dégrader de sa tribu, & de noter comme indigne des privileges d'un citoyen Romain. Le succès de cette guerre répondit à la confiance que le peuple Romain avoit en son Général. Mamercus Emilius, en moins de seize jours, tailla en pieces une partie de l'armée des ennemis, & fit un grand nombre de prisonniers qui servirent de récompense aux soldats, ou qui furent vendus comme des esclaves au profit du trésor public. Le Dictateur, après un triomphe solemnel, se démit de la dictature (*b*), & fit douter si sa modération n'étoit pas encore plus grande que sa valeur.

Ces victoires continuelles des Romains ne servoient qu'à élever le courage & à augmenter l'ambition des principaux du peuple. Ils ne voulurent plus entendre parler d'aucune élection de Consuls, parce qu'ils étoient exclus du consulat, & qu'il leur étoit permis d'aspirer à la dignité tribunitienne. Ainsi, malgré le Sénat, on fut obligé d'élire quatre Tribuns mili-

(a) *An de Rome* 317. (b) *An de Rome* 328.

taire. Mais quelques efforts qu'eussent fait les Tribuns du peuple pour avoir part à cette élection, ils eurent encore la douleur de voir que les Patriciens seuls enleverent tous les suffrages. On ne peut exprimer la colere & l'indignation de ces Magistrats Plébéïens. Ils disoient hautement dans leurs harangues qu'il valoit mieux abolir la loi qui permettoit au peuple d'aspirer à la dignité de Tribun militaire, que d'en voir l'effet éludé, dans toutes les élections, par la cabale des Patriciens ; & que la honte seroit moindre pour leur Ordre d'en être exclus, comme ils l'étoient du consulat, que d'avoir le droit de concourir & d'être rejettés dans les élections, comme incapables ou indignes de cet honneur. Ils se répandoient en plaintes contre le peuple même, ils menaçoient d'abandonner ses intérêts, & comme s'ils eussent voulu, pour se venger, bouleverser la République entiere, les uns proposoient qu'on conduisît une partie du peuple dans de nouvelles colonies, d'autres renouvelloient les anciennes prétentions au sujet du partage des terres. Il y en avoit qui demandoient qu'on ne pût obliger aucun citoyen d'aller à la guerre, si on ne lui payoit une solde réglée. Enfin il n'y a rien que ces Magistrats séditieux ne remuassent, soit pour se venger de la noblesse, soit pour exciter le peuple par l'espoir de ces nouveautés, à les porter par les suffrages jusqu'à la dignité de Tribuns militaires.

Les Patriciens qui étoient actuellement en exercice, & qui regardoient comme une honte d'avoir des Plébéïens pour successeurs, convinrent secretement, avec le Sénat, de tirer de Rome les principaux du peuple, & sur-tout ceux qui aspiroient au tribunat militaire ; sous prétexte de faire une course sur la frontiere des Volsques, qu'on disoit qui armoient puissamment ; & pendant leur éloignement, au lieu de Tri-

buns militaires, on résolut de n'élire que des Consuls. Ces Magistrats, avant que de sortir de la ville, laisserent pour gouverner & pour présider à l'élection, Appius Claudius leur collegue, fils du Décemvir, jeune homme fier, hardi, entreprenant, & nourri dès le berceau dans une haine héréditaire contre la puissance du peuple. Il ne vit pas plutôt les Tribuns & la plupart des Plébéïens en campagne, que se prévalant de leur absence, il fit procéder à l'élection des Consuls. On élut, pour remplir cette dignité (a), C. Sempronius Atratinus & C. Fabius Vibulanus. Et le peuple & ses Tribuns trouverent à leur retour l'élection de ces deux Magistrats trop bien établie pour oser s'y opposer. Ils tournerent leur ressentiment contre les Consuls mêmes, & ils tâcherent depuis de faire un crime à Sempronius des mauvais succès qu'il eut pendant son consulat dans la guerre contre les Volsques.

Cette nation belliqueuse, qui depuis longtemps étoit en guerre avec les Romains pour l'empire & la domination, fit cette année comme un dernier effort pour s'empêcher de subir le joug de ses anciens ennemis. Les Magistrats Volsques leverent un grand nombre de troupes, firent choix d'excellents Capitaines, & n'omirent aucune de ces sages précautions qu'on peut regarder comme les gages assurés du bon succès. Rome leur opposa C. Sempronius premier Consul, personnage plein de valeur, populaire & familier avec les soldats, dont il étoit adoré; mais plus soldat lui-même que grand Capitaine, & qui faisoit la guerre comme si le courage seul eût suffi pour remplir tous les devoirs d'un Général. Il s'avança du côté des ennemis, comme s'il eût été à une victoire certaine, & il marchoit avec une confiance, tou-

(a) *An de Rome* 330.

jours dangereuſe. Les deux armées furent bientôt en préſence : Les Volſques avoient pris tous les avantages que la ſituation du lieu leur avoit pu permettre. Sempronius au contraire, qui mépriſoit des ennemis tant de fois vaincus, négligea ces précautions ſi néceſſaires. Et comme s'il eût été aſſuré de vaincre avec la ſeule infanterie, il laiſſa ſa cavalerie dans un endroit d'où il n'en pouvoit tirer du ſecours. On en vint aux mains de part & d'autre avec une égale fureur. Les Romains, quoiqu'en déſordre, s'avancerent avec audace, & chargerent les ennemis avec leur valeur ordinaire. Mais comme ils combattoient avec plus d'impétuoſité que d'ordre, & que les Volſques au contraire, unis & ſerrés par bataillons, ſe défendoient avec beaucoup de courage, la fortune commença à ſe déclarer pour le parti où il y avoit plus de diſcipline. Les Volſques conduits par un habile Général, preſſent, pouſſent & enfoncent les légions. Le ſoldat Romain étonné, au lieu d'attaquer, ne ſonge qu'à éviter les coups de l'ennemi. On plie inſenſiblement, on cede peu-à-peu ; & enfin on eſt contraint de reculer. Le Conſul qui s'en apperçoit, ſe porte dans les endroits où il y a plus de péril. Il combat de ſa main, & tâche d'animer ſes ſoldats par ſon exemple & par ſes reproches, mais en vain. Il crie & il menace, on n'entend plus ſa voix ni ſes ordres ; & le ſoldat effrayé fait bien voir qu'il ne craint que l'ennemi & la mort. Enfin la confuſion & le déſordre ſe mettent dans les légions, & la bataille étoit perdue ſi Sex. Tempanius, ancien Capitaine de Cavalerie, n'eût propoſé aux autres Officiers du même corps de deſcendre de cheval & de ſe jetter à la tête des légions pour ſoutenir l'effort des ennemis.

Sempronius qui s'étoit flatté, comme nous l'avons dit, d'en triompher avec ſon infanterie, avoit laiſſé ſa cavalerie dans un endroit coupé

de ravins, où elle ne pouvoit combattre; Tempanius s'étant apperçu de cette faute, & du désordre où étoient les légions, mit pied à terre avec toute sa compagnie, & s'adressant à ses camarades : *suivez ma lance*, leur dit-il, *comme si c'étoit un guidon, & faisons voir aux ennemis qu'à pied comme à cheval rien ne nous peut résister.* Tout ce corps de cavalerie descendit de cheval, à son exemple, & le suivit. Tempanius à la tête de cette nouvelle infanterie, marche droit aux ennemis, & rétablit le combat : il pousse tout ce qui se présente devant lui. Les légions, à la vue de ce secours, reprennent courage, & la bataille recommence avec une nouvelle fureur. Le Général des Volsques ne peut deviner d'où ce nouveau corps d'infanterie est venu aux Romains. Mais comme il s'en vit pressé, il envoya ordre à ses troupes de s'ouvrir, de donner passage au corps que commandoit Tempanius, de renfermer ensuite les bataillons, & de les rejoindre, afin de séparer ces nouvelles troupes du corps des légions, les Volsques, en exécution de ces ordres, reculent, semblent plier, s'ouvrent & laissent passer Tempanius & sa troupe, qui, emportés par leur courage, croyant suivre la victoire & un ennemi épouvanté, s'avançoient toujours. Mais ils ne furent pas long-temps sans s'appercevoir qu'ils avoient été coupés par des bataillons ennemis qui s'étoient rejoints, & qui s'étoient postés entr'eux & l'armée Romaine. Tempanius fit ce qu'il put pour s'ouvrir de nouveau le passage, & rejoindre le Consul, mais il ne put percer les bataillons opposés. Dans cette extrémité, il apperçut une éminence dont il s'empara.

Les Volsques, se flattant qu'il ne pouvoit leur échapper, viennent l'assaillir. Tempanius se défend avec un courage invincible, & cette diversion sauve l'armée du Consul. Les légions moins pressées se rallient, reviennent à la char-

ge ; & le Consul à leur tête des efforts surprenants pour tâcher de dégager & de joindre Tempanius. Les Volsques sont fermes de tous côtés ; & quoiqu'ils eussent perdu beaucoup de monde dans cette derniere action, ils se laissent plutôt tuer que de s'enfuir. Aucun ne recule ; le soldat vivant succede au mort, occupe sa place, & la défend avec la même intrépidité, sans que les Romains pussent rompre cette barriere & forcer ces bataillons. On combattit bien avant dans la nuit, sans que les deux Généraux pussent démêler de quel côté étoit l'avantage ; & il n'y eut que les ténebres & la lassitude qui séparerent les deux armées.

Sempronius & le Général des Volsques incertains du succès de la bataille, & craignant également l'un & l'autre d'être encore obligés de combattre le lendemain, abandonnerent, comme de concert, le champ de bataille ; & ne se croyant pas encore en sûreté dans le camp, ils en sortirent avec précipitation. Après qu'ils eurent marché toute la nuit chacun de leur côté avec une peur égale, ils se retrancherent avec autant de soin & de précaution que s'ils avoient été encore en présence les uns des autres.

Tempanius, qui ne doutoit pas que les ennemis ne l'attaquassent de nouveau dès que les ténebres seroient dissipées, fut bien surpris lorsqu'au point du jour il ne vit plus ni amis ni ennemis. Il ne pouvoit comprendre ce qu'étoient devenues deux grandes armées qui, peu d'heures auparavant, occupoient toute la plaine. Il alla d'abord lui-même reconnoître le camp des Volsques, & ensuite celui des Romains. On ne trouva dans l'un & dans l'autre que quelques blessés qui n'avoient pu suivre leur corps d'armée. Tempanius voulut être lui-même spectateur d'un événement si extraordinaire ; & après avoir pris les précautions nécessaires pour

n'être pas ſurpris, il viſita les deux camps, & il rencontra par-tout une ſolitude égale. Il paſſa de là ſur le champ de bataille, qui ne lui préſenta que des morts & des mourants, & cette image affreuſe qu'on y rencontre le lendemain d'un combat. Enfin n'ayant aucune nouvelle de l'armée du Conſul, & craignant d'être inveſti de nouveau par celle des Volſques, il fit enlever les ſoldats Romains qui étoient bleſſés, & reprit avec eux le chemin de Rome. Il fut reçu avec une extrême ſurpriſe & une joie extraordinaire: on le croyoit péri avec tous ſes compagnons. Des fuyards qui étoient arrivés à Rome avant lui, & qui l'avoient vu ſéparé de l'armée, & enveloppé par les ennemis, n'avoient pas manqué de publier que toute la cavalerie avoit été taillée en pieces. Le retour de Tempanius & de ſes compagnons diſſipa ces faux bruits. Mais les Tribuns du peuple n'avoient garde de laiſſer échapper une occaſion ſi favorable pour perdre le Conſul. Le peuple étoit actuellement aſſemblé lorſque Tempanius rentra dans Rome. Ils l'obligerent de ſe préſenter dans l'aſſemblée avant que d'entrer dans ſa maiſon: & Cn. Julius, un de ces Magiſtrats Plébéïens, lui demanda tout haut s'il croyoit que Sempronius fût digne de commander les armées du peuple Romain; s'il avoit remarqué que dans la derniere action il eût diſpoſé l'ordre de bataille en habile Général; ce qu'il étoit devenu depuis le combat, & où étoit l'armée qu'il commandoit. *Je vous ordonne*, ajouta ce Tribun, *de répondre préciſément & ſans détour à tous ces chefs: apprenez-nous ce que ſont devenues nos légions: ſi vous en avez été abandonné, ou ſi vous-même en êtes déſerteur; & enfin ſi nous ſommes vaincus ou ſi nous ſommes victorieux* Tempanius, ſans vouloir tirer avantage de la diſgrace de Sempronius, répondit au Tribun: qu'il n'appartenoit point à un ſimple Officier de juger de la capacité de ſon Général, & que

le peuple en avoit décidé en le créant Consul. Qu'il l'avoit vu combattre à la tête des légions avec un courage invincible, & se porter dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand. Que l'éloignement où il s'étoit trouvé depuis leur séparation, & la confusion qui arrive toujours dans une bataille aussi opiniâtre, lui avoient dérobé la connoissance de ce qui s'étoit passé dans les endroits où combattoit le Consul; cependant qu'il pouvoit assurer, par ce qu'il lui avoit paru sur le champ de bataille, que les Volsques n'avoient pas perdu moins de monde que les Romains; & que comme après sa séparation du corps des légions, il avoit été assez heureux pour s'emparer d'une éminence, où, malgré tous les efforts des ennemis, il avoit conservé ceux qui s'étoient confiés à sa conduite, il présumoit que le Consul, dans ce désordre général, auroit gagné les montagnes où il se seroit retranché. Tempanius demanda ensuite la permission de se retirer pour se faire panser des blessures qu'il avoit reçues dans la bataille. Toute l'assemblée donna encore plus de louanges à la sagesse & à la modération de sa réponse, qu'à la valeur & à la bonne conduite avec lesquelles il venoit de combattre les ennemis de la patrie.

Ce peuple, en reconnoissance de ses services, l'élut pour Tribun quelque temps après, avec trois autres Officiers qui s'étoient distingués comme lui. Dans cette place il donna de nouvelles marques de sa générosité. Car L. Hortensius, un de ses collegues, ayant fait assigner Sempronius après que l'année de son consulat fut expirée (a), pour rendre compte devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avoit tenue dans la derniere bataille, Tempanius & ses trois collegues prirent hautement sa défen-

(a) *An de Rome* 331.

ſe, & conjurerent Hortenſius de ne pas perſécuter un Général plein de valeur, à qui la fortune avoit manqué dans cette occaſion. *Mais ſi je vous fais voir*, reprit Hortenſius, *que ce Patricien dont vous vantez le courage, eſt ſeul cauſe de la diſgrace que nous venons de recevoir, vous opposerez-vous à la juſtice qui en doit être faite? Voulez-vous ruiner la puiſſance du tribunat, & tourner contre le peuple même cette autorité que vous ne tenez que de ſa bienveillance?* Tempanius & ſes collegues lui répondirent avec beaucoup de modeſtie, qu'ils reconnoiſſoient que le peuple avoit une autorité ſouveraine ſur tous ceux qui portoient le nom de citoyens Romains; qu'ils révéroient cette ſouveraine puiſſance, & qu'ils n'abuſeroient jamais du pouvoir dont ils avoient été honorés. Mais que, ſi les prieres qu'ils faiſoient en faveur de leur Général étoient rejettées par un de leurs collegues, ils changeroient d'habit comme l'accuſé, & qu'ils vouloient partager avec leur Capitaine ſa bonne ou mauvaiſe fortune. Hortenſius touché de leur générosité, s'écria qu'il ne conſentiroit point que le peuple Romain vît ſes Tribuns en deuil. Il ſe déſiſta de ſon action, il déclara qu'il ne pourſuivroit pas davantage un Général malheureux à la vérité contre les ennemis; mais qui avoit ſu ſe rendre ſi cher & ſi agréable à ſes ſoldats.

L'affection que quatre Tribuns du peuple venoient de faire paroître pour un Patricien, & la condeſcendance de Hortenſius, ſembloient avoir réuni le peuple avec le Sénat. L'Etat parut tranquille; mais cette union ne dura pas long-temps. Sous le conſulat (*a*) de T. Quintius Capitolinus & de Fabius Vibulanus, on vit naître de nouvelles diſſenſions au ſujet de la queſture. Les Queſteurs étoient des Officiers qui avoient ſoin du tréſor public, & on rap-

(a) *An de Rome* 331.

porte la premiere origine de cette charge à P. Valerius Publicola, comme nous l'avons dit. Ce Patricien ayant jugé à propos de faire mettre le trésor public dans le temple de Saturne, choisit pour le garder deux Sénateurs, qu'on appella depuis deux Questeurs, & il en laissa le choix au peuple.

Les deux Consuls dont nous venons de parler, étant entrés en charge, & voyant que depuis les conquêtes & l'agrandissement de la République, ces deux Officiers ne suffisoient pas pour remplir toutes leurs obligations, proposerent d'en augmenter le nombre, & d'ajouter aux deux premiers Questeurs qui ne sortoient point de Rome, deux autres qui suivissent les Consuls & les Généraux à l'armée, pour tenir compte des dépouilles des ennemis, pour vendre le butin, & sur-tout pour prendre soin des vivres & de la subsistance de l'armée. Le Sénat & le peuple parurent d'abord approuver également cette proposition, & le Sénat consentoit assez volontiers que dans l'élection des Questeurs, comme dans celle des Tribuns militaires, le peuple Romain pût choisir, s'il vouloit, autant de Plébéïens que de Patriciens. Mais les Tribuns toujours injustes, ayant prétendu que le choix de la moitié de ces Magistrats ne pouvoit jamais tomber que sur des Plébéïens, le Sénat, plutôt que de se soumettre à la nécessité qu'on vouloit lui imposer, fit échouer le projet des Consuls. Les Tribuns, pour se venger, renouvellerent la proposition du partage des terres, la ressource perpétuelle de ces Magistrats séditieux. Après s'être déchaînés avec beaucoup de fureur contre le Sénat, ils déclarerent qu'ils ne consentiroient point à l'élection des nouveaux Consuls, s'il n'étoit permis au peuple dans l'élection des Questeurs de donner sa voix indifféremment à des Patriciens. Le Sénat rejetta avec fermeté cette condition; & l'opiniâtreté

des deux partis à ne ſe point relâcher de leurs prétentions fut cauſe que la République tomba dans une eſpece d'anarchie. On fut obligé d'avoir recours plusieurs fois à un *entre-Roi* : dignité qui ne duroit que cinq jours. Souvent même les Tribuns s'oppoſoient à ſon élection, de peur qu'il ne nommât lui-même des Conſuls. Enfin L. Papirius Mugillanus étant entre-Roi, ménagea les eſprits avec tant d'adreſſe qu'il obtint des deux partis qu'on éliroit des Tribuns militaires à la place des Conſuls, & que dans l'élection des quatre Queſteurs, comme dans celle des Tribuns militaires, il ſeroit libre au peuple de donner indifféremment ſes ſuffrages à des Plébéïens ou à des Patriciens.

On tint d'abord l'aſſemblée pour l'élection des Tribuns militaires, & malgré les brigues & les cabales des Tribuns du peuple, on n'élut que quatre Patriciens (*a*), T. Quintius Cincinnatus, Sp. Purius Medullinus, M. Manlius & A. Sempronius Atratinus, couſin du Conſul de ce nom: on chargea ce dernier de préſider à l'élection des Queſteurs. Antiſtius, Tribun du peuple, & Pompilius, un de ſes collegues, mirent ſur les rangs, l'un ſon fils & l'autre ſon frere, & demanderent la queſture en leur faveur. Mais malgré toutes leurs brigues, les Patriciens ſeuls emporterent cette dignité, & le peuple, quoiqu'animé par leurs harangues ſéditieuſes, n'eut pas la force de la refuſer à des perſonnes dont les peres & les ancêtres avoient été honorés du conſulat. Les deux Tribuns du peuple furieux de cette préférence & de la honte du refus, s'écrierent qu'il n'étoit pas poſſible que le peuple eût eu ſi peu d'égard à la priere & à la recommandation de ſes propres Magiſtrats; qu'il y avoit eu infailliblement de la ſupercherie dans le ſcrutin, & qu'il en falloit faire rendre compte à A.

(a) *An de Rome* 333.

Sempronius qui avoit compté les ſuffrages. Mais comme c'étoit un homme d'une probité avérée, & que ſon innocence & la dignité dont il étoit actuellement revêtu mettoient hors d'atteinte, ils tournerent toute leur indignation contre C. Sempronius ſon parent, dont nous venons de parler. Ils firent revivre l'affaire de la derniere bataille (*a*), dont Hortenſius, à la priere de Tempanius, s'étoit déſiſté, & il fut condamné, à leur ſollicitation & par la pourſuite de Canuleïus, autre Tribun du peuple, à une amende de quinze mille ſols. Leur fureur ne ſe borna pas à la honte qu'ils vouloient attacher au corps du Sénat par cette condamnation d'un Conſulaire. Ils remplirent de nouveau la ville de troubles & de diviſions (*b*), tantôt en empêchant l'élection des Conſuls, ou en faiſant revivre d'anciennes prétentions qui étoient autant de ſemences de nouvelles ſéditions.

Quelque temps après Sp. Mecilius, Tribun du peuple pour la quatrieme fois, & Metilius, autre Tribun du peuple pour la troiſieme, voulant ſe perpétuer dans le tribunat, & s'en faire une eſpece d'empire & de domination prepétuelle, renouvellerent la propoſition du partage des terres conquiſes ſur les voiſins & les ennemis de Rome. C'étoit l'appât ordinaire dont les Tribuns les plus ſéditieux leurroient le peuple. Rome, comme nous l'avons déja dit, bâtie ſur un fonds étranger, & qui dépendoit originairement de la ville d'Albe, n'avoit preſque point de territoire qui n'eut été conquis l'épée à la main. Les Patriciens & ceux qui avoient eu le plus de part au gouvernement, ſous prétexte d'en prendre quelques cantons à cens & à rente, s'étoient approprié le reſte & ce qui étoit le plus à leur bienſéance, & ils s'en étoient fait une eſpece de patrimoine. Une longue preſ-

(a) *An de Rome* 333. (b) *An de Rome* 334.

cription avoit couvert ces uſurpations, & il eût été bien difficile de démêler les anciennes bornes qui ſéparoient ce qui appartenoit au public du domaine qu'on avoit fieffé à chaque particulier. Cependant (*a*) les Tribnns prétendoient dépoſer de ces fonds les anciens propriétaires, & qui avoient même élevé des bâtiments ſur ces terres. Une recherche ſi odieuſe conſternoit les premieres maiſons de la République. Le Sénat s'aſſembla pluſieurs fois pour faire échouer des propoſitions ſi dangereuſes.

On dit qu'Appius Claudius, quoique le plus jeune & le dernier du Sénat, ouvrit un avis qui ne fut pas déſagréable à ſa compagnie (*b*), il dit que ce n'étoit que dans le tribunat même qu'il falloit chercher des reſſources contre la tyrannie des Tribuns; qu'il n'étoit queſtion pour cela que de gagner un ſeul de ces Magiſtrats Plébéïens qui voulût bien par ſon oppoſition empêcher les mauvais deſſeins de ſes collegues. Qu'il falloit s'adreſſer aux derniers de ce college; que ces hommes nouveaux dans les affaires, & jaloux de l'autorité que Mecilius & Metilius s'attribuoient, ne ſeroient pas inſenſibles aux careſſes du Sénat, & que peut-être ils fourniroient volontiers leur oppoſition, ſeulement pour ſe faire valoir & pour faire figure dans le gouvernement.

Cet avis fut approuvé tout d'une voix, & on loua hautement Appius de n'avoir pas dégénéré de la vertu de ſes ancêtres. Ceux des Sénateurs qui avoient quelque liaiſon avec les Tribuns du peuple, s'inſinuent dans leur confiance, & leur répréſentent la confuſion où ils vont jetter l'Etat & chaque famille en particulier, s'il faut entrer dans la diſcuſſion des terres concédées par Romulus, & de celles qui depuis près de quatre cens ans ont été con-

(a) *An de Rome* 336. (b) *An de Rome* 336.

quiſes ſur les voiſins de la République, & que des particuliers ont acquiſes en différents ſiecles. Que le projet d'une loi qui établiroit une égalité parfaite dans la fortune de tous les citoyens ruineroit la ſubordination ſi néceſſaire dans un Etat, que les riches, ſoit Patriciens, ſoit Plébéïens, ne ſe laiſſeroient pas dépouiller ſi aiſément du bien qu'ils avoient hérité de bonne foi des légitimes poſſeſſeurs ; & qu'infalliblement une recherche ſi injuſte exciteroit une guerre civile, & coûteroit peut-être le plus pur ſang de la République. Enfin, à force de prieres & d'inſtances, ils agirent ſi heureuſement, que de dix Tribuns ils en gagnerent ſix qui s'oppoſerent à la publication de la loi.

Mecilius & ſon collegue, outrés de voir ſortir l'oppoſition de leur propre tribunal & de leur college, traiterent leurs collegues de traîtres, d'ennemis du peuple, d'eſclaves du Sénat. Mais malgré toutes ces injures, comme il ne falloit que l'oppoſition d'un ſeul Tribun pour arrêter la pourſuite & l'action des neuf autres, & qu'il s'en trouva ſix qui s'oppoſerent à la réception de la loi, Mecilius & ſon collegue furent obligés de ſe déſiſter de leur entrepriſe.

Le Sénat, à la faveur de cette intelligence avec le plus grand nombre des Tribuns, demeura encore maître des affaires (*a*) l'année ſuivante. L. Sextius, un de ces Tribuns, ayant propoſé, pour flatter le peuple, d'envoyer une colonie à Voles, petite ville dont on venoit de s'emparer, les autres Tribuns s'y oppoſerent hautement, & ils déclarerent qu'ils ne ſouffriroient point pendant leur tribunat (*b*) qu'on

(a) *An de Rome* 337.
(b) *An de Rome* 338.

proposât aucune loi nouvelle dont ſe projet n'eût été autoriſé par le Sénat.

Mais ce concert du Sénat avec les Tribuns ne dura pas long-temps : les ſucceſſeurs de ces derniers Magiſtrats du peuple reprirent peu après la pourſuite du partage des terres avec encore plus de fureur que n'avoient fait Mecilius & ſon collegue.

Les Eques ayant ſurpris Voles, on donna la conduite de cette guerre à M. Poſthumius Regilenſis, qui étoit actuellement Tribun militaire : ce Général ſavoit faire la guerre ; mais il étoit dur, hautain, fier de ſa naiſſance & de ſa dignité, & il portoit trop loin cette diſtinction dans une République où tous les citoyens ſe prétendoient égaux. Ce Général fit le ſiege de Voles, ou, pour mieux dire, il tenta de l'emporter d'emblée. Les Romains en ce temps-là ne formoient gueres de ſieges réguliers ; le plus ſouvent ils inveſtiſſoient une place de tous côtés, ils conduiſoient enſuite leurs troupes juſqu'au pied des murailles ; & à la faveur d'une attaque générale qui partageoit l'attention & les forces des aſſiégés, ils tentoient, de ſe rendre maîtres de la place. Poſthumius avant que de faire marcher ſes troupes à cette forme d'aſſaut qu'on appelle *Corone*, parce que la place étoit entourée de tous côtés, leur promit, pour les encourager, de leur en abandonner le pillage, s'ils s'en rendoient maîtres : la ville fut priſe (a) ; mais Poſthumius, qui naturellement haïſſoit les Plébéïens qui compoſoient la plus grande partie de ſon armée, leur manqua de parole, & fit tout vendre au profit du tréſor public.

Sextius, Tribun du peuple, propoſa quelque temps après en pleine aſſemblée, que pour dédommager le peuple du manque de parole du

(a) *An de Rome* 339.

Tribun militaire, du moins on établît une colonie dans cette place, de ceux mêmes qui par leur valeur avoient contribué à la reprendre : il vouloit que par le plébiſcite qui en ſeroit dreſſé, on abandonnât à ces ſoldats tout le territoire de Voles. Pour faire paſſer plus facilement cette propoſition, & intimider le Sénat, il renouvella en même temps l'ancienne prétention du partage des terres, que les Tribuns ne manquoient jamais de faire revivre quand ils vouloient inquiéter le Sénat & en arracher quelque nouveau privilege.

Tout le peuple applaudit à cette propoſition. Poſthumius, que ſes collegues avoient mandé pour s'oppoſer conjointement aux entrepriſes des Tribuns du peuple, s'étant trouvé, comme les autres Sénateurs, dans cette aſſemblée où il y avoit quelques-uns de ſes ſoldats mêlés dans la foule, & qui demandoient ce partage avec de grands cris : *il en arrivera mal à mes gens*, dit Poſthumius tout haut, *s'ils ne demeurent en repos*. Une parole ſi ſuperbe, quoique dans la bouche d'un Général, n'offenſa pas moins le Sénat que la multitude : Sextius, vif & éloquent, ſe prévalut du mécontentement public, & adreſſant la parole au peuple : » n'avez-vous pas entendu, dit-il, les menaces que Poſthumius fait à nos ſoldats comme s'ils étoient ſes eſclaves ? Pouvez-vous encore ignorer après cela la haine & le mépris que les Patriciens ont pour vous ? Cependant ce ſont ces mêmes Patriciens, ſi cruels & ſi ſuperbes que vous préférez dans la diſtribution des dignités à ceux mêmes qui tous les jours ſoutiennent vos intérêts. Ne vous étonnez plus ſi, après une ſi injuſte préférence, perſonne ne veut plus s'en charger. Que peut-on eſpérer d'une multitude foible & inconſtante, qui ne ſait récompenſer que ceux qui l'outragent le plus cruellement ? «

Ce diſcours augmenta l'animoſité publique,

qui passa, avec les menaces de Posthumius, jusques dans son armée. Les soldats n'étoient déja que trop irrités de ce qu'au préjudice de sa parole il les avoit privés du pillage de Voles ; ils n'eurent pas plutôt appris ce qui s'étoit passé dans la place de Rome, qu'ils s'écrierent que la République nourrissoit un tyran dans son sein, & l'armée entiere étoit dans une agitation peu éloignée d'une sédition déclarée.

P. Sextius Questeur ayant voulu en l'absence de son Général faire arrêter un soldat plus mutin que les autres, en reçut un coup de pierre ; & ses compagnons arracherent ce soldat des mains de ceux qui le vouloient mettre aux arrêts. Posthumius averti de cette émeute accourut au camp ; mais il aigrit encore les esprits par la rigueur de ses recherches & par la cruauté des supplices. Après des informations rigoureuses, il commanda qu'on noyât sous *la claie* les soldats qui se trouverent les plus coupables. Leurs compagnons furieux les arrachent à ceux qui les avoient arrêtés, & les mettent en liberté ; ce sont de nouveaux chefs pour la sédition, tout le camp se souleva. Posthumius transporté de colere descend de son tribunal ; précédé de ses Licteurs, il fend la foule, & veut se saisir des criminels ; mais il ne trouve plus ni respect pour sa personne (*a*), ni obéissance à ses ordres. On oppose la violence à la force, on se frappe de part & d'autre ; & dans ce désordre le Général est tué par ses propres soldats.

Quelque odieux que fût Posthumius, le peuple, comme le Sénat, détesta une action si horrible, & le consulat étant tombé à Cornelius & à L. Furius Medullinus (*b*), on chargea ces Magistrats d'informer contre les criminels, & d'en faire une punition exemplaire. Cependant les Consuls userent d'une grande modération ; & pour

(a) *An de Rome* 339. (b) *An de Rome* 340.

ne point aigrir les eſprits, ils ne firent tomber le châtiment que ſur un petit nombre de ſoldats les plus mutins, & qui ſe tuerent eux-mêmes. Ces ſages Magiſtrats aimerent mieux ſuppoſer que toute l'armée étoit innocente, que de la jetter dans une révolte déclarée par une recherche trop rigoureuſe.

Il eût été à ſouhaiter que le Sénat & les Conſuls euſſent ajouté à une conduite ſi ſage le partage du territoire de Voles, en faveur des ſoldats & des citoyens qui étoient demeurés dans leur devoir.

C'étoit le moyen le plus ſûr pour faire tomber toutes les plaintes ſéditieuſes des Tribuns du peuple, & pour éloigner inſenſiblement leurs prétentions au ſujet des terres publiques & des communes, dont, après tout, il étoit preſque impoſſible aux propriétaires de juſtifier l'acquiſition originale. Mais le peuple s'apperçut avec indignation que le deſſein ſecret du Sénat & de la Nobleſſe étoit de le tenir toujours dans la pauvreté, tant pour ſon propre intérêt, que pour le rendre plus ſouple & plus dépendant. Et les Tribuns, pour entretenir ſon reſſentiment, crioient dans toutes les aſſemblées, que Rome ne ſeroit jamais libre tant que les Patriciens retiendroient les terres publiques, & qu'ils s'approprieroient toutes les dignités de l'Etat.

Des guerres preſque continuelles contre les Eques & les Volſques, la peſte qui ſuccéda à ce premier fléau, & qui produiſit la famine, occuperent le peuple les années ſuivantes, & l'empêcherent de faire attention à ce diſcours ſéditieux : mais la paix & l'abondance ne furent pas plutôt rétablies dans la République, que d'autres Tribuns firent renaître de nouvelles diviſions.

Trois de ces Magiſtrats Plébéïens, du nom d'Icilius, tous trois parents, & d'une famille où la haine contre les Patriciens étoit héréditaire,

(*a*) entreprirent de leur enlever la questure, qui n'étoit point encore sortie du premier ordre. Ils obtinrent d'abord que l'élection s'en fît par les *Comices* des Tribuns. Après avoir laissé espérer au peuple des colonies & le partage des terres, ils déclarerent publiquement qu'il ne devoit rien espérer de ces avantages pendant leur tribunat, si, de toutes les dignités qui auroient dû être communes entre tous les citoyens d'une même République, il n'osoit du moins espérer à la questure. Le peuple animé par ses Tribuns donna ses suffrages à Q. Silius, P. Ælius & P. Pupius, trois Plébéïens, qui furent les premiers Questeurs de cet ordre. Et de tous les Patriciens qui demandoient cette dignité, il n'y eut que Cæso Fabius Ambustus qui put l'obtenir.

Les Tribuns du peuple regarderent cet avantage comme une victoire qu'ils venoient de remporter sur la Noblesse. Ils se flatterent que la questure alloit leur ouvrir le chemin du tribunat militaire, du consulat & des triomphes : les Iciliens publioient hautement que le temps enfin étoit venu de partager les honneurs de la République entre le peuple & les Patriciens. On ne voulut plus même dans l'élection suivante entendre parler du consulat, par la seule raison que cette dignité étoit encore réservée aux Nobles & aux Patriciens. Il fallut que le Sénat souffrît qu'on élût des Tribuns militaires qui avoient à la vérité la même puissance que les Consuls ; mais dont la dignité étoit plus agréable au peuple, parce qu'il y pouvoit parvenir : les Iciliens sur-tout y aspiroient ouvertement. Le Sénat alarmé de leurs projets ambitieux, attacha deux conditions à l'élection des Tribuns militaires, qui donnoient une exclusion tàcite aux Iciliens : la premiere portoit qu'aucun Plébéien ne pourroit concourir pour le tribunat

(a) *An de Rome* 344.

militaire (*a*) lorſque dans la même année il auroit exercé la charge de Tribun du peuple : l'autre qu'aucun Tribun du peuple ne pourroit être continué deux ans de ſuite dans le même emploi.

Les Iciliens ſentirent bien que c'étoit à eux ſeuls que le Sénat en vouloit. Ils perdirent l'eſpérance de parvenir à cette premiere dignité de la République, & en la perdant pour eux, il parut qu'ils ne s'embarraſſerent guere que d'autres Plébéïens en fuſſent revêtus. Peut-être même qu'ils auroient été mortifiés de voir cette ſouveraine dignité entrer dans toute autre famille plébéïenne avant que la leur en eût été honorée. Quoi qu'il en ſoit, il n'y eut aucun Plébéïen conſidérable qui ſe mît ſur les rangs ; & le Sénat eut l'adreſſe d'y pouſſer quelques miſérables de la plus vile populace, en même-temps qu'il fit demander cette charge par des Sénateurs & des Patriciens illuſtres par leur valeur.

Le peuple dégoûté par la baſſeſſe des prétendants de ſon ordre, tourna tous ſes ſuffrages du côté de la Nobleſſe (*b*), & C. Julius, Julus, Com. Coſſus & C. Servilius Ahala furent déclarés Tribuns militaires ; mais ils ne jouirent pas longtemps de cette dignité ſouveraine. Les Volſques ayant mis ſur pied une puiſſante armée, le Sénat, à ſon ordinaire, réſolut de leur oppoſer un Dictateur. Comme l'autorité abſolue de ce Magiſtrat abſorboit pour ainſi dire la puiſſance des Magiſtrats ſubalternes, Julius & Cornelius, Tribuns militaires, s'oppoſerent à ſon élection, & repréſenterent qu'ils ſe ſentoient aſſez de courage & d'expérience pour conduire les armées, & qu'il étoit injuſte de les priver d'une dignité qu'ils venoient d'obtenir par tous les ſuffrages de leurs concitoyens.

(a) *An de Rome* 344. (b) *An de Rome* 345.

Le Sénat irrité de leur oppoſition & du refus qu'ils faiſoient de nommer un Dictateur, eut recours aux Tribuns du peuple, comme on en avoit déjà uſé en pareille occaſion. Mais les Tribuns de cette année tinrent une conduite différente, & quoiqu'ils fuſſent ravis de voir cette diſſenſion entre les Tribuns militaires & le Sénat, ils répondirent, avec une raillerie amere, qu'il étoit honteux à un corps ſi puiſſant d'implorer le ſecours des malheureux Plébéïens & de gens qu'à peine la Nobleſſe daignoit compter au nombre de ſes concitoyens; que ſi jamais les dignités & les honneurs de la République étoient communs entre tous les Romains, ſans diſtinction de naiſſance ou de biens de la fortune, alors le peuple & ſes Magiſtrats ſauroient bien faire reſpecter les Décrets du Sénat; mais que juſques-là ils ne prendroient aucune part aux prétentions différentes du Sénat & des Tribuns militaires.

Ces conteſtations ne prenant point de fin, & les ennemis s'avançant toujours vers la frontiere, Servilius Ahala, troiſieme Tribun militaire, déclara publiquement que l'intérêt de ſa patrie lui étoit plus cher que l'amitié de ſes collegues, & que s'ils ne vouloient pas de bonne grace convenir du choix d'un Dictateur, il en nommeroit un lui-même. En effet ſe voyant à peine appuyé de l'autorité de tout le Sénat, il nomma pour Dictateur P. Cornelius, qui le choiſit enſuite lui-même pour Général de la cavalerie.

La guerre ne fut pas de longue durée, les Volſques furent défaits près de la ville d'Antium; on pilla leur territoire, & on fit un grand nombre de priſonniers. Après cette expédition le Dictateur ſe démit de ſa dignité; mais les deux Tribuns, chagrins que le Sénat les eût privés de la gloire qu'ils ſe flattoient d'acquérir dans cette guerre, au lieu de pro-

poſer l'élection des Conſuls pour l'année ſuivante, ne demanderent que des Tribuns militaires, comme auroient pu faire des Tribuns du peuple.

Le Sénat qui appréhendoit toujours que le peuple ne ſe déterminât à la fin à donner cette dignité ou à ſes Tribuns, ou à quelqu'un des principaux Plébéïens, fut vivement touché de voir ſes intérêts trahis par ceux mêmes de ſon Ordre. Mais comme il n'étoit pas en ſon pouvoir de caſſer la publication de l'aſſemblée faite par les Magiſtrats de la République, il obligea les premiers de cette compagnie, & ceux mêmes qui étoient les plus agréables au peuple par leur modération ou pour la valeur, à demander le tribunat. Malgré toutes les brigues des Tribuns Plébéïens (*a*), on n'élut pour Tribuns militaires que des Patriciens, & C. Valerius, Servilius, L. Furius & Fabius Vibulanus furent élevés à cette dignité.

Le Sénat conſerva le même avantage l'année ſuivante, & il fut encore aſſez puiſſant dans l'élection pour faire tomber la même dignité à P. Cornelius, L. Valerius, Cn. Cornelius & Fabius Ambuſtus, tous Patriciens & des premieres maiſons de la République.

On ne peut exprimer la colere & la fureur que firent paroître les Tribuns du peuple de ſe voir exclus ſi long-temps d'une dignité à laquelle ils pouvoient être admis. Ils prirent occaſion d'une nouvelle guerre que le Sénat vouloit faire aux Veïens pour faire éclater leur reſſentiment. Les habitants de Veïes avoient enlevé quelque butin ſans qu'il y eût préalablement aucune déclaration de guerre. On avoit envoyé des Ambaſſadeurs leur en demander raiſon; mais au lieu d'excuſer ou de juſtifier leurs incurſions, ils chaſſerent avec mépris ces Ambaſſadeurs. (*b*) Le

(a) *An de Rome* 346. (b) *An de Rome* 347.

Sénat encore plus irrité d'une conduite si superbe que de leur brigandage, proposa au peuple de venger cette injure, & de porter ses armes dans la Toscane. Le peuple prévenu par ses Tribuns ne marqua que beaucoup d'indifférence pour cette proposition. Il disoit qu'il n'étoit pas prudent de s'engager dans une nouvelle guerre, pendant que celle des Volsques n'étoit pas encore terminée ; que la République n'avoit point assez de forces pour résister en même-temps à deux nations si aguerries ; qu'il ne se passoit point d'année qu'on ne donnât quelque bataille ; que tant de combats épuisoient le plus pur sang de Rome, & emportoient toute leur jeunesse, sans que les Plébéïens, qui remplissoient les légions, tirassent aucun avantage de ces guerres continuelles.

Les Tribuns de leur côté crioient dans toutes les assemblées, que le Sénat ne perpétuoit la guerre que pour tenir les Plébéïens éloignés de la ville, de peur qu'étant à Rome, ils ne fissent revivre les justes prétentions qu'ils avoient sur les terres publiques, ou que par le grand nombre de leurs suffrages ils n'élevassent leurs Tribuns aux premieres dignités de la République. » Et enfin, leur disoient ces Magistrats séditieux, ne cherchez point de véritables ennemis autre part que dans Rome. La plus grande guerre que vous ayez à soutenir est celle que le Sénat fait depuis si long-temps au peuple Romain. « Le Sénat voyant tant d'éloignement dans l'esprit du peuple pour la guerre de Veïes, jugea à propos d'attendre une conjoncture plus favorable pour regagner la confiance de la multitude, & prévenir les plaintes qu'on faisoit contre la longueur des guerres. Il résolut de pourvoir à la subsistance du soldat d'une maniere qu'il n'en eût aucune obligation aux Tribuns. Tous les citoyens Romains jusqu'alors avoient été à la guerre à leurs dépens : il falloit

que chacun tirât de ſon petit héritage de quoi ſubſiſter tant en campagne que pendant le quartier d'hiver ; & ſouvent, quand la campagne duroit trop long-temps, les terres, ſur-tout celles des pauvres Plébéïens, demeuroient en friche. De là étoient venus les emprunts, les uſures multipliées par les intérêts, & enſuite les plaintes & les ſéditions du peuple. Le Sénat pour prévenir ces déſordres ordonna de lui-même, & ſans qu'il en fût ſollicité par les Tribuns, que dans la ſuite les ſoldats ſeroient payés des deniers du public, & que pour fournir à cette dépenſe, il ſe feroit une nouvelle impoſition dont aucun citoyen ne ſeroit exempt.

Aux premieres nouvelles de ce Sénatus-Conſulte (a), le peuple fut tranſporté de joie : il accourut de tous côtés aux portes du palais. Les uns baiſoient les mains des Sénateurs, d'autres les appelloient tout haut les peres des peuples, & tous proteſtoient qu'ils étoient prêts de répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour la patrie, qu'ils regardoient comme une mere libérale & généreuſe envers ſes enfants.

Dans cette joie univerſelle les Tribuns du peuple ſe firent remarquer dans un chagrin ſombre & plein d'envie. La réunion de tous les Ordres les empêchoit de ſe faire valoir. Comme ils ne brilloient jamais davantage que dans les diviſions de l'Etat, ils publioient que le Sénat faiſoit des largeſſes à bon marché ; que le peuple étoit bien aveugle s'il ne s'appercevoit pas qu'il paieroit lui-même ſa propre ſolde ; qu'il n'étoit pas même juſte que ceux qui juſqu'alors avoient fait la guerre à leurs dépens, & qui avoient achevé le temps de leur ſervice, fuſſent taxés pour fournir la ſolde des nouveaux ſoldats qui leur ſuccéderoient dans les armées ; que pour eux ils étoient bien réſolus de ne payer jamais

(a) *An de Rome* 347.

jamais cette nouvelle impoſition ; & qu'ils offroient leur miniſtere & tout le pouvoir que leur donnoit leur charge pour défendre ceux qui voudroient s'en exempter.

Ils ſe flattoient à la ſaveur du pouvoir qu'ils avoient ſur l'eſprit du peuple, de l'obliger à rejetter cette gratification, qui ne leur étoit odieuſe que parce qu'elle venoit du Sénat. Mais un intérêt sûr & préſent, & ſur-tout l'exemple des premiers de Rome, qui payerent ſur le champ leur contingent, l'emporterent ſur toutes les harangues ſéditieuſes des Tribuns. Le Sénatus-Conſulte fut approuvé par un Plébiſcite, & par le conſentement général du peuple. Chacun courut avec empreſſement payer un un léger tribut proportionné à ſes biens, dont il lui devoit revenir un avantage conſidérable. Comme il y avoit alors peu de monnoie frappée, on voyoit tous les jours des chariots chargés de cuivre pour porter à l'épargne la contribution des particuliers, que les Tréſoriers prenoient au poids & à la livre.

Fin du ſixieme Livre.

LIVRE VII.

Les Romains aſſiegent Veïes, qu'ils ne prennent qu'au bout de dix ans. Un Tribun du peuple propoſe de faire de cette ville une ſeconde Rome, en y envoyant, pour l'habiter, la moitié du Sénat, des Chevaliers & du peuple. Les Sénateurs viennent à bout de faire tomber cette propoſition. Camille, attaqué par les Tribuns, ſort de Rome & ſe réfugie à Ardée. Une armée de Gaulois, commandés par Brennus, pénetrent dans la Toſcane & aſſiegent Cluſium. *Les Toſcans demandent du ſecours aux Romains. Ceux-ci envoient à Brennus des Ambaſſadeurs qui, par leur imprudence, obligent ce Général à déclarer la guerre à leur patrie. Bataille d'Allia. Rome priſe & brûlée. Siege du Capitole. Camille Dictateur. Les Gaulois taillés en pieces. Rome rebâtie. Manlius Capitolinus, accuſé de vouloir ſe faire déclarer Roi de Rome, eſt précipité du haut du Capitole. Après bien des brigues & des cabales, que les Plébéïens avoient inutilement employées pour pouvoir remplir une des deux places du conſulat, ils obtiennent ce qu'ils ſouhaitent avec tant d'ardeur, & en ſont redevables aux larmes d'une femme. Sextius eſt le premier Conſul Plébéïen. Préture. Edilité curule. Ces deux nouvelles dignités ſont affectées aux Patriciens à l'excluſion des Plébéïens. C. Licinius Stolon, auteur de la Loi* Licinia, *eſt le premier condamné à l'amende pour l'avoir violée.*

OUtre le soulagement du peuple, le Sénat, en établissant les fonds pour le paiement des troupes, avoit en vue de porter la guerre plus loin, & de la pouvoir soutenir plus long-temps. Avant cet établissement on faisoit moins la guerre que des courses, qui se terminoient ordinairement par un combat. Ces petites guerres ne duroient pas plus de vingt ou trente jours & souvent bien moins, le soldat, faute de paie, ne pouvant pas tenir la campagne plus long-temps. Mais quand le Sénat se vit en état de pouvoir entretenir en tout temps un corps de troupes réglées, il forma de plus grands projets, & il fit dessein d'assiéger Veïes, place des plus fortes de l'Italie, qui servoit de boulevard à la Toscane, & qui ne le cédoit pas même à Rome, ni pour la valeur, ni pour la richesse de ses habitants.

Les Toscans vivoient en forme de République, comme les Sabins, les Volsques, les Romains, & la plupart des autres peuples d'Italie. La seule ville de Veïes, la plus puissante de cette Communauté, avoit élu un Roi depuis peu, & ce changement dans le gouvernement avoit rendu les autres petits Etats de cette province moins affectionnés à ses intérêts.

Les Romains, instruits de ce refroidissement, résolurent de tirer raison du pillage que les Veïens avoient fait sur le territoire de Rome. Après avoir terminé avec avantage la guerre contre les Volsques, ils donnerent tous leurs soins pour faire un puissant armement, qui pût répondre à la grandeur de cette entreprise.

Tite-Live prétend qu'on élut exprès huit Tribuns militaires, ce qu'on n'avoit jamais vu

(a) *An de Rome* 3₇7.

dans la République, quoique d'autres Hiſtoriens n'en marquent que ſix. On trouve encore au ſujet de ce ſiege une autre différence dans les Auteurs, les uns placent le tribunat de M. Furius Camilius & d'Appius Claudius Craſſus ſous l'an 348 de Rome, & d'autres prétendent qu'ils ne parvinrent à cette dignité que l'an 350, encore n'eſt-il pas bien certain ſi Camille cette année n'étoit pas plutôt Cenſeur que Tribun militaire. Quoi qu'il en ſoit de ces différentes opinions, on va voir par la ſuite de l'Hiſtoire que ces deux Magiſtrats eurent la principale gloire de cette guerre.

Appius étoit petit-fils du Décemvir, & fils d'un autre Appius Claudius, Tribun militaire l'an trois cens vingt-neuf de la fondation de Rome. Cette conformité de nom propre, & de pronom que nous avons rencontrée tant de fois dans les Sénateurs de la famille Claudia, fait voir qu'ils étoient tous aînés de leur maiſon, ſuivant ce qui ſe pratiquoit à Rome, où le fils aîné portoit toujours le même nom que ſon pere, au lieu que les cadets étoient diſtingués ou par des noms tirés de l'ordre de leur naiſſance, ou du temps & de l'heure dans laquelle ils étoient nommés. Appius reſta à Rome pour faire tête aux Tribuns, & pour réprimer les mutineries ordinaires du peuple. Camille, en qualité de Tribun militaire, continua ce ſiege important, qu'il termina depuis heureuſement pendant ſa dictature. (*a*)

On peut juger de la force de la place par la longueur du ſiege, qui dura dix ans entiers avec différents ſuccès. Les Généraux Romains, plutôt que de le diſcontinuer, firent faire des logements pour mettre le ſoldat à couvert des rigueurs de l'hiver. Les Tribuns n'en eurent pas

(*a*) *An de Rome* 348.

plutôt appris la nouvelle qu'ils s'en firent un prétexte pour ſe déchaîner à leur ordinaire contre le Sénat. Ils diſoient, dans toutes les aſſemblées, qu'ils s'étoient toujours bien doutés que les préſents du Sénat cachoient un poiſon ſecret ; que cette ſolde nouvelle qu'on vantoit avec tant d'oſtentation n'étoit qu'un appât dont les Patriciens s'étoient ſervis pour éblouir le peuple ; que ſa liberté avoit été achetée à ce prix ; que les Tribuns militaires, en retenant les ſoldats dans le camp pendant l'hiver, n'avoient eu pour objet que de priver le parti du peuple du ſecours de leurs ſuffrages ; que le Sénat & le Patriciens alloient régner impérieuſement dans toutes les aſſemblées. Mais qu'il falloit leur faire connoître qu'ils commandoient à des hommes libres, & que le peuple devoit ordonner aux Généraux de ramener les troupes à Rome à la fin de chaque campagne, enſorte que le pauvre citoyen qui expoſoit tous les jours ſa vie pour la défenſe de ſa patrie pût jouir d'un peu de repos, voir ſa maiſon, ſa femme & ſes enfants, & donner ſes ſuffrages dans l'élection des Magiſtrats.

Appius, que les Tribuns militaires avoient laiſſé à Rome pour s'oppoſer aux entrepriſes des Tribuns du peuple, ayant appris ces bruits ſéditieux, convoqua une aſſemblée, & ſe plaignit d'abord avec beaucoup de douceur & de modération que la place fût devenue le rendez-vous de tous les mutins & le théatre de toutes les ſéditions. Qu'on mépriſoit publiquement le Sénat, les Magiſtrats & les loix, & qu'il ne manquoit plus aux Tribuns du peuple que d'aller juſques dans le camp corrompre l'armée & la ſouſtraire à l'obéiſſance de ſes Généraux. Il leur reprocha qu'ils ne cherchoient qu'à rompre l'union qui étoit entre les différents Ordres de l'Etat ; qu'ils étoient les ſeuls auteurs de toutes les diviſions ; qu'ils les fomentoient tous les jours par leurs harangues ſéditieuſes, & que,

plus ennemis de Rome que les Veïens mêmes, il leur importoit peu du ſuccès du ſiege, pourvu que leurs Généraux n'en euſſent pas la gloire. » Il ne falloit point entreprendre ce ſiege, ajouta-t'il, ou il faut le continuer. Abandonnerons-nous notre camp, nos légions, les forts que nous avons élevés de diſtance en diſtance, nos tours, nos mantelets & nos gabions, pour recommencer l'été prochain les mêmes travaux ? Mais qui répondra à vos Tribuns, qui vous donnent un conſeil ſi ſalutaire, que toute la Toſcane, faiſant céder l'averſion que ces peuples ont pour le Roi des Veïens au véritable intérêt de leur pays ne prendra pas les armes pour venir à ſon ſecours ? pouvez-vous même douter que les Veïens, pendant l'intermiſſion du ſiege, ne faſſent entrer des troupes & des munitions dans la place ? Qui vous a dit qu'ils ne vous préviendront pas l'année prochaine, & que, plus forts & plus irrités par le dégât qu'on a fait ſur leurs terres, ils ne ravageront pas les nôtres ? Mais dans quel mépris ne tombera pas la République, ſi les nations voiſines de Rome, jalouſes de ſa grandeur, s'apperçoivent que vos Généraux, enchaînés par les loix nouvelles de vos Tribuns, n'oſent tenir la campagne, ni achever un ſiege ſi-tôt que les beaux jours ſont finis ? Au lieu que rien ne rendra le peuple Romain plus redoutable que quand on ſera perſuadé que la rigueur des ſaiſons n'eſt point capable de ſuſpendre ſes entrepriſes, & qu'il veut vaincre ou mourir au pied des remparts ennemis. «

Le peuple, prévenu par ſes Tribuns, ne fit pas beaucoup d'attention aux remontrances d'Appius. Mais une perte que les Romains ſouffrirent au ſiege fit ce que n'avoit pu faire un diſcours ſi ſenſé. Les Veïens dans une ſortie ſurprirent les aſſiégeants, en tuerent un grand

nombre, mirent le feu à leurs machines, & ruinerent la plupart de leuts ouvrages. Cette nouvelle, au lieu d'abattre les eſprits, inſpira aux Romains une nouvelle ardeur pour la continuation du ſiege. Les Chevaliers auſquels l'Etat devoit fournir des chevaux, offrirent de ſe monter à leurs dépens. (*a*) Le peuple, à leur exemple, s'écria qu'il étoit prêt de marcher pour remplacer les ſoldats qu'on avoit perdus, & jura de ne point partir du camp que la ville n'eût été priſe. Le Sénat donna de grandes louanges aux uns & aux autres. Il fut réſolu de donner la paie à tous les volontaires qui ſe rendroient au ſiege. On aſſigna en même-temps une ſolde particuliere pour les gens de cheval, & ce fut la premiere fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics.

Les Tribuns du peuple ne virent pas ſans beaucoup d'inquiétude & de jalouſie que la perte qu'on venoit de faire au camp, au lieu d'exciter les plaintes & les murmures de la multitude, n'avoit ſervi qu'à augmenter l'ardeur & le courage de tous les Ordres pour la continuation de ce ſiege. Mais une nouvelle défaite leur fournit l'occaſion & le prétexte de ſe pouvoir déchaîner impunément contre le Sénat.

Les Capenates & les Faliſques, peuples de la Toſcane, les plus voiſins des Veïens, & par conſéquent les plus intéreſſés à leur conſervation, arriverent ſecretement. Ils joignirent leurs troupes (*b*), ſurprirent & attaquerent le camp des ennemis. L. Virginius & M. Sergius, tous deux Tribuns militaires, commandoient à ce ſiege. La jalouſie, ſi ordinaire dans une autorité égale, les avoit brouillés : ils avoient chacun un corps de troupes à leurs ordres & comme ſéparé en deux camps différents. Les ennemis tombent d'un côté ſur celui de

(a) *An de Rome* 350. (b) *An de Rome* 351.

Sergius, en même-temps que les assiégés, de concert avec eux, font une sortie & l'attaquent de l'autre. Le soldat, qui croit avoir sur les bras toutes les forces de la Toscane, s'étonne, combat foiblement, & plutôt pour défendre sa vie que pour attaquer celle de l'ennemi. Bientôt il cherche à se mettre en sûreté par une fuite précipitée; tout s'ébranle, & la déroute devient générale. Il n'y avoit que Virginius qui pût sauver l'armée de son collegue, ses troupes étoient rangées en bataille; mais l'animosité de ces deux Généraux étoit si grande, que Sergius aima mieux périr que de demander du secours à son ennemi. Virginius, de son côté, ravi de le voir battu, refusa à ses propres Officiers d'envoyer des troupes pour les dégager, s'il ne l'en faisoit solliciter. Les ennemis profiterent de la division des chefs; l'armée de Sergius en déroute se refugia à Rome, qui n'étoit éloignée du camp que de six lieues, & Sergius s'y rendit moins pour justifier sa conduite que pour faire condamner celle de son collegue.

Le Sénat, dans ce désordre, ordonna à Virginius de laisser son armée sous le commandement de ses Lieutenants, & de venir incessamment à Rome pour répondre aux plaintes que son collegue faisoit contre lui. L'affaire fut discutée avec beaucoup d'aigreur, & les deux Tribuns militaires se répandirent en invectives l'un contre l'autre. Le Sénat les trouvant également coupables, l'un pour n'avoir pas fait combattre ses troupes avec assez de courage, & l'autre pour avoir mieux aimé laisser périr son collegue que de sauver ses concitoyens, ordonna que tous les Tribuns de cette année abdiqueroient leur dignité, & qu'on procéderoit incessamment à une nouvelle élection. Les deux Tribuns se défendirent d'abord de déférer à cette Ordonnance, sous prétexte que leur autorité n'étoit pas expirée. Les Tribuns du peuple saisirent cette

occaſion pour étendre leur puiſſance, & menacerent ces deux Généraux de les faire arrêter s'ils n'obéiſſoient aux ordres du Sénat. Servilius Ahala, premier Tribun militaire, indigné de la maniere hautaine dont ces Magiſtrats Plébéïens traitoient ſes collegues : » il ne vous appartient » point, leur dit-il, de menacer ceux qui vous » ſont ſupérieurs en dignité. Mes collegues n'i» gnorent pas l'obéiſſance que nous devons » tous aux décrets du Sénat ; & s'ils ſont ré» fractaires à ſes Ordonnances, je nommerai un » Dictateur, qui par ſon autorité abſolue ſaura » bien ſans votre intervention les obliger à ſe » démettre de leurs charges. «

Les deux Tribuns ne pouvant réſiſter plus long-temps à ce conſentement unanime du Sénat, abdiquerent leur Magiſtrature, & on procéda à une nouvelle élection.

Mais les Tribuns du peuple ne ſe contenterent pas de la dépoſition de ces deux Généraux ; & pendant que ceux qui avoient pris leur place conduiſoient une nouvelle armée au ſiege de Veïes, ces Magiſtrats Plébéïens donnerent aſſignation à Sergius & à Virginius devant l'aſſemblée du peuple. Ils n'oublierent rien dans cette occaſion pour aigrir les eſprits de la multitude, non-ſeulement contre les deux accuſés, mais encore contre le corps entier du Sénat.

Ils repréſenterent, avec autant d'art que de malice (*a*), que l'unique objet de cette compagnie étoit de diminuer le nombre du peuple, d'affoiblir ſa puiſſance, d'empêcher ſes aſſemblées, ou du moins d'en éloigner la convocation. Que la derniere diſgrace ne devoit point être conſidérée comme un de ces malheurs ordinaires, qui peuvent arriver même aux plus grands Capitaines ; mais que c'étoit une ſuite de cette conſpiration ſecrete de faire périr le

(a) *An de Rome* 352.

peuple. Que les Généraux, après avoir employé plusieurs campagnes au siege ou au blocus de Veïes, n'avoient laissé brûler leurs gabions, emporter leurs forts & ruiner tous leurs ouvrages, que pour prolonger la guerre; qu'on avoit ensuite vendu le camp de Sergius aux ennemis. Que ce Général, plutôt que de demander du secours à son collegue, avoit mieux aimé laisser tailler en pieces ses soldats, & que Virginius avoit regardé cette déroute des légions comme une victoire qui, sans tirer l'épée, le délivroit lui & son parti d'autant d'ennemis qu'il y avoit de Plébéïens dans ces différents corps. Qu'après une action si infame le Sénat se flattoit d'éblouir encore le peuple, sous prétexte qu'il avoit obligé les deux Généraux à quitter le commandement de leurs armées. Mais que le peuple devoit faire voir par le châtiment rigoureux qu'il ordonneroit contre les coupables, qu'il n'étoit pas capable de se laisser tromper par un artifice si grossier. Que pour prévenir dans la suite les mauvais desseins de la Noblesse, il ne falloit remplir le tribunat militaire que de braves Plébéïens qui veillassent également à la défense de la patrie & à la conservation particuliere du peuple.

En vain Sergius allégua pour son excuse le sort ordinaire des armes, la terreur qui s'étoit répandue dans son armée, & l'infidélité de son collegue, qui l'avoit abandonné & comme livré à l'ennemi qui l'attaquoit de deux côtés. On ne voulut point distinguer son malheur du crime, il fut condamné à une grosse amende, aussi-bien que Virginius, quoiqu'il alléguât qu'il étoit injuste de le punir des fautes de son collegue.

Les Tribuns du peuple se prévalant de l'animosité qu'ils avoient excitée contre les Patriciens, ne cessoient, dans toutes les assemblées, de représenter à la multitude que le temps étoit

venu de s'affranchir de la tyrannie du Sénat ; qu'il falloit ôter l'autorité ſouveraine & les principales dignités de la République aux Sergiens & aux Virginiens , pour la faire paſſer à des Plébéïens dignes de ces emplois honorables. Ils crient en public que la liberté du peuple eſt en péril. Ils briguent & ils cabalent en particulier. Enfin ils ſe donnerent tant de mouvements, que dans la prochaine élection & la ſuivante , (*a*) ils firent nommer des Plébéïens pour Tribuns militaires : nouvelle révolution dans le gouvernement de la République , mais dont les ſuites furent funeſtes à l'Etat par différents avantages que les ennemis de Rome remporterent ſur les armées commandées par les Plébéïens.

Un mal contagieux ſuccéda à ces diſgraces. Le peuple conſterné eût recours aux Dieux ; les temples étoient remplis jour & nuit d'hommes , de femmes & d'enfants qui imploroient leur clémence. Les *Duumvirs* , après avoir conſulté les Livres ſacrés des Sybilles (*b*) , ordonnerent le *Lectiſterne.* C'étoit une cérémonie ancienne , pendant laquelle on deſcendoit les ſtatues des Dieux de leurs niches ; on leur ſervoit pendant huit jours des repas magnifiques , comme s'ils euſſent été en état d'en profiter ; les citoyens , chacun ſelon leur faculté , tenoient table ouverte. Ils y invitoient indifféremment amis & ennemis ; les étrangers ſur-tout y étoient admis : on mettoit en liberté les priſonniers , on ſe ſeroit fait un ſcrupule de les faire arrêter de nouveau après que la fête étoit finie.

Les Patriciens profitant de cette diſpoſition des eſprits tournerent en myſtere de la religion ces diſgraces de la République. Ils les attribuerent à la colere des Dieux irrités de ce que dans les dernieres élections on n'avoit pas eu égard aux familles nobles , qui ſeules

(a) *Ans de Rome* 353 , 354. (b) *An de Rome* 354.

avoient l'intendance des ſacrifices. De pareilles raiſons, plus fortes que toutes les harangues des Tribuns du peuple, entraînerent les eſprits de la multitude. Tout le monde regarda les diſgraces de la République comme des interpretes infaillibles de la volonté des Dieux ; & de peur de les irriter davantage, on ne manqua pas dans l'élection ſuivante (a) de rendre le tribunat militaire aux ſeuls Patriciens.

On n'avança pas beaucoup au ſiege, & tout l'effort des armes Romaines ſe termina à ravager les terres des ennemis. La guerre fut encore plus malheureuſe l'année ſuivante, & on obligea les Tribuns militaires, dont on n'étoit pas content, d'abdiquer leur dignité, ſous prétexte qu'on avoit manqué d'obſerver quelque cérémonie dans les auſpices qu'on avoit pris pour leur élection : prétexte dont les deux partis ſe ſervoient tour à tour pour faire dépoſer les Magiſtrats qui ne leur étoient pas favorables. On eut recours dans cette occaſion, comme dans une calamité publique, à un Dictateur. M. Furius Camillus fut élevé à cette ſuprême dignité, qu'il ne dut qu'au beſoin que la République crut avoir d'un auſſi grand Capitaine : conjoncture où, ſans brigue & ſans effott, un mérite ſupérieur ſe trouve naturellement en ſa place. On avoit déjà obſervé que, dans tous les emplois où Camille avoit eu des collegues, ſa rare valeur & ſa haute capacité lui avoient fait déférer tout l'honneur du commandement, comme s'il eût commandé en chef ; & on remarqua depuis que pendant ſes dictatures il gouvernoit avec tant de douceur & de modération, que les Officiers qui étoient ſoumis à ſes ordres croyoient partager ſon autorité. Il nomma pour Général de la cavalerie P. Cornelius Scipion, & mit ſur pied en même-temps un puiſſant corps

(a) *An de Rome* 355.

de troupes. Le peuple couroit à l'envi s'enrôler sous ses enseignes : tout le monde vouloit suivre à la guerre un Général que la victoire n'avoit jamais abandonné. Les alliés mêmes lui envoyerent offrir un puissant secours composé de leur plus florissante jeunesse. Le Dictateur se rendit d'abord au camp qui étoit devant Veïes ; sa présence seule rétablit la discipline militaire, qui étoit bien affoiblie depuis la division ou la défaite des Tribuns militaires. On serra la place de plus près, & par son ordre on releva les forts que les ennemis avoient ruinés. Il marcha ensuite contre les Palisques & les Capenates, qu'il défit en bataille rangée ; & après cette victoire, qui lui laissoit la campagne libre, il revint au siege, qu'il poussa avec beaucoup d'ardeur.

Les assiégés ne se défendoient pas avec moins de courage. Le Dictateur craignant de ne pouvoir emporter d'assaut & à force ouverte une place où il y avoit une armée pour garnison, eut recours à la sappe & aux mines. Ses soldats, à force de travail & à l'insu des assiégés, s'ouvrirent une route secrete qui les conduisit jusques dans le château. Ils se répandirent de là dans la ville ; une partie alla charger par derriere ceux qui défendoient encore les murailles, d'autres rompirent les portes, & toute l'armée entra en foule dans la place. (*a*) Le malheureux Veïen éprouva d'abord la fureur des victorieux. On ne pardonna qu'à ceux qu'on trouva désarmés ; & le soldat, encore plus avare que cruel, courut au pillage avec la permission de son Général.

La longueur du siege, les périls qu'on y avoit courus, l'incertitude même du succès, tout cela fit recevoir à Rome avec des transports de joie la nouvelle de la prise de cette place.

(a) *An de Rome* 357.

Tous les Temples furent remplis des dames Romaines, & l'on ordonna quatre jours de prieres publiques en action de graces ; ce qui n'avoit point encore été pratiqué dans les plus heureux ſuccès de la République. Le triomphe même du Dictateur eut quelque choſe de particulier. Camille parut dans un char magnifique & tiré par quatre chevaux de poil blanc.

Cette ſingularité déplut au peuple ; & au milieu des louanges qu'il donnoit au Dictateur, il ne vit qu'avec une indignation ſecrete ce premier Magiſtrat affecter une pompe réſervée autrefois pour la royauté, & depuis l'expulſion des Rois, conſacrée ſeulement au culte des Dieux. Cela diminua l'eſtime & l'affection publique ; & la réſiſtance que Camille apporta depuis à de nouvelles propoſitions d'un Tribun, acheva de le rendre odieux à la multitude.

T. Sicinius Dentatus, Tribun du peuple, propoſa de faire une ſeconde Rome de la ville de Veïes (*a*), & d'y envoyer pour l'habiter la moitié du Sénat, des Chevaliers & du peuple. Il en repréſentoit la ſituation, la force, la magnificence de édifices, & le territoire plus étendu & plus fertile que celui de Rome même ; & il ajoutoit que les Romains par ce moyen pourroient conſerver plus facilement leurs conquêtes.

Le peuple, toujours avide de nouveautés, reçut ces propoſitions avec de grandes démonſtrations de joie. L'affaire, ſuivant l'uſage, fut portée d'abord dans le Sénat. Camille, qui ne faiſoit que ſortir de la dictature, s'y oppoſa hautement. Ce n'eſt pas qu'il ne lui fût honorable de voir habiter par des Romains une ville ſi fameuſe & qui étoit devenue ſa conquête. Il pouvoit même penſer que plus il y auroit

(a) *An de Rome* 358.

d'habitants, plus il s'y trouveroit de témoins de ſa gloire. Mais il croyoit que c'étoit un crime de conduire le peuple Romain dans une terre captive, & de préférer le pays vaincu à la patrie victorieuſe. Il ajouta qu'il lui paroiſſoit impoſſible que deux villes ſi puiſſantes puſſent demeurer long-temps en paix, vivre ſous les mêmes loix & ne former cependant qu'une ſeule République. Qu'il ſe formeroit inſenſiblement de ces deux villes deux Etats différents, qui, après s'être fait la guerre l'un à l'autre, deviendroient à la fin la proie de leurs ennemis communs.

Les Sénateurs & les principaux de la Nobleſſe (*a*), touchés des remontrances de ce premier citoyen de la République, déclarerent qu'ils mourroient plutôt aux yeux du peuple Romain que de quitter leur patrie. Les vieux & les jeunes ſe rendirent ſur la place où le peuple étoit aſſemblé, &, s'étant diſperſés dans la foule, ils conjurerent le peuple, les larmes aux yeux, de ne pas abandonner cette ville auguſte, qui devoit un jour commander à toute la terre, & à laquelle les Dieux avoient attaché de ſi grandes deſtinées. Ils montroient enſuite de la main le Capitole, & demandoient aux Plébéïens s'ils auroient bien le courage d'abandonner Jupiter, Veſta, Romulus, & les autres divinités tutélaires de la ville, pour ſuivre un Sicinius, qui ne cherchoit, par un partage ſi funeſte, qu'à ruiner la République. Enfin ces ſages Sénateurs ayant ſu prendre la multitude par des motifs de Religion, le peuple n'y put réſiſter. Il céda, quoiqu'à regret, à ce ſentiment intérieur que produiſent toujours les préjugés de l'éducation. La propoſition de Sicinius fut rejettée à la pluralité des voix (*b*), & le Sénat, comme pour récompenſer le peuple de ſa doci-

(a) *An de Rome* 359. (b) *An de Rome* 360.

lité, ordonna, par l'avis de Camille, qu'on diſtribueroit par tête ſept arpens des terres des Veïens à chaque chef de famille, & que, pour porter les perſonnes libres à ſe marier, & les mettre en état d'élever des enfants qui ſerviſſent un jour à la République, on leur donneroit part dans cette diſtribution.

Le peuple charmé de cette libéralité, donna de grandes louanges au Sénat. On vit renaître la concorde entre ces deux Ordres; le peuple, par déférence pour le Sénat, conſentit même qu'on rétablît le conſulat. Sous le gouvernement de ces Magiſtrats Patriciens les Eques furent vaincus, & les Faliſques s'étoient déjà donnés à la République. Tous ces avantages étoient attribués à la ſageſſe & à la valeur de Camille. Ce furent de nouvelles injures à l'égard des Tribuns, qui ne pouvoient lui pardonner cette union du peuple avec le Sénat, qu'ils regardoient comme ſon ouvrage, & comme l'extinction de leur autorité.

Ils auroient bien voulu pouvoir ſe défaire de celui qui leur étoit ſeul plus redoutable que tout le Sénat. Mais il étoit bien difficile d'attaquer un homme révéré de ſes citoyens pour ſes vertus, adoré du ſoldat, & en qui on n'avoit jamais reconnu d'autre intérêt que celui de la patrie.

Sa piété leur fournit le prétexte que leur envie & leur haine n'avoient pu leur inſpirer. Ce Général, avant que de faire monter ſes ſoldats à l'aſſaut au ſiege de Veïes, avoit voué de conſacrer la dixieme partie du butin à Apollon. Mais, lorſque la ville fut emportée, parmi le déſordre & la confuſion du pillage, il ne ſe ſouvint point de ſon vœu. Et lorſque la délicateſſe de ſa conſcience lui en rappella la mémoire, tout étoit diſſipé. Il n'y avoit pas moyen d'obliger ſes ſoldats à rapporter des effets, ou qu'ils avoient conſumés, ou dont ils s'étoient défaits. Dans cet em-

barras, le Sénat fit publier que tous ceux qui auroient la crainte des Dieux estimassent eux-mêmes la valeur de leur butin, & qu'ils apportassent au Questeur le dixieme de cette valeur, afin d'en faire uue offrande digne de la piété & de la majesté du peuple Romain.

Cette contribution faite à contre-temps irrita les esprits contre Camille. Les Tribuns du peuple saisirent avec avidité cette occasion de se déchaîner contre lui. Ils rappellerent le souvenir du jour de son triomphe, où, contre l'usage, il avoit paru dans un char tiré par quatre chevaux blancs. Ils ajoutoient que ce fier Patricien, dont la politique étoit de tenir toujours le peuple dans l'indigence, ne feignoit d'avoir voué aux Dieux la dîme du pillage de Veïes, que pour avoir un prétexte de décimer le bien du soldat, & de ruiner le peuple. Là-dessus un de ces Tribuns, appellé Lucius Apuleius, lui fit donner assignation devant l'assemblée du peuple (a), & l'accusa d'avoir détourné du pillage de Veïes certaines portes de bronze qu'on voyoit chez lui.

Camille étonné de ce nouveau genre d'accusation, assembla chez lui ses amis & les principaux de sa tribu, & les conjura de ne pas souffrir que sur un si foible prétexte on condamnât leur Général. Ces Plébéïens prévenus par les Tribuns, après avoir tenu conseil entr'eux, lui répondirent qu'ils paieroient volontiers l'amende à laquelle il seroit condamné, mais qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le faire absoudre. Camille détestant leur foiblesse, résolut de se bannir plutôt lui-même de Rome, que de voir la honte d'une condamnation attachée à son nom. Il embrassa avant que de partir sa femme & ses enfants : & sans être suivi de personne de considération, il arriva jusqu'à la porte de la ville. On rapporte qu'alors il s'arrêta, & que se tour-

(a) *An de Rome 362.*

nant vers le Capitole, il pria les Dieux que ses ingrats concitoyens se repentissent bien-tôt d'avoir payé ses services par un si cruel outrage, & que leur propre calamité les obligeât de le rappeller. Il se réfugia ensuite à Ardée, ville peu éloignée de Rome (a), où il apprit qu'il avoit été condamné à une amende de quinze mille *asses*, qui peuvent revenir à environ cent cinquante écus de notre monnoie.

On crut que les imprécations de ce grand homme avoient excité la colere des Dieux & attiré la guerre sanglante que les Gaulois firent aux Romains. Du moins ces deux événements se suivirent de si près que le peuple, toujours superstitieux, attribua la perte de Rome à l'exil de Camille qui l'avoit précédée.

La premiere irruption des Gaulois en Italie arriva sous le regne de Tarquin l'ancien, environ l'an du monde trois mille quatre cens seize, & de la fondation de Rome le cent soixante & cinquieme : Ambigat régnoit alors sur toute la Gaule Celtique. Ce Prince, trouvant ces grandes provinces remplies d'un trop grand nombre d'habitants, mit Sigovese & Bellovese, deux de ses neveux, à la tête d'une florissante jeunesse, qu'il obligea d'aller chercher des établissements dans des contrées éloignées, soit que ce fût un usage commun, & qui se pratiquoit encore dans le Nord jusques dans le dixieme siecle, soit qu'Ambigat eût eu recours à ces colonies militaires pour se défaire d'une jeunesse vive, inquiete & remuante. Quoi qu'il en soit, le sort des augures envoya au-delà du Rhin Sigovese, qui, prenant son chemin par la forêt Hercine, s'ouvrit un passage par la force des armes, & s'empara de la Bohême & des provinces voisines. Bellovese tourna du côté de l'Italie ; & après avoir passé les Alpes, les Senonois & les

(a) *An de Rome 362.*

Manceaux, qui étoient en plus grand nombre dans ſon armée, s'emparerent de ces belles provinces qui ſont entre les montagnes des Alpes, celles de l'Apennin, la riviere du Theſin, & celle de Jeſi qui ſe jette dans la mer en-deçà d'Ancone. Ils s'y établirent, & quelques Auteurs leur attribuent l'origine & la fondation des villes de Milan, Vérone, Padoue, Breſſe, Côme, & de pluſieurs autres villes de ces contrées qui ſubſiſtent encore aujourd'hui. La premiere guerre qu'ils eurent contre les Romains fut vers l'an du monde trois mille ſix cens ſeize, deux cens ans après leur paſſage en Italie. Ils aſſiégeoient alors *Cluſium* ville de Toſcane. Les habitants craignant de tomber ſous la puiſſance des Barbares, implorerent le ſecours des Romains, quoiqu'ils n'euſſent pas d'autre motif pour l'eſpérer, ſinon qu'ils n'avoient point armé dans la derniere guerre en faveur des Véïens, comme avoient fait la plupart des autres peuples de l'Etrurie. Le Sénat, qui n'avoit aucune alliance particuliere avec cette ville, ſe contenta d'envoyer en ambaſſade trois jeunes Patriciens, tous trois freres & de la famille Fabia, pour ménager un accommodement entre ces deux Nations. Ces Ambaſſadeurs étant arrivés au camp des Gaulois (*a*), furent introduits dans le conſeil. Ils offrirent la médiation de Rome, & demanderent à Brennus, Roi ou chef de ces Gaulois Tranſalpins, quelle prétention une Nation étrangere avoit ſur la Toſcane, ou s'ils avoient reçu en particulier quelque injure de ceux de Cluſium. Brennus lui répondit fiérement que ſon droit étoit dans ſes armes, & que toutes choſes appartenoient aux hommes vaillants & courageux; mais que, ſans avoir recours à ce premier droit de nature, il ſe plaignoit juſtement des Cluſiens, qui, ayant beaucoup plus de terres qu'ils n'en pouvoient

(a) *An de Rome* 362.

cultiver, avoient refusé de lui abandonner celles qu'ils laissoient en friche. » Ils nous font, ajouta-t'il, le même tort que vous faisoient autrefois les Sabins, ceux d'Albe & de Fidene, & que vous font encore tous les jours les Eques, les Volsques & tous vos voisins, auxquels les armes à la main vous avez enlevé la meilleure partie de leur territoire ; ainsi cessez de vous intéresser pour les Clusiens, de peur de nous apprendre par votre exemple à défendre ceux que vous avez dépouillés de leur ancien domaine ».

Les Fabius irrités d'une réponse si fiere, dissimulerent leur ressentiment, & sous prétexte de vouloir, en qualité de médiateurs, conférer avec les Magistrats de Clusium, ils demanderent à entrer dans la place. Mais ils ne furent pas plutôt dans la ville, qu'au lieu d'agir suivant leur caractere, & de faire la fonctionde Ministres de la paix, ces Ambassadeurs, trop jeunes pour un emploi qui exige une extrême prudence, s'abandonnant à leur courage & à l'impétuosité de l'âge, exhorterent les habitants à une vigoureuse défense. Pour leur en donner l'exemple, ils se mirent à leur tête dans une sortie, & Q. Fabius, chef de l'ambassade, tua de sa propre main un des principaux chefs des Gaulois. Brennus justement irrité d'un tel procédé, ne se gouverna point en barbare ; il envoya un Héraut à Rome pour demander qu'on lui livrât ces Ambassadeurs qui avoient violé si manifestement le droit des gens, & en cas de refus, cet envoyé avoit ordre de déclarer la guerre aux Romains.

Le Héraut étant arrivé à Rome & ayant exposé sa charge, l'affaire fut mise en délibération. Les plus sages du Sénat vouloient qu'on punît ceux qui avoient violé si manifestement les droits des gens, ou du moins qu'on tâchât d'appaiser les Gaulois à force d'argent. Mais les plus jeunes, emportés par leur courage, rejetterent cet avis

comme indigne du nom Romain. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée du peuple, & Fabius Ambustus, pere de ces Ambassadeurs, qui, quoique Patricien, avoit su se rendre agréable au peuple, fit une brigue si puissante, que non-seulement il vint à bout de faire renvoyer le Héraut sans satisfaction, mais il eut encore assez de crédit pour faire créer ses enfants Tribuns militaires & chefs de l'armée qu'on résolut d'opposer aux Gaulois. Brennus au retour de son Héraut, tourna sa colere & ses armes contre les Romains (*a*), & marcha droit à Rome. Son armée étoit nombreuse; tout fuyoit devant lui, les habitants des bourgades & des villages désertoient à son approche; mais il ne s'arrâta en aucun endroit, & il déclara qu'il n'en vouloit qu'aux Romains.

Les Tribuns militaires sortirent de Rome à la tête de quarante mille hommes. Ils n'avoient guere moins de troupes que Brennus; mais il y avoit plus d'ordre & d'obéissance dans l'armée des Gaulois. Les Généraux Romains depuis la disgrace & l'exil de Camille, n'osoient agir avec une pleine autorité, & ils étoient réduits à dissimuler la licence & le peu de discipline de leurs soldats, au lieu de leur commander avec cet empire absolu qu'exige le service militaire. On remarqua même que ces Tribuns, avant que de sortir de Rome, ne sacrifierent point aux Dieux, & qu'ils négligerent de consulter les auspices: cérémonies essentielles parmi un peuple rempli de superstitions, & qui tiroit son courage & sa confiance des signes propices que les augures lui annonçoient. Mais rien ne fit plus de tort aux Romains que la multitude des chefs. Il y avoit dans leur armée six Tribuns militaires, avec une égale autorité, la plupart jeunes, & qui avoient plus de courage que de capacité.

(a) *An de Rome 363.*

Ils s'avancerent avec audace au-devant des Gaulois qu'ils rencontrerent proche de la riviere d'*Allia*, à une demi-journée de Rome. Chaque nation rangea aussi-tôt son armée en bataille. Les Romains pour n'être pas enfermés par les ennemis, étendirent les ailes & mirent leurs meilleurs soldats à la droite & à la gauche, ce qui rendit le centre plus foible. Ce fut l'endroit auquel les Gaulois s'attacherent : ils eurent bientôt enfoncé & dissipé les cohortes qui occupoient ce poste. Les deux ailes se voyant coupées, & leur centre occupé par les ennemis, prirent la fuite sans tirer l'épée. Ce fut moins une bataille qu'une déroute générale, & dans ce désordre le soldat effrayé, au lieu de regagner Rome, dont il n'étoit éloigné que de soixante stades, se jetta dans Veïes (*a*). D'autres se noyerent en voulant passer le Tibre à la nage : plusieurs poursuivis par les ennemis, tomberent sous le fer des victorieux : quelques-uns seulement, qui échapperent à leur fureur, se sauverent dans Rome où ils porterent la terreur & la consternation. Le Sénat croyant que l'armée entiere avoit été taillée en pieces, & ne se trouvant pas assez de forces suffisantes pour défendre la ville, jetta dans la forteresse du Capitole tous les hommes capables de porter les armes. On y fit entrer tout ce qu'on avoit pu ramasser de vivres ; & afin de les faire durer plus long-temps, on ne reçut dans la place que ceux qui étoient capables de la défendre. La plupart des vieillards, des femmes & des enfants se trouvant sans chef & sans desseins, se sauverent parmi les champs ou dans les villes prochaines. Mais les anciens Sénateurs, plutôt que de porter leur misere & une vieillesse languissante chez les étrangers, résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, & de finir leur vie dans une ville qu'ils ne pouvoient

(a) *An de Rome* 363.

plus défendre. Plusieurs Prêtres se joignirent à eux, & se dévouerent généreusement à la mort comme ces illustres vieillards. Cette sorte de dévouement faisoit partie de la Religion, & les Romains étoient persuadés que le sacrifice volontaire que leurs chefs faisoient de leur vie aux Dieux infernaux, jettoit le désordre & la confusion dans le parti ennemi. Ces hommes vénérables ayant pris, les uns leurs habits saints, & les autres leurs robes consulaires, & toutes les marques de leur dignité, se placerent à la porte de leurs maisons, dans des chaires d'ivoire, où ils attendirent avec fermeté l'ennemi & la mort.

Si après la défaite d'Allia les Gaulois eussent été droit à Rome, la République étoit perdue, & le nom Romain éteint. Mais ces barbares ayant employé près de trois jours à partager leur butin, le temps qu'ils mirent à jouir, pour ainsi dire, des fruits de la victoire, leur en fit perdre tous les avantages. Les Romains pendant ce délai firent échapper leurs femmes & leurs enfants. Les Sénateurs & tout ce qu'il y avoit d'hommes capables de porter les armes se jetterent dans le Capitole, où ils ne pouvoient pas être forcés aisément. Brennus entra dans Rome, & s'en rendit maître environ l'an 363 de sa fondation. Les portes étoient ouvertes, les murailles sans défenses, & les maisons sans habitants. Cette solitude dans une ville très-peuplée lui fit craindre quelque embûche. Mais comme il savoit son métier, & qu'il étoit soldat & Capitaine, il s'assura d'abord de sa conquête par de bons corps-de-garde qu'il mit dans les places publiques & dans les principales rues.

Le premier spectacle qui se présenta à ses yeux & qui attira le plus son attention, furent ces vénérables vieillards que nous avons dit qui s'étoient dévoués à la mort, & qui l'attendoient à

la porte de leurs maiſons. Leurs habits magnifiques, leurs barbes blanches, un air de grandeur & de fermeté, le ſilence même qu'ils obſervoient, tout cela étonna d'abord les Gaulois & leur inſpira le même reſpect qu'ils auroient eu pour des Dieux. Ils n'oſoient en approcher : mais un ſoldat, plus hardi que les autres, ayant touché par curioſité à la barbe d'un ancien Sénateur, ce généreux vieillard, ne s'accommodant pas de cette familiarité, lui déchargea un coup de ſon bâton d'ivoire ſur la tête. Le ſoldat pour s'en venger le tua auſſi-tôt, & en même-temps les autres vieillards & les Prêtres furent maſſacrés comme lui dans leurs chaires. Tout ce qui ſe trouva d'habitants qui n'avoit pu échapper paſſa par le fer ennemi, ſans diſtinction de ſexe ni d'âge. Brennus inveſtit enſuite le capitole, & fit ſommer ceux qui s'y étoient renfermés de lui livrer la place. Mais les ayant trouvés inébranlables, il tenta d'emporter le fort par eſcalade. Les Romains qui combattoient avec avantage, repoufferent ſes troupes, & en firent périr un grand nombre. Brennus vit bien qu'il ne ſe rendroit maître que par la famine d'une place que la nature ſeule avoit fortifiée. Mais pour ſe venger de la réſiſtance des Romains, il réſolut de ruiner Rome entiêrement. Ses ſoldats par ſon ordre mirent le feu aux maiſons, abattirent les Temples & les édifices publics, & raſerent les murailles. Ainſi au lieu d'une ville déjà célebre dans toute l'Italie, il ne paroiſſoit plus au milieu de ſes débris que des collines & un vaſte champ où Brennus fit camper une partie de ſon armée qui tenoit le Capitole inveſti ; l'autre fut envoyée au fourrage.

Ces troupes, qui, par la terreur de leurs armes, croyoient tenir tous les pays en ſujétion, ne gardoient dans leurs marches ni ordre ni diſcipline. Les ſoldats s'écartoient pour piller, & ceux qui demeuroient en corps paſſoient

les jours entiers à boire ; l'Officier comme le ſoldat ne penſoient point qu'ils euſſent d'autres ennemis que ceux qui étoient renfermés dans le Capitole.

Camille, depuis ſon exil s'étoit retiré à Ardée, comme nous l'avons dit. Ce grand homme, plus affligé des calamités de ſa patrie que de ſon propre exil, entreprit de la venger de ces barbares. Il perſuada ſans peine à la jeuneſſe de la ville de le ſuivre, &, de concert avec les Magiſtrats, il ſortit d'Ardée pendant une nuit obſcure (a), & ſurprit les Gaulois enſevelis dans le vin. Il en fit une horrible boucherie, & ceux qui échapperent à la faveur des ténebres, tomberent le lendemain entre les mains des payſans qui leur firent peu de quartier.

La nouvelle de cette défaite ſe répandit bientôt dans toute l'Italie. Les Romains qui s'étoient retirés à Veïes, & tous ceux qui s'étoient diſperſés dans les villages voiſins, s'aſſemblerent. Il n'y en eut pas un qui ne ſe reprochât l'exil de Camille, comme s'il en eût été l'auteur, &, regardant ce grand homme comme leur unique reſſource après la deſtruction de Rome, ils réſolurent de le choiſir pour leur chef. » Pourquoi faut-il, diſoient-ils, que les Ardéates, qui ſont des étrangers, ſe couvrent de gloire ſous la conduite de Camille, pendant que ſes concitoyens errent comme des malheureux proſcrits au milieu de leur propre pays ! « Tous veulent lui obéir, tous veulent combattre ſous ſes enſeignes. On lui envoie auſſi-tôt des députés qui le conjurent de prendre ſous ſa protection des Romains fugitifs, & les débris de la défaite d'Allia.

Camille ſe défendit d'abord d'accepter aucun commandement, ſur ce qu'il étoit banni. » Rome n'eſt plus, lui répondirent ces députés ;

(a) *An de Rome* 363.

& nous ne pouvons plus nous compter pour citoyens d'une ville qui a été absolument détruite. Vous voyez devant vous les tristes restes d'un Etat qui a fleuri pendant plus de trois siecles. Une seule bataille a décidé de son sort & du nôtre, & il ne nous reste d'asyle que dans votre camp. «

Camille, toujours soumis aux loix, ne se rendit point encore, & il les fit convenir d'envoyer auparavant à Rome pour reconnoître si le Capitole tenoit encore, & en ce cas, prendre les ordres du Sénat qui s'y étoit enfermé. La commission étoit difficile : cette place étoit environnée de tous côtés de troupes ennemies. Cependant un jeune Romain, appellé Pontius Cominius, s'en chargea, & au travers de mille périls arriva au Capitole. (a) On assembla aussi-tôt le Sénat : ce député leur annonça la victoire de Camille, & il leur demanda, de la part de tous les Romains qui étoient dispersés, ce grand Capitaine pour leur Général. On n'employa pas beaucoup de temps à délibérer; le Sénat & les soldats, qui représentoient le peuple, le déclarerent tout d'une voix Dictateur : on renvoya aussi-tôt Pontius avec le décret de sa nomination; & ce jeune homme revint au camp avec le même bonheur qu'il avoit eu en montant au Capitole.

Camille, de l'exil, passa à la premiere dignité de son pays. Il fut reconnu pour Dictateur & pour souverain Magistrat des Romains. Dans tout autre Capitaine ce n'auroit été qu'un vain titre; on ne lui donnoit, avec cette qualité, ni troupes, ni argent pour en lever. Il trouva tout cela dans son courage & dans cette haute réputation qu'il avoit si justement acquise. On n'eut pas plutôt appris sa nouvelle dignité qu'il accourut de tous côtés des soldats dans son camp :

(a) *An de Rome* 363.

il se trouva bientôt à la tête de plus de quarante mille hommes, Romains ou alliés, qui tous se croyoient invincibles sous un si grand Général.

Pendant qu'il armoit, & qu'il songeoit à faire lever le blocus du Capitole, quelques soldats Gaulois ayant apperçu dans la montagne sur laquelle ce fort est situé, des traces du passage de Pontius, en firent leur rapport à Brennus, qui forma aussi-tôt le dessein de surprendre cette place par la même route. Il choisit dans son armée ceux de ses soldats qui habitoient des montagnes & qui étoient accoutumés dès leur junesse à y gravir. Ces soldats ayant reçu leurs ordres, partent la nuit à la faveur des ténebres, grimpent de rocher en rocher; &, avec beaucoup de peine & un péril encore plus grand, ils s'avancent peu-à-peu, en se donnant la main les uns aux autres, & arrivent au pied de la muraille, qui, de ce côté-là, se trouva peu élevée, à cause qu'un endroit si escarpé paroissoit hors d'insulte.

La sentinelle étoit endormie, & les Gaulois commençoient à escalader la muraille, lorsque les oies consacrés à Junon, & qu'on nourrissoit comme des oiseaux sacrés par principe de Religion, s'éveillerent au bruit que firent les Gaulois, & se mirent à crier. M. Manlius, personnage consulaire, s'éveille au bruit, accourt, & se présente le premier pour défendre la muraille. Lui seul fait face aux ennemis, il abat d'abord la main d'un Gaulois qui l'avoit levée pour lui décharger un coup de hache, & en même-temps il frappe si rudement de son bouclier un autre soldat, qu'il le fait rouler du haut en bas du rocher. Toute la garnison se porta bientôt au même endroit. On pousse, on presse les Gaulois: Manlius, à la tête des Romains, les renverse les uns sur les autres; le terrain leur manque pour pouvoir s'enfuir, & la plupart, en voulant éviter le fer ennemi, se jettent dans des

précipices : enſorte qu'il y en eut peu qui puſſent regagner leur camp.

La premiere choſe que firent les aſſiégés après avoir évité un ſi grand péril, fut de précipiter du haut du rocher la ſentinelle qu'on avoit trouvée endormie. Il fut queſtion de récompenſer M. Manlius, qui, par ſa valeur, venoit de ſauver la République. Chaque ſolat lui donna une demi-livre de farine & une petite meſure de vin qu'il ſe déroba ſur ſon néceſſaire. Récompenſe qui n'eſt remarquable que par rapport à la diſette des vivres qui commençoient à manquer dans la place. Brennus, déſeſpérant de s'en rendre maître autrement que par la famine, la tenoit ſi étroitement inveſtie, que, depuis ſept mois que duroit le ſiege, on n'avoit pu y jetter le moindre ſecours.

La même diſette ſe faiſoit ſentir dans ſon camp, depuis qu'on avoit déféré la dictature à Camille ; cet habile Général, maître de la campagne, occupoit tous les paſſages : les Gaulois n'oſoient s'écarter pour aller au fourrage, ſans s'expoſer à être taillés en pieces : enſorte que Brennus, qui aſſiégeoit le Capitole, étoit aſſiégé lui-même, & ſouffroit les mêmes incommodités qu'il faiſoit ſouffrir aux aſſiégés.

Dans cette miſere commune les ſentinelles du Capitole & celles de l'armée ennemie commencerent à parler d'accommodement. Ces diſcours paſſerent inſenſiblement aux chefs, qui ne s'en éloignerent pas. Le Sénat, qui n'avoit aucune nouvelle de Camille depuis qu'il l'avoit nommé Dictateur, & qui ſe voyoit preſſé par la faim, réſolut d'entrer en négociation. Sulpitius, Tribun militaire, en fut chargé ; il convint avec Brennus de lui donner mille livres d'or, à condition qu'il leveroit le ſiege, & qu'il ſortiroit inceſſamment des Etats de la République. On apporta l'or ; mais quand il fut queſtion de le peſer, les Gaulois ſe ſervirent de faux poids.

Les Romains ſe récriant contre cette ſupercherie, Brennus au lieu de faire ceſſer une injuſtice ſi viſible, mit, outre le poids, ſon épée & ſon baudrier dans le plat qui contrepeſoit l'or. Sulpitius, outré d'une ſi indigne vexation, lui demanda la raiſon d'une conduite ſi extraordinaire : » Eh ! qu'eſt-ce que ce pourroit être, » répondit inſolemment le barbare, ſinon mal- » heur aux vaincus ? «

Pendant cette conteſtation Camille s'étoit avancé juſqu'aux portes de Rome, avec ſon armée. Ayant appris qu'on étoit entré en conférence, il prit avec lui ſes principaux Officiers, & s'étant fait accompagner d'une groſſe eſcorte, il réſolut de ſe rendre au lieu de la conférence pour y ménager lui-même les intérêts de ſon pays, ou, comme il eſt plus vraiſemblable, pour faire connoître aux députés des aſſiégés qu'il étoit en état de les dégager & de faire bientôt lever le ſiege.

Son armée, par ſes ordres, le ſuivoit au petit pas, & les Gaulois, qui ſe repoſoient ſur la foi d'un traité de paix, laiſſerent approcher les premiers corps de cette armée ſans s'y oppoſer.

Auſſi-tôt que Camille parut dans l'aſſemblée, les députés du Sénat s'ouvrirent pour lui faire place, comme au premier Magiſtrat de la République. Après lui avoir rendu compte du traité qu'ils avoient fait avec Brennus, ils ſe plaignirent de la ſupercherie que ce Prince leur faiſoit dans l'exécution : » Remportez cet or dans » le Capitole, dit-il à ces députés ; & vous, » Gaulois, ajouta-t'il, retirez-vous avec vos » poids & vos balances. Ce n'eſt qu'avec du fer » que les Romains doivent recouvrer leur pays. « Brennus, ſurpris de cette hauteur qu'il n'avoit point encore éprouvée dans aucun Romain, lui repréſenta qu'il contrevenoit à un traité conclu. Mais Camille lui repartit, qu'étant Dictateur, on n'avoit pu rien arrêter ſans ſa participation.

La dispute s'échauffant, on en vint bientôt aux armes. Camille, qui l'avoit prévu, fit avancer ses troupes; on se chargea de part & d'autre avec fureur. Les Romains, malgré l'inégalité du lieu où ils combattoient, poussent de tous côtés les Gaulois; Brennus les rallie, leve le siege & campe à quelques milles de Rome. Camille le suit avec la même ardeur, l'attaque de nouveau & le défait; la plupart des Gaulois furent tués sur la place, ou dans la fuite, par les habitants des villages prochains.

Ce fut ainsi que Rome, qui avoit été prise contre toute apparence (*a*), fut recouvrée par la valeur d'un exilé qui sacrifia son ressentiment au salut de sa patrie. Mais s'il la sauva dans la guerre & par la voie des armes, on peut dire qu'il la conserva une seconde fois pendant la paix, & après en avoir chassé les ennemis.

La ville étoit détruite, les maisons abattues, & les murailles de la ville rasées, comme nous l'avons dit; il falloit, pour ainsi dire, chercher Rome dans Rome même. Dans une désolation si générale, les Tribuns du peuple renouvellerent l'ancienne proposition de s'établir à Veïes, & ils demandoient qu'on y transférât le Sénat & le peuple, & qu'on en fît le siege de l'Empire.

Ils représentoient dans toutes les assemblées l'extrême misere du peuple échappé, comme tout nud, du naufrage, épuisé par tant de malheurs, sans forces, sans argent, & incapable de rebâtir une ville entiere dont il ne restoit plus que des ruines, pendant que Veïes offroit aux Romains une place fortifiée par l'art & la nature, des bâtiments superbes, un air sain & un territoire fertile.

Le Sénat, qui s'étoit fait un point de Religion de n'abandonner jamais Rome, n'opposoit à des motifs qui paroissoient si raisonnables que des

(a) *An de Rome* 363.

prieres & des caresses. Les illustres de ce Corps montroient au peuple les tombeaux de leurs ancêtres, d'autres les faisoient souvenir des temples que Romulus & Numa avoient consacrés, & ils n'oublioient pas cette tête d'homme trouvée autrefois dans les fondements du Capitole; & qui, selon la réponse des Augures, signifioit que l'Empire du monde seroit attaché à cette place, qui deviendroit comme la capitale de toutes les nations.

Camille, qui seul, dans cette révolution (a), avoit plus d'autorité & de considération que le Sénat entier, demandoit aux uns pourquoi ils s'étoient renfermés dans le Capitole, & aux autres, pourquoi ils avoient combattu en pleine campagne avec tant de courage, pour recouvrer Rome, s'ils étoient résolus de l'abandonner? » Songez, leur disoit-il, qu'en vous retirant à Veïes, vous allez prendre le nom d'un peuple vaincu, & abandonner celui de Romains avec les grandes destinées que les Dieux y ont attachées, & qui, avec votre nom, passeront aux premiers barbares qui s'empareront du Capitole, & qui, par ce changement, deviendront peut-être un jour vos maîtres & vos tyrans. « Ces motifs, tirés de la Religion & de la gloire, toucherent un peuple superstitieux & hautain, qui préféroit l'espérance seule de l'Empire aux commodités présentes de la vie; & une parole échappée au hazard acheva de le déterminer. Le Sénat s'étoit assemblé extraordinairement pour délibérer sur une affaire si importante: c'étoit à L. Lucretius à opiner le premier. Comme ce Sénateur ouvroit la bouche pour dire son avis, on entendit le Capitaine qui montoit la garde, crier à celui qui portoit le drapeau, de s'arrêter-là, & d'y planter son enseigne: *Car*, ajouta cet Officier, *c'est ici qu'il faut demeurer.*

(a) *An de Rome 364.*

Cette voix qui fut entendue dans le temps même qu'on étoit en peine du parti qu'on devoit prendre, sembla être venue du Ciel : *j'accepte l'augure*, s'écria Lucrétius, *& j'adore les Dieux qui nous dônnent un si heureux conseil* : tout le Sénat applaudit à son avis. Cette nouvelle répandue dans le peuple, changea la disposition des esprits ; & une parole jettée au hazard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir que les raisons les plus solides du Sénat. On ne parla plus de Veïes ; chacun s'empressa de bâtir, sans même discerner son propre fonds de celui d'autrui. La République donna une maison située au Capitole à M. Manlius (*a*), comme un monument de sa valeur & de la reconnoissance de ses concitoyens. Mais en même-temps qu'elle récompensoit un service si important, elle crut devoir punir Q. Fabius Ambustus, qui avoit violé le droit des gens & attiré le ressentiment & les armes des Gaulois.

C. Martius Rutilus, Tribun du peuple, le fit assigner pour rendre raison devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avoit tenue dans son ambassade. Le Sénat, qui ne pouvoit lui pardonner l'extrémité à laquelle il avoit réduit la République, ne s'intéressa point à sa défense ; tout le crédit que son pere avoit parmi le peuple ne put pas le sauver. Ses parents publierent qu'une mort subite avoit empêché la décision de cette affaire. C'est ce qui ne manquoit jamais d'arriver à ceux qui avoient le courage de prévenir leur condamnation & la honte du supplice.

Cependant ce qui étoit resté de citoyens dispersés dans les provinces ; ceux qui pendant que les Gaulois étoient maîtres de Rome s'étoient établis à Veïes ou dans les villes voisines ; les Prêtres, les femmes & les enfants, tous revien-

(a) *An de Rome 364.*

nent à Rome. On ne ſonge qu'à ſe loger : on bâtit de tous côtés ; il étoit permis de prendre de la pierre où on en pourroit trouver. La tuile fut fournie aux dépens de l'Etat ; on pouſſa le travail avec tant d'ardeur, qu'en moins d'un an la ville fut rétablie.

Rome, pour ainſi dire, ſembloit renaître de ſes cendres ; mais à peine ſes habitants commençoient-ils à reſpirer, que de nouvelles guerres leur firent reprendre les armes. Les Toſcans, les Eques & les Volſques, tous voiſins de Rome, & par conſéquent ſes ennemis (*a*), firent une ligue pour l'accabler avant qu'elle eût repris ſes forces. Les Latins & les Herniques, quoiqu'alliés du peuple Romain, mais toujours jaloux de ſa grandeur, entrerent dans ce deſſein, & fournirent leur contingent de troupes. Les uns & les autres ſe flattoient qu'après tant de pertes ils trouveroient la ville ſans défenſe. Ils ſe jetterent de concert & par différents côtés ſur ſon territoire ; & après avoir ravagé le pays & réuni leurs troupes, ils marcherent droit à Rome. On en fit ſortir les Tribuns militaires à la tête des légions, pour empecher les ennemis de pénétrer plus avant. Mais ces Généraux, ſans avoir combattu, ſe laiſſerent enfermer dans des gorges & dans des détroits ; tout ce qu'ils purent faire, fut de gagner le ſommet du Mont de Mars, où ils ſe retrancherent. Leur camp étoit à la vérité hors d'inſulte a l'égard des ennemis ; mais auſſi il étoit inacceſſible aux convois : l'armée couroit riſque de mourir de faim.

Dans cette extrémité on eut recours à un Général toujours ſupérieur aux périls & aux difficultés. Camille fut nommé Dictateur pour la troiſieme fois. Auſſi-tôt il fit prendre les armes à tous les citoyens, ſans en excepter les vieillards. Au ſeul bruit de ſon nom & de ſa marche,

(a) *An de Rome* 365.

la peur ſaiſit les ennemis ; ils ne ſongent plus à vaincre : toute leur attention eſt de n'être point vaincus ; ils ſe retranchent dans leur camp, qu'ils fortifient avec ſoin d'une paliſſade de pieux, & d'un grand abattis d'arbres. Camille s'en approche, & en ayant reconnu la diſpoſition, il remarqua que tous les matins il s'élevoit un grand vent qui venoit des montagnes. Sur cette obſervation il forma ſecretement le plan de ſon entrepriſe. Une partie de ſes troupes firent d'un côté du camp une fauſſe attaque, pendant que de l'autre, des ſoldats inſtruits des intentions de leur Général, jetterent contre cette clôture de bois des traits enflammés & des matieres combuſtibles, qui, à la faveur du vent qui s'éleva à l'ordinaire, eurent bien-tôt embraſé cette paliſſade. Le feu gagne les tentes ; le ſoldat effrayé, ſans attendre l'ordre de ſes Officiers, ſe jette avec précipitation hors du camp. Tout ſort en foule & en confuſion & tombe dans les armes des Romains, qui en font un grand carnage. Camille envoya pour lors éteindre le feu pour ſauver le butin, dont il fit la récompenſe de ſes ſoldats.

Le même bonheur l'accompagna contre les Eques & les Toſcans. (a) Il leur fit la guerre pendant près de quatre ans, ſoit comme Dictateur, ſoit en qualité de Tribun militaire : & dans toutes ces guerres il eut le même ſuccès, & en revint toujours victorieux.

Mais, ſans m'arrêter à cette ſuite d'actions glorieuſes qui ne ſont point de mon ſujet, je me contenterai d'obſerver qu'il ne fut pas moins redevable à ſa ſageſſe qu'à ſa valeur du titre que ſes concitoyens lui déférerent du reſtaurateur de ſa patrie, & le ſecond fondateur de Rome.

De tous les Romains il n'y eut que Marcus Manlius, perſonnage conſulaire, qui s'oppoſât à

(a) *An de Rome 365.*

cette estime générale. C'étoit à la vérité un des plus braves guerriers que Rome eut jamais élevés, mais son ambition & sa vanité étoient encore plus grandes que sa valeur : il ne pouvoit souffrir qu'on lui préférât Camille dans la conduite des armées. (a) *Si je n'avois conservé la forteresse & le Capitole*, disoit-il, *Camille eût-il pu recouvrer Rome ; & quand il en a chassé les Gaulois, ne sait-on pas qu'il les a surpris dans une conférence, & dans le temps même qu'ils se reposoient sur la foi d'un traité solemnel.*

C'étoit par de pareils discours qu'il soulageoit son envie, & qu'il tâchoit d'obscurcir la gloire d'un homme qu'il regardoit comme son rival. L'ambition dont il étoit dévoré se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie. Il se mit à flatter le peuple comme auroit pu faire un Tribun ; & non content de renouveller les propositions dangereuses du partage des terres, le fondement ou le prétexte de toutes les séditions, il tâcha d'en exciter de nouvelles, sous prétexte de vouloir soulager le peuple & de lui fournir les moyens d'acquitter les dettes que la plupart des Plébéïens avoient contractées pour rebâtir leurs maisons. Il payoit pour les uns & répondoit pour les autres. Il vendit ses terres pour acquitter leurs dettes, & il déclara que tant qu'il lui resteroit un sol de bien, il ne souffriroit point qu'on mît ses concitoyens dans les fers. Quelquefois il les arrachoit des mains de leurs créanciers, & empêchoit qu'on ne les menât en prison. Par cette conduite violente & séditieuse il se fit bientôt comme une garde & une escorte de tous ces gens, dont la plupart avoient consumé leur bien dans la débauche, qui ne l'abandonnoient plus, & qui excitoient un tumulte continuel dans la place.

(a) *An de Rome* 367.

Il leur repréſentoit, tantôt en public & tantôt en particulier, que les Nobles, non contents de poſſéder ſeuls des terres qui devroient être partagées également entre tous les citoyens, s'étoient encore approprié l'or deſtiné à payer les Gaulois, & qui provenoit de la contribution volontaire de tous ceux qui s'étoient enfermés dans le Capitole. Il ajoutoit que ces mêmes Patriciens s'étoient encore enrichis du butin trouvé dans le camp de Brennus, & dont le prix ſeul ſuffiſoit pour acquitter toutes les dettes du peuple.

Ce diſcours répété en différentes occaſions & ſémé adroitement par ſes partiſans, ſouleva la multitude. Toutes les autres prétentions ceſſerent; un ſi grand objet & l'eſpérance de voir toutes les dettes des particuliers acquittées, ne laiſſerent point d'autres penſées que le deſir de tirer ces richeſſes des mains des Patriciens. La ſédition s'augmentoit de jour en jour, & ſon auteur la rendoit encore plus formidable. Le Sénat dans ce déſordre réſolut d'avoir recours au remede ordinaire, & de créer un Dictateur; on ſe ſervit du prétexte d'une nouvelle guerre contre les Volſques. Mais perſonne n'ignoroit que ce Magiſtrat auroit des ennemis plus redoutables à combattre dans la ville qu'au dehors: cette dignité tomba à A. Cornelius Coſſu (*a*), qui nomma Quintius Capitolinus pour Général de la cavalerie.

Les Volſques furent défaits, mais la ſédition augmentoit tous les jours, & le Dictateur fut obligé de revenir à Rome. Après avoir concerté avec le Sénat la conduite qu'il devoit tenir, il ſe rendit ſur la place, accompagné du Sénat & d'une foule de Patriciens; il monta ſur ſon tribunal, d'où il envoya un Licteur ſommer Manlius de comparoître devant lui.

(a) *An de Rome 369.*

Manlius ſe voyant cité devant le Souverain Magiſtrat de la République, ſe fit ſuivre ſur la place par tous ſes partiſans, & il approcha du tribunal du Dictateur avec une eſcorte ſi nombreuſe qu'il pouvoit donner plus de crainte à ſes Juges qu'il n'étoit capable d'en prendre de leur autorité. Le Sénat & le peuple étoient ſéparés comme deux partis différents prêts à en venir aux mains, ayant chacun leur chef à leur tête.

Alors le Dictateur ayant fait faire ſilence, & s'adreſſant à Manlius : » je ſais, lui dit-il, que vous accuſez les principaux du Sénat d'avoir détourné l'or deſtiné pour les Gaulois, & le butin fait dans leur camp, & que vous avez fait eſpérer en même-temps au peuple que ce fond ſeul ſuffiroit pour acquitter toutes ſes dettes. Je vous commande de nommer tout à l'heure ceux que vous accuſez d'avoir détourné cette partie du tréſor public, ſinon, pour empêcher que vous ne ſéduiſiez plus longtemps le peuple par des menſonges & des eſpérances trompeuſes, j'ordonne qu'on vous conduiſe ſur le champ en priſon comme un ſéditieux & calomniateur. «

Manlius ſurpris de la maniere impérieuſe & ſévere dont le Dictateur l'interrogeoit, & ſans vouloir s'engager dans des preuves d'un fait de cette importance, lui répondit qu'il lui demandoit une choſe qu'il ſavoit auſſi-bien que lui ; & il ajouta : » mais ce qui vous fâche, vous A. Cornelius, & ce qu'il y a dans cette aſſemblée de Sénateurs ou de Patriciens, n'eſt-ce pas cette foule de peuple dont je ſuis environné ? Que ne m'enlevez-vous cette affection dont vous êtes ſi jaloux ; ou du moins que ne tâchez-vous de la partager avec moi ? ſoulagez les pauvres citoyens qui gémiſſent ſous le poids des uſures dont ils ſont accablés ; empêchez qu'on ne les jette dans les

fers ; prenez la protection de ces généreux Plébéïens qui, à mon exemple, ont conservé le Capitole ; défendez ceux qui au prix de leur sang ont recouvré l'endroit même où est placé votre tribunal & le siege de votre empire ; payez pour les uns, répondez pour les autres, & vous verrez la multitude vous suivre, & vous marquer sa reconnoissance & son attachement. «

Le Dictateur lui repartit qu'il ne prendroit pas le change, qu'il lui commandoit de parler sans tant de détours, & de nommer précisément ceux qu'il accusoit d'avoir profité de l'or & des dépouilles des Gaulois, ou de reconnoître devant tout le peuple qu'il n'étoit qu'un calomniateur. Manlius pressé & confus, lui dit qu'il n'étoit pas résolu de donner cette satisfaction à ses ennemis. Sur quoi le Dictateur commanda qu'on le conduisît en prison. Les Licteurs ne l'eurent pas plutôt arrêté, que Manlius pour faire soulever le peuple, invoqua tous les Dieux qui étoient révérés au Capitole & dans Rome ; & se tournant du côté de la multitude : » souffrirez-vous, généreux Romains, » s'écria-t-il, que votre défenseur soit traité si » indignement par des ennemis jaloux de sa » gloire. «

Mais, malgré ses cris, l'ordre du Dictateur fut exécuté. On le conduisit en prison, & personne ne branla pour le secourir. Le grand nombre de ses partisans se contenterent de marquer leur douleur par des habits de deuil : ce qui ne se pratiquoit que dans les plus grandes calamités. Il y en eut même qui laisserent croître leur barbe & leurs cheveux. Le Dictateur se démit de sa dignité après avoir triomphé pour la victoire qu'il avoit remportée sur les Volsques. Le peuple ne fit voir qu'un chagrin morne dans un jour de joie, & on l'entendit dire que le principal ornement manquoit à ce

ſuperbe triomphe, & qu'il étoit ſurpris de n'y pas voir Manlius chargé de chaînes, attaché au char du Dictateur. Il y en avoit même qui, pour émouvoir la multitude, lui repréſentoient que Manlius avoit eu aſſez de courage pour défendre ſeul tout le peuple contre les Gaulois; mais que parmi un ſi grand peuple il ne ſe trouvoit point un ſeul homme qui entreprît de défendre Manlius contre le Sénat. Qu'il étoit honteux qu'on traitât ſi indignement un Conſulaire, & qu'il falloit rompre les fers du défenſeur de la liberté publique. Le Sénat craignant que le peuple en fureur ne brisât les portes des priſons, & que Manlius, délivré par des voies auſſi violentes, ne pouſſât plus loin ſon audace, crut aſſoupir cette affaire en le relâchant de ſa propre autorité. Mais, au lieu d'appaiſer la ſédition, il donna, par une politique ſi timide, un chef aux ſéditieux, & un chef irrité par la honte de la priſon, & incapable de ſuivre des conſeils modérés.

En effet, il ne fut pas plutôt ſorti de priſon, qu'au lieu de profiter de ſa diſgrace, il excita de nouveau le peuple à faire revivre ſes anciennes prétentions. Il ne parloit dans des aſſemblées particulieres, que de la juſtice qu'il y avoit à partager les terres, & de la néceſſité d'établir une juſte égalité entre tous les citoyens d'une même République. » Mais vous ne viendrez jamais à bout d'une ſi haute entrepriſe, ajouta-t-il en adreſſant la parole à ſes partiſans les plus dévoués, tant que vous n'oppoſerez à l'orgueil & à l'avarice des Patriciens que des plaintes, des murmures & de vains diſcours. Il eſt temps de vous affranchir de leur tyrannie, il faut abattre les dictatures & les conſulats. Etabliſſez un chef qui commande auſſi-bien aux Patriciens qu'au peuple. Si vous me jugez digne de cette place, plus vous me donnerez de pouvoir, & plutôt vous aſſurerez-vous la

possession des choses que vous demandez depuis si long-temps. Je ne veux d'autorité que pour vous faire tous riches & heureux. «

On prétend que par ce discours séditieux, il avoit voulu insinuer à ses créatures le dessein de rétablir la royauté en sa personne. Mais on ne sait de quelles personnes il prétendoit se servir dans une entreprise aussi difficile, ni jusqu'où il poussa ce projet ambitieux. Ce qui paroît de plus certain, c'est qu'il se faisoit des assemblées secretes dans sa maison du Capitole; qu'il n'y appelloit ni A. Manlius, ni T. Manlius ses freres, ni aucun de ses parents, & qu'on y voyoit au contraire que des gens abymés de dettes, ou déshonorés par leurs débauches.

Le Sénat effrayé de ses cabales, rendit un décret & un Sénatus-Consulte, par lequel il étoit ordonné aux Tribuns militaires qui représentoient les Consuls, *de veiller exactement à ce que la République ne reçût aucun dommage :* formule qui ne se prononçoit que dans les plus grands périls de l'Etat, & qui donnoit à ces Magistrats une autorité peu différente de celle du Dictateur. On proposa ensuite différents moyens pour prévenir les mauvais desseins de Manlius. Quelques Sénateurs s'écrierent que la République dans cette occasion auroit besoin d'un autre Servilius Ahala, qui par un coup hardi, & la mort d'un mauvais citoyen, rétablît le calme & la tranquillité.

Mais M. Menius & Q. Petilius, quoique tous deux Tribuns du peuple, s'offrirent au Sénat, & ouvrirent un avis plus sûr & plus convenable à la modération de cette compagnie. Ces deux Magistrats prévoyant que la perte de leurs dignités suivroit de près celle de la liberté, représenterent que dans la disposition où étoient les esprits, on ne pouvoit attaquer Manlius à force ouverte sans intéresser le peuple à sa défense. Que des voies de fait étoient tou-

jours dangereuſes & pouvoient exciter une guerre civile ; qu'il falloit commencer par ſéparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius ; qu'ils étoient prêts de ſe rendre ſes accuſateurs, comme d'un homme qui affectoit la tyrannie. Que le peuple, le protecteur de Manlius, deviendroit ſon Juge, & un Juge inexorable, quand il verroit qu'il s'agiroit d'un attentat & d'une conſpiration contre la liberté, que l'accuſé étoit Patricien, & que des Tribuns ſeroient ſes accuſateurs. Le Sénat embraſſa ce conſeil : on fit aſſigner Manlius ; & comme il s'agiſſoit d'un crime capital, il parut devant ſes Juges vêtu de deuil. Mais il ſe préſenta ſeul, ſans qu'aucun de ſes parens voulût l'accompagner, ni s'intéreſſer dans ſa diſgrace, tant l'amour de la liberté & la crainte d'être aſſujettis, prévaloit dans le cœur des Romains ſur toutes les liaiſons du ſang & de la nature.

Ses accuſateurs lui reprocherent ſes diſcours ſéditieux, les changements qu'il avoit propoſés de faire dans le gouvernement ; ſes largeſſes intéreſſées pour ſoulever la multitude, & la fauſſe accuſation dont il avoit offenſé tout le corps du Sénat. Manlius ſans entrer dans la diſcuſſion de ces différents chefs, n'y répondit que par le récit de ſes ſervices & des témoignages qu'il en avoit reçus de ſes Généraux. Il repréſenta des bracelets, des javelots, deux couronnes d'or pour être entré le premier dans une ville ennemie par la breche ; huit couronnes civiques pour avoir ſauvé la vie dans des batailles à autant de citoyens ; & trente dépouilles d'ennemis qu'il avoit tués de ſa main en combat ſingulier. Il ſe découvrit en même-temps la poitrine qu'il fit voir toute couverte de cicatrices que lui avoient laiſſé les bleſſures qu'il avoit reçues dans ces combats. Enfin il appella Jupiter & les autres Dieux à ſon ſecours, & ſe tournant vers l'aſſemblée, il conjura le peuple de jetter les

yeux sur le Capitole avant que de le condamner.

Le peuple attendri par un spectacle si touchant ne pouvoit se résoudre à user de toute la sévérité des loix contre un homme qui venoit de sauver la République. La vue du Capitole où il avoit combattu si vaillamment contre les Gaulois, affoiblissoit l'accusation, & attiroit la compassion de la multitude. Les Tribuns s'apperçurent que s'ils n'éloignoient le peuple de la vue de cette forteresse, le criminel y trouveroit un asyle contre les accusations les mieux prouvées. Ainsi, de peur qu'il leur échappât, ils remirent la décision de cette affaire à un autre jour, & ils assignerent le lieu de l'assemblée hors de la porte Flumentane. Alors comme l'objet qui l'avoit sauvé ne frappoit plus les yeux de ses Juges (*a*), Manlius fut condamné à être précipité du haut du Capitole même; & ce lieu qui avoit été le théatre de sa gloire, devint celui de son supplice & de son infamie. Depuis ce temps-là, aucun de ses descendants ne prit le nom de *Marcus*. Sa maison, qui avoit servi à ces assemblées secretes, fut rasée, & il fut ordonné qu'aucun Patricien ne pourroit demeurer au Capitole, de peur que la situation avantageuse d'un fort qui dominoit sur toute la ville, ne fît naître & ne facilitât le dessein de l'assujettir.

Le peuple, qui plaint indifféremment tous les malheureux, sans distinguer les criminels des innocents, ne fut pas long-temps sans regretter Manlius. Il eût bientôt oublié son ambition; il ne se souvint que de son courage & de sa valeur. & sur-tout de l'attachement qu'il avoit fait paroître pour ses intérêts. Ceux qui en avoient reçu des bienfaits reprochoient à la multitude que ses favoris ne duroient pas longtemps, & que le peuple les avoit toujours abandonnés lâchement à la cruauté du Sénat. Que ce

(a) *An de Rome* 370.

premier Ordre ne pouvoit ſouffrir de vertu trop éclatante. Que Sp. Caſſius, autre Conſulaire, qui les appelloit au partage des terres; que Melius, qui dans une famine les avoit aſſiſtés ſi généreuſement, avoient été miſérablement opprimés par la jalouſie des grands; & que par les mêmes artifices ils venoient de perdre Manlius, qui n'avoit péri que parce que ce généreux citoyen les vouloit délivrer des uſures énormes dont ils étoient accablés. La peſte, qui arriva peu de temps après (*a*), ne manqua pas d'être attribuée par le petit peuple au ſupplice de ce Conſulaire. On diſoit que Jupiter, vengeur d'un ſang illuſtre, n'avoit pu ſouffrir qu'on eût fait périr ſi injuſtement le défenſeur de ſon temple.

De nouvelles guerres qui s'allumerent ſucceſſivement contre les Volſques, les Circéïens & les Preneſtins, & qui durerent près de ſix ans, étoufferent ces bruits populaires. La paix fit renaître de nouvelles diſſenſions; comme ſi c'eût été la deſtinée de Rome de ne pouvoir conſerver en même-temps la tranquillité au-dedans & au-dehors de l'Etat.

Un grand nombre de Plébéïens s'étoient diſtingués dans ces guerres, & y avoient même acquis des richeſſes qui leur donnoient une nouvelle conſidération. Ces Plébéïens, qui avoient le courage élevé, oſerent aſpirer au conſulat & au commandement des armées. Pour y parvenir ils inſinoient dans toutes les aſſemblées, qu'on ne verroit jamais la concorde parfaitement rétablie dans la République, tant que les dignités ſeroient réſervées aux ſeuls Patriciens. Que l'égalité étoit le fondement le plus ſolide de l'union, & qu'il falloit admettre indifféremment dans le conſulat, des Plébéïens comme des Patriciens. Que l'eſpérance de parvenir à tous les honneurs de la Ré-

(a) *An de Rome 371.*

publique exciteroit une noble émulation entre les deux Ordres de l'Etat, & qu'il n'y auroit plus de Plébéïen qui ménageât sa vie, quand les dignités, les honneurs, la noblesse & la gloire seroient communes entre tous les citoyens.

Le petit peuple, uniquement touché des commodités de la vie, parut sensible à ces prétentions si magnifiques. Les Patriciens d'un autre côté s'y opposerent long-temps & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le Sénat & les Tribuns du peuple. Enfin les larmes d'une femme emporterent ce que l'éloquence, les brigues & les cabales des Tribuns n'avoient pu obtenir : il est vrai que ce sexe artificieux n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins. C'est ce qu'il faut développer par rapport à la matiere que nous traitons.

M. Fabius Ambustus, outre ses trois fils, dont nous venons de parler au sujet de la guerre des Gaulois, avoit encore deux filles, dont l'aînée étoit mariée à Ser. Sulpicius, Patricien de naissance, & qui étoit alors Tribun militaire ; & la cadette avoit épousé un riche Plébéïen appellé C. Licinius Stolon. Un jour (*a*) que la femme de ce Plébéïen se trouva chez sa sœur, le Licteur, qui précédoit Sulpicius à son retour du Sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux pour annoncer que c'étoit le Magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius ; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, & qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante la jetta dans une sombre mé-

(a) *An de Rome* 377.

lancolie. Son pere & son mari lui en demanderent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre. Elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux hommes, à qui elle étoit chere, redoublerent leurs empressements & n'oublierent rien pour lui arracher son secret. Enfin après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur curiosité, elle feignit de se rendre; elle leur avoua les larmes aux yeux, avec une espece de confusion, que le chagrin la feroit mourir, si, étant du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frere.

Fabius & Licinius, pour l'appaiser, lui firent des promesses solemnelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur; & sans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils porterent tout-d'un-coup leurs vues jusques au consulat. Le beau-pere, quoique Patricien, se joignit à son gendre; & par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils que le Sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son Ordre. Licinius & lui, associerent dans leur dessein L. Sextius, d'une famille plébéïenne, également estimé par sa valeur & son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, & auquel, de l'aveu même des Patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre pour pouvoir remplir toutes les charges de la République.

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat Plébéïen, afin de s'en faire comme un dégré pour parvenir à la souveraine magistrature : ils l'obtinrent sans peine. A peine eurent ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de travailler à rendre le consulat commun aux deux Ordres de la République. Pour y parvenir & empêcher que le Sénat par son cré-

dit ne mit deux Patriciens en même-temps dans les deux places de Consuls, ils formerent le projet d'une loi par laquelle il seroit statué que l'une de ces deux places ne pourroit jamais être remplie que par un Plébéien.

Il étoit question d'intéresser tout le corps du peuple dans ce projet, ce qui n'étoit pas aisé; la multitude étant bien plus touchée de l'espérance du partage des terres, ou de la diminution des dettes, que de la dignité consulaire, qui ne pouvoit jamais regarder que les plus puissants de son Ordre. Ainsi les deux Tribuns convinrent de lier, pour ainsi dire, ces propositions ensemble, & de faire passer la loi du consulat, à la faveur de celle du partage des terres : ils y en ajouterent une troisieme aussi avantageuse à la multitude, & qui devoit servir à réprimer les usures. On proposoit de déduire sur le capital des dettes ce qui auroit été payé pour des intérêts excessifs, & le principal devoit être acquitté en trois années & en trois paiements égaux.

Le projet de la seconde loi regardoit le partage des terres conquises, sujet perpétuel de division entre le Sénat & le peuple. Mais comme les Tribuns prévirent que tout le corps des Patriciens, & même des riches Plébéiens qui en possédoient depuis long-temps, se souleveroient de concert contre cette proposition; & que leur opposition pourroit empêcher la publication de la loi touchant le consulat, ils se renfermerent à demander qu'au moins il fût défendu d'en posséder à l'avenir plus de cinq cens arpents, & que ce qui se trouvoit excédant ce nombre fût ôté aux riches, & distribué à ceux qui ne jouissoient d'aucuns fonds de terre.

Enfin par la troisieme loi, l'unique objet de ces Tribuns, il étoit ordonné qu'on n'éliroit plus de Tribuns militaires, qu'on rétabliroit le Consulat avec toutes ses prérogatives, & que

l'un des Consuls seroit toujours pris du corps des Plébéïens.

Les deux Tribuns proposerent ces loix dans la premiere assemblée. Jamais la division, les intrigues & les cabales ne furent plus vives. C'étoit attaquer en même-temps le Sénat & la Noblesse par-tout ce qui excite les desirs les plus violents des hommes, les richesses & les honneurs. Tout le corps des Patriciens s'éleva contre ces propositions : le peuple de son côté soutint les Tribuns avec chaleur : il y eut même des transfuges dans les deux partis. Le riche Plébéïen devenu contraire aux intérêts de son ordre par ses acquisitions, craignoit qu'on ne lui enlevât une partie de son bien ; & le Noble & le Patricien, qui ne se trouvoient de fonds de terre que la quantité prescrite par la loi, l'approuverent pour se rendre agréables au peuple, & parvenir par sa faveur aux premieres dignités de la République. La ville étoit remplie de tumulte ; la discorde régnoit par-tout ; les familles mêmes étoient partagées ; chacun prenoit parti selon ses vues & ses intérêts, & Rome se trouvoit dans ces agitations qui précedent ordinairement les séditions & la guerre civile.

L'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien d'arrêté. Les deux Tribuns, chefs de parti, employerent le temps qui se passa jusqu'à l'assemblée prochaine, à cabaler & à s'assurer des suffrages de la multitude. Le Sénat de son côté tint différents conseils, tant en public qu'en particulier. Enfin il eut recours à une ressource dont il avoit déjà tiré de grands avantages : il gagna quelques Tribuns du peuple. Ceux-ci jaloux de ce que Licinius & Sextius rappelloient à eux toute l'autorité de leurs collegues, firent assurer secretement le Sénat de leur opposition. Licinius & Sextius, qui ignoroient cette intelligence, convoquerent l'assemblée, dans la con-

ſiance que rien n'étoit capable d'empêcher la réception de leurs loix ; ils ordonnerent qu'on en fît la lecture ; ils inviterent en même-temps tous les Tribuns à donner les ſuffrages. Mais les Tribuns gagnés par le Sénat ſe leverent auſſitôt, & déclarerent qu'ils s'y oppoſoient formellement.

C'étoit, comme nous l'avons déjà dit, un obſtacle invincible à toute propoſition, que l'oppoſition d'un ſeul Tribun, dont le pouvoir & le privilege à cet égard conſiſtoit en ce ſeul mot latin VETO, *je l'empêche* : terme ſi puiſſant dans la bouche de ces Magiſtrats Plébéïens, que, ſans être obligés de dire la raiſon de leur oppoſition, il ſuffiſoit pour arrêter également les réſolutions du Sénat & les propoſitions des autres Tribuns.

Ainſi les loix furent rejettées, & le Sénat triomphoit ; mais Sextius, quoique ſurpris de l'infidélité de ſes collegues, ne relâcha rien de ſa fermeté, & prenant ſon parti ſur le champ : » Aux Dieux ne plaiſe, dit-il, que je vole le plus beau privilege du peuple, quoique ſes Magiſtrats ne s'en ſervent aujourd'hui que contre ſes intérêts. Mais puiſque les oppoſitions ont tant de force, nous nous ſervirons à notre tour des mêmes armes. « Puis adreſſant la parole au Sénat & aux Patriciens : » Faites, Meſſieurs, ajouta-t'il, tant d'aſſemblées qu'il vous plaira pour l'élection des Tribuns militaires, je vous ferai voir que ce mot *Veto*, qui vous eſt aujourd'hui ſi agréable dans la bouche de mes collegues, ne vous fera pas tant de plaiſir dans la mienne. «

Ces menaces ne furent point vaines, car le temps étant venu d'élire de nouveaux Tribuns militaires, Licinius & Sextius s'oppoſerent hautement à toute élection, en même-temps qu'ils ſurent ſe faire continuer dans le tribunal Plébéïen. Ils renouvellerent la même oppoſition pendant

pendant les cinq années ſuivantes, enſorte que la République ſans chefs tomba, par l'opiniâtreté des uns & des autres, dans une eſpece d'anarchie qui ne fut interrompue que par la création de quelques *entre-Rois*, qu'on n'élut que pour trouver quelque voie de conciliation.

Cependant la guerre étrangere, qui paroiſſoit un moindre mal que ces diviſions domeſtiques, vint, pour ainſi dire, au ſecours du Sénat. Les habitants de Velitres firent des courſes ſur les terres de la République, & aſſiégerent enſuite *Tuſculum*, ville alliée du peuple Romain. Comme on ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'armer pour repouſſer cette inſulte, les deux Tribuns du peuple furent contraints de lever leur oppoſition, & on procéda à l'élection des Tribuns militaires qui devoient marcher en campagne.

Les ennemis furent battus & le ſiege de Tuſcule levé. On aſſiégea enſuite Velitres; mais cette place n'ayant pas été priſe par ceux qui en avoient commencé le ſiege, l'on fut encore obligé de créer de nouveaux Tribuns militaires. Licinius & Sextius ne l'ayant pu empêcher, trouverent le moyen de faire comprendre dans cette élection Fabius Ambuſtus, beau-pere de Licinius.

Ces deux hommes habiles, entreprenants & ſoutenus d'un Tribun militaire, régnoient impérieuſement dans toutes les aſſemblées. Ils repréſenterent au peuple, que dans une République toutes les dignités devoient être également la récompenſe du mérite, ſans diſtinction de naiſſance ou de richeſſes. Et Sextius, qui étoit naturellement éloquent, ſe tournant vers le Sénat, & apoſtrophant les Patriciens, il leur demandoit fiérement s'ils ne pouvoient vivre avec cinq cens arpents de terre, pendant qu'on n'en avoit diſtribué à leurs ancêtres que deux arpents pour chaque chef de famille, & que la plus grande partie du peuple n'en avoit pas en-

core davantage. » Mais c'eſt, dit-il, ce partage ſi inégal entre les citoyens d'une même » république, qui eſt cauſe que le peuple gémit ſous le poids des uſures, & que nous » voyons tous les jours des hommes libres dans » les fers, & traînés en priſon comme des eſclaves. Et il ne faut pas, ajouta-t'il, ſe flatter ni » que les riches apportent quelque modération » à leur avarice, ni que les Patriciens relâchent » quelque choſe de cet empire tyrannique qu'ils » exercent ſur nos biens & ſur nos perſonnes, à » moins que le peuple n'ait aſſez de courage » pour faire un Conſul de ſon corps, qui ſoit » l'interprete de ſes beſoins & le protecteur de » ſa liberté. «

En même-temps que Sextius, par de pareils diſcours, fomentoit l'animoſité des Plébéïens contre le Sénat, ſes amis & ſes partiſans gagnerent ſes collegues, qui leverent enfin leur oppoſition : Sextius débarraſſé de cet obſtacle, convoqua l'aſſemblée du peuple. Le Sénat conſterné du changement des Tribuns qui lui manquoient de parole, eut recours, comme dans les plus grands périls de la République, à un Dictateur, & tous les Sénateurs, par des vœux unanimes (*a*), déférerent cette dignité à Camille. C'étoit pour la quatrieme fois qu'il en étoit revêtu ; il ne l'accepta dans cette conjoncture qu'avec répugnance. Indifférent entre la nobleſſe & le peuple, & uniquement attaché au corps entier de la république, il eût bien voulu ne point prendre de parti ; mais l'animoſité étoit trop grande, & les Tribuns trop opiniâtres & trop emportés pour pouvoir ſe flatter de les ramener par des conſeils modérés. Les deux Tribuns aſſurés de leurs collegues, qui avoient levé leur oppoſition, ſe croyoient maîtres de faire recevoir leurs loix, lorſque

(a) *An de Rome 384.*

le Dictateur, pour gagner du temps, fit publier une Ordonnance par laquelle il étoit ordonné au peuple Romain de se trouver au champ de Mars pour le suivre à la guerre.

Cet Edit d'un Magistrat qui avoit pouvoir de vie & de mort sur ses concitoyens, causa beaucoup d'inquiétude au peuple. Les Tribuns pour le rassurer eurent l'audace de menacer le Dictateur de le condamner à une amende de cinquante mille dragmes (*a*), s'il ne révoquoit son Edit. Mais pendant ces disputes le temps s'écoula, la nuit survint, & ceux du peuple qui, malgré l'Edit du Dictateur, s'étoient trouvés à l'assemblée avec les Tribuns, furent obligés de se retirer sans avoir rien arrêté : ce qui avoit été la principale vue du Dictateur. Il se démit ensuite de sa dignité (*b*), soit que considérant son âge avancé, & peut-être se souvenant encore de son exil, il ne voulût pas se commettre de nouveau avec des furieux, ou, ce qui a paru plus vraisemblable à Tite-Live, qu'on l'eût averti qu'il y avoit eu quelque défaut dans la maniere de prendre les auspices à sa création de Dictateur. On sait assez à quel point de superstition les Romains, alors aussi grossiers & aussi ignorants que courageux, avoient poussé ces observations scrupuleuses. Si l'augure dans ses oraisons préparatoires prononçoit une seule parole pour une autre, si le voile dont il couvroit sa tête tomboit, ou si lui-même ne se levoit ou ne se remettoit pas sur son siege dans les circonstances & les temps marqués, la moindre de ces formalités omise parmi un nombre infini d'autres cérémonies, suffisoit pour déclarer nulles les délibérations ou les

(a) *La dragme, monnoie des Grecs, valoit un gros d'argent. C'étoit la même chose que le denier à l'égard de la valeur, c'est-à-dire 7 ou 8 sols monnoie de France, selon la plus commune opinion.*

(b) *An de Rome* 385.

élections qu'on avoit faites en conséquence de cet acte de religion ; & un homme capable de méprifer les augures, étoit regardé comme un impie & un facrilege. Il n'eft donc pas furprenant qu'un Magiftrat auffi pieux que Camille, n'eut pas voulu retenir plus long-temps une dignité qui lui avoit été conférée contre la difpofition & les préjugés de fa religion ; & ce qui doit faire croire qu'il ne l'avoit pas abdiquée par la crainte des Tribuns du peuple, c'eft que peu de temps après il l'accepta de nouveau, & dans un temps où l'affaire du confulat n'étoit point encore terminée. Cependant comme, dans une conjoncture fi difficile, le Sénat ne croyoit pas pouvoir fe paffer d'un Dictateur pour oppofer fon autorité aux brigues & aux cabales des Tribuns, il déféra cette grande dignité à P. Manlius, qui jufqu'alors avoit paru attaché aux intérêts de fon ordre & de fa compagnie. Mais l'élection que ce Magiftrat fit d'un Plébéïen, appellé C. Licinius, pour Général de la Cavalerie, déclara fon penchant fecret pour le parti du peuple, quoiqu'il tachât de juftifier une nomination fi extraordinaire, & qui n'avoit point encore eu d'exemple, fur la dignité de Tribun militaire que ce C. Licinius avoit déjà exercée, en quoi il faut le diftinguer de C. Licinius Stolon qui n'étoit que Tribun du peuple. Le Dictateur, pour s'excufer d'un pareil choix, alléguoit je ne fais quelle alliance entre fa maifon & celle de Licinius. Ce qui fait voir combien la fidélité eft rare dans les troubles d'un Etat, à caufe des fecretes liaifons qui fe trouvent entre des citoyens d'une même ville, quoique de différents partis. Sextius ne craignant rien du Dictateur ni du Général de la Cavalerie, fe flattoit de venir heureufement à bout de tous fes deffeins : il employoit fon éloquence dans toutes les affemblées pour infpirer au peuple fa propre ambition. Mais la multitude qui fouhaitoit

paſſionnément le partage des terres, & quelque ſoulagement dans ſes dettes, ne montroit que de l'indifférence pour le conſulat. Et ce peuple généreux reſpectoit dans le ſang des Patriciens la ſource glorieuſe de tant de Généraux ſous leſquels il avoit accoutumé de combattre & de vaincre.

Les deux Tribuns alarmés de cette froideur, feignirent de ne vouloir plus prendre de part aux affaires. Ils refuſerent même l'un & l'autre de concourir dans l'élection qui ſe devoit faire de nouveaux Tribuns pour l'année ſuivante. Sextius repréſentoit dans toutes les aſſemblées que ſon collegue & lui avoient vieilli inutilement dans cette dignité. Qu'il y avoit neuf ans qu'ils combattoient contte le Sénat pour les intérêts du peuple, dont ils ſe voyoient à la veille d'être abandonnés. Que les Plébéïens vouloient bien entrer dans le partage des terres, & qu'ils n'avoient pas moins d'empreſſement d'être déchargés de leurs dettes; mais que quand il s'agiſſoit de l'honneur de leurs Magiſtrats & de la récompenſe que méritoient leurs ſervices, on ne voyoit que froideur & qu'indifférence. Pour lors Sextius ſe montrant à découvert: » Sachez, » dit-il au peuple, que nos propoſitions ſont » inſéparables. Il faut vous réſoudre à les paſſer » conjointement; & ſi nous n'obtenons le con» ſulat par vos ſuffrages, vous n'aurez ni terres de » conquêtes, ni diminution de vos dettes; & je » vous déclare que mon collegue & moi nous » renonçons à une charge qui ne produit que » de l'ingratitude. «

Ce qu'il y avoit de Sénateurs & de Patriciens dans cette aſſemblée ne purent aſſez s'étonner de l'effronterie avec laquelle ce Tribun audacieux faiſoit un aveu ſi public de ſon ambition. Appius Claudius, petit-fils du Décemvir (*a*), pre-

(a) *An de Rome* 385.

nant la parole, & l'adressant à la multitude : » au moins, leur dit-il, ne vous est-il plus permis de douter que vos Tribuns n'ont excité » tant de séditions que pour leur propre intérêt. » Vous voyez que ces nouveaux Tarquins vous » menacent impunément que vous n'aurez point » de terres & la République de Magistrats, si on » ne leur abandonne le consulat. »

Le peuple sentoit bien tout l'orgueil & toute l'indignité qui se trouvoit dans cette alternative ; mais l'affaire étoit engagée trop avant. La multitude qui craignoit de perdre ses défenseurs, s'engagea solemnellement de suivre aveuglément leurs intentions. Ce ne fut qu'à cette condition que ces deux Magistrats daignerent consentir à la continuation de leur tribunat, & les plus ambitieux de tous les hommes eurent encore l'adresse de se faire un nouveau mérite de la durée de leur empire & de leur domination.

Le Sénat & la Noblesse furent épouvantés de l'audace des deux hommes qui avoient trouvé le secret de se perpétuer dans deux charges annuelles par leur institution, mais qu'ils alloient rendre héréditaires dans leurs familles. Les Sénateurs se reprochoient leur foiblesse, & ne pouvoient envisager sans chagrin avec quelle diminution d'autorité ils laisseroient à leurs enfants cette dignité qu'ils avoient reçue de leurs peres. Tout étoit en mouvement dans la ville, & ses habitants à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, lorsqu'ils furent obligés de les tourner contre une nuée de Gaulois qui, des bords de la mer Adriatique, s'avançoient vers Rome pour venger la défaite de leurs compatriotes.

Des ennemis aussi redoutables suspendirent les divisions qui agitoient la République. Il ne fut plus question de disputer de la capacité & de la valeur entre les Patriciens & les Plébéïens. Un péril commun, l'interprete le plus sûr du vé-

ritable mérite, réunit tous les vœux, & les Tribuns du peuple demanderent Camille pour Dictateur (*a*) avec autant d'empressement que le Sénat. Ce fut pour la cinquieme fois qu'il fut élevé à cette suprême dignité. La victoire sous un si grand Capitaine ne fut ni difficile ni douteuse. Les Gaulois furent défaits ; il en périt un grand nombre sur le champ de bataille, & le reste dispersé par la fuite, & sans pouvoir se rallier, fut assommé par les paysans. La fin de cette guerre fut le commencement d'un nouveau trouble dans le dedans de l'Etat, & on vit renaître les anciennes divisions. Licinius & Sextius, ces Tribuns perpétuels, résolurent d'emporter le consulat à quelque prix que ce fût. Ils convoquerent pour cela l'assemblée du peuple, & sans s'arrêter à haranguer à leur ordinaire, ils ordonnerent qu'on recueillît les suffrages. Le Dictateur qui s'étoit rendu dans la place, suivi de tout le Sénat, voulut s'y opposer ; mais les Tribuns qui ne respectoient plus ni les loix, ni la premiere dignité de la République, envoyerent un Licteur pour arrêter Camille, & le conduire en prison. Cet attentat contre le souverain Magistrat fit soulever toute la noblesse ; il n'étoit point encore arrivé dans Rome un si grand tumulte. Les Patriciens repoussent le Licteur, en même-temps que les Plébéïens se préparent à le soutenir. Les deux partis se rangent chacun d'un côté de la place, prêts à en venir aux mains. Dans un si grand désordre, le Dictateur fait dire aux Tribuns de suspendre pour un moment leur animosité ; il appelle auprès de lui tous les Sénateurs, & les conduisit dans un temple voisin pour y prendre une derniere résolution. Mais avant que d'y entrer, il se tourna vers le Capitole, & adressant ses prieres

(a) *An de Rome* 386.

aux Dieux, il fit vœu de bâtir un temple à la Concorde, s'il pouvoit rétablir l'union entre ſes concitoyens.

Il y eut de vives conteſtations entre les Sénateurs ſur le parti qu'on devoit prendre ; mais enfin comme le péril étoit preſſant, & que le peuple furieux menaçoit d'abandonner Rome, l'avis le plus doux & le plus convenable à l'état préſent paſſa à la pluralité des voix. On convint enfin de céder au peuple une des places du conſulat : Sextius fut le premier des Plébéïens qui en fut pourvu, & Licinius lui ſuccéda peu de temps après. Les Patriciens de leur côté obtinrent, par l'entremiſe du Dictateur, deux nouvelles dignités qui leur furent affectées, comme pour dédommagement, & à l'excluſion du peuple.

La premiere fut la Préture établie pour rendre la juſtice dans la ville : fonction originairement attachée au conſulat, mais à laquelle les Conſuls ne pouvoient guere vaquer, ſur-tout l'été qu'ils paſſoient ordinairement à la tête des armées. Ainſi la Préture fut conſidérée comme un ſupplément du conſulat, & la ſeconde dignité de la République. Sp. Furius, fils du Dictateur, fut le premier Préteur de Rome, & en cette qualité on lui accorda la *Robe prétexte*, ou bordée de pourpre, la *Chaire Curule*, & ſix Licteurs qui portoient les faiſceaux devant lui : en quoi le Préteur étoit diſtingué du Conſul qui en avoit douze. Et comme le Dictateur avoit pour Vicegérent le Général de la Cavalerie, & les Conſuls leurs Lieutenants, le Préteur avoit auſſi à ſes ordres les Queſteurs, qui dépendoient de lui, & ſnr leſquels il ſe repoſoit d'une partie des affaires.

La ſeconde charge qu'on créa en faveur des Patriciens, fut l'Edilité majeure, ainſi appellée pour la diſtinguer de l'Edilité Plébéïenne, établie en même-temps que les Tribuns du peu-

ple,

ple, dont ils étoient considérés comme les Lieutenants. On appelloit encore cette charge *Edilité curule*, parce que ceux qui en étoient revêtus pouvoient, comme les Consuls & les Préteurs se faire porter dans une espece de trône orné d'ivoire, & qu'on appelloit *Chaire curule.*

Les deux premiers Ediles Patriciens furent Cn. Quintius Capitolinus, & P. Cornelius Scipion. Les fonctions de ces Ediles répondoient en même-temps à celle de nos Maires, des Lieutenants de Police & des Trésoriers de France; ils étoient chargés du soin des temples, des théatres, des jeux, des places publiques, des marchés, des tribunaux de justice, & de l'entretien des murailles de la ville. C'étoit encore à eux à veiller à ce qu'il ne s'introduisît aucune nouveauté dans la Religion. Ils avoient la même inspection sur les livres qu'on mettoit en lumiere & sur les pieces de théatre : cette charge, toujours remplie par deux Patriciens, étoit un degré pour monter à la préture & au consulat.

Enfin, après l'établissement des Consuls, du Préteur & des Ediles Curules, la loi qui concernoit les terres publiques fut reçue, comme le seul moyen d'appaiser la multitude & de rétablir l'union dans l'Etat.

Cette loi appellée *Licinia*, de C. Licinius Stolon son auteur, portoit qu'aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit posséder à l'avenir plus de cinq cens arpents de terres de conquête, & qu'on distribueroit gratuitement ou qu'on affermeroit à vil prix le superflu à de pauvres citoyens.

Que dans ce partage on assigneroit au moins sept arpents par tête à chaque citoyen.

Qu'on ne pourroit avoir sur ces terres qu'un certain nombre de domestiques ou d'esclaves pour les faire valoir.

Que le nombre des troupeaux ſeroit auſſi limité, & proportionné à la quantité des terres que chacun occuperoit, & que les plus riches ne pourroient nourrir ni envoyer dans les communes & les pâturages publics plus de cent bêtes à cornes & cinq cens moutons.

Qu'on nommeroit inceſſamment trois Commiſſaires pour préſider à l'exécution de la loi, & que l'auteur qui l'avoit propoſée ne pourroit être compris dans le nombre des Triumvirs.

Enfin que le Sénat, les Chevaliers & le peuple feroient des ſerments ſolemnels d'obſerver cette loi, & que ceux qui dans la ſuite y contreviendroient, ſeroient condamnés à une amende de dix mille aſſes ou dix mille ſols Romains.

La loi fut d'abord obſervée avec beaucoup d'exactitude, comme le ſont la plupart des nouveaux réglements. L'auteur même de la loi, C. Licinius Stolon, fut le premier des Romains condamné à l'amende pour l'avoir violée. Il fut convaincu de poſſéder plus de mille arpents de terre; & quoique pour échapper à la rigueur de la loi, il les eût auparavant partagés avec ſon fils, qu'il avoit émancipé dans cette vue, on regarda cette émancipation comme faite en fraude de la loi. On lui enleva la moitié de ſes terres qu'on partagea entre des pauvres citoyens; il paya outre cela une amende de dix mille ſols (*a*), & il apprit par ſa propre expérience que dans un gouvernement libre on ne ſouffre point que les Magiſtrats ſe diſpenſent de l'obſervation des loix qu'ils preſcrivent aux particuliers. Mais comme il n'y a pas de peines aſſez rigoureuſes auſquelles l'avarice & la convoitiſe des hommes n'échappent, les plus riches

(a) *Les ſols d'or étoient à la taille de 73 à la livre, ou de 80 grains de poids, qui avoient cours pour quarante deniers d'argent. Le ſol d'or valoit chez les Romains mille ſeſterces, & chaque ſeſterce valoit le quart de leur denier d'argent.*

& les plus puiſſants parmi les Romains trouverent depuis le ſecret de ſe faire adjuger les communes & les terres de conquêtes ſous des noms empruntés. Les guerres qui ſurvinrent contre les Latins, les Samnites, les Gaulois & les Carthaginois favoriſerent ces uſurpations; les loix furent moins écoutées dans le tumulte des armes; les Magiſtrats, par une colluſion réciproque, diſſimuloient ces infractions; enfin on ne fit plus myſtere de la ſuppoſition de nom, comme nous le verrons dans la ſuite. Les grands leverent le maſque, & la loi *Licinia* tomba à la fin dans le mépris & le peuple dans la miſere.

Ce fut le ſujet de nouvelles ſéditions d'autant plus dangereuſes que le peuple étoit devenu plus nombreux & plus puiſſant, & que des grands s'en firent un prétexte de ſoutenir ſes intérêts pour ſe rendre chefs de parti. Mais avant que d'entrer dans le détail de ces diſſenſions, j'ai cru que je ne pouvois me diſpenſer de repréſenter auparavant de quelle maniere les Romains étendirent leur domination dans l'Italie, la Sicile, l'Eſpagne, & une partie de l'Afrique & de l'Aſie; ce que je décrirai le plus ſommairement que je pourrai, & ſans m'éloigner de Rome qu'autant que cela ſera néceſſaire pour faire connoître les différentes révolutions qui arriverent dans ſon gouvernement, le principal objet de cet Ouvrage.

Fin du ſeptieme Livre & du Tome premier.



TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Matieres contenues en ce premier Volume.

A

D

L

M

Q

R

S.

T

V.

Fin de la Table.



